


Cres
Cat Sci
entia
Vita
Exco
latur


LIBRAIRIE E. DROZ
LIVRES D'ERUDITION
HISTOIRE LITTERAIRE
PHILOLOGIE
25, RUE DE TOURNON, PARIS

**André CHAGNY**

# CLUNY
# et son Empire

Nouvelle édition, entièrement refondue.

**Préface de Fernand Mercier**
conservateur des musées de Besançon

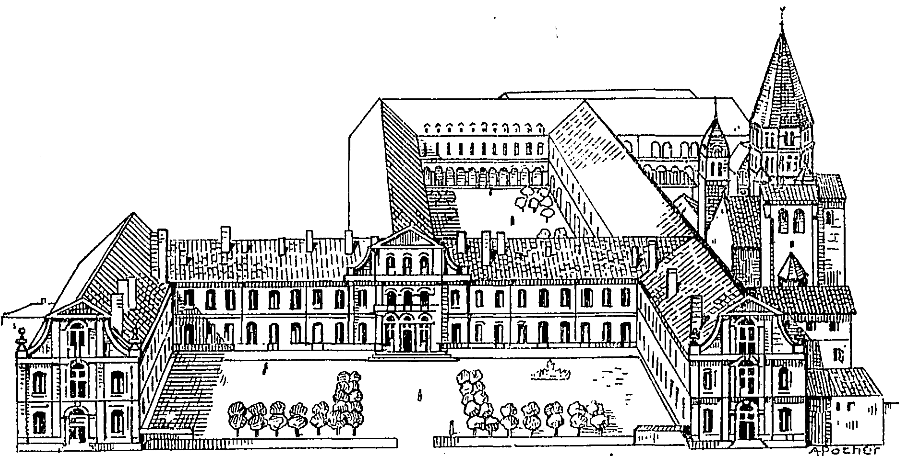
Illustrations d'Antoine Pochet




EMMANUEL VITTE
—— ÉDITEUR ——
LYON - PARIS

# CLUNY ET SON EMPIRE

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CE VOLUME CENT DIX EXEMPLAIRES SUR VÉLIN PUR FIL LAFUMA, DONT CENT EXEMPLAIRES NUMÉROTÉS DE UN A CENT ET DIX EXEMPLAIRES HORS COMMERCE.




L'Abbaye reconstruite au dix-huitième siècle, vue des jardins.

**André CHAGNY**



# CLUNY
# et son Empire

Nouvelle édition, entièrement refondue.

**Préface de Fernand Mercier**
conservateur des musées de Besançon

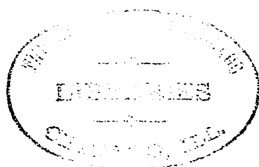
Illustrations d'Antoine Pochet



LIBRAIRIE EMMANUEL VITTE

**LYON** | **PARIS**
*3, Place Bellecour, 3* | *10, Rue Jean-Bart, 10*

1938



AMI LECTEUR,

*Voici un bon livre! Il est fait d'érudition, de raison et de poésie. C'est un guide admirable qui vous conduira en toute sécurité à travers l'Empire immense de Cluny et c'est un ami charmant qui vous fera revivre des heures de grandes joies historiques et artistiques.*

*Ayez toute confiance! Son auteur, M. André Chagny, est un savant que vous connaissez bien. Il est l'historien de Marguerite d'Autriche et de Brou. Il a étudié magistralement Saint-Martin d'Ainay. Il a publié de gros volumes pétris de savoir, bourrés de notes venant de ses recherches d'archives, de ses voyages, de ses cours. Sa documentation sur Cluny est formidable. Il a tout lu, a tout disséqué, a tout analysé, et il connaît à fond toutes les controverses sur l'histoire et l'art du grand foyer bénédictin.*

*Il nous l'avait montré dans son premier texte de* Cluny et son Empire, *paru en* 1934 *et très vite épuisé.*

*Son éditeur a tenu à donner une nouvelle forme, plus attrayante encore, à ce travail immense. Qu'il en soit remercié. Au surplus, M. Chagny a repris totalement son ouvrage. Il l'a enrichi et corrigé. Il l'a écrit en dix chapitres au lieu de sept. Il y a ajouté une illustration précieuse, avec*

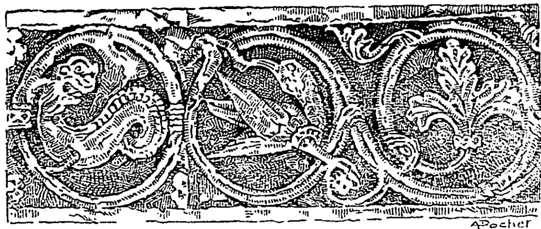
*des dessins au trait dus au talent de M. Pochet. S'il a supprimé toutes les notes et toutes les apparences de l'appareil critique, vous sentirez néanmoins sous chaque jugement le témoignage solide de sa profonde érudition.*

*L'auteur possède une qualité exceptionnelle: il a le don de la vulgarisation. Vous l'avez constaté dans ses nombreuses conférences. Vous le retrouvez, dans ce livre, tel qu'il est devant un monument ou dans sa chaire de professeur. Il vous dira les choses les plus érudites sous la forme la plus pure, la plus limpide, et qui vous semblera la plus simple. Mais chaque phrase, chaque mot vous fera réfléchir et quand vous aurez parcouru, sous le charme de votre guide, tout l'Empire de Cluny, vous y reviendrez souvent avec ce parfait ouvrage.*

*Il m'est agréable de témoigner ici toute mon admiration au savant lyonnais, en recopiant pour vous, étudiants et amis du beau, ce que j'avais noté pour moi sur la première édition « Ce petit livre est l'œuvre d'un grand écrivain dont l'érudition est tempérée de bonté et de charité. » Au frontispice de la nouvelle édition, j'ajouterai simplement: Elle est digne de l'Art de Cluny!*

A La Croix-Blanche, entre Cluny et
Berzé-la-Ville en mars 1938.

Fernand MERCIER,
*Conservateur des Musées de Besançon.*




## LE CADRE

« Cluny m'a été une surprise et une déception : de la splendeur de l'ancien temps quelques pierres à peine restent debout... Il faut venir, muni de renseignements précis, afin de pouvoir s'orienter sur ce sol étonnamment déblayé. »

(W. Morton Fullerton, *Terres Françaises.)*

Pour peu qu'il connaisse l'histoire de l'illustre Abbaye bourguignonne, le visiteur de Cluny éprouve une pénible déception quand il se voit réduit à chercher, au milieu de bâtiments des deux derniers siècles où s'abritent aujourd'hui

un haras et une école d'Arts et Métiers, les vestiges des vastes édifices où, dans l'automne de 1245, furent reçus avec aisance, sans occuper « aucun des lieux conventuels », le pape Innocent IV, le roi saint Louis, l'empereur de Constantinople Baudouin et leurs suites fort nombreuses. Là se dressait avec orgueil la magnifique abbatiale qui, jusqu'à la Renaissance, fut la plus longue église de la Chrétienté et qui, même aujourd'hui, ne serait dépassée que par Saint-Pierre de Rome. De tant de monuments, précieux à plus d'un titre, il ne reste guère qu'un grand souvenir.

Le cadre, du moins, subsiste, et il est charmant.

Nul n'ignore que la pittoresque villette, blottie entre des hauteurs boisées, se trouve en Mâconnais. Cluny est situé à vingt-trois kilomètres au nord-ouest de Mâcon, près des confins du Charolais, dans le pays de Lamartine : Milly et Saint-Point sont tout proches. Ses vieux quartiers, installés sur les pentes des coteaux de Saint-Mayeul et du Fouëttin, descendent vers la rive gauche de la Grosne, une jolie rivière dont les méandres serpentent à travers des bois et des prairies, depuis les monts du Beaujolais jusqu'à Chalon et à la Saône. En cet endroit, la vallée, auparavant resserrée, commence à s'élargir. Ce n'est pas que l'horizon soit étendu : il est limité à l'est par les croupes monotones des monts du Mâconnais, à l'ouest par les molles ondulations des collines charolaises,

Mais les lignes du paysage composent un dessin harmonieux et, comme l'observe M. Jean Virey, dans son savant petit livre sur l'*Abbaye de Cluny*, « le calme du lieu et sa fraîcheur donnent au site un singulier attrait ». Sur les coteaux s'étagent des vignobles ; plus haut, des bois épais ou clairs revêtent tous les sommets.

Des maisons basses et généralement vieilles, parfois très vieilles, frileusement serrées les unes contre les autres, bordent des rues pavées, étroites, tortueuses. Leurs détours, pleins d'imprévu et de fantaisie, trahissent à la fois l'habituel mépris de nos pères pour la ligne droite et leur préoccupation de vivre à l'abri des vents trop rudes et des rayons brûlants ; de même se mettaient-ils à couvert des pluies diluviennes sous les larges auvents, en visière, des pignons. Çà et là, des façades romanes, d'autres gothiques, d'autres encore, de la Renaissance ou du XVIII^e siècle, toutes évocatrices des temps où l'Abbaye florissait.

Soudain, au tournant d'une rue semblable à toutes les autres, surgit un haut clocher. Les deux arcades mutilées d'une porte somptueuse, le sommet d'une tour, apparaissent, et voici que, dix pas plus loin, se dresse à votre gauche, sur un vaste terre-plein, un délicieux logis, de décor flamboyant, qui fut palais abbatial avant de devenir musée, comme son voisin, orné dans le goût de la Renaissance italienne, s'est transformé en hôtel de ville. L'ancien logis abbatial de Jean III de Bourbon (1456-1485), — aujour-

d'hui Musée J.-B.-Ochier, — est à peine reconnaissable. Cependant sa façade méridionale a conservé une petite porte Renaissance et le premier étage, ajouré de cinq grandes fenêtres en double accolade avec meneaux de pierre, consoles et mascarons, sous le couvert d'un comble élevé, garde son aspect d'antan. Quant à l'hôtel de ville, c'est l'ancien palais de l'Abbé Jacques II d'Amboise (1485-1510), jadis relié au logis de Jean de Bourbon. Il porte encore, sur les murs des pavillons de sa façade orientale, des placages d'albâtre sculptés.

En tournant le dos à ces charmantes demeures, on aperçoit, sur une place qui fut autrefois une cour intérieure de l'Abbaye, le pignon d'un bâtiment du XII$^{e}$ siècle, dit des « écuries de Saint-Hugues » ; il est converti en halles et en salle de spectacle.

A l'est de cette place, une large façade gothique attire et retient le regard. On rattache à sa fine et gracieuse architecture le souvenir du pape Gélase II, qui mourut à Cluny en 1119, sans doute dans un édifice de bonne heure dressé sur cet emplacement. Mais le bâtiment que nous voyons est l'œuvre de Bertrand de Colombiers (Abbé de 1295 à 1308), qui a peut-être utilisé quelques murs du bâtiment où aurait résidé le pape en exil. Le deuxième étage est décoré de grandes baies à doubles formes tréflées, du meilleur goût ; le premier n'avait pas de fenêtres, avant la restauration ou — plus exactement — la modification complète de 1873.

Derrière la façade du prétendu « palais du pape Gélase », se devine, enfin, tout un ensemble de bâtisses, avec escaliers, cloîtres et longs couloirs ; l'Abbaye restaurée au XVIIIe siècle !

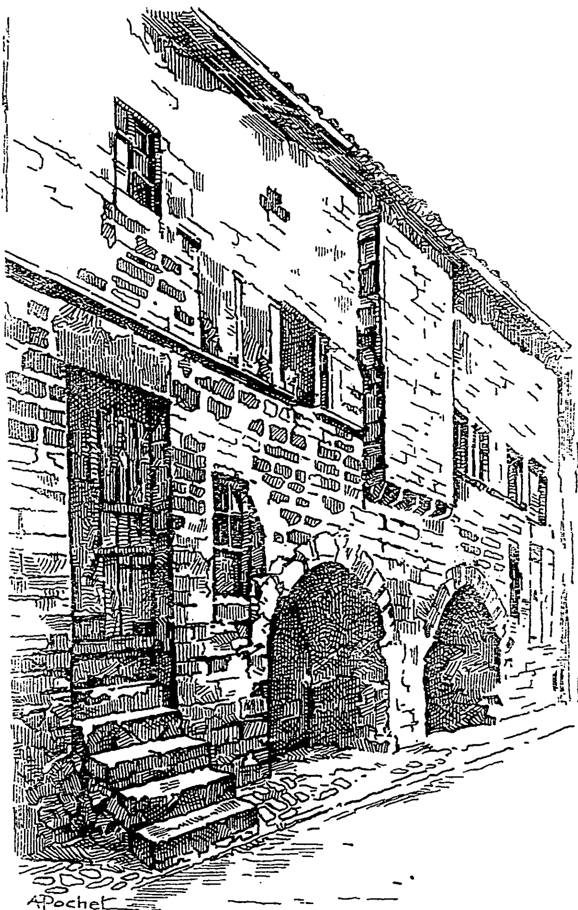
Même aujourd'hui, lorsqu'on descend par les coteaux vers la ligne brillante de la Grosne, on a, en découvrant Cluny, l'impression de contempler une ville monacale. On distingue des restes de remparts, des portes fortifiées (Sainte-Odile, Saint-Mayeul), des tours (tour ronde, tour Fabry, tours carrées du Moulin et des Fromages). Plusieurs clochers fusent dans le ciel. Voici le gros clocher octogonal, dit de l'Eau-Bénite, le seul qui subsiste de l'abbatiale Saint-Pierre, avec la petite tour de l'horloge ; celui, d'une forme si pure et d'une si belle couleur mordorée, de l'église Saint-Marcel ; enfin ceux de Notre-Dame. La plupart d'entre eux — et cela est également vrai des tours de l'enceinte — sont coiffés de tuiles cachou. En sorte, a noté Georges Lecomte, qu'à la vue de tous ces toits et clochers brun, marron, ocre foncée, on éprouve la justesse de l'observation, que Lamartine a traduite par cette jolie image de poète : « Cluny pareil à un capuchon de moine. »

Sans parler de son abbatiale, la cité monastique posséda jusqu'à l'époque du Directoire, trois importants sanctuaires : le plus ancien d'entre eux, Saint-Mayeul (il datait du Xe siècle et fut d'abord sous le patronage de saint Jean-Baptiste), a été détruit en 1798. Il s'élevait dans la partie haute de la ville, tout près de

l'enceinte, au nord-ouest. C'est dans le presbytère de Saint-Mayeul que, d'après la règle, les moines attardés devaient passer la nuit lorsque la porte de l'Abbaye, trois fois heurtée, ne s'ouvrait pas devant eux.

Les deux autres : Saint-Marcel et Notre-Dame, continuent de charmer les visiteurs de Cluny. Le premier occupe l'emplacement d'une chapelle du XIe siècle, dédiée par saint Hugues à son prédécesseur, saint Odon. L'édifice actuel fut commencé en 1159 par le prieur claustral, Léger, sous l'abbatiat de Hugues III. La façade a été remaniée au XVIIIe siècle. Ce monument, qui renferme un magnifique bénitier de pierre (ancienne cuve baptismale du XIIIe siècle), frappe par la sobre décoration de sa nef et de son abside romanes. La tour octogonale du XIIe siècle supporte une flèche, qui, en raison des matériaux employés et des profils des moulures des fenêtres, semble dater seulement de la Renaissance. Le maître délicieux du sourire, Pierre Prud'hon, fut baptisé à Saint-Marcel, un matin d'avril, en 1758, alors que Cluny était encore un des plus beaux endroits du monde.

Fondée par saint Hugues, le grand Abbé bâtisseur, dans les dernières années du XIe siècle, mais entièrement reconstruite dans la seconde moitié du XIIIe, Notre-Dame est un remarquable spécimen de l'architecture gothique. Elle renferme d'exquis morceaux de sculpture (chapiteaux des piliers de la nef, consoles sculptées de la lanterne, si remarquable, de la cou-




Maison romane de la rue d'Avril.

pole) et de superbes verrières, en particulier l'admirable rose du croisillon méridional. Jadis protégée par un porche, sa façade, — mutilée, hélas ! — se dresse sur une placette paisible, d'assez noble aspect avec ses vieilles maisons, décor naturel d'un poème lyrique médiéval, tel ce *Jongleur de Notre-Dame* que Léna et Massenet y ont précisément encadré.

Nous aurions peine actuellement à nous représenter l'antique ville abbatiale et ses monuments, au temps de leur splendeur, si nous ne possédions maintes descriptions plus ou moins complètes, et surtout si nous n'avions les estampes de Lallemand, gravées à la veille de la Révolution pour le *Voyage pittoresque en France* (publié en 1787), les aquarelles de la collection du comte de Rambuteau, exécutées au cours de la destruction de la Grande Église, enfin les lithographies et les dessins d'artistes du siècle dernier, en particulier de Sagot. Ce peintre illustra plusieurs ouvrages entre 1835 et 1863 ; il nous a laissé nombre de documents iconographiques, et l'on ne peut s'empêcher, en feuilletant ses albums de croquis, de déplorer certaines transformations du moderne Cluny. C'est ainsi, par exemple, que, peu de temps après la visite fameuse de l'archéologue Guilhermy en octobre 1854, Sagot pouvait encore dessiner toute une suite de maisons romanes bordant une rue, où il serait vain de les chercher.

Par bonheur, il subsiste, dans les rues de Cluny, nombre de ces logis d'antan, qui ne sont

ni des musées ni des maisons abandonnées, mais des demeures — jamais mot mieux en place ! — où continue de s'abriter la vie. Dans la rue Lamartine (ancienne rue Dauphine), se dresse une maison romane, dont le rez-de-chaussée servait naguère de boucherie. Ce n'était pas un spectacle banal que celui des ménagères papotant, le matin, autour de ces vieilles pierres noircies, devant des colonnettes où pendaient à des crocs les quartiers de viande ! En d'autres rues — d'Avril, de la République, du Merle, etc., — on peut encore voir de ces maisons romanes, si touchantes dans leur décrépitude. Auprès d'elles, des logis gothiques du XIII^e^ et du XIV^e^ siècle, comme « l'hôtel de la Monnaie », dans la rue d'Avril, ou celui de la Tête, dans la rue de la Cartelée ; du XV^e^ et du XVI^e^ siècle, telles la maison écussonnée (de 1594) et la « maison Alamartine » (ou Lamartine), dans la rue du même nom, réjouissent l'œil et l'esprit par leurs proportions heureuses, autant que par leur délicate ornementation. Elles étaient, pourtant, presque toutes demeures de petits bourgeois, de commerçants et même de simples artisans : vanniers, tisserands, savetiers, semblables à celui qu'un délicieux chapiteau de pilastre nous montre (au Musée) travaillant dans son échoppe.

C'est, aussi bien, l'un des charmes de Cluny, si prodigue de surprises archéologiques, qu'on y peut découvrir partout des vestiges émouvants ou simplement curieux : consoles et médaillons

sculptés, statuettes de pierre ou de marbre, colonnettes et frises richement décorées, portes encadrées de voussures, fenêtres enveloppées d'accolades (notamment à la délicieuse chapelle de l'ancien hôpital Saint-Blaise), fontaines archaïques, vieux puits, etc.

A côté de ces humbles et discrets témoins d'un passé de gloire et de puissance, en subsistent d'autres, plus imprévus. C'est le cas des deux grandes statues de marbre, œuvres d'un sculpteur français fixé à Rome, Pierre II Legros (1698), effigies que l'orgueil ou la piété filiale du sérénissime prince Emmanuel-Théodose, cardinal de La Tour d'Auvergne, duc d'Albret, ne put agenouiller sur le sarcophage (depuis transformé en autel), dédié à ses parents : Éléonore de Berg et le duc de Bouillon. Louis XIV, incapable de pardonner à cette famille de Frondeurs, en empêcha le Cardinal-Abbé, exilé à Cluny, et, du même coup, sauva du vandalisme révolutionnaire ces œuvres d'art, si longtemps ensevelies dans de pauvres caisses de sapin. Il existe du mausolée, tel qu'il devait être monté, une gravure de la main d'Audran.

On peut rêver aujourd'hui, dans le dévot silence de la chapelle de l'Hôpital, devant ces débris éloquents. Mais combien ils sont moins émouvants que ce coffret de plomb où fut quelque temps enfermée cette incomparable relique de la patrie française : le cœur de Turenne !

# LES ORIGINES

« Que cette maison devienne la véritable demeure de la prière. »
(Le duc GUILLAUME D'AQUITAINE.)

Le passé de Cluny, pour nous chargé de tant de regrets parmi de si fiers souvenirs, n'est guère saisissable qu'à partir de l'époque carolingienne.

Auparavant, c'est la pénombre, sinon la nuit. On sait toutefois que Cluny, d'abord station romaine, puis « villa » sous les rois francs, fut donné par Charlemagne à l'église de Mâcon, en 802 : il fit partie de la mense du célèbre Chapitre de Saint-Vincent. Vers 825, un autre personnage d'épopée, — le « Garin de Mascon » de la chanson d'*Aye d'Avignon*, — Guérin V, comte de Mâcon, puis de Chalon et enfin, « tout puissant duc de Burgondie », en acquit la possession par voie d'échange. La villa clunisienne passa ensuite entre les mains de la comtesse Eve

*(Ava)*, veuve de Guérin, comte de Velay, l'un des fils du célèbre Bernard II Plantevelue, comte d'Auvergne et marquis de Gothie. Eve, entrée en religion après la mort de son mari, ne tarda point à se dessaisir de Cluny au profit de son beau-frère Guillaume le Pieux, mais en s'en réservant la jouissance jusqu'à sa mort *(post peractum vitæ cursum)*. Cela se passait en 893.

Guillaume devait faire du domaine un de ses nombreux rendez-vous de chasse. Avec ce prince, nous touchons à ce qu'on peut appeler la grande histoire de Cluny.



C'était le temps où la féodalité naissante fondait sa puissance particulariste et batailleuse sur les débris de l'empire de Charlemagne ; où les Normands, après des luttes épiques, s'établissaient vers l'embouchure de la Seine ; où le Sud-Est de la France actuelle obéissait nominalement au souverain de la Germanie et, en fait, aux seigneurs ecclésiastiques ou laïques, défenseurs locaux des cités et des « pays » qu'ils acceptaient volontiers de couvrir de leur protection, quand, d'eux-mêmes, ils ne recherchaient pas ce rôle.

Déjà la « renaissance monastique » était en plein essor. Charlemagne, qui fut un très grand politique, aussi habile à tirer profit des circonstances qu'à utiliser les hommes, expert

surtout à faire servir les forces éparses à l'accroissement de son pouvoir, comprit vite le secours qu'il pouvait attendre de l'expansion du monachisme en Occident. Il travailla donc au développement des institutions religieuses en général ; mais il sut, en particulier, se servir intelligemment de ces puissantes usines de beau labeur qu'étaient les monastères, pour recueillir le plus possible de la pensée gréco-romaine dont il sentait la substantielle richesse et la force exaltante. Ses efforts devaient aboutir, d'une part, à la multiplication des couvents ; d'autre part, à ce mouvement d'art et de littérature qu'on appelle parfois la « renaissance carolingienne ».

Pourtant, l'œuvre du génial souverain devait à grand peine lui survivre. Après lui, l'Empire traversa une longue période d'anarchie et de guerres. Jusqu'à la formation des populeuses communes du Nord de la France, la civilisation se réfugia dans les monastères, dans ceux qui avaient échappé aux divers envahisseurs : Sarrasins, Normands, Hongrois — les Ogres de la Légende ; dans ceux aussi qui se créèrent dans ces temps troublés, où les âmes avaient, autant que les corps, besoin d'abri.

Les moines rendirent à l'Europe occidentale l'inappréciable service de poursuivre l'œuvre dont Charlemagne avait conçu le plan et commencé l'exécution. C'est à leur suite que la religion, les sciences et les arts se dispersèrent, comme des graines emportées par les vents,

sur tout le sol de l'ancienne Gaule. La civilisation, vers la fin du IXe siècle, était sans doute moins brillante dans l'ensemble qu'elle n'était au troisième. Du moins n'était-elle pas exclusivement urbaine comme alors. Les moines s'étaient écartés des grandes voies gallo-romaines d'Arles à Cologne, de Lyon à Saintes, etc. ; ils s'étaient résolument enfoncés dans les terres écartées des *pagani* pour y défricher le sol et semer le christianisme dans les âmes. « Ils décorent le désert de leurs saintes perfections », écrira Hugues de Saint-Victor ; « ils ornent les solitudes de leur justice, de leurs pieux entretiens, de leurs bons exemples ». Ils ont aussi apporté dans ces « déserts » le goût du beau, l'art de bâtir, de sculpter et de peindre, les préceptes de la philosophie, les notions des sciences tant profanes que sacrées, la littérature enfin.

C'est dans les limites étroites de monastères parfois surpeuplés, généralement bien défendus et de toutes façons protégés contre l'anarchie et la barbarie ambiantes, que se concentrera, dès le Xe siècle, cette activité, à la fois manuelle et intellectuelle, qui est la condition même du progrès des lettres et des arts. Dans la longue tourmente d'un monde en reconstruction, le cloître conserve précieusement les germes de la culture antique. Il recueille et entretient avec un soin pareil les étincelles jaillies du foyer byzantin ; partout ailleurs elles s'éteindraient. L'architecture, la sculpture, la miniature, l'art du vitrail, la savante calligraphie, l'orfèvrerie

elle-même sont, à l'époque romane, autant de fleurs monastiques.

La robe du moine, sa face glabre et ses cheveux courts maintiennent, parmi les modes barbares, des habitudes romaines. Aussi bien, le monastère rappelle l'antique villa : sa cour à portiques — le cloître — en est le péristyle agrandi. Mais le monastère s'élargit jusqu'à former une petite cité, ayant ses édifices publics, son logis des hôtes, ses dépendances de toute sorte, ses bâtiments agricoles et industriels, ses ouvriers de l'établi, de la forge et des champs, ses artistes aussi. En outre, c'est une république où sont appliqués les principes d'un socialisme éprouvé, celui qui se fonde tout ensemble sur la réciprocité des droits et des devoirs, sur la justice commutative et la véritable fraternité, en un mot sur la doctrine du Christ.

La règle de saint Benoît date du VI^e^ siècle ; mais — Renan l'a remarqué — par elle le patriarche des moines d'Occident domine de la puissance réalisatrice de son esprit toute une civilisation. C'est une merveilleuse discipline. Son plus rare mérite est sans doute d'affirmer que le travail, intellectuel aussi bien que matériel, est la condition même de la perfection morale. Grand excitateur d'énergies, saint Benoît s'applique à faire comprendre aux religieux qu'il forme à sa méthode que, dans les temps difficiles où ils vivent, leurs fondations doivent se suffire à elles-mêmes. Tout en se sanctifiant par la prière et la mortification, avant même de

songer au travail de la pensée, à la science et à l'art, les Bénédictins doivent se préoccuper de mettre en culture les terres qui dépendent de leur couvent, en sorte que, quels que soient les hasards et les désordres de la vie contemporaine, ils aient la certitude de poursuivre leur œuvre, de durer.

Par un paradoxe plus apparent que réel, les monastères devinrent nombreux en pleine anarchie du IXe siècle. Quelques-uns même furent puissants et riches. C'est alors que le moine Euticius, — saint Benoît d'Aniane, — adapta aux exigences contemporaines la règle de son illustre patron.

Dans ces monastères on travaillait beaucoup, suivant le mot d'ordre laissé par saint Benoît qui proclamait : « L'oisiveté est l'ennemie de l'âme. » Les Bénédictins étaient astreints à sept heures de travail manuel par jour ; ils devaient, en outre, consacrer deux heures à la lecture, à l'écriture, le tout sans préjudice des offices liturgiques et des prières en particulier ou en commun. On en vint donc tout naturellement à rechercher les reliques littéraires du passé chrétien et même païen, à recueillir les manuscrits, à les recopier. On en laissa perdre quelques-uns, c'est certain, par incurie, par ignorance ou par mépris : des textes précieux disparurent sous des formules de prières ; des parchemins furent grattés pour servir de feuillets de missels ou d'antiphonaires, tout comme, à d'autres époques, on vit dépecer d'inesti-

mables vélins pour relier de banals in-folio ou, plus près de nous, pour couvrir prosaïquement des pots de confitures ! Il n'en reste pas moins vrai que c'est grâce aux soins et au labeur des moines, seuls gardiens, durant tout le haut moyen âge, du flambeau de la culture antique, que la plupart des œuvres des grands écrivains et des plus illustres penseurs de la Grèce et de Rome sont parvenues jusqu'à nous : trésors inestimables pour le salut de la civilisation, pour la rééducation de l'humanité.

Aujourd'hui encore, les monastères, qui ont survécu aux moines sans avoir trop souffert des atteintes du temps et des outrages, plus redoutables, des hommes : Moissac ou Fontenay par exemple, laissent deviner quels lieux de félicité tranquille, quelles oasis de douceur et de paix ils furent dans la rude tourmente des temps passés. Ceux qui, en robe de bure sombre ou blanche, Clunistes ou Cisterciens, circulèrent sous ces jolies arcades, autour de ces préaux de verdure baignée par la seule lumière tombant du ciel, y étaient retenus par toutes les aspirations un peu hautes de l'âme. Là ils oubliaient le monde, ses tumultes, ses aventures et ses dangers, soucieux uniquement de perfection morale, dans une vie toute confraternelle.

A cet égard qu'y a-t-il de plus touchant que l'avant-dernier chapitre de la Règle, véritable « testament spirituel » de saint Benoît ? Il est intitulé « Du bon zèle que doivent avoir les moines ». En voici les prescriptions, consignées

avec la laconique simplicité d'un schéma : « Qu'ils se préviennent d'honneur les uns les autres ; qu'ils supportent avec une grande patience les infirmités d'autrui soit corporelles, soit spirituelles ; qu'ils s'obéissent à l'envi les uns aux autres ; que nul ne cherche ce qui lui est le plus avantageux, mais plutôt ce qui l'est aux autres ; qu'ils acquittent chastement la dette de la charité fraternelle ; qu'ils craignent Dieu d'une crainte inspirée par l'amour ; qu'ils aiment leur abbé d'une affection humble et sincère ; qu'ils ne préfèrent absolument rien à Jésus-Christ, lequel daigne nous conduire tous ensemble à la vie éternelle. Amen. »

Une paix bienfaisante émanait du monastère. L'action sociale et civilisatrice s'exerçait alentour par le simple rayonnement de la vertu, par la seule application de la règle prescrivant les travaux agricoles, le labeur intellectuel, la pratique de l'hospitalité et de l'aumône. Une clientèle s'établissait dans le proche voisinage. Des villages se serraient autour des hautes murailles sur lesquelles flottaient, avec les parfums de l'encens, les chansons des cloches. De véritables villes, — Cahors, Saint-Denis, Munster et Saint-Claude, par exemple, — devaient ainsi grandir à l'ombre des communautés monacales, auprès desquelles elles avaient cherché protection et avantages, lorsqu'elles naissaient à peine. C'est ainsi que la main du moine a laissé son empreinte sur les origines d'un grand nombre de nos cités.

Mais, si le monastère était un asile inviolable, ouvert à ceux que persécutait injustement la justice civile ; si ses greniers coulaient, aux époques de misère, comme des fontaines publiques ; si les indigents pouvaient s'y ravitailler en aumônes comme les malheureux en espérances, il était aussi un refuge pour quiconque voulait entrer en religion, fût-ce l'homme le plus pauvre et de la plus humble naissance. Dans cette société féodale dont les deux bras agissants furent le noble et le moine, celui-ci, par l'ascendant de la vertu et du savoir, réussit d'ordinaire à s'imposer à celui-là, dont les mœurs étaient demeurées frustes et parfois barbares, dont l'intelligence restait trop souvent en friche. Du cloître sortiront quelques-uns des maîtres du monde et, — ce qui est infiniment plus honorable — nombre de ceux qui levèrent le plus haut le flambeau sur la route incertaine et dure du progrès, qu'il s'agisse du progrès dans les institutions bienfaisantes ou du progrès dans les sciences, sinon dans les lettres et les arts. « Partout où l'on interrogera les monuments du passé, a écrit Montalembert, non seulement en France, mais dans toute l'Europe, en Espagne comme en Suède, en Écosse comme en Sicile, partout se dressera la mémoire du moine et la trace mal effacée de ses travaux, de sa puissance, de ses bienfaits, depuis l'humble sillon qu'il a, le premier, creusé dans les landes de la Bretagne ou de l'Irlande, jusqu'aux splendeurs éteintes de Marmoutier, de Cluny, de Melrose... »

L'histoire de l'abbaye de Cluny illustre à merveille cette remarque du grand orateur.

***

Donc, en 909 (cette date paraît plus probable que celle de 910, pourtant traditionnelle), un chasseur gaillard et rude qui, dans l'ordinaire de sa vie, ne prenait guère le temps de penser à Dieu ni d'être un chrétien méthodiquement appliqué à son salut, mais qui songeait plus volontiers à bien boire, s'ébaudir et courre le cerf, possédait dans la vallée de la Grosne le domaine de Cluny. Là, près d'une chapelle consacrée à la Vierge Marie et à l'apôtre saint Pierre, il entretenait, dans les dépendances d'une villa, une de ses plus belles meutes. Or, comme il sentait tomber le soir d'une existence remplie de beaucoup d'aventures diversement édifiantes, notre homme s'avisa, comme l'écrira plus tard un bénédictin, que les prières des moines seraient plus profitables à son âme que les abois des chiens.

Et c'est ainsi que, le 11 septembre 909, Guillaume le Pieux, dit aussi le Fort, duc d'Aquitaine, marquis de Gothie, comte de Mâcon, de Velay, d'Auvergne et de Bourges, signait dans cette dernière ville et, avec lui, sa femme Engelberge, fille du roi Boson, l'acte public et solennel de donation.

Ce vénérable document, communément appelé « Testament de Guillaume le Pieux », est con-

servé dans le département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale. C'est, sinon l'original, du moins une expédition contemporaine sur parchemin. On y relève, auprès des signatures de Guillaume et d'Engelberge, celles de Madalbert, archevêque de Bourges, d'Adalard et de Hatto, évêques de Clermont et de Nevers. Il est curieux d'observer avec quelle véhémence, dans la dernière partie de l'acte, le *dictator* lance, contre quiconque viendrait à le violer, des imprécations tirées des Livres Saints ; elles chargent les clauses comminatoires. En revanche, la clause pénale se réduit à une amende, formidable, il est vrai, de cent livres d'or.

La date exacte est donnée par le document lui-même : « *Anno XI*, *regnante Carolo rege* [Charles III], *indictione XIII.* » Ce qui semble bien devoir s'entendre, contrairement à une opinion fort répandue, de 909 et non de 910. Le texte inséré dans la *Bibliothèque Clunisienne* n'indique pas le quantième ; mais il est fourni par la pièce qu'a publiée l'érudit Alexandre Bruel dans le *Cartulaire de Cluny*, composé avec la collaboration d'Auguste Bernard : « *Tertio idus septembris* », autrement dit : le 11 septembre.

La donation englobait Cluny *(Clugniacum)*, à savoir villa, courtil, « manse seigneurial » et la chapelle dédiée à la Vierge et à saint Pierre, avec toutes leurs dépendances : villas, oratoires, serfs des deux sexes, vignes, champs, prés, bois, eaux stagnantes et courantes, fariniers, etc.

« Je concède ces terres, proclamait le duc, à

condition qu'un monastère régulier soit construit en l'honneur des apôtres Pierre et Paul, et que là se réunissent des moines vivant sous la règle de saint Benoît, possédant, détenant et gouvernant à perpétuité les choses concédées, de telle sorte que cette maison devienne la véritable demeure de la prière, toujours pleine de vœux fidèles et de supplications pieuses, et qu'on y désire et y recherche avec une intime ardeur la vie céleste. »

Il y avait quelque mérite pour un chasseur passionné, encore que grisonnant, à renoncer à sa meute des prés et des bois en une contrée giboyeuse ; il y en avait sans doute un plus grand, pour un féodal du début du xe siècle, à invoquer la loi fraternelle et à dire : « Puisque, comme chrétiens, nous sommes tous unis par les liens de la foi et de la charité, que cette donation soit faite pour les fidèles des temps passés, présents et futurs... Nous voulons aussi que, de notre vivant et dans les temps de nos successeurs, autant que les circonstances et les ressources du pays le permettront, l'on pratique ici avec un zèle extrême les œuvres de miséricorde envers les pauvres, les indigents, les visiteurs, les voyageurs... »

Le bénéficiaire de la donation était nommé : l'abbé Bernon. Ce moine, de grande réputation, devait diriger, sa vie durant, le monastère qu'il aurait l'honneur de fonder sous l'invocation des apôtres Pierre et Paul.

Bernon, que la tradition du xie siècle fait

naître en Bourgogne et d'une famille noble, était entré on ne sait quand (en tout cas avant 886) à l'abbaye de Saint-Martin d'Autun. Ce célèbre monastère, une des créations de la reine Brunehaut, était alors un ardent foyer de vie spirituelle. Bernon en partit pour réformer, — peut-être même pour reconstruire, — le couvent de Baume (Baume-les-Messieurs) dont on attribue la fondation à saint Colomban, abbé de Luxeuil. Vers 890, il avait établi un nouveau centre monastique sur une terre de famille à Gigny, situé, comme Baume, en Bourgogne transjurane.

C'est précisément de ces deux monastères, l'un et l'autre sous le patronage de saint Pierre, que vint la colonie des douze bénédictins qui, sous la conduite de Bernon, jetèrent les bases de celui de Cluny.

A ce propos, il n'est pas sans intérêt de noter que ce premier groupe de religieux, tiré des monastères jurassiens, se rattachait par Baume et Saint-Martin d'Autun au vieux cloître poitevin de Saint-Savin-sur-Gartempe. Or, cette maison fameuse était une de celles où, d'après Raoul Glaber, les moines de Glanfeuil, fuyant devant les pirates normands, s'étaient arrêtés pendant quelque temps, une de celles aussi où s'était conservée, dans sa pureté originelle, la réforme inaugurée au siècle précédent par saint Benoît d'Aniane.

Du fait de ces migrations monastiques, déclenchées par les invasions normandes et dont

les effets s'étaient fait sentir à Tournus dès 875, Cluny plonge donc ses racines dans la pure tradition ; mais c'est surtout par le canal de Saint-Martin d'Autun qu'il en a recueilli le rare bénéfice. En sorte que si, à la manière des vieux imagiers de nos cathédrales, on voulait rendre sensibles aux yeux par un arbre de Jessé les origines clunisiennes, il faudrait placer à la cime de cet arbre symbolique le fondateur des Bénédictins, au-dessous saint Benoît d'Aniane, puis, sur une branche plus basse, le bienheureux Hugues d'Autun et, enfin, saint Bernon.

Il convient d'ajouter que la fondation de Cluny, si étrangère à l'histoire politique qu'elle paraisse à première vue, inaugure pourtant, de la manière la plus inattendue et la plus pacifique, suivant la remarque de l'abbé Chaume *(Les Origines du duché de Bourgogne)*, « la restauration de cette Bourgogne organisatrice qu'avait connue le VIIe siècle », celle qui s'était efforcée d'assumer le rôle de gardienne de la civilisation gréco-romaine, dont les moines étaient les défenseurs naturels. Cluny allait être, sans qu'il s'en doutât, investi, pour une part, de la mission, lourde assurément, mais combien honorable, de conserver au monde, dans son étonnante variété, l'héritage religieux, politique et scientifique des temps carolingiens. Par suite, il deviendra l'un des principaux instituteurs de la chrétienté, du Xe au XIVe siècle.



Ses débuts furent difficiles.

En dépit de la sauvagerie des sites jurassiens qu'il venait de quitter, Bernon, quand il arriva dans la vallée de Cluny, éprouva une impression plutôt sévère, si l'on en juge du moins par la peinture qu'un moine en a tracée. Il l'appelle la « Vallée Noire » ; il la déclare « privée de vue, loin de toute communication ». Évidemment elle devait être, en ce temps-là, plus austère qu'elle n'est aujourd'hui, et les forêts, qui la couvraient presque entièrement, ne facilitaient pas les relations avec les pays voisins. Mais, attristé sans doute par le dépaysement, effrayé peut-être, en son âme candide, par la grandeur de l'œuvre, sur le berceau de laquelle il se penchait, le bon moine exagérait. Quand on retrouve aujourd'hui cette vallée de Cluny si douce, si harmonieuse et si riante, encore un peu fermée peut-être, à l'écart de grands chemins plus fréquentés que ceux qui la traversent ; en revanche, avec la grâce de ses prairies, avec ses montagnes boisées, mais point farouches, on s'étonne, même en se représentant ce qu'elle put être jadis, que l'aimable configuration d'un tel sol, de ce « bassin d'eau courante et de feuillage » (Lamartine), ait pu émouvoir à ce point et intimider l'abbé Bernon. Au demeurant, n'a-t-il pas déclaré lui-même que la « Vallée Noire exhalait un tel parfum de repos et de paix, qu'elle ressemblait à une solitude céleste » ?

Mais il y a des pressentiments qui troublent plus que des paysages.

Quoi qu'il en soit, l'Abbé et les douze moines de la fondation ne furent pas longtemps influencés, dans leur effort créateur, par ces impressions du début. Avec quel cœur ces vrais fils de saint Benoît se mirent à l'ouvrage !

Il y avait, autour de la villa cédée par le duc Guillaume, quelques métairies, avec des vignes, des champs et des prés, mais aussi avec beaucoup de terres incultes. On entreprit de rendre celles-ci productives. En même temps, on édifia les bâtiments nécessaires à la vie monastique : cloître et salle du chapitre, dortoir, réfectoire, cuisine et cellier, infirmerie, écuries, forge et moulins ; bref, on construisit tout ce que la règle bénédictine exigeait qu'il y eût dans un couvent. Une église, dédiée à saint Pierre et à saint Paul et sur laquelle nous manquons de renseignements, apparaît entre 915 et 917 : peut-être n'était-ce qu'un simple agrandissement de la chapelle primitive.

Un ami de Bernon, l'archevêque de Besançon, Gédéon (Baume et Gigny étaient de son diocèse), bénit les premiers bâtiments de l'Abbaye nouvelle.

La charte de fondation l'avait soumise à l'autorité de Bernon, mais proclamée indépendante de tout pouvoir ecclésiastique ou civil, et même, en apparence, de celui du Pontife Romain, invité cependant à la prendre sous sa protection. Bientôt, en effet, la Papauté accep-

*en pal, la pointe en haut, et deux clefs d'argent en sautoir et affrontées, les anneaux en bas, brochant sur le tout.*

Un lien féodal était créé. Cluny, qui s'organisait dans le cadre de la féodalité, donna à ce lien son expression dans le cens de dix sous d'or, payables tous les cinq ans, à Rome même, et destinés au « luminaire des Apôtres ». Un tel tribut symbolisait la reconnaissance du domaine éminent que les Apôtres possédaient sur leur vassale bourguignonne, source et condition première de la protection qu'ils étendaient sur elle. Ce n'était pas une innovation : depuis longtemps déjà, depuis le IX$^{e}$ siècle surtout, bien des églises, bien des monastères avaient eu l'idée de se recommander à saint Pierre, c'est-à-dire de se placer sous la protection du Souverain Pontife.

Il faut ajouter que ce droit de suzeraineté de l'Église romaine sur Cluny, attesté dès l'origine par le patronage des Apôtres et par le cens payé tous les cinq ans, le sera bientôt par le contrôle exercé par les papes sur l'administration temporelle des Abbés et, à partir du XII$^{e}$ siècle, par la confirmation que les premiers se réserveront de donner aux seconds : Calixte II à Pierre le Vénérable en 1122, Alexandre III à Raoul de Sully en 1174, etc.

Les historiens ont, en général, souligné la rare habileté des fondateurs, enlevant Cluny au prince pour l'assujettir au pape. En effet, quelle sujétion rêver, à la fois plus légère et plus sûre que celle du pontife romain ? Son « autorité »,

remarque Achille Luchaire *(Histoire de France depuis les origines jusqu'à la Révolution)*, était « assez imposante pour que sa protection fût efficace, même à distance ; trop éloignée, d'autre part, et matériellement trop peu puissante pour devenir un sujet d'alarmes ».

« Trop peu puissante » nous paraît même au-dessous de la vérité, à l'époque dont il s'agit. Jamais encore l'Église romaine, — depuis le IX^e siècle à la merci tantôt des empereurs, tantôt des factions locales, — n'avait encore paru plus lourdement dominée et foulée par les barons italiens. Or, n'est-il pas piquant de relever que c'est précisément à ce moment que Cluny se met sous la protection de son « impuissance » momentanée, comme s'il avait la sereine prévision d'un avenir réparateur ? Quoi qu'il en soit, aucun pontife ne pouvait accueillir une telle démarche avec plus de faveur que le jeune et malheureux Jean XI. Ce fils de Marozia savait par expérience personnelle et, pour ainsi parler : domestique, combien il était urgent d'arracher l'Église à la tyrannie des princes laïques et des familles dont la pernicieuse influence disposait de toutes choses dans Rome. On relève dans la célèbre bulle adressée par lui au deuxième Abbé de Cluny, saint Odon, en mars 932 : « ... Puisque vous Nous en faites la demande, Nous voulons que votre monastère, avec tout ce qui lui appartient soit affranchi de toute dépendance, de quelque roi, évêque ou comte que ce soit... »

tait de s'en constituer protectrice, en l'affranchissant de toute dépendance temporelle et spirituelle, autre que celle envers le Saint-Siège. Aux apôtres Pierre et Paul, sous l'invocation de qui elle se trouvait maintenant placée, — en d'autres termes, à l'Église romaine — passait le droit de propriété exercé naguère par Guillaume d'Aquitaine. Désormais elle appartiendra au domaine apostolique comme un alleu libre de tout lien, comme un domaine inaliénable, assujetti seulement pour être protégé. Le pape Honorius ne spécifiait-il pas, en 1125, que Cluny était devenu la propriété du Siège Apostolique qui le protégeait comme tel *(ad speciale jus et proprietatem Sanctae Romanae Ecclesiae)?*

Les biens, les revenus du monastère et de ses dépendances, la Papauté les défendra comme siens. Toutefois, elle en a simplement la nue propriété ; elle n'en a ni la jouissance ni la libre disposition. Elle ne peut élever aucune prétention sur le domaine utile, comme le note M. Guy de Valous dans la thèse importante qu'il a consacrée en 1935 au *Monachisme clunisien.* Avec un droit de tutelle sur l'administration, elle n'est, en somme, chargée que de veiller à la perpétuité de l'œuvre.

Ainsi la « protection des Apôtres » *(tuitio Apostolorum)* se substituait à l'ancienne « recommandation au Roi ». Les armes de l'abbaye le proclameront à leur manière : *De gueules à l'épée d'argent, la garde et la poignée d'or, posée*

Tous ses successeurs du x^e^ et du xi^e^ siècle légifèrent à l'envi en faveur du monastère des bords de la Grosne. Ils lui reconnaissent non seulement le droit de battre monnaie, mais ils l'enlèvent à l'obédience de l'Ordinaire : l'évêque diocésain, — dans l'espèce, celui de Mâcon. C'est le privilège de l'exemption qui s'établit.

L'exemption ! Qu'est-ce à dire ? Il semble bien que Cluny ait exploité l'imprécision des termes, usités durant un certain temps par les scribes de la chancellerie romaine, pour étendre le plus possible les privilèges découlant de cette liberté d'ordre spirituel, la *libertas romana.* L'empereur d'Allemagne Othon III obtint de son parent Grégoire V (996-999) que Cluny, monastère censier de l'Église romaine, fût rendu à peu près indépendant à l'égard de l'évêque diocésain de Mâcon. Déjà ce prélat ne pouvait pénétrer à son gré dans le monastère, ni exiger quoi que ce fût des moines pour l'accomplissement des fonctions épiscopales. Le même pape fit davantage, en accordant à Cluny la facilité de demander à n'importe quel évêque, pour ses moines, le sacrement de l'Ordre, pour son Abbé, la bénédiction. Enfin, Jean XIX (1024-1033) défendit à tout prélat de lancer l'excommunication contre l'Abbaye bourguignonne et ses dépendances.

Bref, lorsque la notion d'exemption fut pleinement fixée, elle comporta pour Cluny, outre la soustraction à la juridiction de l'Ordinaire, à ses pouvoirs disciplinaires en particulier,

l'affranchissement des taxes dues à l'évêque en raison de l'exercice de ses fonctions pontificales et la mise à l'abri de toute excommunication lancée par n'importe quel prélat. A ces privilèges essentiels s'en ajoutaient d'autres moins importants, tels que celui de célébrer l'office divin, même en cas d'interdit, celui de construire des églises et de posséder des cimetières monastiques, enfin le pouvoir conféré à son Abbé de bénir ses moines. Comme le proclamaient les statuts de l'Abbé Henri Ier (1308-1319), à l'égard des monastères dépendant de Cluny, le chef de la Grande Abbaye tenait la place de l'évêque diocésain et en exerçait les droits. Rome ne lui avait-elle pas conféré, outre le titre de cardinal, l'honneur des insignes épiscopaux, les *pontificalia?*

Il importe de noter, d'ailleurs, que l'exemption ne concernera pas tous les établissements de l'Ordre clunisien, chacun d'eux ayant son régime particulier en la matière. Si quelques maisons illustres, comme Saint-Gilles du Rhône, Saint-Géraud d'Aurillac, Vézelay, Montierneuf de Poitiers, Saint-Martin-des-Champs à Paris, etc., jouissent d'une exemption formelle et complète, d'autres n'en possèdent qu'un ou deux privilèges. Certaines mêmes n'en obtiendront jamais l'avantage.

Cette exemption n'était pas une nouveauté, même en Bourgogne. Les abbayes voisines de Saint-Martin d'Autun, de Saint-Philibert de Tournus, d'autres encore, comme Gigny, rele-

vaient directement de Rome. Mais il y a là un fait des plus intéressants. Désormais la protection pontificale ne fera point défaut à Cluny. Dans les moments critiques, on verra des légats du pape accourir, avec la mission spéciale de défendre la Grande Abbaye et ses dépendances, de châtier ceux qui leur nuisent. Et telle sera la juste récompense de la fidélité et de l'aide puissante que, de leur côté, les abbés noirs ne marchanderont jamais au Saint-Siège.

En ce domaine de l'exemption au spirituel l'intérêt de l'Église romaine se confondait avec celui de Cluny. Cette concordance d'intérêts n'est pas moins frappante dans l'indépendance absolue accordée à l'Abbaye à l'égard des puissances politiques : empereurs ou rois, ducs, comtes ou barons, archevêques ou évêques considérés comme seigneurs temporels. Il importait alors de réagir contre un des abus les plus caractéristiques du temps : la scandaleuse ambition des princes laïques de devenir abbés afin de mieux exploiter à leur profit le bien des moines, le cloître envahi et assujetti par les profanes. Il existait encore trop de ces nobles besogneux et d'appétits violents, qui se souvenaient de la cupidité féroce des leudes de Charles-Martel ; ils regardaient avec convoitise, eux aussi, les monastères mal défendus et dont la richesse, souvent exagérée par la légende, les tentait.

Libéré de tous liens envers les autorités ecclésiastiques locales, qui, du reste, avaient en

général assez à faire pour échapper elles-mêmes à la mainmise des grands féodaux sur les évêchés, le monastère des bords de la Grosne ne dépendra donc d'aucun pouvoir laïque : *sine rege, sine duce, sine principe existens*, dira Pierre le Vénérable. Cette indépendance à l'égard de toute puissance temporelle est, aussi bien, le trait le plus saillant du monachisme nouveau.

Ainsi Cluny, abbaye modèle, devait être, selon l'expression imagée d'un historien, « comme une île autonome au milieu des juridictions et des servitudes féodales ». Guillaume d'Aquitaine avait reconnu cette nécessité dans l'acte de donation, lorsqu'il proclamait : « Il m'a paru bon de décider, par la présente charte, qu'à dater de ce jour, les moines seront soustraits à toute domination temporelle, qu'elle vienne de nous, de nos parents ou même du roi. » Le fondateur exigeait encore qu'ils ne fussent « soumis ni à l'orgueil de la grandeur royale ni au joug d'une puissance quelconque *(Nec fastibus regiae magnitudinis... nec cujuslibet protestatis jugo subjiciantur)*. Cette clause est reproduite dans la bulle de Jean XI où l'on relève le mot d' « immunité » *(immunitatem concedimus)*, lourd de sens.

Cluny était bien placé pour échapper à toute étreinte politique. Sa situation au point de contact des principales nationalités qui s'affirmèrent, du IXe au XIIe siècle, en ce pays de Bourgogne, zone neutre entre la « Francie » et les « Allemagnes », où l'action du roi et celle de

l'empereur s'équilibraient si bien qu'elles s'annulaient, le prédestinait à jouer le rôle d'un centre en quelque sorte international. Tant que vivra le duc Guillaume le Pieux, c'est-à-dire jusqu'en 918, le Mâconnais restera attaché au marquisat lyonnais de la maison d'Auvergne, dans le cadre du royaume de ce souverain ambitieux et malheureux que fut Louis l'Aveugle. L'Autunois est alors gouverné par l'un des hommes les plus remarquables de ce temps, Richard le Justicier, avec lequel le fondateur de Cluny entretient d'excellentes relations. L'harmonie règne également entre le duc Guillaume et le comte de Chalon, Manassès, un preux lui aussi.

L'époque est d'ailleurs favorable à l'indépendance : en pays germanique le trône est occupé par Louis l'Enfant et tout le pays retentit des chevauchées terribles des Hongrois. En France, où il n'est bruit que des Normands, règne Charles le Simple, dont l'autorité n'est pas moins discutée : il lutte sans plus de succès contre la haute féodalité que contre les envahisseurs. La situation troublée de l'ancienne *Francia* ne laissait donc guère à son roi le loisir de protester efficacement contre une affirmation telle que l'indépendance de Cluny, à supposer qu'il la jugeât attentatoire à ses droits souverains. Après lui, son fils, Louis IV d'Outre-mer, ne pourra que confirmer le privilège qui écartait de l'Abbaye toute suprématie temporelle. Rappeler, comme le faisait le rédacteur du diplôme

de 939 que le Saint-Siège n'était pas un maître, mais un protecteur, Cluny lui étant soumis *ad tuendum, non ad dominandum*, ne changeait rien à la chose. Au surplus, ces derniers Carolingiens ne jouirent que d'une autorité nominale sur les trois Bourgognes : franque, provençale et jurane, issues de l'ancien *Regnum Burgundiae*. C'était peut-être un bonheur pour Cluny, au moins à une époque d'universelle agitation, où grondait sans cesse la révolte, où constamment se forgeaient les alliances éphémères des puissants du jour en vue de conquêtes territoriales, où l'on devait voir, à trois reprises, des rois de France jetés dans les fers par trahison.

Mais un temps viendra où, la royauté capétienne ayant pris conscience de sa force, l'indépendance de Cluny sera menacée. Elle subira une première atteinte en 1119. Cette année-là, l'abbaye devra se mettre sous la protection du roi, l'énergique Louis VI, afin d'être défendue contre les continuelles incursions dont ses domaines étaient l'objet de la part des comtes de Chalon. L'acte était gros de conséquences.

Quoi qu'il en soit, on ne saurait trop insister sur les trois principes essentiels qui présidèrent à l'établissement du grand monastère de la vallée de la Grosne : donation faite aux saints apôtres Pierre et Paul, indépendance absolue vis-à-vis des autorités locales, ecclésiastiques et civiles, enfin, protection du Souverain Pontife.

# L'ENVOLÉE

*Cluniacenses... ubique dispersi, locupletes in saeculo et splendidissimae religionis in Deo.*
(GUILLAUME DE MALMESBURY.)

Type de l'abbaye exempte, c'est-à-dire relevant directement du Saint-Siège et affranchie de toute autre obédience, absolument indépendante, par ailleurs, de toute puissance temporelle (elle le fut, en fait, durant plus de cent années), protégée contre toute agression par l'anathème apostolique, Cluny eut sur le peuple comme sur les princes, au moins jusqu'au XIVe siècle, une autorité sans égale. Son influence sur l'histoire des mœurs et des idées fut profonde et son rôle considérable au point de vue de la religion, de l'art, de la vie sociale. C'est qu'en dehors ou au-dessus des frontières enchevêtrées et belliqueuses, elle représenta, mieux qu'aucun autre institut, de l'aube du Xe siècle jusqu'au milieu du XIIe, la résistance à

tout égoïsme politique et le mépris des intérêts d'en bas.

Sa prospérité fut rapide.

Cinquante ans après l'arrivée des douze moines de l'abbé Bernon dans la villa donnée par Guillaume d'Aquitaine, le monastère, caché entre les collines boisées de la « vallée noire », au bord de la paisible Grosne, attirait déjà les regards et les richesses non seulement de la Bourgogne, mais des « nations » voisines. Au bout de deux siècles, la Grande Abbaye était, en même temps que le cœur battant de la vie religieuse en Occident, la métropole du plus vaste empire monastique dont l'Église romaine eût encore salué la naissance : plus de onze cents maisons, — abbayes, prieurés ou cellas, — desservies par des milliers de religieux.

Nous essaierons de retracer plus loin les principales étapes de cette merveilleuse expansion.

Mais, d'abord, à quelles causes convient-il de l'attribuer ?

Nous répondons sans hésiter : aux hommes de rare valeur que les Clunistes acceptèrent ou élurent comme chefs et aux institutions remarquables qu'ils surent se donner.

Pour sauvegarder efficacement l'indépendance du monastère à l'égard du pouvoir temporel, il fallait que le choix de « l'Abbé général » fût fait librement, à l'abri de toute pression exercée du dehors. La charte de fondation prévoyait que les moines de Cluny seraient sous la puissance et domination de Bernon, mais

qu'après sa mort, ils auraient la faculté d'élire comme Abbé, «selon le bon plaisir de Dieu et la règle de saint Benoît », tout membre de l'ordre bénédictin qu'ils jugeraient digne de leur suffrage. « Aucune puissance, la nôtre ou celle d'autrui, ne s'opposera à cette libre et religieuse élection », déclarait Guillaume.

Tel fut le principe posé par le fondateur. Mais il apparut très vite que la pratique de cette liberté électorale n'irait pas sans entraîner certains risques. Les moines, investis de cette prérogative, ne céderaient-ils pas aux mœurs déplorables du temps, si on laissait la porte entr'ouverte aux influences du dehors ? Il fallait avant tout barrer la route aux ingérences illicites, à la vénalité, à la simonie, ce « chancre pestilentiel de l'Église ». On avait sous les yeux trop d'exemples d'élections épiscopales ou monastiques viciées par l'intervention des puissants du jour. Ces évêques et ces abbés marrons, loin de dominer la société et de la diriger comme jadis, entraient de plus en plus dans l'esprit féodal, en devenant de riches barons au caractère violent, aux habitudes mondaines, préoccupés à l'excès de leurs intérêts matériels. Une telle conduite, qui était un sujet de scandale pour toutes les âmes religieuses, devait paraître proprement intolérable aux Clunistes. Aussi l'abbé Bernon eut-il soin de choisir lui-même son successeur, Odon. Celui-ci l'imita et, après lui, Aimar, Maïeul, Odilon désignèrent de même le religieux qui poursuivrait leur œuvre. Lorsque,

de leur vivant, ils n'en firent pas leur coadjuteur, en le nommant à la dignité de grand-prieur (ce haut dignitaire remplaçait l'Abbé empêché ou malade), ils eurent soin, avant de disparaître, de le recommander aux suffrages de la communauté. Or, leur autorité était telle que leur choix fut toujours ratifié. Maïeul fut le coadjuteur d'Aimar ; Hugues de Semur, qui succéda à Odilon en 1049, était en possession du priorat. Tous deux furent élus par acclamation. Ainsi, jusqu'à l'illustre moine qui porte dans l'histoire le nom de Hugues Ier le Grand, les Abbés se recrutèrent par désignation anticipée.

Mais voici qu'avec ce dernier l'expansion de l'Ordre clunisien atteint son point culminant. Des dispositions nouvelles s'imposent. Désormais, c'est aux moines de l'Abbaye-mère *(Matrix Ecclesia)* qu'incombera le devoir de choisir les frères *(fratres spirituales)*, chargés de désigner l'Abbé. Le suffrage à deux degrés, le suffrage par compromis, devint donc, à partir de 1109, — date de la mort de Hugues Ier le Grand, — le mode habituel d'élection. Il y avait dans ce système une précaution prise contre les caprices, contre les surprises du scrutin. A l'usage cette garantie se révéla souvent insuffisante.

Si les Abbés de la seconde moitié du XIIe siècle et des époques suivantes furent, dans l'ensemble, des hommes d'un réel mérite, on n'en constate pas moins dans leur choix un souci, plus ou

moins marqué, d'opportunisme politique. A vrai dire, il était difficile qu'il en fût autrement. Pour subsister en paix, une abbaye, à plus forte raison un Ordre de l'universalité de celui de Cluny, devaient se ménager auprès des puissances : papes, empereurs, rois et princes, des protections, voire des appuis solides. Voilà pourquoi, alors que les premiers titulaires de l'abbaye appartiennent tous par leurs origines à l'Auvergne, à l'Aquitaine, à la Bourgogne, au comté de Digne, autrement dit à des pays du centre, de l'est et du midi, sur lesquels s'étendait le pouvoir effectif ou le patronage moral de la famille du fondateur, ceux qui continuent leur œuvre sont souvent des « Français » ou des Anglais. C'est ainsi que Thibaut de Vermandois succéda, en 1179, à Guillaume Ier d'Angleterre et, en 1199, Hugues V d'Anjou à Hugues IV de Clermont. Et, certes, de tels choix n'étaient pas pour déplaire à nos rois capétiens, non plus qu'à la famille royale d'Angleterre. Bien mieux, lorsque la Papauté eut son siège en Avignon, presque tous les Pontifes qui s'y succédèrent au cours du XIVe siècle, de Clément V à l'antipape du même nom, firent nommer ou recommandèrent leurs candidats, lesquels étaient parfois ceux du roi de France. Faut-il s'en plaindre ? Les choix d'un Henri de Fautrières, d'un Androin de la Roche, élus grâce à la faveur pontificale, et, plus tard, d'un Jean de Bourbon, élu sur les instances combinées du pape Calixte III et du roi Charles VIII, se sont révélés excellents.



Un détail, mais qui n'est pas sans importance : Dans la magnifique série d'Abbés qui présidèrent, dès l'origine et pendant près de deux cent cinquante ans, aux destinées de Cluny, ceux que l'Histoire a justement nommés les « Grands Abbés », de Bernon à Pierre le Vénérable, la plupart jouirent — à deux exceptions près, — d'un précieux privilège : celui de la longévité.

Bernon gouverna sa fondation de 910 à 926 ; Odon fut Abbé de 926 à 944. Après l'abbatiat relativement court d'Aimar, que son grand âge et ses infirmités contraignirent à se démettre de sa charge en 953, dix ans avant sa fin, se succédèrent Maïeul qui mourut en 994, Odilon qui s'éteignit en 1049. A cette dernière date, Hugues I[er] saisit le bâton abbatial qui ne tomba de ses mains qu'en 1109. Ces trois derniers présidèrent donc aux destinées de Cluny durant plus d'un siècle. Eux et leurs prédécesseurs ont tous été placés par l'Église sur les autels en raison de leur sainteté personnelle et de la beauté de l'œuvre qu'ils accomplirent. Après le règne orageux de Ponce de Melgueil, qui dura treize ans (1109-1122), et le très court abbatiat (seulement trois mois) d'un vieillard, Hugues II, Pierre le Vénérable, le dernier des « Grands Abbés », donna encore un bel exemple de longévité (1122-1156).

Lorsque le pouvoir est placé entre des mains si fermes et y reste pendant de si longs règnes, il est possible à ceux qui le détiennent d'entreprendre et de réaliser de grandes choses.

A ce propos, il faut convenir que, si Cluny n'a pas joué, à certaines époques, le rôle historique dont quelques-uns ont pensé lui faire le constant honneur, en revanche, c'est un fait incontestable qu'à maintes reprises il a exercé une action puissante sur les événements contemporains. Les « Grands Abbés » ne furent pas seulement des hommes d'une rare noblesse de cœur et d'une haute intelligence, mais encore de profonds politiques. Leur principal mérite fut de comprendre que leur mission providentielle était, la formation spirituelle et le salut de leurs religieux assurés, d'exercer une influence prépondérante, sinon décisive, sur le monde monastique, et cela pour le plus grand avantage de la civilisation chrétienne.

En avance sur les idées de leur temps ils se rendirent parfaitement compte qu'au sein du désordre et de la violence où s'agitait le monde féodal à la recherche de son équilibre, un monastère comme le leur devait adopter une politique pacificatrice, et qu'eux-mêmes, appuyés sur une force sans cesse accrue, étaient voués au rôle d'arbitre dans les conflits entre les souverains comme entre les nations. Leur propre intérêt les inclinait du reste vers cette diplomatie de sagesse. Certes, ils ne cherchèrent pas à s'attribuer une action personnelle sur le

cours des événements ; ils furent poussés, malgré eux, à jouer un rôle de premier plan dans la politique contemporaine du fait de l'importance religieuse, économique et sociale du peuple de moines dont ils étaient les chefs, du fait aussi de leur position de prudente neutralité entre des antagonistes qui devaient naturellement chercher, chacun de son côté, à les gagner à sa cause.

A ce point de vue, il est curieux de voir comme leur habile diplomatie, ferme et souple tour à tour suivant les occurences, sut demeurer libre vis-à-vis des puissances en bataille. L'attitude semblable d'un Hugues le Grand et d'un Ponce de Melgueil, pourtant si différents de caractère, au cours de la lutte du Sacerdoce et de l'Empire, est à cet égard fort édifiante : avec une prudence toute pareille ils se gardèrent de se trop compromettre dans la Querelle des Investitures. Le premier eut quelque mérite à ne pas se brouiller avec son filleul l'empereur Henri IV, tout en restant fidèle au pape Grégoire VII, l'ancien moine Hildebrand, son ami ; il s'occupait même de réconcilier les adversaires lorsque se produisit le coup de théâtre de Canossa. Quant à Ponce, qui se montra si peu modéré en d'autres occasions, il ne cessa jamais de négocier un accord entre le Saint Empire et le Siège Apostolique.

Combien les Grands Abbés se sentaient plus à l'aise lorsqu'ils étaient sollicités d'intervenir entre des parties en litige, soit en qualité d'arbitres, soit comme médiateurs ! Un Odon, un

Maïeul, un Pierre le Vénérable — pour ne citer que ceux-là —, ont, à maintes reprises, assumé avec bonheur ce double rôle. Au cours de leurs voyages entrepris dans le but de visiter leurs monastères, que de fois ils saisirent les occasions qui s'offraient de se mettre en rapport avec des princes, un Hugues d'Arles ou un Bérenger II, avec des rois bourguignons de la dynastie rodolfienne ou des rois de France, tels Louis IV et son fils Lothaire, avec des empereurs d'Allemagne, comme Othon Ier, Othon II et Othon III qui tous estimaient ne pouvoir accomplir acte plus méritoire que de les aider dans leur noble tâche !

De même les chefs de la Grande Abbaye travaillèrent avec les évêques — et de quel cœur !— à imposer aux barons, fauteurs d'hostilités incessantes, ce qu'on appela successivement la « Paix de Dieu », puis la « Trêve Dieu ». Faut-il rappeler que la première désigne la tentative faite par l'Église en vue d'humaniser la guerre ? Elle déterminait quelles catégories de personnes devaient être respectées par les belligérants, quels sévices et quelles violences contre les biens, les maisons et les gens devaient être prohibés avec rigueur. Par la suite, l'Église voulut faire mieux : empêcher la guerre elle-même, au moins à certains jours. Elle l'interdit d'abord le dimanche ; puis, la défense fut étendue du mercredi soir au lundi matin, en souvenir de la passion, de la mort et de la résurrection du Christ. Ce fut la « Trêve Dieu ». Ainsi,

par une curieuse transaction avec les mœurs brutales du temps, les pacifistes du début du XIe siècle s'efforçaient d'adoucir et de réglementer la guerre par des conventions analogues à celles qu'en 1864 et de nos jours encore, les assemblées de Genève ont établies ou cherchent à faire prévaloir. Faute de pouvoir la supprimer radicalement, ils essayaient d'en diminuer les horreurs ; ils réservaient une partie de la semaine à la paix, abandonnant le reste à l'humeur querelleuse et barbare des maîtres du pays. Le célèbre annaliste bourguignon, Raoul Glaber, un moine noir, montre, dans sa *Chronique*, les multitudes affluant aux conciles, — premières conférences de la paix, — où le clergé préconisait les moyens les plus efficaces pour obtenir la cessation des guerres féodales, ce fléau permanent des campagnes. Les mains levées au ciel, les assistants criaient : « Paix ! Paix ! Paix ! », tandis que les abbés et les évêques agitaient leurs bâtons ou leurs crosses. Le cinquième des Grands Abbés, saint Odilon fut l'un des promoteurs de cet admirable mouvement. Cluny acquit, en cette occasion, une de ses gloires les plus enviables, celle dont nous comprenons le mieux aujourd'hui toute la bienfaisance et la solide grandeur. Par avance la Grande Abbaye aurait eu le droit de s'enorgueillir de la belle formule bénédictine, en inscrivant, sous son blason, ce mot si court, mais si chargé de sens : *Pax!* La Paix !

L'autorité morale que valut aux Grands

Abbés ce rôle de pacificateurs et d'arbitres, ne fit pas que donner de plus fermes assises à leur propre puissance : elle assura, du même coup, un plus large rayonnement à leur action extérieure.

Lorsque la Papauté entreprit de régénérer l'Europe croyante, les Clunistes, dont les aspirations se confondaient avec les siennes, lui servirent de missionnaires et de soldats. Certains d'entre eux manifestèrent leur goût de l'action jusque dans les plus hautes charges de l'Église, tel ce Gérald de Flandres qui fut évêque de Valence, puis patriarche de Jérusalem, ou cet ancien abbé de Saint-Bénigne devenu archevêque de Lyon, l'illustre Halinard de Sombernon, dont les mérites éclatants ne séduisirent pas simplement l'empereur Henri le Noir et le pape Clément II, mais encore les Romains qui le choisirent pour succéder à ce pontife : honneur auquel il se déroba. On sait quelle pléiade de prélats Cluny a formée et donnée à l'Église : un Henri VI de Courtenay, par exemple, lequel fut évêque de Langres, ou un Guillaume III de France, qui gouverna le diocèse d'Agen, ou encore un Renaud de Vézelay, neveu de saint Hugues, qui, comme Halinard, monta sur le trône archiépiscopal de Lyon où devaient aussi s'asseoir d'autres Clunistes.

Dès la fin du XI^e^ siècle, la Grande Abbaye apparaissait déjà comme une pépinière de sages et énergiques prélats : en demandant à saint

Hugues de lui accorder douze de ses moines, Guillaume le Conquérant ne laissait-il pas entendre qu'il leur confierait « des diocèses et des abbayes » dans son royaume d'Angleterre ? L'alliance de Cluny avec le Saint-Siège se révéla solide à l'usage ; elle apparut indissoluble, lorsqu'un Urbain II, un Pascal II, sortis de la grande ruche bourguignonne, portèrent sur le siège de saint Pierre l'ardeur irrésistible de leur foi.

***

Une autre cause primordiale du succès de Cluny fut la sagesse et la noblesse des institutions que la Grande Abbaye sut adopter et imposer à ses filiales. Une règle identique, des coutumes communes lui donnèrent, dès la fin du XIe siècle, non seulement le prestige, mais la cohésion et, par suite, la puissance de l'empire le mieux centralisé.

Nous dirons plus loin ce que fut l'Observance clunisienne. Qu'il nous soit permis dès maintenant d'en relever les caractères originaux, ceux du moins qui marquent le mieux tout ensemble et les objectifs et les apports particuliers du formidable et rayonnant foyer d'énergies spirituelles qu'évoque ce seul mot : Cluny.

Du VIIIe au Xe siècle, l'histoire de la vie monastique laisse apercevoir une curieuse indécision des esprits et un éclectisme inouï dans les observances : chaque supérieur arrange, com-

bine, fusionne les prescriptions ; on note même une série de revanches partielles d'une des formes chères au vieux monachisme égyptien, — l'érémitisme plus ou moins absolu, — sur la règle de saint Benoît. Or, dès la première heure Cluny se rallia délibérément aux disciplines du patriarche des moines d'Occident et s'y tint depuis avec constance. En s'attachant à des institutions qui, à travers l'adaptation faite sous le règne de l'empereur Louis le Pieux par saint Benoît d'Aniane, reproduisaient la Règle primitive, les Clunistes occupèrent, dès la fin du x[e] siècle, la première place dans le monde monastique. Cette place, ils la gardèrent longtemps, en dépit des attaques, souvent passionnées, dont ils furent l'objet.

Certes, on ne saurait oublier qu'un grand nombre d'abbayes, prospères et justement honorées pour les vertus de leurs moines, existèrent auprès de Cluny et menèrent dans l'honneur une vie pleinement indépendante. Telles furent, sans parler de maisons célèbres des Flandres, de l'Artois et de bien d'autres pays, les grandes abbayes normandes de Jumièges, de Saint-Wandrille, du Bec, de Saint-Ouen (à Rouen), de Saint-Étienne (à Caen), du Mont Saint-Michel, etc.. Saint-Martin d'Autun et Saint-Philibert de Tournus, si proches de Cluny, n'en relevèrent jamais.

Sans doute convient-il pourtant de reconnaître que celui-ci fut une très grande école de formation religieuse où maints centres monas-

tiques puisèrent, pour une large part, leur doctrine, trouvèrent des encouragements et, à l'occasion, un appui. Il est curieux de suivre le cheminement des idées clunisiennes à travers le monde. En veut-on quelques exemples ? C'est de son ami saint Odilon que Richard de Verdun apprit la manière de réformer son abbaye de Saint-Vanne ; par là l'influence de Cluny s'étendit à la Lorraine, aux Flandres, au pays de Liége. Saint Poppon, abbé de Stavelot et disciple de Richard, continua son œuvre jusqu'en Allemagne. Le fameux abbé de Saint-Bénigne de Dijon, Guillaume, introduisit les coutumes clunisiennes à Fruttuaria, en Piémont, d'où, par l'intermédiaire de Saint-Annon de Cologne, elles gagnèrent Saint-Blaise, dans la Forêt-Noire, et Siegburg, en Rhénanie. On peut noter de même l'influence de Cluny sur la fondation de la Chaise-Dieu par Robert d'Aurillac, sur la formation de la congrégation de la Sauve-Majeure par saint Gérard de Corbie, connu dans l'histoire de plusieurs abbayes de la province de Reims. De tels faits sont d'autant plus remarquables qu'aucun des monastères cités n'accepta d'être soumis à la Grande Abbaye bourguignonne.

Dès lors, la conclusion que Cluny ne doit son succès qu'à lui-même, à ses chefs, à ses observances, à son régime, à ses vertus, ne s'impose-t-elle pas avec la force de l'évidence ? La belle régularité de vie dont ses fils donnèrent l'exemple au monde sans défaillance sensible, pendant

près de deux siècles, fit l'admiration non seulement des laïcs, mais des clercs, observateurs moins indulgents. Leur haute conception de l'idéal monastique et les formes magnifiques dont ils surent revêtir jusqu'aux plus humbles incidents de la vie régulière leur ont attiré maintes adhésions jadis ; elles leur valent encore bien des sympathies. Quel plus bel éloge peut-on faire de leur œuvre ? Et comme il toucherait au vif de l'âme ceux qui l'ont si largement mérité !

Ceci, en particulier, honore les Clunistes : avec le goût de l'action, un sens de la mesure qu'on ne retrouve pas au même degré dans toutes les autres obédiences ; avec la part relativement importante accordée au travail manuel (au moins dans les débuts), le noble souci de la culture de l'esprit ; avec la préoccupation de la lutte à mener contre les désordres des monastères, une attention extrême portée à la liturgie, ce qui eut pour corollaire le développement de toutes les branches de l'art religieux : architecture, sculpture, peinture, copie et enluminure de manuscrits, orfèvrerie, musique même ; enfin, la pratique, à un degré surprenant, des devoirs de charité sous ses deux formes les plus populaires au moyen âge : l'aumône et l'hospitalité. La plupart des Abbés de Cluny préférèrent recommander à leurs moines, au lieu des austérités outrées et parfois répugnantes, alors en honneur dans certains couvents, un genre de pénitences moins sommaires. Sans donner à la

méditation, à la vie intérieure, une place exclusive, ils ne laissèrent pas de la pratiquer avec humilité, avec ferveur.

Plusieurs de ces traits révèlent chez les Clunistes un sens social qui suffirait déjà à les distinguer, si l'on ne pouvait noter encore, au nombre de leurs aspirations les plus apparentes, celle de s'adapter aux besoins légitimes de leur temps et notamment de travailler à la réforme monastique.

A ce propos, pourquoi ne pas observer que, si l'on fait abstraction de l'influence exercée par quelques hautes personnalités clunisiennes, l'Abbaye des bords de la Grosne n'a pas joué le rôle qu'on lui prête trop généreusement dans la réforme de l'Église séculière ? Elle ne fut point, comme on l'a dit, la protagoniste de la réforme grégorienne du XI$^{e}$ siècle, quelque étroits qu'aient été les liens qui l'ont unie au grand pape Hildebrand. Par contre, — et comme il était indiqué, — elle a réservé ses soins à la correction des cloîtres, ceux des bénédictins en premier lieu. Elle mena la bataille contre les abus dont les moindres n'étaient pas les élections simoniaques et l'ingérence intéressée des nobles et des princes dans les affaires des monastères.

Mais le principal objectif des Clunistes fut, sans conteste, de mettre au-dessus de tout le culte à rendre au Créateur : l'*Opus Dei.*

On a souvent exagéré leur légitime souci d'accorder dans leurs exercices une place hono-

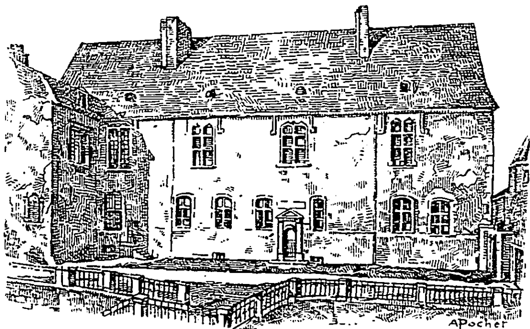
rable aux travaux de l'esprit. Ce serait une erreur que de saluer dans la Grande Abbaye une image anticipée de Saint-Maur. Ses hôtes n'étaient pas des savants, rompus à la recherche scientifique, comme un Mabillon et un Martène. Peut-être ne fut-elle qu'à de très rares moments un centre de culture, comparable à ceux que semblent avoir été quelques monastères de la renaissance carolingienne ; et même si, plus tard, les Clunistes ont entretenu des collèges à Paris, en Avignon, ailleurs encore, pour héberger leurs frères « détachés aux études », s'ils ont professé le respect des grades universitaires en théologie et en décrets, ne nous y trompons pas : les études ne les ont jamais intéressés qu'en fonction de l'*Opus Dei*, de la liturgie, et dans la mesure où elles pouvaient servir à cette dernière. Il convient, au surplus, d'observer que la place si importante, tenue par cette science sacrée dans la discipline clunisienne, suppose chez ceux qui la possédèrent des connaissances nombreuses, variées, délicates, telles, pour tout dire, que bien peu étaient alors capables de les acquérir. Comme le remarque fort justement M. Guy de Valous, c'est la preuve évidente que la culture des Clunistes fut, dans l'ensemble, sinon supérieure, au moins égale à celle des autres moines de leur temps.

Il faut convenir, en outre, que la poursuite ardente de l'*Opus Dei* eut pour eux la plus heureuse des conséquences, on est tenté d'écrire : des récompenses. Lorsqu'il s'agit de glorifier

Dieu, nulle recherche d'art, nulle splendeur ne paraît excessive aux chrétiens que n'assombrit pas la tristesse désabusée d'on ne sait quel ascétisme d'origine orientale, mais dont trop d'hérétiques d'Occident ont fait tour à tour leur pâture. A ce sujet, il convient de ne point opposer, avec autant de géométrique rigueur qu'on en a marqué parfois, le goût de « l'extrême simplicité » que manifesta Cîteaux, surtout dans ses débuts, à ce culte fervent de l'art, à ce souci des grandioses cérémonies, qui forment deux traits si remarquables des traditions clunisiennes, à partir du XI[e] siècle. Saint Bernard et certains de ses disciples, parmi les plus convaincus de la nécessité d'introduire dans les manifestations extérieures de la religion l'esprit de pénitence et de réduire les monuments à une sorte de schéma d'architecture, étaient vaincus d'avance dans une bataille où leur tempérament bourguignon et leur foi enthousiaste luttaient contre leurs spéculations austères de théologiens. Combien d'admirables monuments, construits du vivant, sinon sous les yeux de l'éloquent abbé de Clairvaux, donnent un éclatant démenti aux opinions qu'on lui prête sans assez de discernement, semble-t-il !

Quoi qu'il en soit, c'est l'honneur indiscutable de Cluny que de n'avoir pas voulu, sous prétexte de mortification ou de perfection spirituelle, abolir dans l'âme humaine ce goût du beau qui lui est inhérent ; d'avoir fait sa part à la sensibilité, qui ne se confond pas avec la sen-

sualité ; d'avoir aimé d'égale tendresse et la ferveur de l'esprit et l'harmonie des formes nobles où la vie s'exprime naturellement ; bref, d'avoir toujours rangé l'art parmi les dons célestes, comme un reflet de la Beauté suprême. Les moines noirs eurent le juste sentiment de sa mission religieuse ; ils comprirent aussi son rôle social. Remercions-les donc d'avoir, par leurs magnifiques réalisations, réservé d'inépuisables motifs d'admiration aux siècles à venir, et fourni aux moins mystiques des hommes le tremplin qui les a lancés dans les étoiles.




Logis abbatial de Jean de Bourbon (Musée J.-B. Ochier).

# L'OBSERVANCE ET L'ARMATURE CLUNISIENNES

> « C'est de Cluny que les courants des préceptes réguliers et de la rigueur monastique se sont répandus dans les pays d'Occident. »
> (Le moine NAGOLD, *Vie de saint Maïeul.)*

Cluny n'est pas une création spontanée. C'est peu à peu qu'il devint ce qu'il fut ; c'est lentement que l'humble arbrisseau, planté par Bernon sur le bord de la Grosne, devint l'arbre aux larges ramures dont l'ombre s'étendait sur tant de pays dès l'époque de l'Abbé Hugues Ier. On a quelque peine à croire que le fondateur ait entrevu les prodigieux développements que devait prendre si rapidement son œuvre. Encore moins peut-on penser que, dès l'origine, il se soit proposé d'innover à tout prix : l'étude des constitutions clunisiennes le démontre clairement.

Connues sous le nom générique de « Coutumes », les Constitutions ne nous sont point

parvenues fondues dans un texte unique. Outre l'*Ordre de Cluny*, rédigé entre 1063 et 1087 par le moine Bernard, et les *Plus Anciennes Coutumes du monastère de Cluny*, écrites sous l'inspiration de l'Abbé Hugues Ier par le bénédictin allemand Udalricus (Ulrich, Ouri) dans le dernier quart du XIe siècle, il faut encore tenir compte de deux recensions antérieures, dont l'une remonterait à 964. Peut-être conviendrait-il de joindre à ce groupe de documents d'autres coutumes directement inspirées par la Grande Abbaye, par exemple la précieuse copie exécutée vers 1045 pour le monastère italien de Farfa. Il faudrait, enfin, mentionner l'importante série des *Statuts*, édictés par les abbés Ponce de Melgueil, Pierre le Vénérable, Hugues V, Bertrand de Colombiers, Henri Ier, Bernard, Jean de Cosans, Yves II et Jean III de Bourbon, du XIIe au XVe siècle.

Un examen attentif ne révèle rien de très original dans cet ensemble de textes où se résume l'Observance clunisienne.

Celle-ci découle de la règle bénédictine, si sage, si modérée, si riche de dynamisme spirituel ; mais elle en découle à travers l'adaptation qu'au début du neuvième siècle saint Benoît d'Aniane en avait donné.

Cette filiation, que nous avons déjà signalée, est un fait important.

Le moine Jean, auteur de la *Vie de saint Odon*, a pris soin de le noter : « *Ipse autem pater Heuticius institutor fuit harum consuetudinum*,

*quae hactenus in nostris monasteriis habentur.* » Euticius — saint Benoît d'Aniane — fut, en effet, le rédacteur de « coutumes » qu'il s'était efforcé d'adapter aux exigences de la vie au temps de Charlemagne et de Louis le Débonnaire. Ce dernier l'attira près de lui dans la pensée d'en faire le restaurateur de la discipline monastique en ses États. De fait, non content d'être l'inspirateur des décisions arrêtées par le synode de 817 et résumées dans le célèbre capitulaire *De vita et conversatione monachorum*, saint Benoît d'Aniane fut chargé de visiter et de réformer tous les monastères de l'empire. Parmi les douze abbayes fondées ou restaurées par l'illustre religieux, avant que l'empereur l'eût appelé à gouverner celle d'Inda (dans les environs d'Aix-la-Chapelle), figurait l'abbaye de Saint-Savin-sur-Gartempe. Elle était érigée sur la terre d'un comte palatin, abbé de Marmoutier près de Tours, du nom de Badilon ; la terre, qui s'appelait « Cerisier », prit le nom de Saint-Savin après le transfert en ce lieu des reliques de ce bienheureux.

Le monastère poitevin avait, depuis, offert l'hospitalité aux moines chassés, par l'invasion normande, d'un autre cloître bénédictin : Saint-Maur de Glanfeuil. C'était donc un véritable conservatoire de la Règle bénédictine.

Or, c'est à saint Savin que, vers 870, sous le règne de Charles-le-Chauve, un Badilon, « comte en Aquitaine » et familier de l'empereur, s'adressa, lorsqu'il entreprit de restaurer l'ab-

baye éduenne de Saint-Martin. Le bienheureux Hugues de Poitiers, futur prieur d'Anzy-le-Duc, fut un des religieux qui vinrent du Poitou sur sa demande. Une étroite amitié le devait bientôt lier à cet autre moine de Saint-Martin d'Autun, à ce réformateur de Baume, qui fonda Gigny et Cluny, à Bernon. Ainsi s'éclaire la phrase, au premier abord assez mystérieuse, de l'historiographe de saint Odon, lorsqu'il affirme : « *Fuerunt autem institutores ejusdem loci* [Baume] *imitatores cujusdam patris Euticii.* »

Mais les mœurs et les idées s'étaient transformées dans l'espace d'un siècle. A son tour Cluny dut tenir compte de cette évolution naturelle. Il instaura donc chez lui la règle bénédictine adaptée par saint Benoît d'Aniane, mais il en donna l'interprétation la plus libérale.

Tout en restant foncièrement fidèle à l'esprit, sinon à la lettre des préceptes édictés au VIe siècle par le père des Bénédictins et, trois cents ans plus tard, par le moine ami de l'empereur Louis, d'une part l'observance de Cluny reflète plus qu'aucune autre les idées et les préoccupations de la société féodale, avec laquelle la Grande Abbaye entretint des rapports parfois difficiles, mais, à l'ordinaire, plutôt bons : on y trouve un curieux mélange de la tendance centralisatrice, qui fut celle de saint Benoît d'Aniane, et de dispositions empruntées au système féodal, transportées, par une vue géniale, du plan social sur le plan religieux.

D'autre part, ce code d'un grand peuple monastique dont la constitution tendait si nettement sinon à la centralisation, du moins à l'unification hiérarchisée, en un temps où le principe d'autorité était battu en brèche, n'avait pas le caractère inflexible qu'on serait tenté de lui attribuer. Il laissait place aux diversités régionales et comportait une certaine souplesse d'application. Lorsque saint Hugues transmit au monastère de Spire la copie des coutumes qu'on lui avait demandée, il autorisa et même engagea l'abbé allemand à la modifier sur tous les points où il jugerait nécessaire d'avoir égard aux usages particuliers de sa nation.

Cluny avait compris qu'on ne fonde rien de solide, rien de durable sur la tyrannie des âmes.

***

Au surplus, l'originalité de l'institut clunisien réside moins dans les préceptes de son Observance que dans son organisation et sa hiérarchie.

Les monastères des temps antérieurs étaient presque tous des maisons sans relation de dépendance et jouissant d'une autonomie complète sous la direction de leurs abbés. Il n'y avait point encore, à proprement parler, de maisons affiliées ou, comme on dira plus tard, de « filles », dépendantes d'une maison-mère et reconnaissant un chef commun. Dans ce

morcellement infini de la juridiction, l'isolement était périlleux pour le clergé des cloîtres qu'il laissait sans protection en face des appétits féodaux et autres. Saint Benoît d'Aniane avait senti le danger et tenté d'y parer. Si son œuvre ne lui survécut pas, ce fut sans doute parce qu'elle s'appuyait sur la puissance impériale que de proches événements allaient révéler singulièrement fragile. Déjà sous le règne de Louis le Débonnaire, mais plus encore sous ceux de ses successeurs, les abbés bénédictins d'un empire divisé contre lui-même se souciaient médiocrement du Capitulaire et des Statuts rédigés à Aix-la-Chapelle en 817. Bernon, qui connaissait mieux que personne la réforme du saint d'Aniane, comprit qu'il importait de la reprendre, mais en en déplaçant le point d'axe. C'est alors que, par un coup de génie, il prit son appui sur l'Église romaine, sur la Papauté.

Ce qui assigne à Cluny une place vraiment à part dans l'histoire monastique, c'est le souci de grouper les cloîtres dans un Ordre fortement organisé : souci que partagèrent, dans des proportions à vrai dire plus modestes, telles abbayes fameuses. Ce fut le cas, en Allemagne et en Suisse, de Lorch, de Saint-Gall ou de Reichenau ; en Italie, du Mont-Cassin, de Fruttuaria ou de Cava ; en Espagne, de Sahagun ; en France, enfin, de Saint-Victor de Marseille, de Marmoutier, de Montierneuf, de Saint-Germain des Prés, de la Chaise-Dieu, de l'Ile-Barbe,

d'Ainay, de Savigny, de Tournus, de Saint-Martin d'Autun, etc. Néanmoins, nul de ces groupements de maisons bénédictines sous un chef commun ne peut se comparer, même de loin, à l'empire constitué par Cluny, et cela non seulement en raison de son étendue, car il fut le plus vaste que la Chrétienté eût encore connu, mais au point de vue de sa très remarquable organisation.

L'Ordre clunisien ne fut ni une fédération rigoureuse et uniforme, ni une corporation ou union de monastères hiérarchisés, mais indépendants et conservant chacun sa personnalité, comme furent ceux de Cîteaux dont le lien était le Chapitre Général ; ce ne fut pas davantage une congrégation monastique, au sens moderne du mot. Il serait plus exact de définir cet organisme original : une centralisation, sur le mode féodal, de cloîtres rattachés à l'Abbaye-mère comme des vassaux à leur suzerain, dominés et protégés par elle, ainsi qu'elle l'était elle-même par le Siège Apostolique.

Jamais la vie individuelle d'un monastère ne fut absorbée dans celle du chef d'Ordre autant que dans le système clunisien. La remarque est de M. de Valous, qui, sous l'angle du Droit, considère Cluny comme « un ensemble de personnes physiques » n'ayant « de personnalité juridique que par la personne du monastère chef d'Ordre ».

Une telle conception du monachisme n'est pas sortie toute armée du cerveau de saint

Odon, comme on l'a insinué. Néanmoins, elle apparaît dès son abbatiat, autant dire dès les origines de Cluny. Elle ne cessa, du reste, de se préciser comme de s'affirmer sous les successeurs de cet Abbé, avec Odilon et Hugues Ier surtout, et cela sous le contrôle et avec l'appui de la Papauté, non moins désireuse que la Grande Abbaye de voir triompher la réforme monastique.

Le génie des Grands Abbés du xe et du xie siècle fut de comprendre que l'intérêt vital du monachisme renaissant exigeait qu'on le constituât en corps, capable de se mouvoir et d'agir avec harmonie et promptitude, sous l'impulsion d'une volonté suprême. Ils placèrent donc le principe d'autorité, — ressort de toute centralisation, — dans le pouvoir déféré à l'Abbé des abbés, « Père principal », supérieur et maître immédiat de la Grande Abbaye. Sa juridiction fut, en définitive, le lien solide qui unissait sous un chef unique les membres épars de cet immense corps. C'est ce que constatait, en 1246, le pape Innocent IV, lorsqu'il écrivait que « les usages de l'Ordre le rendent célèbre et insigne, car un peuple sous un seul souverain prospère, tandis que sous plusieurs il décline ».

L'organisation hiérarchique et administrative de Cluny a évolué au cours des âges. En revanche, la discipline nous apparaît fixée, dans l'ensemble, dès la fin du xie siècle ; à partir de cette époque elle n'a plus subi que des changements de détail. De ce fait voici une preuve

curieuse : lorsqu'un Chapitre Général du XVIII[e] siècle décida de codifier, à l'usage des monastères, les principaux statuts qu'il souhaitait voir suivre, il n'imagina rien d'autre que de faire réimprimer les rédactions des Coutumes de Bernard et d'Ulrich.

***

Le pouvoir est confié au chef de la Grande Abbaye et, bientôt, de l'Ordre tout entier, en vertu d'un principe essentiel du monachisme bénédictin. L'assemblée des moines, le chapitre, n'a que voix consultative ; la décision appartient à l'Abbé. Ainsi le veut la règle de saint Benoît : « Toutes les fois qu'un acte important doit s'accomplir dans le monastère, que l'abbé convoque tous ses frères et que, après avoir entendu leur avis, il y pense à part soi et fasse ce qu'il jugera convenable. Que les frères donnent leur avis en toute soumission et ne se hasardent pas à le défendre avec opiniâtreté. Que la chose dépende de l'abbé et que tous obéissent à ce qu'il a jugé salutaire. Si, par hasard, quelque chose de difficile ou d'impossible est ordonné à un frère, qu'il reçoive en toute douceur et obéissance le commandement qui le lui ordonne. S'il voit que la chose passe tout à fait la mesure de ses forces, qu'il expose convenablement et patiemment la raison de l'impossibilité à celui qui est au-dessus de lui, ne s'enflant pas d'orgueil, ne résistant pas, ne

contredisant pas. Que si, après son observation, le supérieur persiste dans son commandement, que le disciple sache qu'il en doit être ainsi et que, confiant en l'aide de Dieu, il obéisse. »

Ces principes, inspirés par la plus haute sagesse, furent naturellement ceux de Cluny. Au bord de la Grosne, comme dans tout État bien organisé, un seul commande, un seul gouverne : l'Abbé. A une époque où le pouvoir royal, d'abord énervé jusqu'à l'impuissance, commençait à prendre conscience de sa force, Cluny offrait ainsi aux premiers Capétiens un archétype sur lequel ils pouvaient modeler leurs rêves politiques. A bien des points de vue, le gouvernement d'une abbaye bénédictine ressemble à une monarchie absolue.

A l'Abbé de l'Abbaye-mère revient la première place à Cluny, comme dans tous les monastères qui en dépendent. Hautement significatifs sont les titres qu'on lui donne : « Seigneur et père, premier abbé ; père principal et tête de l'Ordre ; père et juge de l'Ordre ; père et principe de l'Ordre. » Les honneurs dont ses subordonnés l'entourent montrent bien quelle est exactement sa personne morale. A peine son élection est-elle proclamée, que les officiers du monastère déposent devant lui les clés de leurs services, en signe de soumission. Nul religieux ne lui adresse la parole avant de l'avoir salué par la formule : *Pater, benedicite!* S'il entre dans une salle où les frères psalmodient en faisant leur besogne, incontinent ils se

taisent. Revient-il de voyage, tout le couvent va le recevoir en procession aux portes de l'Abbaye. Partout on lui prodigue les marques de respect : à l'église comme au chapitre ou au réfectoire. Lui seul donne les bénédictions solennelles. Dans les cas douteux, sa décision fait loi. On ne l'écoute qu'à genoux. On incline la tête chaque fois que son nom est prononcé. Signe de l'importance spirituelle de sa charge : il est nommé dans l'*Exultet*, lors de la bénédiction du cierge pascal, au cours de la cérémonie matinale du Samedi Saint ! Les honneurs qu'il reçoit dans les maisons de l'Ordre, sont analogues à ceux qu'on lui rend à Cluny.

L'Abbé, en tant que chef d'Ordre, a des revenus considérables, tout au moins à partir du XIIIe siècle. Ils proviennent soit de la mense abbatiale, soit des taxes levées sur les monastères affiliés. Les droits de chancellerie, les subsides extraordinaires constituent d'autres sources de richesse. Inutile de dire que, jusqu'à l'époque néfaste de la commende, cette fortune retombait en manne bienfaisante sur la Grande Abbaye et sur l'Ordre : elle a financé les achats de domaines et les travaux de construction des bâtiments conventuels et des églises, de la « Grande Église » en particulier.

Bien entendu, ce riche et puissant souverain est astreint, comme le dernier de ses sujets, à la pratique de la pauvreté et de l'humilité. Jusqu'au début du XIIe siècle, on le voit prendre son tour de service à la cuisine et, lorsque Noël

tombe un samedi, le privilège lui revient de s'activer autour des fourneaux, ce jour-là. C'est encore un de ses devoirs de procéder, le Jeudi Saint, avec les oblats du couvent, au lavement des pieds des pauvres et de leur distribuer une aumône de pain et de deniers.

Nous n'insisterons pas sur ses pouvoirs presque absolus au point de vue législatif et disciplinaire. Nous signalerons, en revanche, quelques-unes de ses prérogatives essentielles.

Et d'abord, celle en vertu de laquelle il a seul le droit de recevoir la profession de ses religieux. C'est en sa présence que les novices, bénits dans les autres monastères, doivent, sauf dispense accordée par lui-même, être reçus profès à Cluny, dans la grande basilique. Celle-ci apparaissait de la sorte aux religieux des couvents les plus éloignés comme la patrie de leurs âmes, une « Jérusalem céleste ».

En outre, à l'Abbé seul était réservée la visite canonique de toutes les maisons de l'Ordre. Dans les premiers temps, avant la tenue des Chapitres Généraux et l'institution des Visiteurs, la pratique de ces tournées régulières fut, sans aucun doute, le moyen le plus efficace d'étendre l'influence de l'Abbaye-mère et de maintenir dans l'organisme en formation la cohésion nécessaire.

Sauf Aimar, qui garda presque continuellement la résidence, en raison de son état de santé précaire et de son âge, les Grands Abbés, au moins jusqu'à saint Hugues, ne faillirent point

à cette tâche ardue de surveillants toujours en éveil. Sans cesse on les trouve sur les chemins de l'Europe, en quête de monastères à inspecter, de maisons à restaurer, souvent sollicités, au passage, de fournir à tels instituts défaillants des moines capables d'imposer, là où ils seraient transplantés, l'esprit de la réforme bénédictine.

Enfin, le « Père principal » nomme les abbés (pour ceux-ci formulons dès maintenant des réserves) et tous les prieurs mis à la tête des monastères de l'Ordre ; il institue de même tous les officiers de la Grande Abbaye, depuis ses « lieutenants », — c'est à savoir le Grand-Prieur (son suppléant général, mais plus particulièrement pour les affaires extérieures) et le Prieur claustral (occupé presque exclusivement de la discipline intérieure du cloître) — jusqu'au chamarier (trésorier), au cellerier (économe), au sacristain, au préchantre (maître du chœur), à l'aumônier, à l'hôtelier, à l'infirmier, etc.

En résumé, dans cette organisation du pouvoir, aucun détail de quelque importance n'échappe à l'autorité, au contrôle de l'Abbé des abbés, durant les premiers siècles de l'histoire clunisienne. Même, à une époque beaucoup plus récente, après que la commende royale eut envahi l'Ordre et plus ou moins travesti son maître suprême en une sorte de haut « fonctionnaire » religieux, l'insigne et vieil honneur attaché au titre d'Abbé de Cluny survécut à la décadence des monastères. Au

début du règne de Louis XIV, les deux Observances — l'ancienne et la stricte — le proclament encore leur unique chef.

La prérogative du « premier Abbé », dans la période la plus brillante de Cluny, semble, de prime abord, digne d'un monarque absolu. En réalité, ce monarque absolu tendra bientôt à devenir un souverain constitutionnel. Ses pouvoirs, dès l'origine limités par les « Coutumes », puis par les constitutions pontificales, le seront enfin par la création des Chapitres Généraux. Certes, son omnipotence restera presque intacte dans le domaine de la discipline et de la vie spirituelle ; au contraire elle subira des modifications profondes, au point de vue temporel.

Cette évolution n'était-elle pas fatale ?

***

A partir de la seconde moitié du XII[e] siècle, l'empire de Cluny était déjà trop étendu pour qu'un homme seul pût suffire à la tâche de le régir dans le détail. Comment l'Abbé aurait-il pu remplir la charge, devenue écrasante, d'en visiter tous les monastères ? Comment serait-il parvenu à gérer les intérêts d'un des instituts les plus dispersés et les plus opulents qu'ait connus la Chrétienté ? C'est alors qu'on vit naître ou s'affirmer deux institutions qui formèrent, en s'ajoutant à la souveraineté de l'Abbé, la forte armature clunisienne : celle des Chambreries et surtout celle du Chapitre Général, avec ses

agents d'exécution, les Définiteurs et les Visiteurs.

La tradition clunisienne attribue à l'Abbé Hugues V d'Anjou, qui gouverna la Grande Abbaye de 1199 à 1207, la répartition des maisons de l'Ordre en provinces monastiques ou chambreries. Il en est, en effet, question dans ses *Statuts.*

L'institution présentait un double avantage : d'une part, elle donnait à l'Abbé un organe d'information, en même temps que de transmission de ses ordres ou de ses directives ; elle offrait, d'autre part, aux monastères le moyen de satisfaire dans une certaine mesure leurs aspirations particulières, sinon particularistes. Ceux-ci pouvaient, en effet, se réunir en chapitre provincial et délibérer dans le cadre plus restreint de la chambrerie, sur leurs intérêts propres. Il appartenait ensuite au « gouverneur » de la province, c'est-à-dire au chambrier, de porter leurs doléances et leurs vœux au chef de l'empire. Cela est si vrai que si les prédécesseurs de Jean III de Bourbon avaient envoyé en Allemagne, en Angleterre, en Espagne et en Italie, comme cet Abbé s'en avisa trop tard, des sortes de vicaires généraux ou de procureurs, Cluny n'aurait peut-être pas vu se rompre, vers la fin du XV^e^ siècle, les liens qui l'unissaient aux maisons de ces pays. Jusqu'alors l'Abbaye-mère groupait autour d'elle, au moins depuis le début du XIII^e^ siècle, les provinces d'Allemagne ou Lorraine, d'Angleterre, d'Espa-

gne, de Lombardie ou Italie, de « France », d'Auvergne, de Poitou, de Gascogne, de Provence, enfin de Lyon ou Cluny.

Nommé par l'Abbé, le Chambrier *(Camerarius domini Abbatis)* est, dans le territoire d'une circonscription clunisienne, son représentant, son agent révocable *ad nutum*. C'est d'ordinaire le chef d'une maison importante de la province. Il possède des pouvoirs d'administration, de surveillance et de contrôle sur les monastères de sa chambrerie. Bien qu'il puisse autoriser la tenue de chapitres particuliers dont il est, d'ailleurs, le président, il n'est responsable de ses actes que devant l'Abbé et, quand l'usage des Chapitres Généraux sera établi, devant ces assemblées ; il reste en contact permanent avec le chef d'Ordre dont il fait exécuter les décisions.

Les origines des Chapitres Généraux sont obscures ; il semble néanmoins qu'on les doive chercher non pas en dehors de Cluny, mais dans l'Abbaye même. Sans doute, déjà, sous l'abbatiat d'Odilon, à coup sûr sous celui de Hugues Ier, se réunissait au siège de l'Ordre un conseil de douze frères choisis par l'Abbé parmi les mieux avisés et les plus sages. Ce conseil était-il uniquement conventuel ? On ne saurait l'affirmer avec certitude. Ce fut, en tout cas, le prototype du futur « Conseil de la Voûte », ainsi nommé du local où il tiendra séance.

En 1132, le troisième dimanche du Carême, Pierre le Vénérable réunit à Cluny une assemblée plénière des monastères de l'Ordre. Deux

cents abbés et prieurs de maisons, dont plusieurs d'Angleterre et d'Italie, se rendirent à son invitation. Pierre le Vénérable présenta des statuts qui, au dire d'Orderic Vital, témoin oculaire, soulevèrent de vives protestations chez la plupart des membres de l'assemblée ; ils les jugeaient contraires aux traditions clunisiennes, « qui suffisaient à fixer la discipline ». L'Abbé leur donna satisfaction sur quelques points, mais il maintint ses prescriptions dans l'ensemble. Est-ce pour les faire observer plus sûrement qu'il obtint, en 1136, du pape Innocent II, le pouvoir d'excommunier ses subordonnés récalcitrants ?

D'abord réunis à des dates irrégulières par l'Abbé, désireux de les entendre à titre purement consultatif conformément à l'esprit de la Règle bénédictine, ces assemblées tendirent à devenir périodiques, obligatoires et non plus facultatives pour les abbés et prieurs convoqués. Déjà, le 14 juillet 1182, le pape Lucius III se plaignait auprès des évêques des sévices auxquels étaient exposés les religieux se rendant au Chapitre Général de Cluny. Mais voici que, dans ses Statuts rédigés en 1200, Hugues V d'Anjou, — l'Abbé qui aurait créé les Chambreries, — ordonnait la tenue annuelle d'un Chapitre Général. Enfin, l'usage de ces réunions périodiques, qui groupaient tous les abbés et prieurs des maisons dépendant directement de l'Abbaye-mère, fut consacré par une bulle de Grégoire IX, en date du 28 juillet 1231. Il y avait

dans ce document pontifical tels passages où l'exemple de Cîteaux était invoqué de manière assez blessante pour les Clunistes. Ce sont sans doute ces phrases qui ont inspiré à des historiens l'idée que l'institution des Chapitres Généraux à Cluny fut le triomphe de l'influence cistercienne : ce qui est une exagération manifeste.

Le premier Chapitre Général, réuni après cette intervention de Grégoire IX, fut tenu à Cluny le 11 mars 1232. Nous n'en avons pas le procès-verbal ; le plus ancien qu'on possède est celui de 1259.

Le rôle de ces assemblées était de veiller à l'observation des usages clunisiens et de les imposer souverainement dans les maisons de l'Ordre, de relever et de corriger les manquements à la discipline, soit individuels, soit collectifs, enfin de prendre toutes les mesures exigées par la situation défectueuse des monastères, tant au point de vue religieux que dans le domaine temporel.

Le Chapitre Général était renseigné sur l'état matériel et moral des couvents par des « Visiteurs », qui remettaient leurs rapports aux « Définiteurs ».

Il semble bien que ce soit encore Grégoire IX qui ait créé, par sa bulle du 13 janvier 1233, la double institution des Visiteurs et des Définiteurs, au moins dans la forme où on la voit fonctionner aussitôt après cette date. Cette fois encore, le pape des Décrétales, grand admira-

teur de Cîteaux, avait invoqué l'exemple de cet Ordre, en sorte que les Clunistes furent contraints d'inviter au premier Chapitre Général convoqué plusieurs abbés cisterciens. On y organisa un Définitoire *(Diffinitorium)* de quatre membres, nommés par la commission pontificale. Ils devaient choisir eux-mêmes leurs successeurs et ceux-ci les leurs, qui seront souvent de hauts dignitaires de l'Ordre. Leur nombre fut porté à quinze, dès 1289, par le pape Nicolas IV.

Les définiteurs recevaient un mandat d'une durée très brève ; mais ils étaient investis d'une puissance presque illimitée. Eux seuls, en effet, exerçaient, aux côtés du « premier Abbé », le pouvoir effectif au nom du Chapitre Général. Ils connaissaient de toutes les affaires de l'Ordre, et non seulement de celles dont ils étaient saisis, mais encore de celles qu'ils évoquaient librement devant eux. Ils jugeaient en dernier ressort et décidaient de tout, sans avoir à subir le contrôle de personne, le pape seul excepté. Or, il n'y a pas d'exemple de l'intervention de ce dernier.

Leurs sentences, — les *Diffinitiones*, — portent sur les sujets les plus variés : état spirituel et situation matérielle des monastères, célébration des saints offices et gestion des domaines, recrutement et administration, etc. Bref, les décisions du Définitoire forment un véritable code de police intérieure. Elles éclaireront d'un jour curieux l'histoire de l'Ordre clunisien, quand elles auront été publiées intégralement. Sait-on

que, par un étrange destin, la plupart des copies de ces actes ont échoué à la Bibliothèque de la Chambre des Députés ? La Providence a sans doute voulu donner à nos législateurs la possibilité de puiser à bonne source d'excellentes inspirations.

Parmi les prérogatives des membres du Définitoire, l'une des plus importantes était le choix des Visiteurs.

D'abord à la nomination de l'Abbé, ces inspecteurs furent ensuite choisis par les Définiteurs, à la fin de chaque Chapitre Général, et accrédités en raison de deux par chambrerie ou province. Il leur appartenait d'organiser des visites périodiques dans leur ressort, d'y tout voir et tout contrôler, puis d'établir des rapports en vue d'examen par la commission du Définitoire. En dépit des difficultés de plus d'un genre et des obstacles, parfois presque insurmontables, qu'ils rencontrèrent, à certaines époques, dans l'accomplissement de leur tâche, on peut dire que la plupart de ces Visiteurs remplirent avec conscience et avec tact leur délicate mission. Il est à noter que l'Abbaye-mère, soumise au contrôle du Définitoire, comme n'importe quelle autre maison de l'Ordre, l'était, de la même façon, à la visite annuelle. Bien mieux, les bulles pontificales de Grégoire IX et de Nicolas IV donnaient aux Visiteurs le pouvoir de se faire obéir de l'Abbé, et même de réclamer sa déposition, si cette sanction devenait nécessaire.

Ainsi, Abbé des abbés, Chapitre Général, Définitoire et Visiteurs assuraient à la fois la surveillance de l'Ordre au point de vue spirituel comme au point de vue matériel, en même temps que la liaison nécessaire des différents membres à la tête de cet immense corps. Une relative autonomie était laissée aux chambriers, responsables devant l'Abbé et le Chapitre de l'administration de leurs provinces.

Faut-il ajouter qu'au dehors, c'est-à-dire auprès des puissances ecclésiastiques et laïques, des procureurs généraux ou particuliers avaient la charge de veiller sur les privilèges et les intérêts de l'Ordre, de les défendre au besoin ? Mais cela ne concerne pas directement l'administration intérieure de Cluny et de son empire, pas plus que ces deux institutions assez tardives : la Garde et l'Avouerie, dont il convient pourtant de dire un mot.

La Garde appartient de droit au suzerain, au fondateur ou à ses descendants (c'est le cas des sires de Bourbon pour Souvigny) ; au roi, si le monastère est de création royale ou en possède les privilèges. Le « gardien », nanti d'avantages spirituels et matériels, assume la protection des habitants du monastère, suivant la formule : défendre, garder, maintenir *(defendere, custodire, manutenere)*. Lorsqu'en 1048, le duc de Bourgogne Henri prit le titre d'avoué *(advocatus)* de Cluny, cette expression ne signifiait pourtant rien d'autre que ceci : Le duc prenait la Grande Abbaye sous sa garde.

Tout au contraire, l'Avoué, au sens féodal du mot, est l'exécuteur laïque des décisions temporelles de l'abbé d'un monastère, le chef de ses hommes. A lui incombe le devoir de défendre le territoire, les domaines et les bâtiments monastiques : c'est un chef militaire. C'est aussi un juge criminel, — le bras séculier de l'abbaye ou du prieuré.

Si l'Abbaye-mère n'eut jamais d'avoué, en revanche nombre d'abbayes et de prieurés de l'Ordre en possédèrent dont, par la suite, ils eurent grand peine à se débarrasser. Car, il ne faut pas se le dissimuler, la Garde et l'Avouerie, institutions bien féodales, offraient encore plus d'inconvénients que d'avantages pour les monastères. Et ces inconvénients s'aggravèrent lorsque les fonctions d'avoué, devenues très lucratives, se transformèrent en charges héréditaires et furent inféodées à de notables et puissants personnages. — Dès la fin du XI^e^ siècle déjà les moines cherchent à racheter les charges de ces redoutables protecteurs : redoutables et redoutés, car, non contents de s'immiscer dans la vie même de l'abbaye, comme firent certains comtes de Nevers lors d'élections abbatiales à Vézelay, les avoués bâtissaient des châteaux-forts dans le voisinage immédiat des terres conventuelles, percevaient des taxes sur les sujets du monastère et rançonnaient les marchands.

***

Ce serait une erreur de croire que l'institution des Chapitres Généraux ait été une sorte de machine de guerre destinée à contre-battre la toute-puissance de l'Abbé des abbés. Les pouvoir si étendus du Définitoire ont pu la contre-balancer ; ils ne l'ont point contrecarrée. Pourtant, il ne faudrait pas s'illusionner jusqu'à prétendre que les décisions de l'assemblée annuelle, même promulguées avec l'approbation de l'Abbé, président de droit du Chapitre Général, n'empiétaient pas sur sa prérogative ; en réalité, l'Ordre entier participait maintenant dans une certaine mesure avec son chef à la direction de l'empire clunisien.

La décadence commença, ont prétendu certains, avec cette installation d'une puissance rivale en face de l'ancienne omnipotence des Abbés. Voire ! Même en apportant aux termes de cette proposition les correctifs nécessaires, elle ne nous paraît pas justifiée par les faits. La vérité n'est-elle pas plutôt que la création du Chapitre Général, avec ses organes d'enquête et de décision, fut imposée par les circonstances, en premier lieu par l'extension même de l'Ordre? Grâce à l'action combinée des pouvoirs, — non pas rivaux, mais complémentaires, — d'une assemblée, qui groupait les abbés et les prieurs des provinces ou chambreries, et du chef suprême de la Grande Abbaye et de l'Ordre

tout entier, un heureux équilibre s'établit dans l'organisme monacal. L'armature de Cluny était maintenant complète.

Elle devait se révéler solide à l'usage.

N'est-ce pas cette armature qui lui a permis d'abord de se développer harmonieusement, sans trop de heurts, ensuite de durer, en maintenant unies pendant près de trois siècles des maisons d'origine fort diverse, d'aspirations et de tendances parfois presque opposées et dispersées dans les pays occidentaux et méridionaux, des bords du Rhin aux rivages de la Méditerranée ? S'il se produisit quelques désaccords entre le Chapitre Général et l'Abbé des abbés, — par exemple en 1385 à propos de réparations à faire à la Grande Église, — ces conflits ne furent jamais graves au point d'empoisonner leurs relations, qui restèrent constamment bonnes, pour ne pas dire excellentes. Aussi bien, les Abbés, pris dans l'ensemble, ne furent pas des autocrates, jaloux à l'excès de leur autorité, mais des chefs épris de justice, à la fois sévères et bienveillants. Sollicités par leur dignité même à donner autour d'eux l'exemple de toutes les vertus monacales, tenus, par ailleurs, à connaître mieux que personne et la règle de leur saint fondateur et les coutumes de leur Ordre, ils surent en général se montrer parfaitement dignes de leur haute mission.

Le nom de Cluny domine l'histoire monastique, du x[e] au XIII[e] siècle. Cette suprématie, la célèbre abbaye bourguignonne la dut à ses

remarquables institutions autant qu'à son extraordinaire rayonnement par le monde et au succès de la réforme dont elle se fit l'ardente propagatrice. Ce sont elles, en effet, qui lui donnèrent sa physionomie originale ; ce sont elles qui lui permirent de conquérir et de retenir, pendant tant d'années, la place éminente qu'elle occupait au moyen âge, qu'elle occupe encore dans la mémoire des hommes.

## LA CONQUÊTE PACIFIQUE

*Pax.*
(Devise bénédictine.)

Si, comme nous l'avons dit, il convient de réserver à saint Benoît d'Aniane, cet « ancêtre direct de Cluny », l'honneur d'avoir fait la première tentative en vue de grouper les monastères bénédictins, il faut bien reconnaître que cet effort ne fut pas soutenu au lendemain de la mort de l'illustre religieux.

L'idée devait refleurir au bord de la Grosne. Elle y germa dans un terrain favorable ; elle y grandit et s'épanouit peu à peu. C'est seulement, en effet, sous le troisième des Grands Abbés : Aimar, autrement dit vers le milieu du x^e siècle, que s'ouvre vraiment l'ère des pacifiques conquêtes de l'empire clunisien. Ébauchée par Maïeul, l'organisation de l'Ordre apparaît déjà fort avancée au temps d'Odilon. Sous l'abbatiat de Hugues I^er, elle est assise sur des bases solides.

Les causes de ce rapide développement peuvent se ramener à trois ou quatre : le génie des premiers Abbés et le bel exemple de discipline, donné par le monastère au milieu du relâchement trop général qu'on observait dans nombre d'autres couvents ; ensuite, la protection attentive des Souverains Pontifes, heureux de trouver dans les Clunistes les bons ouvriers de la réforme monastique qu'ils désiraient ; enfin, la faveur des princes, seigneurs et prélats, qui, en fondant une maison religieuse, estimaient faire œuvre pie et durable en la plaçant sous l'égide de Cluny.

De très bonne heure l'affluence des novices fut telle qu'il devint impossible de les garder tous à l'Abbaye-mère. De bonne heure aussi, celle-ci fut sollicitée d'envoyer au dehors des essaims plus ou moins nombreux de moines, destinés à créer de nouveaux établissements ou bien à en réformer d'anciens. Par ailleurs, Cluny ne manquait pas de bons prétextes pour justifier à ses propres yeux sa politique de centralisation dominatrice. Ne lui fallait-il pas étendre sa protection, qui était en définitive celle du Pontife romain, sur tant de maisons isolées et faibles ? Ne devait-il pas maintenir par les liens d'une dépendance étroite les excellents effets de la réforme dans les monastères à peine guéris des maux qui les rongeaient ?

Ainsi s'affirma peu à peu le concept d'union hiérarchisée, imposée plus ou moins par l'ambiance. C'est, en effet, à l'époque des succès

décisifs de la monarchie capétienne avec Louis VI le Gros, après la grande poussée féodale, que l'Abbaye, sous la double influence de la promulgation des Statuts de saint Hugues et des *Coutumes les plus anciennes*, met dans son vasselage nombre de monastères importants et qu'elle devient définitivement le chef d'un Ordre aux lointaines ramifications. La courbe ascensionnelle de Cluny atteint alors son point culminant. On la verra ensuite s'infléchir et baisser de manière peu sensible jusque vers le milieu du XIII^e^ siècle, période où elle restera pour ainsi dire étale, avant de s'affaisser brusquement à la fin du siècle suivant et décroître avec rapidité.

L'expansion de l'Ordre frappe l'imagination.

Bernon, le fondateur, n'étend d'abord son autorité que sur Baume, Gigny et Cluny ; puis, après 920, sur Souvigny. Le deuxième Abbé, Odon, perd Gigny, qui se soustrait pour un temps à l'obédience clunisienne ; mais il retient les trois autres monastères, auxquels s'ajoutent bientôt des établissements tels que Romainmôtier (929), en Suisse, et, en France, Charlieu et Fleury-Saint-Benoît (vers 930), Saint-Sauveur de Sarlat (937).

Saint-Saturnin-du-Port (Pont-Saint-Esprit), en 948, et Sauxillanges, entre 950 et 954, représentent les principales conquêtes du court abbatiat d'Aimar.

Le mouvement revêt encore plus d'ampleur avec Maïeul qui, soit en qualité de coadjuteur

d'Aimar, soit avec le pouvoir abbatial possédé personnellement, réforme ou réunit des maisons déjà célèbres, telles les abbayes de Saint-Germain d'Auxerre en 972, de Saint-Bénigne de Dijon, où il envoya un essaim de moines avec Guillaume de Volpiano, en novembre 989, et peut-être encore Saint-Victor de Genève, donné à Cluny entre 993 et 999. Des monastères de fondation récente lui sont également confiés : Payerne en 962 et Seltz (Bas-Rhin) en 987 ; Valensole (en 990) établi par lui sur des terres sans doute patrimoniales. Un évêque de Sisteron lui donne Ganagobie.

Odilon, — d'après l'érudit E. Sackur, le « véritable fondateur de l'Ordre », — agrège à Cluny plusieurs cloîtres fameux, entre autres Ambierle (998) ; dans l'année 999, Paray, Saint-Marcel de Chalon ; puis, Saint-André de Gap (1010), Le Moûtier de Thiers (1011), Saint-Flour (1025), Vézelay (1026), Malaucène (1030), Carennac (vers 1031), Vaux-sur-Poligny (1032), Saint-Saturnin en Auvergne (1040), Saint-Sever de Nevers (1045), Moissac et, enfin, Le Bourget, au bord du lac savoyard (1047).

Et maintenant que dire des si nombreuses fondations et affiliations de monastères à la Grande Abbaye, pendant le long règne de Hugues I$^{er}$, autrement dit à l'époque où le nom de Cluny rayonne avec le plus d'éclat ? D'un bout à l'autre du territoire de la France actuelle, une quantité considérable de maisons, anciennes ou récemment créées, entrent les unes après

l'abbatiat de Hugues Ier, dans les pays de langue germanique, en Grande-Bretagne, en Italie, en Espagne, en Portugal et jusque dans la Terre-Sainte soumise aux Croisés.

Il va sans dire que la liste des conquêtes clunisiennes ne fut pas close sur le cercueil de saint Hugues. Elle continua de s'allonger sous ses successeurs, en particulier sous Pierre le Vénérable.



Un pareil succès ne peut s'expliquer, on le devine sans peine, que par l'intervention en faveur de l'Abbaye bourguignonne de personnages puissants et riches, ecclésiastiques ou laïques, mus en général par un sentiment de piété, inspirés, plus rarement, par un dessein politique, quand ce n'était point par les deux ensemble.

Parfois ce sont les parents des Abbés qui offrent à l'Ordre les maisons qu'ils ont fondées : c'est le cas de Saint-Flour, donné par Eustorge à son frère Odilon ; de Marcigny, confié à Cluny par la famille de Semur : l'Abbé Hugues, son frère Geoffroy et sa sœur Ermengarde (Ermengeard), qui en fut la première prieure.

Le plus souvent, ce sont les fondateurs nobles ou leurs ayants droit qui donnent à la Grande Abbaye les monastères dont ils disposent ou qui sollicitent leur admission dans l'Ordre. On peut ainsi nommer, en suivant l'ordre chrono-

logique de leurs interventions : Gérard, fils du vicomte d'Uzès, pour Saint-Saturnin-du-Port ; l'impératrice Aelis (sainte Adélaïde), femme d'Othon Ier pour Seltz ; le comte Guillaume pour Valensole, la patrie de l'abbé Maïeul ; Adhémar, comte de Valentinois, pour Saint-Marcel-lès-Sauzet (1037) ; le comte savoyard Humbert-aux-Blanches-Mains, mari d'Auxilia de Mercœur, probablement nièce de saint Odilon, pour le Bourget-du-Lac ; le comte Bernard II d'Armagnac pour Saint-Jean de Saint-Mont, dans le Gers (entre 1049 et 1061) ; le comte de Mortagne, Geoffroy, et sa femme Béatrix pour Nogent-le-Rotrou (1050) ; Pons, comte de Toulouse, pour Moissac ; Gui Ier Troussel, seigneur de Montlhéry, pour Longpont ; Guérin, comte de Rosnay, pour Margerie-Honcourt, dans la Marne (entre 1061 et 1073) ; Hunald, vicomte de Brullois, pour Saint-Martin-Layrac, dans le Lot (avant septembre 1062) ; la comtesse Almodis pour Saint-Gilles ; Aimeri II, comte de Fézenzac, pour Saint-Orens d'Auch (novembre 1068) ; le comte de Crépy, Simon, pour Saint-Arnould ; don Centule IV, comte de Béarn, pour Sainte-Foy de Morlaas (1077) ; le comte de Poitiers, Guy Geoffroy, qui releva le nom dynastique de Guillaume quand il devint duc d'Aquitaine, pour Montierneuf et Saint-Eutrope de Saintes ; enfin, Frédéric, comte de Ferrette, pour Altkirch, et Thiébaud de Rougemont, pour Vaucluse, dans le Doubs, en 1107. Il ne manque

les autres dans l'union clunisienne. On peut citer parmi elles l'abbaye des moniales de Marcigny en 1054, les monastères d'hommes de Ris (Puy-de-Dôme) avant 1055, Saint-Martin d'Aix (Charente-Inférieure) entre 1049 et 1069, Saint-Léger de Tarbes (1056-1064). La Charité-sur-Loire en 1059, Longpont (Seine-et-Oise) et Saint-Martial de Limoges en 1061, Saint-Gilles en 1066, Saint-Étienne de Nevers en 1068, Lezat (Ariège) avant 1073, Saint-Sauveur de Figeac en 1074, Saint-Arnould de Crépy en 1076, Saint-Pierre et Saint-Paul de Coincy (Aisne) ; puis, c'est tour à tour Saint-Jean d'Angély, Saint-Cyprien de Poitiers, énumérés dans une bulle de 1076, la Daurade de Toulouse en 1077 et, peu après cette date, Saint-Martin des Champs à Paris (avant août 1079), Notre-Dame de Gaye (Marne) en cette dernière année, Sainte-Eutrope de Saintes et Saint-Luc d'Esserent en 1081, Montierneuf de Poitiers en 1082, Mozac et Royat en 1095 ; enfin, dans la seule année 1100, Nanteuil-le-Haudoin (Oise), Saint-Pierre d'Abbeville, Nantua et Innimont (ces deux derniers dans l'Ain) en 1103 Saint-Saulve de Valenciennes, en 1105 Altkirch (Haut-Rhin), en 1106 Saint-Bertin de Thérouanne, en 1107 Morteau, et en 1109, Notre-Dame du Pré à Donzy (Nièvre).

Si incomplète que soit cette énumération, elle ne laisse pas d'impressionner. Elle frapperait bien davantage, si elle contenait de surcroît les noms des maisons rattachées à Cluny, sous

même pas, sur ce palmarès de donateurs à qui parfois leurs générosités ne coûtaient guère, des noms de souverains : par exemple, celui du roi de France Philippe I^er^, qui mit Saint-Martin des Champs sous l'autorité de Cluny. A vrai dire, comme l'empereur Henri IV qui, lui, soumit le prieuré allemand de Rimesingue, ce monarque avait assez de peccadilles sur la conscience pour éprouver le besoin de faire des œuvres pies !

En dépit des méfiances bien explicables de l'épiscopat à l'égard de la puissance extraordinaire conquise par la Grande Abbaye exempte, nombre de prélats ne lui tinrent pas rigueur. Tout au contraire, ils lui abandonnèrent ce qu'ils possédaient en biens monastiques et la sollicitèrent de prendre la charge de restaurer des maisons en pleine décadence, soit dans leurs diocèses, soit dans des diocèses où ils avaient des intérêts de famille. Hugues, évêque d'Auxerre et fils du fondateur, le comte de Chalon Lambert, donne de la sorte et Paray-le-Monial et Saint-Marcel de Chalon ; Bernard III, évêque de Cahors, Carennac ; Hugues I^er^, archevêque de Besançon, Vaux-sur-Poligny, fondé par le comte de Bourgogne Otte-Guillaume en 1025 ; Hugues, évêque de Nevers, Saint-Sever (1045) ; Héraclius, évêque de Tarbes, Saint-Léger (vers 1056) ; Hugues, évêques de Troyes, Gaye ; Gui, évêque de Beauvais, Saint-Leu d'Esserent ; Hubert, évêque de Senlis, Nanteuil-le-Haudoin ; Ponce, arche-

vêque de Besançon, Morteau. Notons, enfin, que Saint-Germain d'Auxerre, Saint-Bertin de Thérouanne et Mozac furent mis dans l'obédience clunisienne par un pape, Urbain II.

Il faut avouer que, dans bien des cas, les conquêtes de Cluny, — toujours sanctionnées par une bulle et souvent par un décret royal, — furent singulièrement facilitées par l'action combinée des prélats et des nobles laïques. Voici des exemples caractéristiques, empruntés à l'histoire de monastères célèbres :

En 1059, le sire de la Marche, Bernard de Challent, qui tenait Seyr (c'est le nom primitif de la Charité) en arrière-fief du comte de Nevers, Guillaume II, lequel le tenait lui-même, en fief, de Geoffroy de Champ-Alleman, évêque d'Auxerre, prit l'initiative, d'accord avec ces derniers, de céder à Cluny le monastère dédié à la Vierge Marie. Le moine Gérard fut envoyé par l'Abbé Hugues pour restaurer et réformer la nouvelle « fille » dont il fut le premier prieur.

Saint-Étienne de Nevers, tombé dans des mains laïques, était devenu possession d'un autre évêque d'Auxerre, Hugues, de la même famille de Champ-Alleman. Celui-ci et ses parents, désireux de le rétablir dans son ancien lustre, le concédèrent d'abord à des chanoines et, peu après, vers 1065, à l'Abbé Hugues Ier. Le nouveau prieuré clunisien fut comblé de bienfaits par Guillaume II, comte de Nevers, qui fit reconstruire à ses frais les bâtiments réguliers et l'église.

En 1077, l'évêque Izarn et le comte de Tou-

louse Guillaume, jaloux de rétablir la discipline bénédictine à la Daurade, remirent église et monastère à l'Abbé de Cluny. Dès lors les comtes, qui avaient leur sépulture à Saint-Sernin, voulurent y être inhumés. L'importance de cette filiale de Cluny ne cessa ensuite de grandir.

L'abbaye de Saint-Jean, à Poitiers, dite de Montierneuf *(Monasterium novum)*, pour la distinguer de celle de Saint-Cyprien, fut fondée, vers 1078, par Guillaume, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine. Unie presque aussitôt à Cluny, elle devint le chef-lieu d'une de ses provinces. Guy, ancien prieur de Cluny, s'y établit, avec dix-huit religieux, dès 1082.

***

Hors des limites de la France actuelle, l'Angleterre, l'Écosse, l'Allemagne, la Suisse, l'Espagne, le Portugal, l'Italie et la Palestine voient aussi des monastères bénédictins agrégés à Cluny ou rattachés à lui de manière indirecte par leur union à des abbayes ordonnées. Une centaine en pays germanique (les chiffres ont varié), plus de cinquante en Italie (on disait aussi en Lombardie), quelque quarante-quatre en Grande-Bretagne et un peu plus d'une trentaine dans la péninsule ibérique figurent à l'effectif de l'Ordre. On doit y ajouter ce monastère de Saint-Saviour sur le Mont-Thabor que

l'Abbaye reçut vers 1100 de la munificence de Tancrède, prince de Galilée : détruit une première fois en 1113 par les Turcs, mais relevé presque aussitôt, il fut définitivement anéanti par Salah-ed-Din en 1187. Le cloître de Civitat, non loin de Constantinople, est cité dans une lettre de Pierre le Vénérable ; il avait été donné par l'empereur Alexis Comnène au prieuré clunisien de La Charité.

Quant aux maisons bénédictines de Pologne, c'est à savoir la célèbre abbaye de Saint-Pierre et Saint-Paul de Tyniec, en Galicie, et les monastères de Lublin en Posnanie, de Mogilno, de Plotzko et de Sainte-Croix près de Bozoczin, il est permis de se demander s'ils ont jamais bénéficié de l'affiliation clunisienne, à laquelle fait pourtant allusion, de manière assez vague il est vrai, le *Codex diplomaticus majoris Poloniae.* Un rapport, adressé le 16 février 1418 au procureur de l'Ordre auprès du concile de Constance par un moine de Tyniec, constitue l'unique document dont on puisse faire état pour soutenir qu'il exista une province clunisienne de Pologne. Mais on voit trop quels avantages le rédacteur de cette pièce espérait retirer de sa démarche. Au surplus, jusqu'au début du xv<sup>e</sup> siècle, aucune bulle pontificale relative à l'Ordre, aucun rapport de Visiteurs, aucun procès-verbal de Chapitres Généraux ne mentionne de monastères polonais affiliés à Cluny. Enfin, au dire des plus récents historiens de la Grande Abbaye, le monacat du roi

Casimir dans la « Vallée Noire », vers 1035, relèverait de la légende ; Tyniec aurait été fondé par des religieux venus de Brunnwiller, près de Cologne, et Lublin, par des moines de Saint-Jacques de Liége.

Quoi qu'il en soit, les progrès de l'Ordre en Europe occidentale et méridionale présentent les mêmes caractères que sa diffusion en territoire français. De cette magnifique expansion il convient de retenir quelques faits significatifs.

Dès 936, Odon installe l'Ordre en marge de la capitale du monde chrétien, à Saint-Paul hors les Murs. On cite même un acte du trop fameux Albéric le nommant « archimandrite » des monastères des environs de Rome. L'empereur d'Allemagne Othon III donne à Odilon, le 13 avril 999, le cloître de Saint-Mayol à Pavie. Le même Abbé permet, en 1025, au moine Alfieri d'établir la maison de la Cava. Un certain nombre de monastères, dont le plus connu est celui de San Benedetto di Polirone *(Sanctus Benedictus ad Padum)*, près de Mantoue, entrent dans l'obédience clunisienne, ce dernier, grâce à la comtesse Mathilde. Pontida, est donné à Hugues Ier en 1076, l'abbaye de moniales de Cantuario, en Lombardie, après 1086, et Santa-Maria di Calvenzano, en 1100. Le donateur fut, dans ce dernier cas, Anselme, archevêque de Milan. Enfin, le prieuré sicilien de Sacco, fondé par les princes normands de Calabre, resta uni à Cluny jusqu'au XIVe siècle.

La province clunisienne d'Allemagne, dite

aussi de Lorraine, compta une centaine d'établissements, dont plusieurs situés sur le territoire de la France actuelle, en Franche-Comté, en Alsace, en Lorraine ; mais le plus grand nombre était en Suisse et en Allemagne. Au premier de ces deux pays appartient, par exemple, ce *Romanum Monasterium* — Romainmôtier, au canton de Vaud, — qui, fondé vers 753, fut rattaché à Cluny en 929. Dans le même canton, Payerne, à peine créé, entre dans l'orbite de l'Abbaye bourguignonne, le 1er avril 962. Odilon s'y trouvait en 998, lorsqu'un seigneur, du nom de Rodolfe, vint lui demander son agrément pour établir un monastère sur la rive opposée du lac de Neuchâtel : ce fut le prieuré clunisien de Saint-Pierre de Bévaix, dont Rodolfe retint l'avouerie. C'est à Payerne que l'empereur Conrad se fit couronner roi des Burgondes, en 1033. Entre 1074 et 1076, Saint-Pierre et Saint-Paul de Montricher (Rüggisberg, au canton de Vaud) fut uni à la Grande Abbaye. Ce fut Girard de Villars qui, du consentement de son père Raoul, donna en 1080 le cloître de Villars-les-Moines (Mönchswyler), dans le canton de Berne, de même que ce fut l'évêque de Bâle, Burckardt von Hasenburg, qui mit en 1105 dans le trésor de Cluny le monastère Saint-Alban *(Sanctum Albanum extra muros Basilei)*. Enfin, l'archicomte Otte-Guillaume, ce comte de Mâcon, puis de Bourgogne, qui créa le principat de Bourgogne-comté pour le plus grand avantage de l'idée bourguignonne, fit

(avant 1107) libéralité du monastère de l'Ile Saint-Pierre, dans le lac de Bienne, à son grand ami l'Abbé Hugues I^er^. Tous ces asiles de la piété monastique devaient être supprimés par la Réforme protestante.

En Allemagne, où l'Ordre clunisien compta des maisons surtout dans la Forêt-Noire et la vallée du Rhin, son influence fut considérable. En veut-on la preuve ? La célèbre abbaye de Paderborn fut fondée peu après le passage à Cluny de l'empereur Henri II en 1015, au lendemain de son couronnement. Le souverain était accompagné de l'évêque saint Meinverc, auteur effectif de cette création. On sait déjà que ce fut l'empereur Henri IV, l'adversaire de Grégoire IX, qui soumit à l'obédience clunisienne l'abbaye de Rimesingue.

C'est avec de l'or que le roi normand Guillaume estime devoir payer l'avantage de recevoir, Outre-Manche, les Clunistes, auxquels il entend « confier des diocèses et des abbayes dans le royaume que Dieu lui a donné de conquérir ». L'histoire est curieuse : Le Conquérant envoie en ambassade à Rome, en 1076, un de ses compagnons, Guillaume de Waren, avec la mission de ramener des religieux. Celui-ci apprend, en arrivant à Mâcon, que Grégoire VII a quitté la Ville Éternelle pour s'enfermer dans le château de Canossa. Il suspend son voyage et profite de ses loisirs pour visiter, à quelques lieues de Mâcon, la célèbre abbaye de Cluny. Fort impressionné par tout ce qu'il y voit, il

retourne en Angleterre et, sur son rapport, Guillaume entre aussitôt en pourparlers avec l'Abbé Hugues. Celui-ci hésite longtemps. Enfin, l'accord est conclu sur la base suivante : moyennant une rente de quarante sous d'or, l'Abbaye assurera au roi le concours permanent de cinq moines.

Ainsi fut fondé, vers la fin de l'année 1077, auprès de l'église Saint-Pancrace, que possédait le comte de Sussex au pied de son château de Lewes, un monastère qui subsista jusqu'au schisme de Henri VIII. Cette création, à laquelle ne fut pas étrangère Gundride, fille ou belle-fille de Guillaume le Conquérant, fut complétée par l'établissement du monastère de « Vennelot » (Wenlock), en 1101 et, l'année suivante, de celui de « Montacute » (Montaigu), dont l'auteur fut un comte de Mortain, du nom de Guillaume. En Écosse, Paisley fut fondé par des moines de Wenlock, mais seulement en 1164.

Il est à remarquer que la plupart des cloîtres de Grande-Bretagne ressortissaient non pas directement à Cluny, mais à sa « fille » d'Angleterre, Lewes, et à deux de ses « filles » du continent : La Charité et Saint-Martin des Champs. (Les coutumiers de l'Ordre sont pleins d'égards pour ce qu'ils appellent les « filles de Cluny », dont Souvigny et Sauxillanges complètent la liste). Y avait-il dans ce fait comme une précaution prise par la Grande Abbaye ? Peut-être. Elle avait été longue à se décider à envoyer ses moines au

delà de la Manche. Or, l'avenir ne devait que trop justifier ses appréhensions. On aura beau multiplier, plus tard, les avances à la famille royale d'Angleterre dont plusieurs membres seront Abbés de Cluny, les conflits de toute nature provoqués par la Guerre de Cent Ans, l'opposition de souverains peu favorables aux exportations de capitaux de l'autre côté du détroit et surtout la morgue d'un peuple particulariste à l'extrême devaient avoir pour premier résultat de pousser les monastères d'Outre-Manche à n'acquitter qu'imparfaitement — ou pas du tout — leurs obligations financières envers l'Ordre. Ils entrèrent ensuite dans la voie d'une scission qui était virtuellement accomplie au début du xv^e siècle.

Comme en Grande-Bretagne et vers la même époque, c'est aussi la volonté d'un prince conquérant et valeureux : Garcia IV, roi de Navarre, tué à la bataille d'Atapuerca en 1054, qui introduisit l'observance clunisienne dans la péninsule ibérique : deux ans avant sa mort il soumettait à l'Abbaye bourguignonne le monastère castillan de Najera, dans la province de Logroño. Onze ans plus tard, San Isidro de Palencia lui était confié par le roi de Castille et de Léon, Alphonse VI. Ce prince, sous le règne duquel le Cid Campéador prit Valence et qui porta sa capitale dans Tolède reconquise, fut, comme son père Ferdinand I^er (mort en 1065), un bienfaiteur de Cluny. Ferdinand aurait assuré à la Grande Abbaye un cens annuel de

cent marcs d'or, que son fils réduisit à deux cents onces. Il est vrai qu'après sa victoire sur le calife de Tolède, Alphonse avait envoyé dix mille talents à l'Abbé Hugues. Générosité déjà traditionnelle en Espagne, car, dans sa *Chronique*, Raoul Glaber rapporte qu'à la suite d'une campagne contre les Maures tout l'argent et tout l'or du butin furent offerts en hommage à Cluny. Le roi Alphonse épousa, en 1086, la veuve d'un comte de Chalon, Constance, petite-fille du duc Robert de Bourgogne et alliée des Semur. Ce mariage resserra encore les liens d'amitié qui unissaient déjà le souverain espagnol à Hugues I[er]. A ce propos, il n'est pas sans intérêt de noter que celui-ci eut assez d'influence sur l'esprit du roi pour l'amener à imposer dans l'Église tolédane, conformément au vœu de Grégoire VII, la liturgie romaine. Ce fut au préjudice du rite mozarabe, resté pourtant si cher aux fidèles et au clergé qu'il garde encore aujourd'hui sa chapelle dans la cathédrale du primat d'Espagne et qu'on le célèbre également dans d'autres sanctuaires.

Saint-Sauveur de Villaverde, dans la province de Léon, fut donné à Cluny par Iñigo Bermondez, en 1075, l'année où notre Abbaye reçut par l'intermédiaire de la comtesse Tereja, fille d'Alphonse VI, le cloître de Vimeiro, dans la région du Minho, reconquise par Alphonse VI. C'était la première apparition de Cluny sur le territoire actuel du Portugal. Ce ne devait pas être la dernière, puisque Notre-Dame de

Rates, dans la province de Braga, fut offerte en 1100 à La Charité par la comtesse Tereja et par son mari, Henri de Bourgogne, petit-fils de notre duc Robert le Pieux. Cet Henri, premier « comte du Portugal par la grâce de Dieu », et plus encore son fils, le roi Alphonse-Henri, devaient se montrer plus favorables aux Cisterciens qu'aux Clunistes, par réaction naturelle contre leurs parents de Castille, très attachés aux moines noirs. Les nombreuses donations de ces derniers princes témoignent de leur fidélité, depuis celle de Santa-Colomba de Burgos par Alphonse VI, en 1081, et celle de Pombeiro, en 1117, par la reine Uracca, autre fille de ce monarque, jusqu'à celle de San-Vicente de Salamanque, en 1143, par Alphonse VIII, le créateur de l'ordre d'Alcantara, et à celle de Ciudad-Rodrigo (vers 1160), par Ferdinand II, roi de Léon, le fondateur de l'ordre de Saint-Jacques de Compostelle.

Cependant la noblesse espagnole, imitant la générosité de ses souverains, avait gratifié notre Abbaye de plusieurs monastères, tels que San-Zoïle de Carrion de les Condes, dans la province de Palencia, de San-Pedro de Cassera près de Barcelone, de San-Martin de Jubia, vers la Corogne, de San-Salvador de Budinho, province de Lugo, respectivement soumis à Cluny en 1076 par Tereja, veuve du comte Gomez Didace, en 1079 par Raymond Foulques, comte de Cerdagne, en 1113 par Pierre, comte de Galice, et en 1126 par les frères Gomez et Fernando Nuñes.

Le particularisme ombrageux qui anima toujours les Espagnols devait susciter plus d'une difficulté à l'Abbaye-mère dans ses relations avec les monastères de la péninsule. Il convient, par ailleurs, de noter que, si un grand nombre de cloîtres transpyrénéens accueillirent de bonne heure et avec une faveur marquée les coutumes de Cluny, la grande majorité d'entre eux refusèrent de se placer sous sa domination. Ce fut notamment le cas de deux établissements célèbres dans les annales du monachisme ibérique, tous deux réformés au temps d'Odilon : l'abbaye aragonaise de San-Juan de la Peña et l'abbaye castillane de San-Salvador d'Oña.



Ainsi, soit sur le territoire de la France actuelle, soit en dehors de ses frontières, prélats, seigneurs, monarques, les papes eux-mêmes, parfaitement édifiés les uns et les autres sur la haute valeur de la discipline clunisienne, ont rivalisé d'efforts pour obtenir des essaims de religieux, formés dans la grande ruche bourguignonne. Les exemples que nous avons donnés pourraient aisément être multipliés, tant le rayonnement des Clunistes fut large par le monde. L'influence extraordinaire qu'ils ont prise sur les âmes se mesure à l'étendue de leur domination.

Jusqu'à une époque relativement tardive, — c'est à savoir vers le milieu du XI^e siècle, — les règles d'admission paraissent assez flottantes, sauf sur les points essentiels que nous venons d'énumérer. Divers donateurs retiennent par devers eux certains privilèges honorifiques ou avantages matériels sur les monastères qu'ils apportent à la communauté des moines noirs.

Une maison entrait dans l'union clunisienne de deux manières, par « soumission » *(submissio)* ou par don intégral *(traditio)*.

Dans le premier cas, le monastère soumis s'obligeait au paiement d'un cens annuel ; il acceptait, en outre, la restriction de quelques-uns de ses droits, à commencer par celui d'élire son supérieur ; il se soumettait, enfin, à la surveillance du chef de l'Ordre et des Visiteurs du Chapitre Général. Dans le second cas, la dépendance du monastère uni était absolue, sans réserves.

En principe, le pouvoir direct de l'Abbé général est imposé aux maisons « à l'ordination de Cluny », pour employer l'expression d'usage courant. Le titre d'abbé doit donc logiquement disparaître des monastères affiliés : leurs chefs prendront le titre significatif de « prieurs ». Par suite, le moine mis à la tête d'une maison dépendante ne sera pas élu par ses frères, mais nommé par l'Abbé de Cluny.

Ce droit de nomination directe parut une nouveauté intolérable aux yeux de quelques-

uns : ne s'opposait-il pas à la règle bénédictine, aux coutumes, au principe sacré de la libre élection abbatiale ? Il souleva, dans nombre d'établissements fameux, de terribles orages et y suscita de vives résistances.

A la date de 1049 où s'inaugure le long règne de Hugues I[er], alors que Cluny apparaît déjà constitué en vaste union monastique, aux ramifications étendues dans toute l'ancienne Gaule et même au delà de ses limites, cette union comprend, sous l'Abbaye métropolitaine, des maisons diversement dépendantes. Parmi ces monastères, d'origine plus ou moins ancienne et d'inégale importance, on compte des abbayes, des prieurés, voire quelques doyennés (ainsi nommés du titre traditionnel de leurs supérieurs) : Gaye (Marne), par exemple, et Carennac (Lot) et Lihons en Santerre. Beaucoup de ces communautés ont un effectif des plus restreints ; au contraire, d'autres non seulement sont peuplées de plusieurs dizaines de religieux, mais encore groupent autour d'elles maintes filiales. En théorie, tous leurs chefs se trouvent également placés dans la situation de vassaux vis-à-vis de leur suzerain, l'Abbé de Cluny. En pratique, l'autonomie, si chère aux Bénédictins, à peu près entièrement confisquée dans les prieurés, subsiste, mais fortement réduite, dans les abbayes sujettes. Encore n'est-il pas inutile de marquer sur ces divers points des distinctions importantes, car bien des variations peuvent être relevées suivant les pays et les

époques dans les relations de l'Abbaye-mère avec ses dépendances.

Il convient d'insister, tout d'abord, sur ce fait que, sous l'abbatiat de Hugues Ier, parmi les onze cents monastères que compte approximativement l'Ordre clunisien, plusieurs jouent à leur tour le rôle de métropolitain. Ainsi, tandis que Moissac s'enorgueillit de ses quatre filles, La Charité s'entoure d'une couronne de plus de cinquante maisons sujettes. Saint-Géraud d'Aurillac posséda un moment soixante-cinq prieurés. Hugues Ier toléra même l'existence de prieurés *cum abbate*, ayant à leur tête des pro-abbés ou prieurs-abbés.

En second lieu, contrairement à ce qu'on pourrait croire, les Coutumes clunisiennes ne s'opposèrent jamais à l'existence d'abbayes aux côtés de la Grande Abbaye. La fameuse bulle de Pascal II, confirmée par Honorius II en 1125, défendait seulement d'instituer des abbés dans les monastères qui n'en avaient pas à la date de 1109.

Vers la même époque, si l'on se réfère à une autre bulle, fulminée, celle-là, par Grégoire VII en 1076, et à deux autres diplômes pontificaux, datés de 1100 et de 1109, on comptait dans l'Ordre, vers le début du XIIe siècle, une quinzaine d'abbayes, entre autres Saint-Gilles, Vézelay, Moissac, Saint-Jean d'Angély, Saint-Martial de Limoges, Montierneuf, Saint-Germain d'Auxerre, Mozac, Saint-Bertin de Thérouanne, Saint-Benoît de Polirone. Ce chiffre a

varié plus tard, ainsi que les noms des titulaires.

Au surplus, les abbayes proprement dites, — tout au moins celles de Vézelay, de Moissac, de Figeac, d'Eysses, de Saint-Jean d'Angély et quelques autres, — conservèrent pendant un certain temps ou parvinrent à reconquérir le privilège d'élire leurs supérieurs. Ce qu'on a parfois nommé, d'un terme si impropre, le « despotisme » du maître de Cluny se bornait à la nomination des prieurs des maisons dépendant directement de la Grande Abbaye ; mais, pour les abbayes ordonnées, il n'intervenait, en général, dans le choix des abbés, que pour autoriser leur élection et la confirmer, sous réserve de la traditionnelle obédience.

Les observations qui précèdent ne concernent pas les établissements dont on ne saurait dire qu'ils font réellement partie de l'Ordre clunisien, par exemple ceux qui ont conclu avec l'Abbaye des bords de la Grosne ou avec une de ses filiales une simple « union de prières » ou « de dévotion » (c'est le cas du Mont-Cassin) ; ou encore ceux que Cluny a réformés et qui ont adopté ses coutumes, mais sans se soumettre à sa juridiction. Sur ces monastères l'Abbé ne jouit d'aucun pouvoir direct ; tout au plus peut-il intervenir dans leurs affaires à titre de conseiller bénévole, et il n'est plus guère invité à tenir ce rôle officieux, après le XI^e siècle. Dans cette catégorie de maisons rattachées à l'Ordre par un lien assez lâche, on peut citer, parmi les

plus célèbres : en France, Saint-Denis, Saint-Bénigne de Dijon et Marmoutier, en Italie Farfa, dans la Forêt-Noire Hirschau, — le « Cluny allemand », — sans parler de quelques monastères des Flandres. Il est, d'ailleurs, probable que plusieurs de ces maisons dépendirent réellement de Cluny à une époque de leur histoire.

Ce seul fait ne démontre-t-il pas l'exagération des critiques adressées à « l'excessive centralisation » de la Grande Abbaye, qu'on a parfois comparée à celle de la monarchie capétienne ?

Le prieuré constitue le type de beaucoup le plus répandu dans l'empire clunisien.

Créations personnelles de l'Abbaye-mère ou établissements fondés en dehors d'elle à des époques diverses, tous les prieurés étaient soumis à la discipline de l'Ordre et en suivaient l'observance ; tous payaient un cens annuel en signe de vassalité ; sur tous l'Abbé des abbés exerçait un droit de contrôle et de visite, un droit d'institution et de destitution des supérieurs, directement ou indirectement.

Il ne faudrait pas faire cette injure aux chefs de l'Ordre de supposer qu'ils abusèrent du droit de nomination des prieurs. Les statuts de Hugues V interdisent à l'Abbé général de les déplacer sans raisons graves, parmi lesquelles une bulle de Grégoire IX cite les malversations, la rébellion et le dérèglement des mœurs. Encore le pape Nicolas IV exigea-t-il que ces raisons fussent soumises d'abord à l'appréciation d'un

Chapitre Général. Aussi bien les Abbés de Cluny savaient par expérience que les prieurés, devenus riches et puissants, étaient des vassaux peu dociles, enclins à réclamer leur émancipation et que les plus vigoureux tentaient invariablement de reconquérir le droit de choisir eux-mêmes leurs supérieurs. Ce fut le cas de la Charité-sur-Loire, pour ne citer que ce monastère.

La Charité-sur-Loire représente un prieuré de première grandeur. A un degré au-dessous venaient les prieurés conventuels triples, c'est à savoir ceux qui comptaient au moins trente moines, tels, au XIVe siècle, Gigny, Charlieu et Saint-Saturnin du Port ; puis, les prieurés doubles, c'est-à-dire d'au moins vingt-cinq moines, comme Paray, Saint-Marcel-lès-Chalon et Nantua, vers la même époque ; plus bas encore dans la hiérarchie, se trouvaient les prieurés dont l'effectif dépassait douze moines, par exemple Ambert, Ganagobie et Saint-Étienne de Nevers, ou seulement huit (Saint-Marcel-lès-Sauzet). Enfin, au dernier échelon étaient les prieurés non conventuels.

On ne saurait accorder trop d'attention à ces humbles établissements semés par Cluny dans toutes les campagnes.

Dans l'indigence du ministère pastoral exercé par le clergé séculier, d'ordinaire peu instruit et que le manque de ressources condamnait aux besognes serviles, sinon à la misère, — véritable prolétariat ecclésiastique dont il est trop

facile de médire, — souvent des évêques ou des seigneurs laïques offraient à l'Abbaye-mère ou à une de ses filiales une maison isolée, pourvue d'un petit oratoire, avec un domaine, — quelques parcelles de terrain et une métairie. Là s'établissait un religieux ou une petite colonie de deux, trois ou quatre moines. Église, biens et revenus appartenaient à l'abbaye fondatrice. Les religieux restaient sujets de Cluny dont l'Abbé nommait le prieur et en contrôlait l'administration. D'ordinaire, ils n'exerçaient pas en personne le ministère paroissial ; ils prenaient la charge d'entretenir un clerc séculier qui en remplissait les fonctions.

Ces modestes prieurés ont joué un rôle très important dans la christianisation des campagnes. Nombre de nos églises rurales, en certaines provinces, n'ont pas d'autre origine. Il suffit de lire une carte archéologique pour s'en convaincre.



L'esprit de soumission, le sentiment d'une stricte discipline ne furent pas toujours parfaits chez les supérieurs des monastères, à partir du XII[e] siècle tout au moins. Aussi les rapports de l'Abbé et du Chapitre Général avec les maisons ordonnées ou sujettes s'avérèrent à certains moments des plus difficiles.

Certes, l'affiliation fut toujours pour Cluny le grand mode pacifique de conquête ; mais

l'affiliation ne fut pas sollicitée, dans tous les cas, pour des motifs semblables. Elle le fut souvent pour cause de misère par des maisons ruinées ou appauvries par des épidémies, des famines, des guerres, à la suite de pillages commis par des envahisseurs étrangers ou de dévastations dont les auteurs étaient les barons du voisinage. Elle le fut aussi fréquemment pour cause de décadence spirituelle et morale, afin de ramener tel monastère « déréglé » à la pureté primitive de l'observance.

Tantôt par désir d'échapper à la réforme imposée et aux rigueurs de l'observance clunisienne, tantôt par esprit d'indépendance et de particularisme régional, voire national, tantôt enfin par ressentiment d'une humiliation jugée insupportable, nombre de monastères ne se laissèrent point englober dans l'empire clunisien, sans protester, parfois avec une violence extrême. Des conflits s'élevèrent, qui, tour à tour apaisés, puis renaissant à la première occasion, se prolongèrent pendant des siècles.

Les redoutables querelles, que le chef d'Ordre eut avec certains monastères d'Auvergne et de Gascogne, ne sauraient, en effet, faire oublier ses démêlés, plus tumultueux encore, avec des maisons telles que Saint-Martial de Limoges, Saint-Cyprien de Poitiers, Vézelay, Saint-Bertin de Thérouanne, Beaulieu en Argonne, Saint-Germain d'Auxerre, Baume, Saint-Rambert en Bugey, etc...

Une domination aussi vaste que celle de

Cluny ne se fonde pas uniquement sur la paix. En tout cas, il semble bien qu'au moment où cette domination touchait à son apogée, la résistance s'organisa contre elle. Bientôt il apparut que le mouvement devenait populaire dans le monde religieux, rebelle à l'assujettissement. Au lieu d'accepter de bonne grâce les moines et les supérieurs qu'on leur envoyait de Cluny, nombre de monastères les repoussèrent. Certains revendiquaient leur autonomie ; d'autres l'élection directe de leurs chefs. Tous se plaignaient qu'on leur eût infligé une insupportable humiliation en les dégradant.

Ce fut, en effet, la politique, non pas constante, mais habituelle, du centre d'essayer de réduire toute abbaye affiliée au rang de simple prieuré. De fait, Cluny ne souffrit qu'un petit nombre d'exceptions en faveur de maisons d'une illustration peu commune. Une telle discrimination parut blessante aux autres, qui refusèrent avec d'autant plus d'énergie de perdre le rang que leur assignait soit l'antiquité de leur origine, soit le chiffre imposant de leurs filiales, soit la renommée acquise par leurs pèlerinages ou par le trésor de leurs reliques.

Par ailleurs, d'anciennes abbayes, comme Saint-Gilles (du Gard), Saint-Bertin de Thérouanne, Vézelay, réussirent à reconquérir leur autonomie en retournant contre la Grande Abbaye ce privilège de l'exemption dont elle était si fière. Voici comment les événements se déroulèrent à Vézelay.

Vers le début du XII^e siècle, les moines de cette abbaye, célèbre entre toutes, devaient être reçus à la profession, sauf dispense, à Cluny même, comme l'exigeaient les Coutumes de l'Ordre ; ils ne pouvaient élire leur abbé particulier qu'après en avoir obtenu licence du Supérieur Général. Or, en 1129, ils procédèrent à la nomination de l'abbé Baudoin sans le consentement de Pierre le Vénérable. Le pape Honorius II cassa l'élection et imposa le candidat de Cluny, Albéric. Dans le monastère souffla tout aussitôt un vent de révolte, et l'on dut exiler les plus obstinés. En 1138, nouvelle élection et nouvelle bataille. Mais, — détail piquant, — le meneur du jeu était, cette fois, le propre frère de Pierre le Vénérable, Ponce de Montboissier, mieux placé que personne pour libérer son abbaye de ses liens de vassalité envers Cluny. Il n'y réussit pas tout d'abord. Pourtant, trois ans après la mort de Pierre le Vénérable, son successeur ayant pris le parti de l'antipape Victor IV, soutenu par l'empereur Frédéric Barberousse, contre Alexandre III, qui avait pour lui le roi de France et presque toute la chrétienté, Ponce de Montboissier se vit offrir par le pape en exil la crosse abbatiale de Cluny ; il eut la sagesse de refuser ce dangereux présent. Il obtint, par contre, la promesse d'un retour à l'autonomie. Alexandre III devait, en effet, annuler en 1162 les privilèges accordés à la Grande Abbaye par ses prédécesseurs Pascal II et Calixte II, en sanc-

tionnant l'indépendance complète de Vézelay à l'égard de Cluny.

On le voit : l'histoire des rapports de l'Abbaye bourguignonne avec ses filiales fut traversée par les variations de la politique pontificale. L'énergie et l'adresse d'un Pierre le Vénérable et de quelques-uns de ses successeurs s'usèrent dans un champ clos, mal aisé entre tous à pratiquer : la curie romaine. Les Abbés de Cluny furent représentés, de manière permanente, auprès de la cour papale, par des procureurs généraux. Ceux-ci durent avoir fort à faire pour suivre certains papes sur les chemins de l'exil, tour à tour en France et en Italie. Orienter leur diplomatie dans la voie droite n'était pas non plus une tâche très commode à une époque particulièrement troublée, alors que le Souverain-Pontificat dépendait politiquement des factions romaines, dressées les unes contre les autres, autant que du vote des cardinaux, alors que les antipapes foisonnaient, pour tout dire, en pleine lutte du Sacerdoce et de l'Empire.

A cette époque déjà, Cluny était sur la pente descendante de sa fortune. Jusqu'alors il avait pu tourner ou briser tous les obstacles. Dans la lutte où s'affrontaient l'individualisme typique des maisons bénédictines et l'esprit de domination collective qui fit quelque temps la force de l'Ordre, avant de devenir l'une des causes de sa décadence, les Grands Abbés, de Bernon à saint Hugues, n'avaient enregistré que des victoires. Soutenus par l'opinion générale, eux-

mêmes puisant leur énergie dans la conviction intime de la grandeur et de l'utilité de l'œuvre entreprise, ils avaient triomphé des pires résistances de la part des maisons réformées. Leur but était, du reste, fort louable : ils voulaient arracher les cloîtres au désordre matériel et moral, à l'irrégularité, à la simonie ; ils entendaient régénérer le corps bénédictin en le façonnant à l'obéissance, afin d'en faire l'instrument de la réforme monastique. Un jour vint où les Clunistes durent bon gré mal gré reconnaître qu'ils avaient assumé une tâche trop difficile, sinon trop ambitieuse, et que le monde religieux n'était pas tout entier disposé à entrer ou à rester dans leur obédience.



Détail piquant, cette ambition de rénovation religieuse s'était étendue jusqu'aux monastères de femmes. Comme on pouvait s'y attendre, ce n'est pas de là que vint à Cluny le moins de tracas.

On sait déjà comment le monastère de Marcigny, fondé par la famille de Semur, fut consacré en 1061 par l'Abbé Hugues le Grand. Sa mère y prit le voile et sa sœur Ermengarde dirigea cette première maison de moniales clunisiennes.

Elle ne tarda point à avoir des émules. Dès le pontificat d'Urbain II il existait déjà sept

maisons de moniales en France, une en Espagne et une en Angleterre. Cluny en compta en tout seize ou dix-sept. Les plus connues furent les prieurés de Laveine, de Saint-Menoux et de Courpière, dans la province d'Auvergne, de Huy, dans la chambrerie de « France », de Rosay et de Grelonges, dans celle de Lyon à laquelle appartenait également Marcigny. Grelonges, fondé au XII^e siècle par les sires de Beaujeu dans une île de la Saône, fut transféré d'abord sur la rive gauche, à Fareins, après la crue terrible de 1268 qui submergea *Gravis longa*; puis il fut uni au prieuré de Salles en Beaujolais, sur la rive opposée.

Ces cloîtres observaient les mêmes règlements généraux que les monastères d'hommes qui, parfois, les doublaient. Leur discipline s'inspirait cependant, sur certains points, des préceptes donnés par saint Césaire, évêque d'Arles, à une maison de moniales de sa ville.

L'Abbé Hugues soumit à une clôture absolue les « dames » *(dominae)*, religieuses de chœur : elles ne pouvaient sortir des bâtiments réguliers et de l'enclos sacré. Un voile, constamment abaissé sur leurs yeux, cachait leurs visages. A l'instar des religieux elles étaient astreintes à la psalmodie de l'office complet.

Avec le temps s'atténua, semble-t-il, l'extrême rigueur de la clôture : dès la fin du XIII^e siècle, il n'était pas impossible de voir circuler hors du monastère une dame bénédictine, dûment autorisée sans doute et, au sur-

plus, toujours flanquée d'une respectable compagne. A plus forte raison pouvait-on apercevoir des sœurs converses, des oblates et même des « demoiselles » *(domicellae)*, c'est-à-dire des novices.

A l'origine, le recrutement des moniales paraît s'être fait presque exclusivement dans les familles nobles, parmi les jeunes filles ou les veuves d'une certaine culture. Cela peut étonner tels de nos historiens pour qui le moyen âge ne fut qu'une période de profondes ténèbres ; mais cela est. Les futures professes, appelées à s'acquitter, comme les moines eux-mêmes, de la *laus perennis*, devaient nécessairement posséder bien des connaissances, surtout dans le domaine des sciences religieuses, en particulier de la liturgie. Le fait est d'autant plus frappant que le nombre des candidates fut toujours élevé et qu'on dut limiter sévèrement l'effectif, assez considérable pourtant, des monastères féminins : plus de quatre-vingts à Laveine, de vingt-cinq à trente, à Salles et à Huy.

Une touchante coutume nous révèle le nombre des religieuses de Marcigny : cent ou, plutôt, quatre-vingt-dix-neuf. De fait, la centième place à l'église et dans les autres bâtiments de la Règle était réservée à Notre Dame, la benoîte Vierge Marie, abbesse de la maison. Au réfectoire, devant la chaire abbatiale vide, sa part était servie la première, à chaque repas ; elle était ensuite donnée aux pauvres.

Longtemps, à Salles, le nombre des novices

resta illimité. Il est vrai qu'ici les « demoiselles » ne pouvaient prétendre à aucune prébende en entrant au cloître. En cas de vacance d'un des douze bénéfices dont jouissaient les professes, c'était à la plus anciennement reçue que la prieure l'assignait. Ces prébendes étaient, du reste, si avantageuses qu'elles allumaient de vives convoitises dans les familles nobles et même princières, largement pourvues de filles à caser. C'est du moins ce qu'estimèrent les pères du Chapitre Général de 1451. Cette assemblée crut devoir éviter des démarches indiscrètes aux parents des futures novices de Salles en fixant le nombre de celles-ci au chiffre modeste de quatre. Nous sera-t-il permis de rappeler, à ce propos, que les derniers jours des « dames nobles » du vénérable monastère beaujolais furent égayés par le sourire d'une gracieuse novice, cette Alix de Roys, qui devint la mère admirable de Lamartine ?

Au cloître de femmes de Marcigny correspondait un monastère d'hommes, dont les bâtiments s'élevaient à une distance assez grande pour n'autoriser aucun méchant propos. Dans cette maison-type, les deux communautés eurent, jusqu'au XIV^e^ siècle, le même prieur et les offices étaient psalmodiés alternativement par les voix des religieux et par celles des dames, dans la même église.

Les choses allèrent ainsi jusqu'en 1336, date à laquelle un Chapitre Général jugea opportun de rappeler l'opposition de Rome à l'institution

des cloîtres doubles. Allait-on supprimer le vieux monastère de douze moines qui doublait la fondation de saint Hugues ? Par respect pour cette grande mémoire, on se contenta de séparer absolument les deux communautés, en leur interdisant jusqu'à leur collaboration à l'office divin.

Cette décision apparut aux moniales comme une injure gratuite et leur refus d'obéissance au prieur fut l'origine d'une véritable rébellion contre les autorités clunisiennes. De telles aventures (elles devaient se reproduire bien des fois jusqu'à la veille de la Révolution) ne manquaient pas de provoquer des interventions de personnages étrangers à Cluny, en particulier celle d'évêques et même d'officiers des seigneurs ou du roi. Dès lors on conçoit sans peine que les chefs de la Grande Abbaye aient tenu ces monastères de femmes un peu en marge de la « religion clunisienne », sur les confins des cadres de l'Ordre.

# UN MOINE DE CLUNY

## Sa vie matérielle

« *Regulam S. Benedicti multis in locis declaravimus ut homo noster interior per virtutis exercitium renovetur et caritatem sibi invicem fratres exhibeant.* »

(Dom Jacques DE VENY D'ARBOUZE.)

Si de tous les points du monde on accourt à Cluny ou dans ses monastères affiliés, c'est d'abord que, dans le péril comme dans le malheur, aux heures de calamités physiques ou de tempêtes morales, chacun, du plus humble au plus grand, sait qu'il y peut trouver un asile sûr. On y vient donc de toutes les patries, — royaumes, duchés, comtés ou baronnies, — de tous les métiers et de tous les états, de toutes les noblesses et de tous les servages. Si l'on distingue parmi ses hôtes des profès, des oblats, des convers, en réalité tous vivent confondus

resta illimité. Il est vrai qu'ici les « demoiselles » ne pouvaient prétendre à aucune prébende en entrant au cloître. En cas de vacance d'un des douze bénéfices dont jouissaient les professes, c'était à la plus anciennement reçue que la prieure l'assignait. Ces prébendes étaient, du reste, si avantageuses qu'elles allumaient de vives convoitises dans les familles nobles et même princières, largement pourvues de filles à caser. C'est du moins ce qu'estimèrent les pères du Chapitre Général de 1451. Cette assemblée crut devoir éviter des démarches indiscrètes aux parents des futures novices de Salles en fixant le nombre de celles-ci au chiffre modeste de quatre. Nous sera-t-il permis de rappeler, à ce propos, que les derniers jours des « dames nobles » du vénérable monastère beaujolais furent égayés par le sourire d'une gracieuse novice, cette Alix de Roys, qui devint la mère admirable de Lamartine ?

Au cloître de femmes de Marcigny correspondait un monastère d'hommes, dont les bâtiments s'élevaient à une distance assez grande pour n'autoriser aucun méchant propos. Dans cette maison-type, les deux communautés eurent, jusqu'au XIVe siècle, le même prieur et les offices étaient psalmodiés alternativement par les voix des religieux et par celles des dames, dans la même église.

Les choses allèrent ainsi jusqu'en 1336, date à laquelle un Chapitre Général jugea opportun de rappeler l'opposition de Rome à l'institution

des cloîtres doubles. Allait-on supprimer le vieux monastère de douze moines qui doublait la fondation de saint Hugues ? Par respect pour cette grande mémoire, on se contenta de séparer absolument les deux communautés, en leur interdisant jusqu'à leur collaboration à l'office divin.

Cette décision apparut aux moniales comme une injure gratuite et leur refus d'obéissance au prieur fut l'origine d'une véritable rébellion contre les autorités clunisiennes. De telles aventures (elles devaient se reproduire bien des fois jusqu'à la veille de la Révolution) ne manquaient pas de provoquer des interventions de personnages étrangers à Cluny, en particulier celle d'évêques et même d'officiers des seigneurs ou du roi. Dès lors on conçoit sans peine que les chefs de la Grande Abbaye aient tenu ces monastères de femmes un peu en marge de la « religion clunisienne », sur les confins des cadres de l'Ordre.

# UN MOINE DE CLUNY

## Sa vie matérielle

> « *Regulam S. Benedicti multis in locis declaravimus ut homo noster interior per virtutis exercitium renovetur et caritatem sibi invicem fratres exhibeant.* »
>
> (Dom Jacques DE VENY D'ARBOUZE.)

Si de tous les points du monde on accourt à Cluny ou dans ses monastères affiliés, c'est d'abord que, dans le péril comme dans le malheur, aux heures de calamités physiques ou de tempêtes morales, chacun, du plus humble au plus grand, sait qu'il y peut trouver un asile sûr. On y vient donc de toutes les patries, — royaumes, duchés, comtés ou baronnies, — de tous les métiers et de tous les états, de toutes les noblesses et de tous les servages. Si l'on distingue parmi ses hôtes des profès, des oblats, des convers, en réalité tous vivent confondus

dans la véritable égalité, dans la sincère fraternité du cloître, jeunes et vieux, riches et pauvres, savants et ignorants, un gardien de pourceaux et un duc de Bourgogne ! Tous revêtent, à leur entrée au monastère, les vêtements de grosse bure. Sous l'uniforme traditionnel de la tunique et de la coule, comment eût-on pu reconnaître les différences d'origine des profès ? Ces visages glabres et ces crânes rasés — les Clunistes ne gardaient qu'une couronne de cheveux, — ces silhouettes d'hommes errant dans la lumière tamisée par les arceaux du cloître ou immobiles dans la pénombre de la vaste église, se confondaient humblement.

Il eût été bien malaisé et, d'ailleurs, parfaitement vain, de s'efforcer à reconstituer l'histoire de chacun d'eux. C'est le marquis Hermann de Zaehringen, tige de la Maison de Bade, qui, sous le froc du frère convers, garde les troupeaux de l'abbaye pendant plusieurs années jusqu'à ce qu'on découvre sa véritable personnalité. C'est Guy d'Albon, dauphin de Viennois, Simon, comte de Crépy-en-Valois, Guy II, comte de Mâcon, Eudes, vicomte de Bourges. C'est Henri, fils d'un duc d'Aquitaine, et cet Hugues Ier de Bourgogne, que le pape Grégoire VII n'aurait pas voulu qu'on accueillît, car il eût rendu plus de services à la cause de la religion en gouvernant son duché. Tous vivent de la même vie pieuse, mortifiée, humble, soumise.

Cette vie, nous n'essaierons pas d'en exposer le détail journalier. L'*ordo diei* d'un moine

clunisien a varié suivant les époques ; au XIIIe siècle il n'était déjà plus tout à fait le même que dans l'âge précédent. On note des différences assez considérables aux XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Dans l'ouvrage que nous avons cité, M. Guy de Valous a étudié tour à tour le recrutement des Clunistes, leurs occupations matérielles et intellectuelles ; il a énuméré les charges et les devoirs des officiers de la Grande Abbaye et de ses divers hôtes, des profès aux serviteurs laïques ; il a, enfin, montré le fonctionnement des institutions particulières à Cluny. De cette longue étude, très intéressante pour les historiens du monachisme, mais qui toucherait peu la plupart des lecteurs d'un ouvrage comme celui-ci, nous retiendrons seulement quelques détails significatifs. Ils ont trait soit à l'admission des candidats au noviciat et à la profession monacale, soit à l'existence matérielle des religieux.



L'originalité de Cluny fut de se tenir à égale distance de la vie relâchée du monde et d'un ascétisme rigoureux. Comme il chercha son équilibre entre ces deux extrêmes, son « standard de vie », suivant une formule à la mode, emprunta des éléments à l'un et à l'autre.

Mais comment définir ce personnage généralement mal connu : le moine clunisien ?

Après une période de noviciat, c'est-à-dire de probation ou d'essai, cet homme, jeune le plus souvent et qui remplit les conditions physiques et morales requises, est admis à prêter le serment d'observer le triple vœu d'obéissance à la règle, de chasteté et de stabilité monacale, autrement dit de fidélité. Si à ce serment se joint la bénédiction du Père Abbé, cet homme est un moine.

Exception faite des enfants oblats, élevés dans le cloître parfois dès l'âge le plus tendre, les novices sont reçus, en général, d'assez bonne heure — autour de dix-sept ans — dans la Grande Abbaye.

Le plus souvent le candidat devait séjourner quelques jours à l'hôtellerie du monastère avant d'être admis à y pénétrer. Ensuite, l'Abbé lui donnait audience devant la communauté entière.

— Que désirez-vous ? demandait le Père à l'homme prosterné devant lui.

— Je désire avoir la miséricorde et la grâce de Dieu, avec votre société.

— Que Dieu vous donne donc la société de ses fidèles.

Le futur Cluniste était alors rapidement instruit des prescriptions essentielles de la Règle, des plus dures en particulier. Ensuite on l'accompagnait à l'église où devait avoir lieu sa véritable réception. Pendant la messe solennelle, dès la fin de la Litanie, on le faisait asseoir sur un escabeau devant le maître-autel ;

on lui coupait les cheveux en couronne. Enfin le maître des novices le conduisait au vestiaire où il recevait l'habit monacal approprié à sa condition : tunique et ceinture, froc et fémoraux, bas et sandales.

La règle du fondateur des bénédictins et la réforme de saint Benoît d'Aniane fixaient à un an la durée du noviciat. L'Abbé Pierre le Vénérable estimait qu'on pouvait la réduire par esprit de charité ; les mourants étaient reçus à la profession *ad succurrendum.*

Parmi ceux qui postulaient l'honneur d'être admis dans l'Ordre, il n'y avait pas que des laïcs et des clercs séculiers ; des moines se présentaient qui venaient d'un autre point du monde des réguliers. Ceux-ci devaient achever leur noviciat, s'ils l'avaient interrompu, et, s'ils l'avaient terminé, ils étaient tenus de faire une nouvelle profession.

Son noviciat accompli, le futur Cluniste devait faire sa profession et recevoir la bénédiction de l'Abbé général ou de son suppléant.

« Profession » et « bénédiction » ne sauraient être confondues. La première s'exprime par l'engagement solennel contracté par le novice envers Dieu et envers l'Ordre, en d'autres termes par la formule de ses vœux de « religion », rédigée par écrit et signée de sa main. La seconde est son admission dans l'Ordre, sous le geste de l'Abbé qui bénit.

L'âge requis pour la profession a varié suivant les époques. Vers le milieu du XII^e siècle,

Pierre le Vénérable le fixait à vingt-cinq ans ; un de ses successeurs, Hugues V, l'abaissa à vingt dans ses Statuts publiés en 1200. Encore les oblats, c'est-à-dire les enfants, d'ailleurs peu nombreux (six au temps de Pierre le Vénérable), élevés dans le monastère, pouvaient-ils être admis à faire profession à quinze ans révolus. Cherchait-on déjà à éviter le surpeuplement de l'Abbaye et de ses filiales, incapables de subvenir aux besoins matériels d'un nombre trop considérable de moines ? En tout cas, le même Hugues V autorisa les supérieurs des divers monastères à ne lui présenter leurs novices qu'après trois années de vie conventuelle.

Recevoir à la profession était, en effet, le privilège du seul Abbé de Cluny, qui n'y renonçait que dans des cas très rares, et d'ailleurs prévus dans les Statuts de Pierre le Vénérable, par exemple quand le futur profès se trouvait brusquement en danger de mort. Son noviciat accompli, tout religieux, de quelque monastère que ce fût, devait donc se rendre au bord de la Grosne pour y faire profession entre les mains de l'Abbé et y recevoir la bénédiction.

Certes, une telle obligation n'allait pas sans nécessiter des voyages longs, coûteux, souvent même périlleux. L'insécurité des routes était grande : dans Froissart, le chef des routiers, Aymerigot Marcel, se vante de piller maint « riche abbé ou riche prieur ». N'importe ! Les Anglais eux-mêmes durent traverser la Manche,

du moins jusqu'à l'époque où l'on commence à noter quelques cas d'exception en faveur de lointains monastères.

Aussi bien, les avantages de cette discipline étaient nombreux : l'Abbé maintenait ainsi le contact entre les maisons de l'Ordre ; il connaissait personnellement ses subordonnés et se rendait un compte exact de leurs capacités ; en outre, il recueillait de leur bouche d'utiles renseignements sur la vie particulière, sur les succès ou les déboires de leurs maisons d'origine, souvent très éloignées de la métropole. Enfin, le séjour qu'ils y faisaient donnait aux moines, venus des provinces d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne, d'Angleterre, etc., une haute idée de la puissance de l'Abbaye, grandiose capitale d'un vaste Empire dont ils étaient tous également les sujets.

Au jour fixé pour la profession, les novices, capuchon du froc rabattu, sont introduits au chapitre présidé par le Père Abbé, auquel ils présentent leur demande d'admission parmi les moines de chœur. Une messe solennelle est ensuite chantée. Avant l'offertoire, les novices s'avancent, par rangs de deux ou de trois, jusqu'au pied de l'autel majeur. A tour de rôle, ils s'agenouillent devant l'Abbé, pour prêter entre ses mains non l'hommage féodal, mais le serment d'obéissance. Ils lisent leur charte de profession, autrement dit la formule écrite et signée par chacun, où est inscrite la promesse de vivre selon les prescriptions de la Règle.

Ensuite, ils s'humilient, genoux en terre et, profondément inclinés sur l'appui de leurs mains, récitent trois fois le symbolique verset : *Suscipe me, Domine, secundum eloquium tuum.* Enfin, l'Abbé procède à la bénédiction de ses nouvelles ouailles. Prières et chants terminés, il ne lui reste plus qu'à jeter de l'eau bénite sur cette pièce du costume monacal réservée aux profès, la coule, dont les novices de tout à l'heure vont maintenant se vêtir.

Les Clunistes usaient dans leurs habits d'une grosse laine dont la couleur marron très foncé justifie cette appellation de « moines noirs » qu'on leur donne parfois. Leur costume se composait essentiellement, pour les vêtements proprement dits, d'une tunique, serrée à la taille par une ceinture, et de la coule, dont le nom vient du latin : *cuculla* qui signifie « berceau ». C'était une robe tombant jusqu'aux pieds et rappelant la toge de l'avocat par certains détails : plis par devant, fronces en arrière, avec de longues et larges manches. Son capuchon était assez grand pour envelopper celui du scapulaire que, dans l'origine, les moines mettaient sur le froc à la façon d'un tablier de travail *(Scapulare propter opera)*.

Éprouvé dans sa vocation pendant la période de son noviciat, le religieux, qui avait fait profession et venait d'être béni par l'Abbé, menait désormais la vie conventuelle, à l'écart du « siècle », dans la pauvreté individuelle, la chasteté, l'obéissance, la charité, le silence, bref,

dans la pureté de l'âme dont la propreté du corps était le symbole : l'hygiène fut toujours en honneur à Cluny.

A propos des vertus monastiques, disons tout de suite qu'elles brillèrent ici d'un magnifique éclat. Certes, la Grande Abbaye et l'Ordre, dont elle fut à la fois le cœur et le cerveau, n'ont pas manqué, parmi les contemporains et jusqu'à nos jours, de détracteurs, pour la plupart trop intéressés pour être sincères. Ceux-ci ne méritent pas qu'on leur réponde. Quant aux autres, il suffira de leur montrer — ce qui est relativement facile, même quand il s'agit d'époques aussi éloignées, — que, pendant les trois premiers siècles de son existence, Cluny fut l'objet de l'admiration du monde chrétien pour le rayonnement de sa foi et de ses vertus morales. Si, plus tard, au xv^e siècle surtout, — c'est à savoir au temps de l'universelle misère et du désarroi général des âmes, suites lamentables de l'effroyable guerre de Cent Ans, — on y surprend des signes de relâchement, on peut affirmer qu'à tout prendre, l'Ordre né au bord de la Grosne n'a pas donné plus que d'autres le triste spectacle de scandales et d'actes d'indiscipline.

***

Sur le point particulier de l'alimentation des religieux, il faut, bien entendu, distinguer entre les époques ; mais, d'une manière générale, on

peut résumer ainsi les prescriptions alimentaires de la Règle clunisienne :

Aux jours ordinaires, c'est-à-dire dans ceux où le jeûne ne s'imposait pas, — et sans parler du *mixtum*, casse-croûte matinal de pain et de vin, que les moines pouvaient prendre à leur gré, — le repas du milieu du jour *(prandium)* consistait en deux plats de légumes ou de poissons, auxquels s'ajoutait une « pitance » d'œufs et de fromage ; celui du soir *(cena)* était ordinairement de fruits crus, de pain et d'oublies de farine frite. Les dimanches et fêtes, la table était un peu moins spartiate.

Du moins, tel était l'usage au XIe siècle, où le poisson, de tout temps autorisé, cédait souvent la place à un plat de fèves, que complétait un deuxième mets tiré du jardin de l'Abbaye. On ne mangeait pas encore de viande, mais on buvait du vin. Et tout cela ne laissait pas de causer quelque scandale à des contemporains, épris d'ascétisme totalitaire.

A ce sujet, voici la plaisante anecdote que rapporte un chroniqueur anonyme. L'illustre légat du pape Alexandre II, le cardinal Pierre Damien, se fit, paraît-il, en dépit de sa bienveillance marquée à l'égard des Clunistes, l'écho des critiques dont certains les accablaient en raison de « l'abondance et de la recherche de leur table ». Sans doute, comme il l'avait noté non sans quelque surprise, ce luxe culinaire alternait-il avec la sévérité du jeûne ; mais, — songeait le cardinal, — il serait facile

à ces bons moines de parvenir à une perfection vraiment sublime s'ils sacrifiaient encore un peu plus à la mortification. Il fit part de ses réflexions au seigneur Abbé (c'était alors saint Hugues), suggérant que, si ses religieux voulaient seulement se priver, deux jours de plus par semaine, de fèves à la graisse, il n'y aurait pas sous le ciel d'ermites plus austères et, partant, plus dignes de la bienveillance divine.

A cette invite indiscrète, Hugues Ier répondit en souriant : « Très cher Père, vous voulez, je le vois bien, augmenter notre couronne de mérites en ajoutant à nos jeûnes. A merveille ! Mais commencez donc d'abord à porter le faix de la pénitence avec nous, seulement pendant une semaine. Après, vous déciderez par expérience dans quelle mesure il sera besoin de l'alourdir. Car, enfin, il faut goûter le plat avant de dire qu'il manque de sel. De même, convient-il de mettre le petit doigt à la besogne pour juger à bon escient du poids de fatigue que portent nos frères. » Le cardinal avait trop de bon sens pour ne pas accepter la vigueur de la réplique et trop de finesse pour n'en pas apprécier la forme spirituelle : il convint de bonne grâce que le poids des mortifications supportées par les Clunistes était au-dessus de ses propres forces. Ainsi, conclut le conteur anonyme, le grand érudit qu'était saint Pierre Damien apprit quelque chose à Cluny : la modération !

Les critiques d'un homme tel que le cardinal-évêque d'Ostie étaient empreintes de courtoise

aménité ; celles que saint Bernard adressa, un peu plus tard, aux Clunistes se ressentent de la fougue habituelle à l'abbé de Clairvaux.

« Dans vos repas, — écrit-il avec une plaisante exagération, — pour vous dédommager de la privation de la viande (la seule chose qui vous soit interdite), on vous sert d'énormes poissons à deux reprises... Le palais, stimulé par des sauces d'invention nouvelle, sent à tout moment, comme s'il était à jeun, se réveiller ses désirs... Qui dira toutes les manières dont vous apprêtez les œufs ? On les tourne, on les retourne, on les délaie, on les hache, on les frit, on les rôtit, on les farcit ! On les sert tantôt seuls, tantôt mêlés à d'autres mets ! Pourquoi tout cela, si ce n'est dans l'unique fin d'éviter le dégoût ? »

Malgré toute la vénération que nous éprouvons pour la grande figure de saint Bernard, nous nous permettons de penser, avec les Clunistes, qu'il est d'autres manières plus nobles de pratiquer la mortification que de manger des œufs invariablement plongés dans l'eau bouillante. On nous accordera de même que nos bons moines eussent été mal inspirés en rejetant au vivier les « poissons énormes » dont à deux reprises leur table était chargée.

Mais l'impitoyable censeur de poursuivre : « Et l'eau, faut-il en parler, puisqu'il n'est plus admis qu'on en mette dans son vin ?... Encore si l'on se contentait d'une seule espèce de vin, fût-il sincère ! Trois ou quatre fois par repas,

on vous apporte une coupe à demi-pleine. Vous le humez, le dégustez et, avec un flair aussi rapide qu'infaillible, vous choisissez toujours le vin le plus généreux. Mais ce n'est pas tout ! Faut-il croire que, dans certains monastères, il est d'usage de servir des vins mélangés de miel ou saupoudrés d'épices ? »

Sur ce dernier point, et ce dernier seulement, nous sommes tentés de souscrire à la critique de l'abbé de Clairvaux : sans nul doute, les Clunistes avaient tort de boire cette mixture de vin, de miel et d'aromates, appelée *pigmentum*, sorte d'hypocras renouvelé des Grecs et que Pierre le Vénérable, peut-être impressionné par la satire du grand polémiste, supprima de leur ordinaire, sauf le Jeudi Saint en raison de l'épuisement causé par le Carême et de la longue durée des offices de ce jour. Mais, — n'en déplaise à saint Bernard ! — pas un vrai Bourguignon sur mille ne songerait à faire sérieusement grief aux moines noirs de n'avoir pas méprisé la liqueur dorée ou vermeille, venue en droite ligne des treilles que le Seigneur a faites si généreuses en Bourgogne.

Aussi bien, ces coupes à demi-pleines, qu'au dire de l'ami de Guillaume de Saint-Thierry, on voyait circuler de la table au cellier « trois ou quatre fois par repas », n'étaient, en réalité, que les fameuses « justes » ou « justices », récipients qui contenaient la ration de deux convives. Et cette ration était rarement doublée.

Peu à peu, obéissant, elles aussi, aux exi-

gences économiques des temps nouveaux, les prescriptions alimentaires de la Règle clunisienne furent modifiées. Au XIVe siècle, le menu de la table commune paraît à la fois plus copieux et plus varié. Le poisson en constitue bien toujours l'ordinaire, au même titre que les légumes et leurs assaisonnements, et les œufs sont servis, comme par le passé, avant les fromages et le laitage ; mais voici que la viande, jusqu'alors réservée aux malades de l'infirmerie, fait son apparition au réfectoire. On possède une liste, incomplète, des dépenses de bouche de l'Abbaye pour 1386. A ce bilan culinaire, dont Gargantua se fût réjoui, figurent 544 pièces de viande, d'un prix trois fois plus élevé que celui des 30 quintaux de fromage, portés sur une ligne voisine comme ayant été servis soit à la maison des hôtes, soit au réfectoire de la communauté qui comptait alors moins de deux cents religieux.

Notons, en passant, que le grand réfectoire de l'Abbaye fut construit par saint Hugues au sud du cloître. C'était une vaste salle, de cent pieds de long sur soixante de large : elle contenait six rangs de tables.

A propos de l'usage de la viande, Hugues V écrivait, à l'aube du XIIIe siècle : « Cet usage n'est pas un droit. » L'Abbé ajoutait que, sur cet article, les prieurs étaient simplement « exhortés à faire pour le mieux », sauf, bien entendu, les mercredi, vendredi et samedi où la viande était absolument interdite. Mais la

nourriture carnée s'imposa, comme une nécessité inéluctable, dans la seconde moitié du XIVe siècle, lorsque la France, désolée par l'interminable guerre contre les Anglais, connut de surcroît « la Grande Mortalité ». La situation des abbayes et des prieurés de Cluny dans des provinces soumises à la couronne d'Angleterre, aux ducs de Bourgogne et aux rois de France, fut, à maintes reprises, extrêmement délicate, et les chefs de la Grande Abbaye durent manœuvrer entre les adversaires avec une diplomatie sans cesse en éveil pour ne pas compromettre les intérêts matériels de leur Ordre. Sans parler des dévastations systématiques, des pillages, voire des massacres, les monastères ont alors subi les graves répercussions de toute guerre sur la vie économique d'un pays. Le commerce d'exportation, si limité qu'il fût en temps de paix, devint presque impossible ; même celui du poisson de mer fut, à certaines dates, considérablement gêné. Il fallut consommer sur place le bétail fourni par des régions d'élevage intensif, telles que sont le Charolais, le Morvan et la Bresse. Dans la dernière de ces provinces, on connut des époques où les valets de labour spécifiaient dans leurs contrats de louage qu'ils ne seraient pas contraints de manger de la viande tous les jours de la semaine.

Quant aux poissons de mer ou d'eau douce, ils entraient dans l'alimentation clunisienne pour une part au moins aussi considérable que celle qu'y tenaient le lait, le beurre et les fromages.

D'ordinaire, on recevait à l'Abbaye du poisson deux fois par semaine. Il en venait de nombreux prieurés, soumis à cette redevance. Abbeville expédiait une énorme quantité de poissons de mer au père harenger. Saumons, seiches, mulets, lamproies, harengs, anchois et sardines remplissaient ses barils, suivant les époques. D'autre part, carpes, truites, barbeaux, gardons, etc... pêchés dans les étangs ou les rivières, peuplaient périodiquement ses viviers.

En Bourgogne le pain était, au moyen âge plus encore que de nos jours, un aliment de première nécessité. On en consommait beaucoup à Cluny : pain de froment, pain d'orge, pain de seigle. Avec les diverses farines, les frères de l'Abbaye confectionnaient même des gâteaux, si toutefois ce mot peut convenir à des sortes de beignets cuits dans la graisse ou fourrés d'épices, « oublies » qui offraient moins le moyen de satisfaire une innocente gourmandise que d'aider à supporter la longueur pénible des offices, à certains jours.

M. Guy de Valous a eu raison de rechercher à quels légumes et assaisonnements *(legumina, oleres)* recouraient les cuisiniers de Cluny. Ces humbles détails sont d'un grand intérêt pour l'histoire économique de la France.

Les légumes les plus souvent servis paraissent avoir été les fèves, les pois et les lentilles. Le porreau se mangeait cru. On consommait aussi force raves et laitues ; on accommodait les plats avec du cresson, de l'ail, du cerfeuil, du persil,

sans parler de fleurs, telles que la rose et le lys. Un aide du Cellerier, le *Sepiarius*, officier spécial à Cluny, avait la charge d'acheter les oignons dont on faisait une grande consommation. Auprès de l'huile, condiment classique, les herbes aromatiques, le cumin, le safran et de rares épices, dont le poivre, étaient d'usage courant. Certains jours, les moines avaient des œufs cuits au poivre, et c'était un grand régal ! La gamme des fruits présente une certaine variété : pêches, poires, pommes, coings, prunes, cerises et fraises, figues et châtaignes, nèfles, noix et noisettes.

Cluny ajoutait à ses dépenses, en quelque sorte personnelles, celles que lui imposait sa charité. La dureté des temps le contraignit plus d'une fois à modérer cet exercice très libéral de l'aumône et de l'hospitalité que les circonstances rendaient pourtant plus nécessaire que jamais. Il ne s'y résolvait pas de bon cœur, car il estimait avec raison que c'était pour lui un devoir d'offrir le gîte et la nourriture aux voyageurs de condition précaire, pèlerins, clercs ou religieux en tournée, pauvres passants. D'ordinaire on leur donnait, au départ comme à l'arrivée, une livre de pain et une demi-juste de vin. Pierre le Vénérable attribuait en outre aux malheureux qui se présentaient tout le surplus du repas de ses moines. Chaque jour, les frères boulangers cuisaient douze tourtes de trois livres chacune, destinées aux survenants.

Outre les distributions régulières de vivres,

d'autres se faisaient, à toutes les fêtes de l'année liturgique, et, par un sentiment de délicatesse assez touchant, ces distributions supplémentaires correspondaient aux faveurs dont jouissaient les religieux de la communauté ! C'est ainsi que, quand les moines touchaient chacun une « générale », c'est à savoir une portion personnelle d'œufs ou de fromages, l'aumônier distribuait de la viande aux pauvres. Certaines de ces « générales » étaient de noble fondation, puisqu'on les devait à la libéralité de saint Odilon, de l'empereur Henri Ier d'Allemagne ou du roi d'Espagne saint Ferdinand : celles-ci valaient aux pauvres trois portions semblables à celles des moines.

Cluny avait, d'ailleurs, dans la cité, ses pauvres assistés, ses « prébendés », comme on disait. On les nourrissait ; on leur donnait, à Pâques, neuf coudées de drap de laine, à Noël une paire de souliers.

Dès le XIe siècle, l'hôtellerie de Cluny était un vaste bâtiment. On y logeait les voyageurs à pied et à cheval. Hommes et femmes y mangeaient à une table commune.



Il n'entre pas dans notre dessein de suivre un moine de Cluny dans les divers exercices de sa journée. Aimantée vers Dieu, tout entière dominée par le souci de la perfection chrétienne

à acquérir et du salut de l'âme — but suprême de toute existence, — à réaliser dans les conditions les plus favorables, la vie d'un Cluniste était absorbée par la charité sous toutes ses formes, par le travail matériel et intellectuel, par la liturgie et la prière quasi ininterrompue, à l'église et au dehors.

Sa cellule, réduite aux meubles sans luxe et de nécessité la plus urgente, il ne l'habitait guère. Sa nuit, que les offices morcelaient, il la passait sur une sorte de « mattarat » — paillasse ou tapis de jonc — qu'il couvrait d'une étoffe de laine grossière. On comprend qu'à l'office de matines, après une journée pénible et dans le sommeil interrompu, certains aient éprouvé l'irrésistible besoin de dormir dans leurs stalles, durant la psalmodie. Mais le prieur claustral — *custos ordinis* — veillait, lui. Les nuits où l'office comportait douze « leçons » à réciter d'affilée, le prieur commençait sa ronde après la lecture de la troisième. Précédé d'un convers, porteur d'une lanterne, il passait devant les religieux assis dans le chœur. Ceux-ci devaient saluer son passage d'une légère inclinaison de tête. L'un d'eux restait-il immobile, plongé dans la douce béatitude d'une coupable somnolence, il ne tardait point à être réveillé en sursaut par le bruit ou par la lueur de la lanterne brusquement posée devant lui. Alors le moine pris en faute se levait. Il allait d'abord se prosterner devant l'Abbé, puis, la lanterne à la main, il continuait la ronde commencée. Il ne rega-

gnait sa place que s'il découvrait à son tour un confrère victime du sommeil, à qui il pût passer la lanterne.

S'il est parfois dur de mener la vie monastique, il est doux d'en sortir par la porte de ténèbres qui s'ouvre sur l'éternelle lumière du paradis. Bien des siècles avant leur compatriote Lamartine, que de Clunistes auraient pu s'écrier, sur le seuil de la tombe :

*Je te salue, ô Mort, libérateur céleste !*

Rien d'émouvant, dans sa rude austérité, comme le récit des derniers instants d'un moine ; rien de touchant comme le simple exposé des honneurs dont l'entourait la Règle à la minute suprême.

Ce moine, que la maladie cloue à l'infirmerie, approche-t-il de sa fin, on lui donne les derniers sacrements. Mais, auparavant, s'il en a encore la force, il est conduit au chapitre, soutenu par deux religieux. Là, il demande pardon à Dieu et à ses frères de toutes ses négligences. A voix haute, le prieur claustral prononce la formule de l'absolution et les moines présents répondent : Amen ! Tous le reconduisent alors à l'infirmerie où on le couche dans un lit assez bas pour qu'on puisse l'entourer de toutes parts.

Sa communion faite, le moribond embrasse, s'il le peut, ses frères. Dernier baiser, après lequel ceux-ci se retirent, en chantant le psaume L : *Miserere mei, Deus, secundum magnam misericordiam tuam...*

Cependant l'un d'eux reste à le veiller, afin qu'il ne passe point sans l'assistance d'un des siens. Devant le lit une croix est dressée ; des cierges éclairent le chevet.

Quand l'agonie commence, le mourant est étendu sur un cilice où l'on répand un peu de cendre. Un moine frappe alors longuement à la porte du cloître. A ce signal de mort, tous les religieux doivent accourir auprès de l'agonisant, afin de mettre sur ce moment suprême le sceau de la prière fraternelle.

Mais voici que l'âme s'en est allée vers Dieu, Aux convers maintenant de sonner les cloches de l'Abbaye et de tout préparer pour la dernière parade. La toilette du mort est faite par ses frères. Ils cousent le capuchon de la coule rabattu sur le visage ; ils couvrent d'un suaire le cadavre. Ils l'encensent, l'aspergent d'eau bénite, puis ils le portent dans la grande église, tandis que le glas tinte dans le clocher. L'office achevé, il n'y a plus qu'à se rendre processionnellement au cimetière où la tombe est creusée devant une humble croix de bois, une croix sans nom.

d'autres se faisaient, à toutes les fêtes de l'année liturgique, et, par un sentiment de délicatesse assez touchant, ces distributions supplémentaires correspondaient aux faveurs dont jouissaient les religieux de la communauté ! C'est ainsi que, quand les moines touchaient chacun une « générale », c'est à savoir une portion personnelle d'œufs ou de fromages, l'aumônier distribuait de la viande aux pauvres. Certaines de ces « générales » étaient de noble fondation, puisqu'on les devait à la libéralité de saint Odilon, de l'empereur Henri Ier d'Allemagne ou du roi d'Espagne saint Ferdinand : celles-ci valaient aux pauvres trois portions semblables à celles des moines.

Cluny avait, d'ailleurs, dans la cité, ses pauvres assistés, ses « prébendés », comme on disait. On les nourrissait ; on leur donnait, à Pâques, neuf coudées de drap de laine, à Noël une paire de souliers.

Dès le XIe siècle, l'hôtellerie de Cluny était un vaste bâtiment. On y logeait les voyageurs à pied et à cheval. Hommes et femmes y mangeaient à une table commune.



Il n'entre pas dans notre dessein de suivre un moine de Cluny dans les divers exercices de sa journée. Aimantée vers Dieu, tout entière dominée par le souci de la perfection chrétienne

à acquérir et du salut de l'âme — but suprême de toute existence, — à réaliser dans les conditions les plus favorables, la vie d'un Cluniste était absorbée par la charité sous toutes ses formes, par le travail matériel et intellectuel, par la liturgie et la prière quasi ininterrompue, à l'église et au dehors.

Sa cellule, réduite aux meubles sans luxe et de nécessité la plus urgente, il ne l'habitait guère. Sa nuit, que les offices morcelaient, il la passait sur une sorte de « mattarat » — paillasse ou tapis de jonc — qu'il couvrait d'une étoffe de laine grossière. On comprend qu'à l'office de matines, après une journée pénible et dans le sommeil interrompu, certains aient éprouvé l'irrésistible besoin de dormir dans leurs stalles, durant la psalmodie. Mais le prieur claustral — *custos ordinis* — veillait, lui. Les nuits où l'office comportait douze « leçons » à réciter d'affilée, le prieur commençait sa ronde après la lecture de la troisième. Précédé d'un convers, porteur d'une lanterne, il passait devant les religieux assis dans le chœur. Ceux-ci devaient saluer son passage d'une légère inclinaison de tête. L'un d'eux restait-il immobile, plongé dans la douce béatitude d'une coupable somnolence, il ne tardait point à être réveillé en sursaut par le bruit ou par la lueur de la lanterne brusquement posée devant lui. Alors le moine pris en faute se levait. Il allait d'abord se prosterner devant l'Abbé, puis, la lanterne à la main, il continuait la ronde commencée. Il ne rega-

gnait sa place que s'il découvrait à son tour un confrère victime du sommeil, à qui il pût passer la lanterne.

S'il est parfois dur de mener la vie monastique, il est doux d'en sortir par la porte de ténèbres qui s'ouvre sur l'éternelle lumière du paradis. Bien des siècles avant leur compatriote Lamartine, que de Clunistes auraient pu s'écrier, sur le seuil de la tombe :

*Je te salue, ô Mort, libérateur céleste!*

Rien d'émouvant, dans sa rude austérité, comme le récit des derniers instants d'un moine ; rien de touchant comme le simple exposé des honneurs dont l'entourait la Règle à la minute suprême.

Ce moine, que la maladie cloue à l'infirmerie, approche-t-il de sa fin, on lui donne les derniers sacrements. Mais, auparavant, s'il en a encore la force, il est conduit au chapitre, soutenu par deux religieux. Là, il demande pardon à Dieu et à ses frères de toutes ses négligences. A voix haute, le prieur claustral prononce la formule de l'absolution et les moines présents répondent : Amen ! Tous le reconduisent alors à l'infirmerie où on le couche dans un lit assez bas pour qu'on puisse l'entourer de toutes parts.

Sa communion faite, le moribond embrasse, s'il le peut, ses frères. Dernier baiser, après lequel ceux-ci se retirent, en chantant le psaume L : *Miserere mei, Deus, secundum magnam misericordiam tuam...*

Cependant l'un d'eux reste à le veiller, afin qu'il ne passe point sans l'assistance d'un des siens. Devant le lit une croix est dressée ; des cierges éclairent le chevet.

Quand l'agonie commence, le mourant est étendu sur un cilice où l'on répand un peu de cendre. Un moine frappe alors longuement à la porte du cloître. A ce signal de mort, tous les religieux doivent accourir auprès de l'agonisant, afin de mettre sur ce moment suprême le sceau de la prière fraternelle.

Mais voici que l'âme s'en est allée vers Dieu, Aux convers maintenant de sonner les cloches de l'Abbaye et de tout préparer pour la dernière parade. La toilette du mort est faite par ses frères. Ils cousent le capuchon de la coule rabattu sur le visage ; ils couvrent d'un suaire le cadavre. Ils l'encensent, l'aspergent d'eau bénite, puis ils le portent dans la grande église, tandis que le glas tinte dans le clocher. L'office achevé, il n'y a plus qu'à se rendre processionnellement au cimetière où la tombe est creusée devant une humble croix de bois, une croix sans nom.

# L'ŒUVRE INTELLECTUELLE ET ARTISTIQUE DE CLUNY

> Abbaye « tutélaire et reposante, Cluny fut aussi un foyer, et on peut dire que c'est à sa chaleur et à sa lumière que s'est préparée cette civilisation dont le XIIIe siècle fut le glorieux apogée ».
>
> (Charles JACQUIER, Discours prononcé lors du Millénaire de Cluny.)

L'œuvre intellectuelle et artistique de Cluny, l'œuvre artistique surtout, fut telle qu'il faudra longtemps encore aux historiens pour en épuiser l'extraordinaire richesse. Dans l'état actuel de nos connaissances, nous n'en pouvons donner qu'une esquisse.

Cette œuvre immense fut en rapport avec le rôle social et la puissance de l'abbaye. Mais elle eut son principe, — on ne saurait trop le répéter, — dans les fameuses coutumes, codifiées dans la seconde moitié du XIe siècle.

Une importante dérogation de ces coutumes aux plus anciennes lois bénédictines consista dans la prépondérance accordée aux travaux de l'esprit. Le Cluniste devait bien encore, par humilité, écosser des fèves, arracher les mauvaises herbes, pétrir le pain ; mais, fidèle à « l'esprit » de la règle de saint Benoît, qui, loin d'interdire le travail intellectuel, voulait qu'on y destinât une partie du jour, les heures qu'il ne consacrait pas à l'oraison et aux offices liturgiques, il les employait surtout à apprendre le plain-chant, à copier des manuscrits, à lire les ouvrages de la littérature sacrée, voire de la littérature profane.

Nos bénédictins ne visaient point à acquérir le savoir pour le savoir lui-même. Leur but n'était pas entièrement désintéressé : ils avaient en vue l'enrichissement de l'esprit, mais pour le rendre capable de mieux pénétrer les Saintes Lettres et de donner à la liturgie tous les amples développements qu'elle était susceptible de prendre. Une telle fin n'excluait pas, bien au contraire, l'étude des sciences sacrées et profanes, de l'histoire et de la littérature en particulier. Ils pensaient, avec Cassiodore, que celle-ci conduit à une meilleure compréhension des Écritures.

On leur a donc fait grief bien à tort d'avoir professé un profond mépris de l'antiquité classique. Cette opinion est si peu fondée qu'au XIIe siècle saint Bernard et les Cisterciens critiqueront chez les moines de Cluny l'amour

excessif des belles-lettres et de la poésie païenne.

« On a reproché faussement à la réforme clunisienne, — observe Achille Luchaire, — d'avoir érigé en principe l'ignorance et le mépris des anciens. L'abbé Odon, rêvant que son Virgile devenait un vase magnifique d'où s'échappèrent bientôt des serpents qui l'entouraient de leurs replis ; Maïeul, après lui, interdisant la lecture de l'*Énéide*, et rayant des manuscrits les passages où il était question d'amour, pieuses légendes qui n'empêchent pas les écrivains clunistes d'être imprégnés de littérature antique, de mêler le sacré au profane, de défendre les opinions des Pères avec des citations de prosateurs latins. »

A la vérité, les Clunistes, ceux tout au moins du XIe siècle et des siècles suivants, ont beaucoup aimé les Lettres. Et c'est pourquoi, s'il en était besoin, il leur serait beaucoup pardonné.



Dans les premiers temps les Clunistes pratiquèrent le travail manuel, celui des champs en particulier. Plus tard, le système d'exploitation indirecte appliqué à des domaines sans cesse accrus, la place de plus en plus grande accordée à la culture de l'esprit et en particulier aux cérémonies liturgiques par suite de la tendance à établir dans l'Abbaye la prière ou « louange

perpétuelle » *(laus perennis)*, détournèrent progressivement les religieux des œuvres serviles. D'où la création définitive de cette catégorie d'aides pour les besognes matérielles, les frères convers. Néanmoins, le travail manuel, considéré à Cluny non comme l'œuvre primordiale, mais comme un moyen secondaire de sanctification, n'a jamais cessé d'y être en honneur et, par la force des choses, il continua d'être pratiqué dans maint prieuré rural.

Pierre le Vénérable jugeait les travaux des champs peu favorables au recueillement monastique ; il leur préférait ceux du *scriptorium* où, dans la paix silencieuse, ses religieux les mieux doués copiaient en belle calligraphie et enluminaient de précieux manuscrits. C'est du moins ce qu'il écrivait à son ami Gislebert. Toutefois, comme tous ne peuvent se livrer à des occupations intellectuelles, le même Abbé recommande, dans un article de ses Statuts, le travail des mains tant à l'intérieur du monastère qu'au dehors, sous réserve que les religieux se mêlent le moins possible aux ouvriers laïques.

Saint Anselme de Cantorbéry, l'ami de Hugues le Grand, recommandait au moine Maurice « de s'appliquer autant qu'il pourrait à lire Virgile et les autres auteurs de l'antiquité, à l'exception de ceux qui sont immoraux ». Ce religieux pouvait d'autant plus aisément s'adonner à ce genre de lectures que, dans cette façon d'usine intellectuelle qu'était le *scriptorium* de Cluny, on ne se contentait pas de transcrire

l'Écriture Sainte et les ouvrages des Pères de l'Église, mais on multipliait par la copie tout ce qu'on connaissait alors de la littérature profane, spécialement les Anciens.

Mabillon nous a dit avec quel zèle les Clunistes se livraient à l'étude de l'histoire : « Les moines, écrit-il, transcrivaient pour la postérité les monuments historiques des anciens et rédigeaient les chroniques contemporaines » ; puis il ajoute qu'on venait leur demander non seulement des évêques, mais aussi des professeurs pour les écoles cathédrales.

La composition de la bibliothèque d'un homme d'étude révèle ses préférences intellectuelles. Or, par une fortune assez rare pour une grande institution, telle que l'Abbaye de Cluny, nous possédons plusieurs inventaires de sa « librairie », comme on disait jadis (ils datent de 1304, 1382 et 1563), avec de très anciens catalogues d'ouvrages mis à la disposition des moines friands de lecture.

Sur un « bref » ou liste des manuscrits de la bibliothèque, fondée, dit-on, par saint Maïeul, qui furent distribués à 63 religieux pendant un carême, à une date antérieure au milieu du XIe siècle, dom Vilmort a pointé, à côté de commentaires sur la Bible et d'autres œuvres d'édification, des ouvrages de droit canon, de philosophie, d'histoire, comme les Décades de Tite-Live et une chronique des « Angles » (Anglais).

Même variété, un siècle plus tard, ou, pour mieux dire : diversité plus grande. Car, parmi

les 570 numéros inscrits sur une sorte de livre, fait de grandes tablettes de bois et qui semble dater de l'abbatiat de Hugues III (1156-1163), figurent, auprès du fonds habituel d'édification et de science sacrée, des ouvrages de philosophie et de droit, de dialectique et de grammaire, de médecine et de musique, de mythologie et d'histoire. Des chroniqueurs ou historiens ecclésiastiques, comme Paul Orose, voisinent dans ce catalogue avec Tite-Live, Salluste et Suétone ; Tertullien se rencontre avec Caton, Térence, Cicéron, Ovide et Virgile.

Le rôle des volumes prêtés en 1252 par le bibliothécaire de Cluny à ses frères n'est pas moins révélateur. Sur quelque cent vingt ouvrages on compte un grand nombre de dissertations ou traités visant à l'instruction pratique, tels qu'un traité des légumes et un autre de l'action en justice, ou bien relatifs à l'art oratoire, à l'art épistolaire, aux prédictions, à la physique, à la peinture, à la musique, etc... Il y a même un volume de vers.

Non moins suggestif le catalogue, en 52 articles, rédigé peu après, sur l'ordre de l'Abbé Yves Ier de Vergy (1256-1272).

Ainsi, dès le milieu du XIIIe siècle, l'Abbaye renfermait une importante collection de textes, aussi bien profanes que sacrés. Au surplus, la Règle prescrivait aux moines de lire chaque jour, durant un temps fixé ; elle dédiait, en outre, à la lecture la journée dominicale et des heures spéciales, pendant le carême.



On sait de manière positive que la bibliothèque de Cluny comptait nombre de ces chefs-d'œuvre de patience et d'art que les curieux achèteraient aujourd'hui au poids de l'or. A côté de missels enluminés, de bibles imagées (l'une d'elles fut décorée avec magnificence sous l'abbatiat de Ponce de Melgueil), de superbes lectionnaires et de non moins précieux antiphonaires, on y voyait, par exemple, le premier livre de la Genèse avec des notes autographes de saint Augustin, un livre de prières de la main de saint Jérôme, le Psautier de saint Jean Chrysostome écrit en lettres d'or, etc.

Il est probable que la plupart de ces manuscrits furent composés à Cluny même. On en est certain pour plusieurs d'entre eux qui contenaient des œuvres de Cicéron, de Boèce, etc., sans parler de textes empruntés à la littérature sacrée.

Déjà, sous l'abbatiat de saint Odilon, des moines copiaient avec application les œuvres des Pères de l'Église, en particulier de saint Grégoire qui jouissait d'une grande autorité. En même temps quelques-uns de ces calligraphes transcrivaient les chartes qui composent aujourd'hui, à la Bibliothèque Nationale, le cartulaire A dont l'érudit Bruel a fait si bon usage.

Faut-il rappeler, à ce propos, que, jusqu'à la Révolution, le chartrier de Cluny n'eut pas de rival en France, si l'on excepte, peut-être, ceux

de Saint-Denis et de Marmoutier ? C'était une mine inépuisable dont quelques filons ont été merveilleusement exploités par les Duchesne, les Mabillon, les Baluze, etc... Ce qui en a été sauvé, après un demi-siècle de dilapidations, est encore une des sources les plus abondantes de renseignements sur deux ou trois des siècles les plus obscurs de notre histoire. Ces débris, complétés par les copies que nous ont laissées les savants du XVIIe et du XVIIIe siècle, constituent un ensemble de documents que l'Europe érudite nous envie.

Aux Chartes particulières à Cluny, le pape Innocent IV avait ajouté, en 1245, l'inestimable trésor des Chartes de l'Église romaine, notamment les privilèges accordés à cette Église par les empereurs, les rois et autres princes, une foule de diplômes, de traités, etc... Dix-sept rouleaux (où pendaient encore en 1789 près de 700 sceaux des Pères du Concile de Lyon) renfermaient les richesses de cet incomparable dépôt. La transcription sur les originaux avait été faite par ordre du Pape, désireux de mettre ses titres en sécurité à Cluny.

Les bons calligraphes de l'Abbaye jouaient un rôle assez important, pour qu'au XIIe siècle on les ait parfois exemptés de l'office du chœur : ce que nous révèle l'auteur, fort scandalisé, du *Dialogus inter cluniacensem monachum et cisterciensem.*

Grâce à deux chapitres des *Plus Anciennes coutumes de Cluny*, on se représente assez faci-

lement l'activité du *scriptorium* avec ses nombreux clercs *(amanuenses)*, penchés sur leur besogne sous les voûtes des hautes salles qui prenaient jour sur les jardins ou sur le cloître. Groupés par douze, selon la tradition des ateliers bénédictins, et inclinés sur ces belles feuilles dont nous admirons encore le poli et la blancheur, ils travaillaient en silence, comme le voulait la Règle. Ils obéissaient à un chef d'atelier, l'*armarius*. Dans les réserves du texte que d'habiles calligraphes avaient transporté, d'une main souple et patiente, sur le parchemin ou le vélin, les uns dessinaient au calame des initiales filigranées, les autres s'ingéniaient, en souriant, à créer, pour décorer les marges, des fleurs, des animaux réels, des monstres grimaçants. Ceux-ci enluminaient délicatement des lettrines historiées ; ceux-là peignaient avec un soin attendri les pages merveilleuses où se combinent ces ors, ces vermillons, ces bleus, ces verts d'un éclat incomparable et dont le secret semble à jamais perdu.

Non seulement les manuscrits étaient décorés d'enluminures, mais encore on les reliait avec richesse, au moyen de plaques d'argent et d'or, parfois incrustées de pierres précieuses.

L'Abbaye était en rapport avec les grands centres monastiques de l'enluminure : en France, Luxeuil, Saint-Denis, Saint-Martin-des-Champs, Corbie, la Charité-sur-Loire, etc., et, à l'étranger, Pise, le Mont-Cassin, Saint-Pancrace de Londres, Hirschau, etc.

La *Bibliotheca Cluniacensis* nous a conservé les noms de quelques enlumineurs célèbres du siècle de Hugues le Grand, notamment : Albert, de Trèves, qui recopia et orna, avec l'aide du moins Opizon et du bibliothécaire Pierre, une Bible dont la couverture fut chargée de pierres précieuses ; frère Durand, qui fut également un bel artiste. Lorsqu'il mourut, l'Abbé, jaloux de rendre hommage à ce grand laborieux, décida de célébrer exceptionnellement pour lui à deux reprises l'office funèbre qu'on chantait une fois pour tout religieux défunt. Peut-être le moine Durand fut-il l'auteur du Lectionnaire, aux initiales enrichies de peintures, que conserve la Bibliothèque Nationale. Il ne subsiste aujourd'hui de l'incomparable bibliothèque de l'Abbaye que dix-huit manuscrits illustrés, dont quatre avec peintures ou dessins. Léopold Delisle en a dressé l'inventaire et M. Fernand Mercier les a étudiés dans son bel ouvrage sur les *Primitifs Français*.

N'est-il pas admirable que ces calligraphes et miniaturistes, pour la plupart demeurés inconnus et qui laissèrent des manuscrits dont la vente publique atteindrait des prix fabuleux, aient contribué, presque sans y songer, au progrès de la civilisation ? Si le moyen âge a recueilli la pensée gréco-romaine, s'il a pu connaître et s'approprier l'œuvre et la doctrine de Charlemagne, c'est à eux qu'il le doit en partie, et, pour le reste, aux « écoles » des moines, des moines de Cluny en particulier.

La lutte contre l'ignorance était un des premiers articles du programme de ces soldats de la pensée. Par Cluny, plus que par aucun autre ancien Ordre, la France enseigna le monde. Du xe au xiiie siècle, les sciences, la philosophie, l'histoire, coulèrent de cette source à travers l'Europe chrétienne avec une abondance sans pareille. Si Cluny fournit à l'Église des papes, des cardinaux, des évêques en grand nombre, il produisit aussi une multitude de théologiens, de chroniqueurs, d'orateurs, de poètes, d'épistoliers.

Les abbés Odilon et Pierre le Vénérable furent des orateurs et des écrivains d'un remarquable talent. Du premier on connaît des homélies, des hymnes et d'autres poésies, avec la Vie de sainte Adélaïde, impératrice d'Allemagne, et la Vie de saint Maïeul, abbé de Cluny. Le second a laissé des poésies, des traités théologiques et une correspondance importante.

Parmi les religieux les plus réputés, Raoul Glaber doit sa renommée à son *Histoire Universelle*, qu'il vint terminer dans l'Abbaye-mère, auprès de saint Odilon, après une vie assez vagabonde ; Udalric de Ratisbonne, qui voyagea en Terre Sainte, laissa les *Plus anciennes Coutumes du monastère de Cluny*, recueil qui complète celui de l'élève de saint Hugues, le moine Bernard, auteur des *Coutumes de Cluny*. Syrus et Aldebald écrivirent la biographie de saint Maïeul ; Jotsald, une *Vie de saint Odilon;* le bienheureux Renaud de Semur, une *Histoire de*

*saint Hugues.* Alger, accouru de Liége enseigner à Cluny, en même temps que Gérard y venait de Ratisbonne, fut un des plus célèbres théologiens de son époque ; il écrivit les traités *de Misericordia et Justitia*, *de Libero Arbitrio*, *de Sacramentis corporis et sanguinis Domini.* Faut-il enfin rappeler le nom de l'archevêque de Rouen, Hugues de Laon, un des précurseurs de l'École scolastique ?

Saint Bernard, en général médiocrement enclin à célébrer les mérites des Clunistes, rappelle cependant, dans l'*Apologie à Guillaume de Saint-Thierry*, les belles conférences, données à Cluny sur la vie spirituelle et sur des questions d'Écriture Sainte, à la salle capitulaire ou dans des parloirs, en dehors du cloître.

Sous la direction d'hommes tels que ceux dont il vient d'être fait mention, les études étaient florissantes dans les monastères clunisiens. La Grande Abbaye fut un centre d'enseignement qu'à certains points de vue on pourrait qualifier de populaire. Il prit naissance sous l'abbatiat de saint Odon.

Udalric a tracé dans son livre un tableau assez précis de ces « écoles d'enfants » où des maîtres réputés donnaient l'éducation religieuse et l'instruction à des légions d'écoliers.

Bien que de telles écoles fussent surtout des sortes de séminaires monastiques, elles ne cessèrent jamais de recevoir des élèves libres de toute vocation et qui se destinaient à la vie hors du cloître.

On cite, parmi les étudiants de Cluny, le neveu de saint Pierre Damien, qui le recommandait à saint Hugues par une lettre heureusement conservée, et le petit-fils de Guillaume le Conquérant, Henri de Blois, futur évêque de Winchester.

Dans les écoles, une large place était faite à l'enseignement de l'art musical. Ne chantait-on pas, aux offices du jour et de la nuit, offices d'une somptuosité rare, psaumes, motets et répons ? On chantait même pendant le travail manuel. Bien avant Pierre le Vénérable, — un apôtre du plain-chant, — saint Odon, avait le goût de la musique au point de chanter en voyage et de faire chanter ses compagnons de route. On lui attribue différents ouvrages, dont l'un, intitulé *Enchiridion* ou *Dialogus de Musica*, est certainement authentique, d'après Guy d'Arezzo. Bref, une tradition s'établit qui mettait la musique au premier rang des occupations.

Bien plus, on est tenté de croire que l'on étudiait, en outre du latin et de la langue romane, certaines langues étrangères, par exemple les dialectes slaves ou germains et l'arabe, dont la connaissance était nécessaire aux moines missionnaires, tel cet Anastase qui alla évangéliser les Sarrasins. Aussi bien, plusieurs des maîtres, connus de nous, venaient de pays étrangers.

L'un de ceux-ci, Udalric, nous laisse entendre que, si la discipline était aimable, elle restait toujours ferme. On ne répugnait point alors aux punitions corporelles. En revanche, rien n'était

négligé pour le plus grand bien des étudiants. On prenait autant de soin de leur santé physique que de leur développement intellectuel. Les jeux, et notamment la course et le jeu de cerceau, leur étaient recommandés. Pour tout dire, on ne peut qu'applaudir à cette déclaration du moine chroniqueur : « Le plus grand prince n'est pas élevé avec plus de soins dans le palais des rois que ne l'est à Cluny le plus humble des enfants. »

Ce souci de procurer aux religieux le bienfait de l'instruction perce dans maintes décisions des Chapitres Généraux. Les Visiteurs signalent-ils la présence dans tel monastère de novices ou de jeunes moines illettrés, les Définiteurs prescrivent aussitôt au supérieur de cette maison de remédier à ce regrettable défaut, en recherchant parmi ses subordonnés un maître *(pedagogus)*, capable d'enseigner soit les arts libéraux, soit la philosophie et la théologie. Le Chapitre Général de 1314 supplie l'Abbé Général d'instituer, dans toutes les maisons importantes de l'Ordre qui n'en possédaient pas encore, des centres d'études *(studia generalia)* pour l'enseignement de la grammaire, de la philosophie, du droit et de la théologie. Ces sortes de collèges clunisiens furent d'ailleurs créés ou développés, sans préjudice de ceux qui abritaient les moines envoyés aux universités. Le même Chapitre, « reconnaissant l'effet moralisateur des études », augmenta la pension des jeunes universitaires,

Cette décision est d'autant plus frappante que Cluny semble s'être méfié assez longtemps des universités. Ses religieux ne prendraient-ils pas, aux écoles, des habitudes peu favorables à la régularité monastique ? Ces préventions disparurent peu à peu et, à partir de la seconde moitié du XIII[e] siècle, les Clunistes fréquentèrent les universités, celle de Paris d'abord, — l'*Alma Mater* des théologiens, — puis, celles d'Orléans et de Toulouse, réputées pour l'enseignement du Droit, celle de médecine de Montpellier, enfin celle d'Avignon, surtout lors du séjour des papes dans le Comtat-Venaissin.

Au reste, pour obvier au dérèglement auquel la vie d'étudiant risquait d'entraîner ses moines, l'Abbé Yves I[er] de Vergy fonda, vers 1268, en rue de la Harpe, à Paris, le « collège de Cluny », pourvu d'une trentaine de bourses. Au siècle suivant, en 1379, le prieuré-collège de Saint-Martial en Avignon était créé : il pouvait accueillir douze religieux de chœur et douze étudiants en droit canon. Notons, en passant, qu'un des recteurs de cette maison, Robert de Chaudesolles, fut élevé à la suprême dignité de l'Ordre et qu'en 1427 l'université avignonnaise fit à Saint-Martial l'honneur de lui confier la garde de sa bibliothèque. On connaît assez bien l'histoire de cet établissement ; en revanche, on manque de renseignements précis sur le collège de Toulouse.

Il n'est donc pas exagéré de dire que, si Cluny n'a pas brillé d'un aussi vif éclat, au

point de vue intellectuel, que certaines abbayes de la renaissance carolingienne, comme Saint-Martin de Tours et Corbie, Fulda, Saint-Gall ou Reichenau ; que, s'il ne fit point expresse profession de science, comme la très érudite congrégation de Saint-Maur aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, il a contribué puissamment à placer la France médiévale au premier rang des peuples civilisés. C'est là une vérité que l'étude de son activité artistique rend encore plus évidente.



Nous l'avons déjà noté : la culture de l'esprit fut surtout considérée par les chefs de l'Ordre clunisien comme un procédé efficace de moralisation d'abord, d'enrichissement intellectuel ensuite, partant, comme le plus sûr moyen de s'initier à la connaissance des Lettres sacrées et de la sainte Liturgie. Leur but était l'*Opus Dei*, l'œuvre divine qu'il convenait de rendre aussi belle et bienfaisante que possible. Voilà pourquoi ils se sont efforcés de tourner l'activité de leurs moines vers les arts plastiques.

Certes, la principale occupation du moine clunisien fut toujours la prière liturgique. Partout on le trouvait psalmodiant. Un murmure de psalmodie, alterné de chants, emplissait le monastère, de jour et de nuit, quasi sans intervalles, au témoignage de saint Pierre Damien, qui, dans son *Iter Gallicum* et une de ses lettres,

s'en déclare profondément édifié. En rehaussant par une pompe appropriée les saints offices, en augmentant leur durée, Cluny entendait donner le plus de splendeur possible au culte extérieur. Les messes célébrées dans l'abbatiale étaient fort solennelles, aux jours de fête.

A ce propos, nous sera-t-il permis de rappeler que, si l'initiative n'en revient pas à Cluny ou ne lui appartient pas sans partage, un certain nombre de fêtes trouvèrent dans l'Ordre de zélés propagateurs ? C'est ainsi que les Grands Abbés, de saint Odon à saint Hugues, se firent les hérauts enthousiastes de la dévotion à la Vierge Marie, qu'ils honoraient avec éclat les jours de la Nativité, de la Présentation, de la Purification ou Chandeleur et de l'Assomption. Ce fut l'Abbaye qui mit tout d'abord en pratique la récitation du petit office de la Sainte Vierge, œuvre d'un cluniste. Saint Hugues décida que les samedis de l'année, non chargés d'une fête spéciale, seraient consacrés à Notre Dame par l'office et la messe *de Beata.* Le même Abbé contribua à répandre dans la chrétienté, malgré certaines oppositions, la fête de la Sainte Trinité. Il institua encore, le lundi après Pentecôte, un solennel Anniversaire, analogue à celui de Toussaint, pour les religieux enterrés dans le cimetière abbatial. Le 2 novembre, l'office et la messe matutinale étaient célébrés en grande pompe pour les défunts, en mémoire de qui un repas était servi à douze pauvres. Pierre le Vénérable fit adopter par l'Ordre la

Transfiguration, depuis longtemps commémorée en Espagne. Enfin, les Chapitres Généraux patronèrent des fêtes nouvelles que l'immense prestige de Cluny parvint à imposer. Et c'est le cas — nous nous en souvenons avec gratitude — de celle de saint Louis, roi de France.

On a dit qu'à quelques détails près (litanies, grandes inclinaisons du buste en avant et en arrière, etc.), la liturgie clunisienne n'offrait rien de très original. C'est vrai. On ne peut, pour autant, oublier quel souffle puissant d'idéalisme mettait de la beauté sur les moindres cérémonies, vivifiait ces démarches et ces gestes rituels, consacrés bientôt par un usage fidèlement respecté, où nous aurions tort de ne voir que l'expression figée d'un cérémonial pompeux et compliqué.

Ce souci de rehausser en toute occasion la beauté des cérémonies liturgiques devait naturellement s'étendre à tout ce qui concernait le culte, aux églises et chapelles en particulier, dans leur architecture, leur décor, leur mobilier. Cluny devint ainsi une vaste école d'art.

Nous venons de signaler l'activité du *scriptorium* d'où sont sorties tant de merveilles de calligraphie et d'enluminure ; mais les peintres clunisiens ne se contentèrent point d'embellir des manuscrits en les ornant de précieuses, de délicates et inaltérables miniatures ; ils donnèrent leurs soins à d'autres ouvrages de même caractère artistique, aux décorations murales et aux verrières par exemple,

De ces dernières (il s'agit, bien entendu, des vitraux de l'âge gothique, car ceux de l'époque romane furent le plus souvent de simples décors géométriques), nous ne pouvons guère parler avec pertinence, après la ruine de l'abbatiale à laquelle nous entendons consacrer tout un chapitre de ce livre. Il en subsiste ici ou là des fragments dans des églises d'abbayes ou de prieurés, jadis affiliés à l'Ordre, mais ils ne semblent pas spécifiquement clunisiens.

On peut se faire une idée très précise, au contraire, des décorations murales exécutées par les peintres de Cluny.

Sans parler des morceaux arrachés à certains édifices, comme Saint-Fortunat de Charlieu, et conservés aujourd'hui dans des musées ; sans même mentionner la vieille église de Saint-Mayeul, à Cluny même, dans les ruines de laquelle, un spécialiste de la peinture clunisienne, M. Fernand Mercier, a relevé des traces de fresques exécutées sur mortier frais à l'ocre rouge, il subsiste, à quelques kilomètres de la Grande Abbaye, un ensemble superbe et relativement bien conservé de peintures murales.

Cet ensemble se trouve dans la modeste chapelle, bâtie par nos bénédictins dans les premières années du XII$^{e}$ siècle à Berzé-la-Ville : la chapelle du « château des moines ». M. Mercier en a fait une longue et patiente étude, particulièrement précieuse pour la connaissance des décors peints de cette abbatiale de Cluny dont la perte est si regrettable. Les fresques de

Berzé datent, sinon des dernières années de la vie de saint Hugues (dont on relève six fois la présence dans le moutier après 1103), au moins des années qui suivirent immédiatement sa mort, car son testament de 1109 annonce la prochaine reconstruction du monument. Au terme de ses recherches, M. Mercier conclut que, s'il est téméraire d'attribuer à l'un des rares peintres de Cluny dont les noms nous sont parvenus les fresques de Berzé, on peut affirmer que leur auteur « connaissait bien les peintures de l'Italie centrale » et qu'en tout cas, rapprochées surtout des manuscrits clunisiens, elles résument « en une somme » bien des éléments de l'art décoratif de proche Orient, en particulier du bassin gréco-syrien de la Méditerranée.

Les arts mineurs ne pouvaient être négligés par des hommes sans cesse préoccupés de donner toujours plus de magnificence à la maison divine, aussi bien qu'aux cérémonies liturgiques dont elle est le principal théâtre. Qu'on songe seulement aux ornements sacrés : chasubles, étoles, chapes, voiles, mitres, etc., d'étoffe curieusement brodée ou enrichie d'or et d'argent ; aux calices et aux ciboires faits de métal précieux ; aux crosses ciselées, aux croix de procession ; aux flambeaux d'autel et à ces lustres en forme de couronne, les fameuses « lampes » qui brûlaient constamment sous le gros clocher de l'abbatiale, dans la chapelle Sainte-Marie-Madeleine et dans celle de l'Infirmerie ; et l'on devinera sans peine que la

broderie, l'orfèvrerie, l'émaillerie, etc., furent en grand honneur à Cluny et dans ses filiales où nous constatons l'existence d'ateliers, d'ateliers d'orfèvres en particulier. Moines ou moniales, ceux ou celles qui exécutaient ces ouvrages d'art avaient conscience de faire œuvre pie, d'être des ouvriers de Dieu. C'était encore et toujours l'Œuvre divine, l'*Opus Dei!*

A propos de ces travaux artistiques, on contait une charmante anecdote, relative à la chasuble de saint Bernon, ornée de pierres fines dont l'origine était merveilleuse. Un jour que la communauté achevait son repas, l'Abbé donna si brusquement le signal de se lever de table, que le bon moine Odon n'eut pas le temps de manger tout son morceau de pain. Il en recueillit les miettes et, les grâces récitées, s'agenouilla devant son supérieur pour s'accuser d'indolence en montrant les miettes. Or, celles-ci s'étaient changées en perles fines !

# L'ABBATIALE SAINT-PIERRE ET SAINT-PAUL

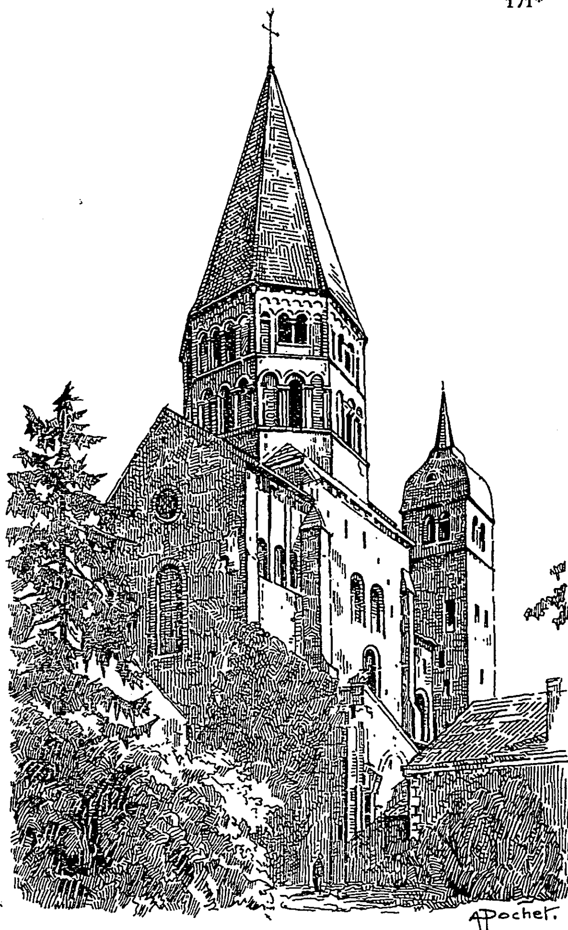
*Talem basilicam levavit infra XX annos, qualem si tam brevi construxisset imperator, dignum admiratione videretur. (Vie de saint Hugues, par le moine* GILON.)

Nul ne contestera que les moines de Cluny furent, du XIe au XIIIe siècle surtout, les bons fourriers de la civilisation moderne. Ce n'est pas assez dire qu'ils marchaient avec leur temps ; ils étaient à la tête de ce temps dans la plupart des branches de l'activité humaine, spécialement dans l'art. Ils ont semé la France de chefs-d'œuvre, et, si la tradition nous a surtout légué les souvenirs de leur charité ; si de rares savants sont capables d'apprécier dignement les services rendus par ces religieux aux lettres sacrées ou profanes, tout le monde peut admirer encore les merveilles d'architecture et de sculpture dont ils ont paré la France et les pays où leur influence rayonna, en particulier l'Italie et l'Espagne.

En France, les monuments construits sous l'inspiration de Cluny sont nombreux. Qu'ils abondent dans le Mâconnais, le Charolais, le Brionnais et les pays voisins, cela n'est pas surprenant.

Là le moindre petit village s'enorgueillit de posséder une église romane d'un style simple et vigoureux. Citons, au hasard, Bourbon-Lancy, Semur-en-Brionnais, Saint-Gengoux-le-National Bois-Sainte-Marie, Saint-Hippolyte, Bezornay, Blanot, Chevignes, Malay, Marcigny, Baugy, Varennes, Vareilles, Saint-Laurent, Châteauneuf, Iguerande, Berzé-la-Ville, Paray-le-Monial, Châne, Charlieu, etc. Elles furent bâties par des architectes et des maçons, sinon les mêmes que ceux de la grande basilique, du moins leurs contemporains ou successeurs immédiats. Moines pour la plupart, pouvaient-ils faire autrement que de puiser leur inspiration à la commune source monastique ?

Le « clocher clunisien », d'un élan si hardi, d'une forme si gracieuse, avec ses fines arcatures, ses baies aux colonnettes géminées, sa flèche de pierre, se reconnaît aisément. Sans parler du plus fameux d'entre eux, celui de l'Eau-Bénite de l'ancienne abbatiale, l'église romane de Saint-Marcel, à Cluny encore, offre le type de ces beaux clochers. Superbement équilibrée dans sa cage octogonale du XIIe siècle, portant avec fierté sa flèche de briques du XVIe, la tour de Saint-Marcel présente un réel intérêt architectural à cause de sa hardiesse,




Le Clocher de l'Eau-Bénite.

voire de sa belle couleur mordorée qui s'harmonise avec les ciels fins de la Bourgogne. Ces vieux clochers clunisiens, d'un roux sombre et presque d'or vieux rose par certains couchers de soleil, se dressent au milieu des frondaisons de la « vallée noire », estompée d'une vapeur légère. En les contemplant, l'on rêve, a noté M. Georges Lecomte, d'une « méditation » de Lamartine ou d'une homélie de Pierre le Vénérable.

La marque clunisienne est assez facilement reconnaissable, dans toutes les régions où les monastères de l'Ordre ont prospéré, pour qu'on puisse faire honneur aux moines noirs de la savante architecture qu'ils ont, sinon créée, du moins propagée, en même temps que les motifs de l'iconographie contemporaine. Même si l'on admet l'influence de tels ateliers fameux, par exemple, dans le sud-ouest, de l'atelier languedocien de Toulouse-Moissac, il est indiscutable que le développement de l'art roman fut lié, pour une très large part, à la fortune de Cluny.



Le chef-d'œuvre de cet art, si nous le possédions en entier, ne serait-il pas l'abbatiale Saint-Pierre et Saint-Paul ? Le XIX^e^ siècle l'a réduite à quelques fragments dont la beauté nous fait regretter amèrement la disparition du reste.

Aujourd'hui, en effet, de la plus vaste église du monde avant la construction de Saint-Pierre de Rome par Bramante et ses successeurs, il ne subsiste guère qu'un clocher et trois travées d'un transept, sans parler d'une chapelle qui date de la fin du xv$^{e}$ siècle. Mais, par les proportions de ce clocher et par celles du croisillon encore debout, on peut se rendre compte de l'importance de l'édifice et de la hardiesse de ses architectes romans. Rien ne montre mieux comme, en moins de deux siècles, l'Abbaye des bords de la Grosne était devenue puissante, avait pris de la fierté avec le sentiment de sa force, malgré toute l'humilité que saint Benoît eut la sagesse de recommander aux artistes qui travaillaient sous sa discipline. Là, mieux qu'au Puy et même qu'à Vézelay, on sent combien le style roman était capable d'audace, on serait tenté de dire : de légèreté, si l'on pouvait se servir d'une pareille expression à propos d'une telle architecture. Avec quelle altière ampleur et quelle majesté les voûtes s'incurvent ! Avec quelle sûreté le clocher s'élance vers le ciel !

Depuis la fin du x$^{e}$ siècle, des architectes avaient multiplié les édifices que nous appelons aujourd'hui lombards ou de type lombard. A l'origine, ceux-ci marquaient un réel progrès ; mais ils entrèrent vite dans une voie assez monotone, en dépit de certaines variantes ; bientôt ils parurent n'avoir pas grande perspective d'avenir. Soudain, avec la construction de l'abbatiale clunisienne, tout change. Une

nouvelle formule vient d'être trouvée : les églises seront monumentales dans leurs dimensions, dans leur élévation ; leurs nefs larges et hautes, relativement bien éclairées, toujours voûtées, auront deux étages. D'allure imposante, elles offriront moins de solidité peut-être que d'élégance. Enfin, elles seront parées d'un magnifique décor, grâce à l'emploi des pilastres cannelés à l'antique, grâce à l'abondance d'une sculpture répandue partout à profusion, mais surtout copieuse dans le saint des saints, dans l'abside.

Il existait une chapelle, dédiée à la Vierge Marie et à l'apôtre saint Pierre, lors de la donation, faite par Guillaume d'Aquitaine, de sa villa de Cluny. Nous ne savons rien de cet édifice, sinon qu'il se trouverait sur le flanc sud de l'abbatiale de saint Hugues. C'est là un des résultats des fouilles exécutées de 1927 à 1936 par M. Kenneth John Conant, professeur à l'Université Harvard.

Notre ignorance est la même au sujet de l'église, — peut-être simple agrandissement de la chapelle primitive, — consacrée à saint Pierre et à saint Paul entre 915 et 917 par l'Abbé Bernon.

Sur le monument qui lui succéda : l'église Saint-Pierre-le-Vieux, nous sommes mieux renseignés. L'emplacement de son abside, à peu de distance au sud de l'abbatiale de saint Hugues, est nettement déterminé et les fondations de sa nef ont été retrouvées par M. Conant. Le

chœur en fut commencé vers le milieu du xe siècle, dans les dernières années de l'abbatiat d'Aimar. Lorsque celui-ci mourut en 963, son successeur et ancien coadjuteur, Maïeul, le fit enterrer derrière l'autel matutinal. Le chœur, voûté en maçonnerie, était donc terminé à cette date. Transept, bas-côtés et nef, — celle-ci, plus large que l'abside et couverte de charpente, — le narthex, également voûté, et enfin le porche, flanqué de deux tours, qui le précédait, furent construits entre 963 et 981. Le 14 février de cette dernière année eut lieu la consécration de l'édifice.

Saint-Pierre-le-Vieux était régulièrement orienté. Un ancien plan, publié par M. Jean Virey, en montre, à l'est, l'abside profonde, précédée de deux travées de chœur. Elle était encadrée par deux absidioles en fer à cheval, mais limitées à l'extérieur par un mur droit, et qui s'ouvraient dans l'axe d'étroits collatéraux. Le chœur mesurait en longueur de 18 à 19 mètres et de 6 à 7 en largeur ; il communiquait par de larges arcades avec les absidioles : en sorte que cette église, du troisième quart du xe siècle, présentait un des premiers, sinon le premier exemple connu, du type que Lefèvre-Pontalis a décrit sous le nom de plan bénédictin. On le retrouve un peu partout, notamment dans beaucoup d'églises des environs de Cluny et dans l'abbatiale d'Ainay. Toutefois, à la différence de plusieurs d'entre elles et notamment d'Ainay, Saint-Pierre-le-Vieux avait un

transept long de plus de 30 mètres. Il présentait des analogies avec la belle église d'Anzy-le-Duc.

Comme l'a noté M. Marcel Aubert, dans l'étude publiée en compte rendu du *Congrès archéologique* de 1935, les plus anciens textes relatifs aux coutumes de l'Ordre clunisien signalent qu'en arrière de l'autel majeur étaient trois autres autels : au centre, l'autel de la Vierge ; à droite, celui de Saint-Pierre ; à gauche, celui de saint Paul. Aux extrémités du transept se dressaient, au sud, l'autel consacré aux saints Jean et Jacques le majeur, au nord, celui des saints Philippe et Jacques le mineur.

En dépit de ses dimensions relativement considérables et d'une beauté qu'invitent à lui prêter sans hésitation les monuments qui le rappellent aujourd'hui, Saint-Pierre-le-Vieux ne semble pas avoir dépassé le niveau moyen des réalisations architecturales contemporaines dans le pays. Tout autre fut l'abbatiale, qui remplaça ce « Cluny II », comme on l'appelle parfois. Par son allure générale, par sa structure et ses formes, ce gigantesque édifice, véritable synthèse de l'art roman, répondait au rayonnement et à la puissance de l'Ordre clunisien.

***

C'est en 1088 que Hugues I[er] entreprit de reconstruire l'église métropolitaine de l'Ordre sur un plan beaucoup plus vaste.

Saint-Pierre-le-Vieux était manifestement

trop étroit pour contenir le grand nombre de religieux qu'abritait ordinairement Cluny ; à plus forte raison, paraissait-il d'une insuffisance regrettable, les jours de grande affluence. Il fallait donc aviser, sinon à le remplacer, au moins à l'agrandir. Mais Hugues Ier était de la race des grands créateurs, ceux dont les projets ne se modèlent pas sur le présent, mais s'efforcent de prévoir l'avenir. Sa situation personnelle de fortune, les ressources accrues de l'Ordre clunisien, les relations de l'Abbé avec plusieurs souverains, bienfaiteurs probables, l'autorisaient à certaines audaces.

Cluny passait alors pour une « seconde Rome » : *Altera Roma vocor.* Cette phrase, qui lui fut attribuée en manière de devise, exprimait bien l'opinion des contemporains. L'Abbaye métropolitaine brillait comme un autre soleil sur le monde, selon la métaphore employée par Odon de Lagery, le futur pape Urbain II, d'abord prieur de l'Abbaye, puis cardinal-évêque d'Ostie. De passage à Cluny, il y avait consacré, en 1085, la chapelle Notre-Dame de l'Infirmerie.

Hugues savait pouvoir compter sur certains concours, en particulier sur celui du roi de Castille et de Léon, Alphonse VI, le roi du Cid Campéador. Renouvelant un geste généreux de son père Ferdinand Ier qui avait fondé à Cluny un anniversaire, moyennant un cens de cent onces d'or, le monarque espagnol ne se contenta pas de doubler cette somme en fon-

dant son propre anniversaire, il envoya dix mille talents à l'Abbé, au lendemain de la prise de Tolède sur les Arabes. C'était en 1085. L'année suivante, Alphonse épousait Constance, veuve de Hugues, comte de Chalon, petite-fille du duc de Bourgogne, Robert, allié de la famille de Semur et, partant, de l'Abbé Hugues. Une telle union ne pouvait que resserrer les liens qui unissaient déjà le roi de Castille à l'Abbaye de Cluny. Le monarque se montra généreux par la suite, puisque, quelque vingt ans plus tard, l'Abbé lui accordait la faveur d'attacher son souvenir à l'un des principaux autels de la nouvelle abbatiale, en partie construite grâce à ses largesses *(quam ipse de propriis facultatibus construxisse videtur)*.

On a longtemps discuté, et l'on discute encore, la chronologie de l'abbatiale clunisienne.

Il ne paraît pourtant pas douteux que la première pierre en fut posée le 30 septembre 1088. Cette date, donnée par la *Bibliotheca Cluniacensis*, repose sur une tradition qu'il n'y a pas lieu de contester.

Depuis le mois de mars 1088, le cluniste Urbain II occupait la chaire de saint Pierre. Sept ans plus tard, le 25 octobre 1095, ce même pape consacrait, en l'honneur de Dieu et en mémoire des saints apôtres Pierre et Paul, le maître-autel de l'abbatiale en construction, en même temps que l'autel matutinal sous le vocable de la Sainte Vierge. Dans son sermon, le pape recommanda chaleureusement au peuple

chrétien « l'œuvre de l'église ». Les archevêques, Hugues, de Lyon, et Dagobert, de Pise, l'évêque de Segni, Bruno, consacrèrent, le même jour, les autels de trois des chapelles rayonnantes du déambulatoire. Avant la fin de la même année, un ancien religieux de l'Abbaye, Dalmace, évêque de Compostelle, bénit l'autel de Saint-Jacques, dans la première chapelle du même tour de chœur, au sud. Le chœur et le déambulatoire étaient donc alors terminés. Vers 1104, Geoffroy, évêque d'Amiens, consacrera, lui aussi, un autel de l'église.

Si, dans la chronologie de ce monument, la date initiale de 1088 paraît certaine, on est un peu moins assuré de celle qu'il convient d'assigner à l'achèvement des travaux. Ils se seraient étendus sur quatre ou cinq lustres au maximum.

Une telle rapidité dans la construction d'un monument si vaste, — rapidité qui s'explique par les ressources considérables en argent et en main-d'œuvre dont disposait Cluny, — parut un prodige aux contemporains. Cependant, elle n'était pas tout à fait sans analogue : près d'un siècle plus tôt, il avait fallu moins de temps à Guillaume de Volpiano pour bâtir, à Dijon, l'église romane de Saint-Bénigne et la rotonde qui la complétait. Quoi qu'il en soit, l'abbatiale n'en semblait que plus « digne d'un empereur » au moine Gilon, qui observe, dans sa *Vie de saint Hugues*, que cet Abbé éleva une pareille basilique en l'espace de vingt ans

*(Talem basilicam levavit infra XX annos, qualem si tam brevi construxisset imperator, dignum admiratione putaretur).*

Gilon écrivait à Rome vers 1113 ou 1114, en empruntant quelques passages purement apologétiques de la biographie de saint Hugues rédigée par Hézelon, à Cluny même, au lendemain de la mort du grand Abbé, qui s'éteignit le 29 avril 1109. Il rapporte au sujet de l'abbatiale des anecdotes significatives. D'après lui, c'est saint Pierre en personne qui, pendant le songe miraculeux d'un vieux moine paralytique, Gunzo ou Gauzon, en traça les plans. Si Gauzon les révélait, ces plans, à l'Abbé, en lui enjoignant de les réaliser sans retard, saint Pierre lui promettait le bénéfice de sept ans de survie : septennat qui lui permit, en effet, d'attendre la première consécration, par le pape Urbain II, de l'autel majeur, en octobre 1095.

Cette date a quelque importance. En effet, une opinion, soutenue avec une certaine passion par des archéologues récents, persiste à dénier à saint Hugues l'honneur d'avoir construit la plus grande partie de la fameuse abbatiale. A grand peine consentent-ils à lui attribuer l'exécution du chevet et du chœur, peut-être jusqu'au grand transept ou aux proches travées de la nef. Mais tout un faisceau d'arguments, plus ou moins décisifs, tirés des anciens textes, porte la thèse traditionnelle qu'on n'a, en définitive, aucune raison sérieuse d'infirmer.

D'après Gilon, dès le temps de saint Hugues,

le nouveau chœur était occupé : il était si vaste que des centaines de personnes y tenaient à l'aise et que les trois cents religieux, à l'étroit dans la précédente abbatiale, s'y trouvaient fort bien dans leurs stalles qui débordaient, d'ailleurs, sur la nef.

A ce témoignage, il faut ajouter celui qu'a rendu avec éclat Calixte II : en 1120, au cours de son enquête sur les vertus et les miracles de l'Abbé Hugues dont il s'apprêtait à proclamer la sainteté, ce pape rappelait que l'illustre défunt avait construit en vingt ans une basilique aussi remarquable par sa valeur d'art que par ses vastes dimensions *(tantam et talem basilicam intra XX annos construxit ut capaciorne sit magnitudine an arte mirabilior difficile judicetur)*.

Une inscription, retrouvée récemment dans la tour de l'Horloge, au bras méridional du grand transept, mais dont la date est en partie effacée, a révélé que l'autel de la chapelle Saint-Gabriel fut béni par un prélat du nom de Pierre, lequel fut évêque de Pampelune de 1084 à 1115.

Que l'abbatiale fût complètement terminée dans tous ses détails à la mort de saint Hugues, on ne saurait l'affirmer ; mais il n'est pas douteux qu'on la considérait dès lors comme une œuvre achevée : elle devait comprendre au moins le chœur, le déambulatoire et ses chapelles rayonnantes, déjà très avancées en 1095, lors de la bénédiction des autels par le pape Ur-

bain II, le petit et le grand transepts, et les cinq dernières travées de la nef, s'il faut admettre que les six autres et la façade soient un peu postérieures.

Un texte de 1121 nous apprend que le successeur de Hugues le Grand, Ponce de Melgueil, fit abattre la nef de Saint-Pierre-le-Vieux : preuve qu'elle était devenue parfaitement inutile. On ne conserva que l'abside, qui existait encore au début du XVIII^e^ siècle ; les tours, qui flanquaient le narthex, furent englobées dans les bâtiments de la Chambrerie, à l'ouest du cloître. Cette démolition avait, d'ailleurs, pour but l'élargissement de ce cloître dont la galerie nord fut reportée jusqu'à la chapelle de la Vierge, dite Notre-Dame au Cloître, ou chapelle de l'Abbé. Celle-ci fut consacrée le 16 août 1118 par l'archevêque de Vienne, Guy de Bourgogne, le futur pape Calixte II. Elle s'élevait parallèlement au cloître, à quelque distance des dernières travées de la nef de l'abbatiale, et touchait le croisillon méridional du grand transept.

A Ponce de Melgueil, dont la fin de l'abbatiat fut fertile en orages, succédèrent Hugues II, puis, presque aussitôt, Pierre de Montboissier (Pierre le Vénérable).

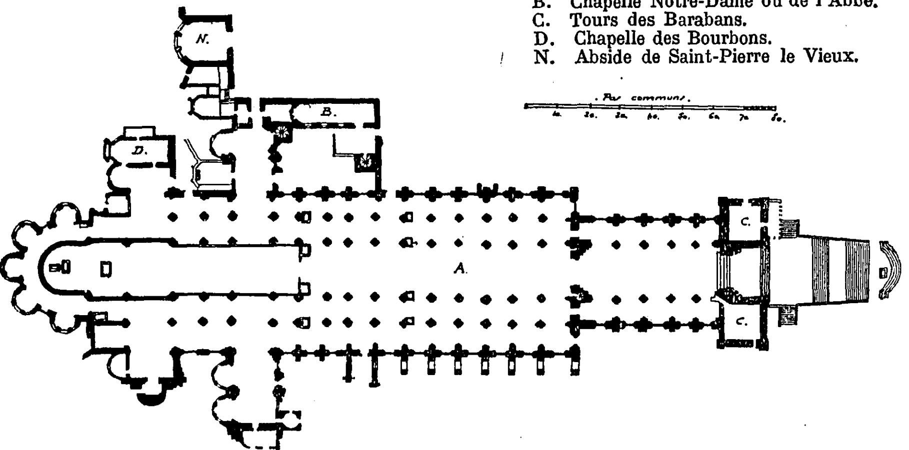
En 1125, alors que celui-ci était en tournée loin de Cluny, l'ex-Abbé Ponce reprit par un coup de force la direction de l'Abbaye. Au milieu des troubles provoqués par cet « envahissement téméraire », suivant l'expression du chroni-

queur Orderic Vital, un beau jour la voûte (insuffisamment contrebutée peut-être) de la nef majeure de l'abbatiale s'écroula. Le désastre était considérable, encore qu'il semble s'être limité aux six premières travées à l'ouest, dont M. Conant a pu constater naguère qu'elles étaient moins bien fondées.

La restauration fut entreprise sans retard par Pierre le Vénérable. Chose curieuse, — mais qui s'explique peut-être par l'intervention d'un ami de l'Abbé : Henri de Blois, ancien élève des écoles clunisiennes, alors placé à la tête de l'abbaye de Glastonbury, en attendant de gouverner l'abbaye et le diocèse de Winchester, — l'aide financière vint surtout d'au delà de la Manche. Les donations de l'impératrice Mathilde et de son père le roi d'Angleterre, Henri Ier Beauclerc, furent telles que le célèbre abbé du Mont Saint-Michel, Robert de Torigny, a pu écrire que ce monarque reconstruisit à ses frais l'église de Cluny.

On lança donc de nouvelles voûtes et la restauration était assez avancée en 1130 pour que Pierre le Vénérable pût demander au pape Innocent II, alors à Arles, de venir procéder à la vraie dédicace de l'église : ce qui eut lieu le 25 octobre, « en l'honneur de saint Pierre, prince des Apôtres ».

Cependant les travaux n'étaient sans doute pas terminés, puisqu'en 1131, le roi d'Angleterre (il devait mourir quatre ans plus tard) s'engageait à faire à l'Abbaye une rente an




Plan de l'abbatiale (dessiné par Paul Senglet).

nuelle en faveur de son église. Il est vrai que Pierre le Vénérable entendait non seulement réparer le désastre de 1125, mais encore refaire le mobilier liturgique et reconstituer le trésor, mis au pillage par Ponce de Melgueil. En 1132, le pape accordait des indulgences à ceux qui visiteraient l'abbatiale le jour anniversaire de la dédicace. La même année, le 20 mars, le Chapitre Général, par une décision remarquable, imposait le silence continuel à tous les travailleurs de l'Abbaye, à l'exception d'un maître par atelier ; mais cette obligation ne concernait ni les maîtres d'œuvre de la nouvelle église ni leurs ouvriers *(exceptis operariis novae ecclesiae et operatoriis ipsorum)*.

La construction du narthex, entreprise depuis peu (les deux travées orientales de cette avant-nef semblent avoir été bâties sous l'abbatiat de Ponce de Melgueil), resta toutefois en suspens. Pierre dut, en effet, consacrer à la restauration de la nef de la grande église toutes les ressources dont il disposait et l'on ne pouvait guère songer à poursuivre des travaux dont l'urgence ne s'imposait pas à une époque où les finances de l'abbaye étaient fort obérées. L'avant-nef resta donc inachevée jusque vers 1220, époque où elle fut terminée par l'Abbé Roland de Hainaut. Si l'on ajoute que les fameuses tours des « Barabans » furent édifiées, à l'ouest (à droite et à gauche de l'entrée principale), aux XIVe et XVe siècles, et que le portail extérieur fut décoré par les soins d'Eudes de la Perrière, qui porta

la crosse de 1424 à 1457, on aura dit l'essentiel sur la chronologie de l'abbatiale.

***

Hors œuvre, celle-ci mesurait, d'après les relevés précis de M. Conant, 141 mètres 73 (181 mètres 62, si l'on tient compte du narthex, achevé seulement au XIII^e siècle). A cette époque où les grandes cathédrales gothiques s'élevaient de toutes parts, aucun des monuments nouveaux, édifiés « à la française », n'atteignait les proportions de cette basilique romane. A l'aube du dernier siècle, elle dépassait encore en longueur Saint-Paul de Londres et avait seulement quelques mètres de moins que Saint-Pierre de Rome.

Notre intention n'est pas d'en donner ici une description détaillée. Il suffira d'en indiquer les dispositions principales, d'après les derniers travaux des archéologues contemporains, les lithographies du début du XIX^e siècle et les aquarelles, beaucoup plus précises, de la collection du comte de Rambuteau.

Le plan du colossal édifice, — combinaison fort habile du plan central de la basilique rhénane à double transept et du plan basilical ordinaire, — affectait la forme d'une croix archiépiscopale, forme où l'on a voulu voir, à tort, semble-t-il, un indice de la primauté de Cluny comme chef d'Ordre. Ces deux transepts à bras

inégaux (200 et 110 pieds de longueur, et le premier moins large que le second), un chœur immense, entouré d'un déambulatoire avec chapelles rayonnantes ; une nef à double collatéral de chaque côté ; la voûte majeure et la conque absidale poussées à une hauteur jusque-là sans exemple ; la triple élévation des grandes arcades, du faux triforium et des hautes fenêtres, combinées dans l'équilibre le plus harmonieux avec une superposition d'ordres, pilastres et colonnes à l'antique, donnaient à ce plan une ampleur et une majesté inconnues jusqu'alors dans les édifices du christianisme. Du seuil l'œil se perdait dans la profonde perspective ouverte par la quintuple avenue de la nef sur la double croisée, l'abside et sa couronne d'absidioles. Notons enfin que la noblesse, à la fois si sobre et si forte, de la ligne architectonique, était encore mise en valeur par la pureté des profils moulurés et par le soin extrême dont témoignaient les parements de grand appareil.

L'immense église était assise en avant des bâtiments conventuels, au bas de la colline sur laquelle s'étendent les quartiers supérieurs de la ville. Sa façade occidentale, d'aspect imposant et grandiose, était précédée d'un portique, avec galerie d'arcatures romanes. Au delà, un escalier de quarante marches, interrompu par plusieurs paliers, donnait accès au portail que flanquaient les deux grosses tours des Barabans et qui s'ouvrait sur le narthex.

A chaque extrémité du grand transept se

dressait un clocher octogonal. C'étaient, au nord — du côté de la bise — les « Bisans » et, au sud, le clocher de l'Eau-Bénite, ainsi appelé parce que, au-dessous de sa voûte, on bénissait l'eau, à l'office du Samedi Saint ; ils étaient surmontés de la pyramide d'une flèche. Un troisième, carré, de proportions énormes, dominait la première croisée. Un quatrième, également carré, celui des Lampes, s'élevait au centre du petit transept ; on y avait suspendu une couronne de bronze dont les cierges brûlaient la nuit et le jour. Enfin, un cinquième clocher, dit de l'Horloge, adosse encore aujourd'hui sa mince tour carrée à l'extrémité méridionale du grand transept.

Le maître-autel était placé dans la travée qui régnait entre le petit transept et l'abside.

Une nef principale de dix mètres, couverte d'un berceau légèrement brisé, s'élevait à la hauteur de 30 mètres ; de chaque côté deux collatéraux, voûtés d'arêtes, occupaient une largeur totale d'environ 35 mètres. On comptait onze travées successives (seize avec celles du narthex), et une soixantaine de piliers, dont trente-deux supportaient la voûte de la grande nef. Trois-cent-une fenêtres cintrées, étroites et élevées, laissaient pénétrer dans l'église un jour mystérieux à travers leurs vitraux à dessins géométriques.

Le narthex à trois nefs, véritable église dont les cinq travées mesuraient ensemble 98 pieds, reliait la nef aux tours carrés, les « Barabans »,

qui limitaient le grand portail. Outre les cloches, ces tours énormes, de 47 mètres de hauteur, abritaient les archives de l'Abbaye. Elles pouvaient servir à la fois d'ouvrage défensif et de prison.

Des contreforts flanquaient le pourtour.

Ainsi, l'aspect intérieur, bien qu'il s'agît d'un des vaisseaux les plus haut voûtés qu'on eût encore vus, faisait prévaloir les longues lignes horizontales chères aux Méridionaux, tandis que les tours, dressées sur les transepts, donnaient les masses d'interpénétration, aimées des Byzantins, et les lignes montantes qui séduiront les septentrionaux de l'époque gothique.

On sait bien peu de choses sur les architectes qui travaillèrent à l'abbatiale. Hugues Ier le Grand, — « l'archange des moines », comme on l'appelait superbement, — rechercha sans nul doute dans son empire monastique les meilleurs artisans ; l'Abbé pouvait seul constituer pour la direction et l'exécution des travaux projetés un corps de maîtres d'œuvre doués non seulement de talent, mais de génie. Ne fallait-il point à Gunzo et Hézelon, — dont on a dit sans preuves qu'ils avaient reçu des leçons de Guillaume de Volpiano, — une puissance souveraine pour réaliser la synthèse esthétique qu'ils ont réussie dans l'architecture romane ?

Hugues et ses collaborateurs, connus et inconnus, ont puisé dans les souvenirs de l'antiquité classique et dans les traditions des cons-

tructeurs des premières basiliques. Certaines de celles-ci existaient encore, à Rome notamment, et les monuments gallo-romains foisonnaient dans le sud-est de la France et en Bourgogne. Vienne, Lyon, Autun n'étaient-ils pas tout proches? Les créateurs de Cluny mirent à profit l'expérience acquise par les maîtres maçons du XI^e siècle, dont l'Abbaye fut une pépinière ; ils apprirent « des architectes de l'Ile-de-France et du domaine capétien la construction, soigneusement appareillée, des organes essentiels ». Ils ramassèrent « toutes ces acquisitions séculaires dans une synthèse magnifiquement originale » et qui fit école, a écrit M. Charles Oursel. En ce sens, « Cluny est vraiment une œuvre internationale ».

Dans ce temple superbe, on accumula les merveilles d'une ornementation luxueuse. L'Abbaye ayant essaimé partout, elle glana partout les ouvriers de sa principale création. Les plus habiles sculpteurs et les peintres les plus remarquables de la grande famille clunisienne furent mis en chantier. On sait quel talent fut celui de certains moines bénédictins. Qu'on se souvienne seulement d'un Gauzlin, d'un Odolric, d'un Raoul, à Saint-Benoît-sur-Loire ! Il est néanmoins permis de croire qu'ils ne dépensèrent jamais leur talent avec plus de joyeuse prodigalité que pour grandir la part d'honneur rendue à Dieu dans la première maison de l'Ordre. Aussi bien, par l'ampleur de ses proportions, par la solidité de ses murailles, par la beauté des cha-

pelles qui entouraient le chœur et la nef, l'abbatiale ne paraissait-elle pas le symbole même de l'union clunisienne, réunissant autour de la métropole abbayes et monastères affiliés ? Un moine noir, venu de n'importe quel point de l'horizon, y saluait des formes familières. La magnificence de cette église géante, les œuvres d'art qui la décoraient : chapiteaux des colonnes, statues des chapelles, tombeaux, et, plus tard, son double jubé, — car tous les siècles du moyen âge tinrent à honneur de l'enrichir et de l'embellir, — la rendirent justement célèbre dans toute la chrétienté.



De tant de splendeur et de richesse presque rien ne subsiste. De la basilique de saint Hugues, il ne reste, avec les bases des tours qui s'élevaient à l'entrée du narthex, qu'un fragment du collatéral sud de la nef (la dernière travée), une chapelle du bras méridional du petit transept et, du même côté, l'extrémité du grand transept.

A vrai dire, ce n'est pas sans un sentiment d'admiration, vite assombrie par un voile de tristesse, qu'on pénètre, par une porte (refaite en 1750), dans ce croisillon mutilé, d'une ampleur et d'une hauteur qui surprennent. Il n'y a là, cependant, que trois travées sur lesquelles s'ouvrent les chapelles Saint-Étienne et Saint-Martial, celle-ci reconstruite dans le dernier

quart du XIV^e siècle par l'abbé Pierre II de Chastellux. Mais du milieu s'élance jusqu'à 62 mètres de hauteur le superbe clocher de l'Eau-Bénite, et, vers le sud, s'accroche, tout au bord du transept, le pittoresque clocher de l'Horloge où s'est blottie la chapelle Saint-Gabriel. Ça et là des blocs de maçonnerie marquent encore l'emplacement de l'immense vaisseau ; des amorces de pilier ou d'arcade apparaissent noyés dans des bâtiments modernes. Une petite chapelle, délicieux joyau du gothique à son déclin, est le seul ensemble presque complet : il date de la seconde moitié du XV^e siècle.

Ce gracieux monument, qui s'appuie à l'extrémité méridionale du petit transept, est connu sous le nom de « Chapelle Bourbon ». C'est, en effet, l'Abbé Jean III de Bourbon qui la fit construire vers 1470.

Au musée archéologique, installé dans le rez-de-chaussée du palais construit par le même Jean de Bourbon, se trouvent maints débris des merveilleuses sculptures de l'abbatiale. Ce musée lapidaire est un poignant et magnifique cimetière d'art roman. On y retrouve avec plaisir des témoins de toute la pierre sculptée par les artistes, au XI^e et au XII^e siècle : frises, colonnes, chapiteaux, arcatures, rinceaux, panneaux, même une table d'autel, et l'épitaphe de l'Abbé Aymar et l'urne ayant renfermé, croit-on, le cœur de saint Hugues.

Les morceaux les plus précieux sont sans nul




Chapiteau du chœur de l'abbatiale : Troisième ton.
*(Tertius impingit Christumque resurgere fingit).*

doute certains chapiteaux de pierre, presque miraculeusement échappés à une destruction stupide : ils couronnaient les colonnes du déambulatoire, rayonnant autour de la grandiose abside. Leur ensemble représentait les saisons, les fleuves et arbres du Paradis, les vertus cardinales, une scène d'apiculture, enfin des figures se rapportant aux huit tons du plain-chant, car on cultivait avec ferveur l'art musical à Cluny. Mais, au lieu de figurer ces tons comme tel peintre contemporain, d'imagination un peu courte, eut la singulière idée de le faire à l'Opéra de Paris, c'est à savoir en inscrivant simplement leur nom dans un petit cercle, les sculpteurs clunisiens eurent assez d'invention pour les symboliser par de gracieuses figures, pourvues d'instruments de musique et donnant l'impression de la note qu'il s'agissait d'évoquer : les tons de l'octave le sont sous la forme tantôt d'un jeune homme jouant de la cithare, du luth ou des clochettes, et tantôt d'une danseuse agitant des cymbales. Des inscriptions où l'on reconnaît l'influence de l'arithmétique mystique, enseignée par certains pères de l'Église et développée par Honorius d'Autun, commentaient plusieurs de ces allégories.

On a suggéré, non sans vraisemblance, que l'iconographie de tels chapiteaux dut être influencée par la lettre que le cardinal Pierre Damien écrivit à l'Abbé Hugues le Grand en 1063 et que nous a conservée la *Bibliotheca Cluniacensis*. Il a fallu, en tout cas, faire l'exégèse

de ce texte, car il ne fournit pas d'une manière précise l'indication des sujets qui furent exploités par nos tailleurs d'images.

Les chapiteaux du chœur de l'abbatiale clunisienne — plus exactement du tour du chœur— sont-ils postérieurs à la restauration du monument par Pierre le Vénérable en 1125 ou contemporains de la construction du déambulatoire, dirigée par saint Hugues ? Autrement dit, étaient-ils sculptés lors de la consécration de l'autel majeur en 1095 ou le furent-ils à une date beaucoup plus rapprochée du milieu du XII[e] siècle ?

La question est débattue avec une sorte de passion depuis plusieurs années entre archéologues. Au vrai, de l'âge des chapiteaux de Cluny dépend la confirmation ou l'annulation des théories admises jusqu'ici sur l'évolution de la sculpture romane en général, par suite la consécration ou le changement radical de la chronologie de la même sculpture en Bourgogne. La première thèse tient les huit chapiteaux du tour du chœur, encore en place en 1823 et transportés, depuis, de la chapelle Bourbon au Musée J.-B. Ochier, pour terminés en 1095 ; la seconde thèse, longtemps considérée comme officielle et que Viollet le Duc avait indiquée, les reporte à l'abbatiat de Pierre le Vénérable (1122-1156).

Sans entrer dans le fond du débat, il est permis de croire que ces œuvres d'art, si parfaites qu'elles soient, ne constituent pas nécessaire-

ment un anachronisme en 1095. Que, par la perfection et par le style, elles nous apparaissent comme des œuvres exceptionnelles à cette date, c'est possible ; elles ne rompent cependant ni avec la technique des chapiteaux encore en place dans le grand transept, ni avec le style des manuscrits peints à la même époque en Bourgogne. D'autre part, il est évident que la chronologie de beaucoup d'œuvres romanes a été rajeunie à l'excès et que, pour la prendre en général, elle est loin d'être fixée avec certitude : des travaux récents ont déjà apporté, et ceux qui sont en cours apporteront encore des corrections à des théories qui ne sauraient avoir la rigueur de postulats géométriques. En tout cas, il semble vraiment abusif d'exalter, comme on l'a fait, au dépens de saint Hugues — que la tradition persistante et l'épigraphie indiquent, à Cluny même, comme l'auteur véritable de la grande abbatiale — la part prise par Pierre le Vénérable dans la construction de cet édifice, alors que nous ne savons qu'une chose précise sur l'activité de ce dernier : c'est qu'il eut la lourde charge de restaurer partie de la nef après l'accident de 1125.

Certes, il n'est point absurde de supposer que nos chapiteaux ont été mis en place simplement épannelés, puis terminés sur l'échafaudage par l'artiste : des exemples existent de ces ouvrages restés épannelés ou sculptés sur leurs seules faces visibles, à Notre-Dame de Beaune et à Saint-Pierre de Lyon, par exemple. Le

tailleur d'images, observe M. Marcel Aubert, « pouvait juger ainsi (sur place) de l'effet produit par la composition, par les attitudes, les gestes, les masses, le relief plus ou moins grand des divers plans, la couleur des ombres et des lumières ». Mais, outre que cet avantage le sculpteur pouvait l'avoir aussi bien en atelier, la question n'est pas de savoir si les chapiteaux furent terminés sur place, mais quand ils le furent précisément : aussitôt après avoir été hissés sur les colonnes ou quelque cinquante ans plus tard ? L'argument, tiré de l'aspect offert par ces sculptures, « dont le parti pris très simple, les grandes masses, les figures fortement détachées sur le fond des médaillons, les feuillages largement traités répondent à un décor vu par l'artiste en place, à huit mètres de haut », n'entraîne pas davantage la conviction. Les tailleurs d'images pratiquaient aussi bien les finesses de leur art à terre qu'à huit ou dix mètres du sol. Enfin, ils ont prouvé trop souvent qu'ils étaient capables de hisser ou de faire hisser à cette hauteur des chapiteaux aussi profondément et aussi délicatement fouillés dans une pierre relativement tendre, et même de les protéger jusqu'à l'achèvement des travaux de construction, pour qu'on puisse sur ce point faire crédit à leur habileté technique ou à celle de leurs compagnons, les ouvriers de la pierre.

Il subsiste, d'ailleurs, à Cluny d'autres chapiteaux engagés, presque tous décorés de feuil-

lages, qui ont été visiblement exécutés sur le chantier ou tout au moins terminés au fur et à mesure de l'avancement des travaux. De plus, certains des huit chapiteaux isolés du tour du chœur portent, au sommet de la corbeille, des motifs, abrités par les tailloirs, qu'il aurait été difficile d'esquisser en place. En sorte qu'avec la meilleure volonté du monde, on ne voit pas la raison qui autoriserait à rajeunir d'un demi-siècle, pour les besoins d'une chronologie périmée, des chapiteaux qu'il est naturel de supposer mis en place lors de la construction du déambulatoire, — c'est-à-dire avant 1095, — et sculptés en même temps ou peu après, en tout cas avant l'achèvement du chœur. On se souvient que la chronique de Gilon nous montre les nombreux moines de Cluny installés fort à l'aise dans ce chœur, sans doute avant la mort de l'Abbé constructeur, le 29 avril 1109, en tout cas, au plus tard en 1113, date de la rédaction de la *Vie de saint Hugues*.

Ces chapiteaux sont à la fois les plus anciens et les plus beaux de la fameuse série des chapiteaux romans de la Bourgogne : ils ont précédé ceux de l'abbatiale Saint-Andoche de Saulieu (consacrée en 1119), ceux de la cathédrale Saint-Lazare d'Autun et de la Madeleine de Vézelay (consacrées à quelques jours d'intervalle en 1132), enfin ceux de la collégiale de Notre-Dame de Beaune (construite entre 1120 et 1140). Leur beauté explique sans doute que des archéologues s'obstinent à voir en eux un

superbe coucher de soleil et non une éclatante aurore. Mais le génie resplendit où et quand il plaît à Dieu.

***

Au surplus, ces chapiteaux ne représentaient qu'une partie de la décoration de l'abbatiale. Leur magnificence nous fait regretter plus vivement la disparition de tant d'œuvres, que les vieux auteurs nous ont décrites avec enthousiasme. Qui nous rendra, par exemple, le portail une première fois établi en XIIIe siècle, puis reconstruit par Eudes de la Perrière dans le second quart du quinzième? On sait que, encadré par les Barabans, il donnait accès dans le narthex. Sept colonnettes décoraient chacun des ébrasements ; une statue de saint Pierre était adossée au trumeau ; au-dessus se trouvait un groupe : la Vierge entre deux anges.

Bien plus somptueux encore était le décor de la grande porte romane qui s'ouvrait sur l'église même. Ses quatre archivoltes en plein cintre avaient reçu une riche parure sculptée : anges adorateurs, campanules, médaillons historiés, cordons de roses, etc. Le tympan, dont le Cabinet des Estampes possède un dessin, figurait en très haut relief, presque en ronde-bosse, un Christ de majesté, levant la main droite pour bénir, tandis que la gauche tenait le livre scellé « que personne ne peut ouvrir ». Le Sauveur, couronné, était assis sur un trône, au centre

d'une auréole en amande, soutenue par quatre anges aux ailes éployées. Auprès de ces anges apparaissaient les symboles ailés des Évangélistes : l'aigle, le lion, le bœuf, l'homme. Sur le linteau, les vieillards de l'Apocalypse contemplaient la mystérieuse apparition. Le sujet de ce beau tympan était donc parfaitement écrit, et nul doute n'existe sur son interprétation. C'était la double vision d'Ezéchiel, au début de ses prophéties, avec le thème de la seconde vision de saint Jean, au chapitre IV de son Apocalypse. Quand ces sculptures étaient encore revêtues des couleurs vives qui leur furent appliquées à l'origine, elles devaient évoquer beaucoup mieux l'apparition « smaragdine » dont parle l'Apôtre.

Il serait pour nous du plus haut intérêt de pouvoir déterminer la date exacte de ce « portail imagé », comme disaient nos pères. Car, s'il ne fut pas la première réalisation d'un type architectonique et iconographique, qui allait avoir pendant deux siècles de très brillantes destinées, il est certain que ce type lui-même fut une création artistique de Cluny, dans laquelle on pourrait tout juste reconnaître une influence lombarde. Par malheur, aucun document ne permet encore d'assigner une date précise à ce portail disparu : il était toutefois antérieur à 1130, l'église ayant reçu sa consécration définitive le 25 octobre de cette année.



Lorsque les premiers tailleurs d'images songèrent à les traiter avec leur ciseau, les motifs de l'art roman étaient depuis longtemps fixés par les peintres.

Cluny et ses dépendances les plus proches nous apportent de ce fait une démonstration, qui serait éclatante si l'on avait encore sous les yeux les peintures qui décoraient jadis l'abbatiale. Par malheur, tout — ou presque tout — a été anéanti lors de la destruction du monument au début du dernier siècle. Et c'est là une perte infiniment regrettable.

« Il est presque impossible, à l'heure actuelle, remarque M. Fernand Mercier dans son ouvrage sur *Les Primitifs français*, de se faire une idée exacte de ce que put être la décoration picturale du grand foyer bénédictin », telle qu'on l'admirait encore dans les dernières années du XVIII$^{e}$ siècle. Seuls, quelques rares fragments de peintures ont été recueillis au cours des fouilles, méthodiquement conduites à partir de 1927 par la mission américaine, dirigée par le professeur Kenneth John Conant. Ces découvertes ont été faites dans la chapelle Saint-Gabriel qui subsiste à l'avant-dernier étage de la petite Tour de l'Horloge, et sur d'assez nombreux points de l'abbatiale ruinée.

Des textes anciens nous apprennent que non seulement l'abside principale, mais encore

d'autres parties de l'Abbaye, telles que la chapelle de Notre-Dame au Cloître ou de l'Abbé, étaient décorées de fresques. Cette chapelle semble bien être, en effet, celle que vise ce passage d'une lettre de Pierre le Vénérable à son très cher ami Aton, évêque de Troyes, lequel revint à l'Abbaye pour y mourir, après 1145 : « Souviens-toi de cette chapelle de Cluny, plus belle qu'aucune autre église de notre Bourgogne, décorée d'élégantes peintures et embellie par la représentation des plus célèbres miracles du Christ. »

Bien mieux, le grand réfectoire était orné de peintures qui retraçaient des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament. Auprès des portraits des principaux fondateurs et bienfaiteurs de l'Abbaye, on voyait une grande figure du Christ, avec la représentation du Jugement dernier. Une inscription en vers latins commentait ce thème iconographique dont M. Mercier a relevé le très vif intérêt à cette date et en ce lieu : « Il est assez important de constater, écrit-il, que sous saint Hugues déjà le thème du Jugement dernier avec la torture des flammes était représenté sur la muraille du réfectoire de Cluny. »

Tout cela n'est plus. A grand peine peut-on s'en faire une idée grâce aux pauvres fragments (au Musée de Cluny, à Paris) d'une décoration analogue, adoptée dans le réfectoire de Charlieu.

Quant à l'immense fresque, dont la voûte de la grande abside de l'abbatiale était recouverte, les descriptions qui nous en sont parvenues ne

concordent pas. Pour le Clunysois Philibert Bouché de la Bertilière, qui écrivait entre 1793 et 1798, la figure centrale, placée dans un ovale, représentait Dieu le Père, entouré par les symboles des Évangélistes et par des chœurs célestes. Alexandre Lenoir y vit, au contraire, « Jésus-Christ, dans la proportion de dix pieds, assis sur les nuages, ayant une main posée sur l'Apocalypse, tandis que de l'autre il montre le ciel, siège de la toute-puissance. Autour, les sept sceaux groupent l'ouvrage de saint Jean et les quatre points cardinaux du ciel, exprimés par le bœuf, le lion, l'aigle et l'homme, forment les angles de cette composition qui se détache sur un fond d'or ».

Ce dernier détail a son importance, de même que la phrase où Alexandre Lenoir nous révèle qu'à l'époque où il les vit, c'est à savoir dans les toutes dernières années du XVIIIe siècle, ces peintures étaient « de la plus belle conservation » et que les couleurs en restaient tellement fraîches qu'elles semblaient « sortir du pinceau de l'artiste ». Voilà, certes, qui n'est pas pour nous faire moins regretter la stupide destruction de ce décor peint où il est permis de reconnaître le Christ en majesté, une main levée dans le geste de la bénédiction et l'autre posée sur le livre aux sept sceaux. Autour de lui s'enlevaient sur le même champ d'or les figures du tétramorphe.

Quelle date convient-il d'assigner à cette vaste composition ?

On ne saurait en avancer une qui ne serait pas comprise entre les dernières années de la vie de saint Hugues et ce 16 août 1118, où fut consacrée la chapelle de Notre-Dame au Cloître, dont les peintures représentaient les plus célèbres miracles du Christ. La grande fresque, qui décorait le cul-de-four de l'abside, dans l'abbatiale, fut sans doute exécutée dans le même temps et par les mêmes artistes que ceux qui travaillèrent dans ce bel édifice et, vraisemblablement dès le temps de saint Hugues, dans la non moins admirable chapelle du « château des moines », à Berzé-la-Ville.



De telles constatations n'inclinent-elles pas l'esprit à reconnaître l'existence d'un art clunisien, d'une école clunisienne ?

Jadis, Viollet-le-Duc, faisant honneur à l'Abbaye de la création et de la propagation d'un style d'architecture et de sculpture, a célébré l'autorité et l'influence de « l'école clunisienne ». Depuis, la plupart des archéologues français se sont efforcés de faire prévaloir une opinion toute différente.

Tel n'est pourtant pas l'avis des plus récents historiens de l'art roman en Bourgogne, en particulier de MM. Charles Oursel, Kingsley Porter et Kenneth John Conant.

D'après M. Charles Oursel *(L'Art roman de Bourgogne)*, les architectes de l'abbatiale au-

raient créé, « à la fin du XI^e siècle, un style qui était alors entièrement original et particulier à ce monument ». Paray-le-Monial en est « la réplique voulue pour des motifs historiques bien définis ». C'est un fait que le chevet et la nef de l'harmonieuse église, construite en partie sous l'abbatiat de saint Hugues, est une réplique en réduction de l'abbatiale clunisienne. De même, Saint-Andoche de Saulieu, la cathédrale Saint-Lazare d'Autun, Notre-Dame de Beaune, Saint-Hilaire de Semur-en-Brionnais, etc., constituent « un groupe homogène dérivé de l'abbatiale de Cluny » ; tous ne sont-ils pas unis entre eux par des circonstances historiques qui expliquent leurs similitudes architectoniques ? Bien loin que Cluny ait adopté un mode particulier de l'école bourguignonne, c'est, au contraire, l'Abbaye qui a donné « la formule initiale, prototype d'une des expressions spéciales de l'église romane en Bourgogne ». En vérité, Cluny « n'a pas suivi une école, mais l'a créée ; Cluny n'est pas un succédané et un corollaire, mais bien le principe novateur ». Que « l'expansion géographique de l'école clunisienne ait été plus ou moins limitée en raison des caractères spécifiques de l'Ordre lui-même, peu importe ! Il n'en existe pas moins en Bourgogne, autour de Cluny, toute une série d'églises qui, venues après l'abbatiale de saint Hugues, comme le prouve la simple chronologie, en ont imité les dispositions ».

Plus particulièrement frappé par la synthèse

artistique dont l'abbatiale de saint Hugues fut le splendide résultat, M. Kenneth John Conant estime pouvoir qualifier d' « école clunisienne » l'œuvre de la pléiade d'artistes qui réalisèrent ce monument type et d'autres, issus de lui, tels que Paray-le-Monial, Saint-Lazare d'Autun, La Charité-sur-Loire, Berzé-la-Ville, etc.

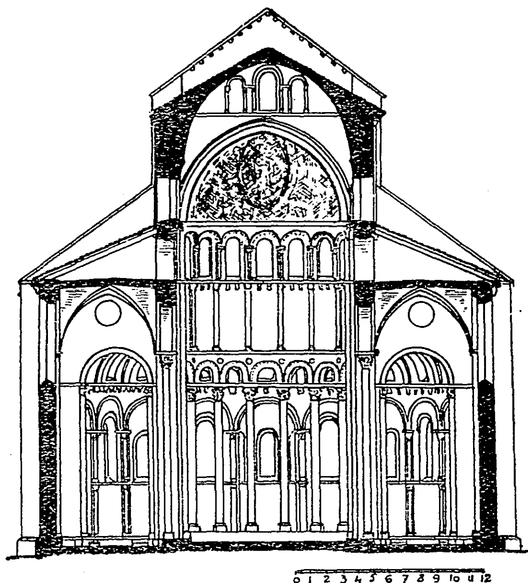
Il pense que « la vraie ligne de descendance du roman de Bourgogne, en passant par le groupe autunois traditionnel ou martinien » (c'est-à-dire dérivé de Saint-Martin d'Autun), tel que l'a défini M. Oursel, « est dans l'architecture cistercienne » ; qu'au surplus, et « bien qu'il y ait d'évidents spécimens d'architecture clunisienne jusqu'à Lewes en Angleterre et jusqu'à Paulinzella en Allemagne, la Grande Église n'a été imitée que dans des conditions spéciales » ; qu'elle « n'a été comprise et assimilée comme source architectonique que dans sa région et pour un nombre de monuments assez restreint ». Il conclut, enfin, que l'abbatiale de saint Hugues, envisagée dans son architecture et sa décoration, aux dates fixées par des études récentes, ne rentre pas « dans le cadre d'une école romane d'architecture régionale, même bourguignonne ».

Nous avouons incliner vers la même conclusion.

En tout cas, nul ne contestera que Cluny représente un des sommets de l'art.

Par un de ces coups de génies qui s'échelonnent à des intervalles variables le long des âges,

ce qui fut réalisé dans l'abbatiale de saint Hugues, c'est — dans la mesure où ce mot peut être employé — la perfection du style roman dans l'architecture et la décoration. Cela est si vrai que les pauvres, mais splendides restes du monument, à grand peine jeté à terre il y a moins d'un siècle, saisissent l'âme par leur souveraine beauté, beauté plus pressentie et devinée que vraiment constatée, hélas !




Le chœur de l'abbatiale d'après M. Conant.

# LES GRANDS ABBÉS

*Coenobitorum fortissimum genus.*
(Règle de saint Benoît.)

L'Histoire ne saurait oublier la foule anonyme, ce véritable peuple monastique, dont le concours intelligent, discipliné, soutenu, permit aux Abbés de mener à bien leur entreprise : humbles serviteurs, et presque tous inconnus, du grand œuvre, mais dont il faut rappeler l'activité ininterrompue et le généreux dévouement sous peine de ne rien comprendre au rayonnement de Cluny.

Les rapides progrès de l'Ordre, — de l'aurore du xe siècle jusqu'au crépuscule du plus grand siècle du moyen âge : le douzième, et même au delà, — s'expliquent par cette immense activité anonyme, autant que par la haute valeur des institutions clunisiennes et par la persévérante action de ses premiers chefs, ceux qu'on se plaît à honorer du titre de « Grands Abbés ».

Le premier de ceux-ci, Bernon, appartenait peut-être à une famille comtale de la région de

Besançon. Moine de Saint-Martin d'Autun, puis de Baume, il fonda Gigny en 893 ou 894.

A Cluny, où il vint s'installer sur la prière du duc d'Aquitaine, il s'inspira dans une large mesure des institutions de saint Benoît d'Aniane. Dans la célèbre abbaye autunoise où il s'était lié d'une étroite amitié avec le bienheureux Hugues, fondateur d'Anzy-le-Duc, il les avait connues par ses frères émigrés de l'abbaye poitevine de Saint-Savin-sur-Gartempe, l'un des douze monastères créés ou réformés par l'abbé d'Aniane, avant que l'empereur Louis le Débonnaire n'eut appelé l'illustre religieux à gouverner celle d'Inda.

Lorsqu'il mourut à Cluny dans la paix du Seigneur, le 13 janvier 926, le bienheureux Bernon présidait depuis plus de seize ans aux destinées de la jeune Abbaye. Il fut inhumé dans l'église, peut-être simple agrandissement de la chapelle du Cluny ducal et dont une première dédicace aux apôtres Pierre et Paul se fit entre 915 et 917, comme nous l'avons signalé. A lui revient l'honneur d'avoir uni à l'Abbaye ses premières filiales.

***

Le vrai fondateur de la centralisation clunisienne fut saint Odon.

Issu d'une grande famille mancelle, Odon, élevé d'abord à Tours, passa quelque temps à la cour de Guillaume d'Aquitaine. Son père, Abbon,

fut l'un des familiers d'un comte Foulques, en qui M. l'abbé Chaume reconnaît « sinon le comte du palais contemporain de Charles le Chauve, du moins l'un de ses proches ». En tout cas, cet Abbon était un homme instruit, très versé dans la littérature classique et le code Justinien.

Il n'est, certes, pas indifférent de noter que tous les Grands Abbés sortirent de maisons sinon titrées, au moins riches et puissantes.

Odon se rattachait, du point de vue spirituel, aux deux bénédictins qui jetèrent le plus d'éclat sur les temps carolingiens : il avait, en effet, vécu à Saint-Martin de Tours où l'on conservait très vivant le souvenir du bienheureux Alcuin et de ses enseignements ; de plus, il avait passé par Baume et par Gigny, tout imbus des idées de saint Benoît d'Aniane. Chez lui, comme chez son prédécesseur sur le siège abbatial de Cluny, la continuité de la tradition est donc manifeste.

Comme il s'était donné une solide culture intellectuelle auprès du tombeau de saint Martin, Odon tenait en égale estime l'amour des Saintes Lettres et la pratique des vertus religieuses. D'après son biographe Jotsald, il possédait une bibliothèque d'une centaine de volumes, lors de sa profession à Gigny vers 908. Il dirigea l'école monastique de Cluny avant d'être appelé à en gouverner l'Abbaye, après la mort de Bernon qui l'avait désigné comme son successeur.

Ce moine, d'un génie austère, paraît presque

un révolutionnaire pour le temps. « Ce n'est pas la nature qui a fait les nobles, mais l'usurpation », osait-il dire de certains féodaux, entichés de leurs titres.

Pendant les vingt-deux années de son gouvernement (926-948), les novices affluèrent dans le monastère agrandi. Bientôt, grâce à l'ascendant moral de l'Abbé et aux exemples de vertu donnés par ses moines, s'ajoutèrent aux premières filiales d'autres dépendances qui commencèrent à constituer Cluny en chef d'Ordre. Dans la Suisse actuelle, Romainmôtier fut offert aux moines noirs par la duchesse Aelis, qui l'avait elle-même reçu de son frère, le roi Rodolfe Ier. Cette veuve de Richard le Justicier, comte d'Autun, puis duc de la Bourgogne franque, dont le nom demeure indissolublement lié à l'histoire des origines du duché de Bourgogne, n'est autre que la mère du roi de France Raoul. Charlieu, Fleury-Saint-Benoît, dans la vallée de la Loire, Saint-Sauveur de Sarlat, affilié à Cluny par le comte de Périgord Bernard, devinrent les satellites de l'Abbaye bourguignonne. La semence, jetée par Bernon, s'envolait aux quatre vents du ciel.

La bulle de mars 932, adressée à Odon par le pape Jean XI, ayant définitivement sanctionné l'indépendance clunisienne, l'Abbé sentit que l'heure était venue d'agir sur un théâtre plus vaste. Préludant à la haute mission que ses successeurs devaient si brillamment remplir, il joua le rôle d'un pacificateur dans les que-

relles politiques qui divisaient l'Italie. Il fut mandé à trois reprises à Rome par les papes Léon VII et Étienne VIII. Ce dernier lui donna l'abbaye de Saint-Paul-hors-les-murs, où sa réforme obtint un tel succès qu'elle consacra définitivement la réputation de l'Ordre. Bref, quand saint Odon mourut subitement et loin de l'Abbaye-mère, le 19 novembre 948, la primauté de Cluny s'affirmait en Italie comme en France.



Aimar le remplaça sur le siège abbatial.

On ne sait rien de précis sur la naissance d'Aimar : un annaliste contemporain nous dit qu'il était d'une humble origine, mais que cette humilité faisait sa grandeur *(Humilis quidem genere, sed celsus humilitatis culmine)*. Sans doute n'y a-t-il là qu'une simple figure de rhétorique. Plus tard, on l'a rattaché aux Vougrinides d'Angoulême et l'on a prétendu que c'était à cette noble extraction qu'il dut son autorité et Cluny sa prééminence sur un certain nombre de monastères aquitains. Peut-être appartenait-il, en effet, à une branche bâtarde des comtes d'Angoulême.

Quoi qu'il en soit, l'âge et les infirmités qu'il entraîne contraignirent ce moine, « vénérable et plein d'humilité », à garder presque continuellement la résidence. Toutefois, il ne laissa point de nouer ou d'entretenir d'utiles relations

avec le roi de France ou le pape : près de trois cents chartes attestent qu'il sut attirer sur l'Abbaye précieux privilèges et riches dotations. Saint-Saturnin-du-Port (l'actuel Pont-Saint-Esprit) et Sauxillanges en Auvergne furent les principales affiliations de son abbatiat, au sujet duquel on peut dire que, soucieux avant tout de bien administrer son monastère, il se montra « excellent intendant ».

De santé fort précaire, presque aveugle, Aimar se donna, dès 953 ou 954, un coadjuteur dans la personne du moine qui devait lui succéder officiellement à sa mort, en 963. Nous avons dit qu'il fut enterré derrière l'autel matutinal, dans l'église de Saint-Pierre-le-Vieux, encore inachevée. Son épitaphe, qui était placée au fond de l'abside, a été conservée : elle se trouve aujourd'hui au Musée J.-B. Ochier.



Le quatrième Abbé, le séduisant Maïeul (après la Renaissance, on orthographiera : Mayeul) fut un lettré, un diplomate, un saint.

Il naquit à Valensolle (dans le département actuel des Basses-Alpes). Sa famille possédait des alliés dans tout le Sud-Est de l'ancienne Gaule. Son père, Foucher, était un très riche propriétaire provençal dont les domaines s'étendaient entre Arles et Fréjus. Sa mère, Raimodis, était, selon toute vraisemblance, la fille d'un

vicomte de Narbonne. Peut-être devint-il lui-même cousin des vicomtes de Mâcon, par le mariage de son oncle maternel Aubry avec l'héritière de cette vicomté.

Clerc de l'Église de Lyon et archidiacre de Mâcon, Maïeul fut un saint religieux, plein de bon sens et de sagesse. Le trait essentiel de son caractère fut sans doute la modération. Suivant son biographe, il apportait de la mesure dans ses mortifications et ses jeûnes : il buvait du vin. En revanche, il ne supportait aucun luxe dans ses habits, non plus que dans ceux de ses disciples ; mais il veillait à ce que ceux-ci fussent décemment vêtus.

Maïeul joua un rôle de premier plan dans la politique européenne de la seconde moitié du x^e^ siècle, et notamment dans les affaires de France, d'Italie et d'Allemagne. Il fut le conseiller de sainte Aelis (Adélaïde) de Bourgogne. Cette illustre fille du roi de Bourgogne, Rodolfe II, et de Berthe de Souabe, avait vu son premier mari, Lothaire III, roi de Lombardie, supplanté et emprisonné par le marquis d'Ivrée, Bérenger II. Séquestrée et maltraitée à son tour par cet usurpateur, elle avait dû faire appel au roi de Germanie Othon I^er^, qui l'épousa et lui rendit son royaume lombard. Maïeul jouit de la confiance d'Aelis à un tel degré qu'après la mort du fondateur du Saint-Empire romain-germanique et tandis que l'impératrice douairière exerçait la régence au nom de son jeune fils, Othon II, l'Abbé se vit presser par la pieuse

souveraine d'accepter la tiare. Il refusa, préférant se consacrer au gouvernement de son peuple de moines : ce qui ne l'empêcha point, un peu plus tard, d'intervenir pour rétablir entre l'impératrice et son fils la bonne harmonie qu'avaient troublée quelque temps les intrigues de la femme de ce dernier, l'ambitieuse Théophano, fille d'un empereur byzantin.

S'il eut des relations suivies avec la Maison de Saxe, Maïeul fut aussi l'ami du duc de Bourgogne, Henri le Grand, et de son célèbre frère, Hugues Capet. Son conservatisme modéré et son sens de la mesure l'invitaient à maintenir la balance égale entre les princes. A vrai dire, se considérant sans doute comme étranger au royaume de France, il se tint à l'écart des événements politiques d'où résulta l'avènement d'une nouvelle dynastie en 987 ; mais la déférence, pleine de dignité, qu'il témoigna par la suite au premier des Capétiens, prouve qu'il avait vu sans déplaisir son accession au pouvoir.

Il est probable — pour ne pas dire certain — que l'église, appelée plus tard Saint-Pierre-le-Vieux, fut commencée alors que Maïeul était encore coadjuteur de l'Abbé Aimar ; il en présida la consécration, le 14 février 981.

De son abbatiat proprement dit, qui dura une quarantaine d'années, datent la réforme et l'union à Cluny de quantité de monastères bénédictins en France et en pays de langue germanique. L'Abbé éprouva quelque répugnance à entreprendre la réforme de Saint-Maur-des-

Fossés, aux portes de Paris, si l'on en juge par sa réponse au comte Burchard, qui le pressait de l'accomplir : « N'avez-vous pas dans le royaume, lui écrivait-il en substance, nombre de monastères, à qui vous pourriez demander le même service ? » Le soin de réformer Saint-Germain d'Auxerre lui fut confié, vers 972, par le duc de Bourgogne, Henri le Grand. Brun de Roucy, évêque de Langres, d'une des plus nobles maisons d'alors, le chargea de la même mission à Saint-Bénigne de Dijon : il y envoya, le 24 novembre 989, douze moines sous la conduite du plus illustre de ses disciples, le Lombard Guillaume de Volpiano. Toutefois, Cluny ne soumit pas le monastère dijonnais à son obédience.

Maïeul s'apprêtait, paraît-il, à prendre la direction spirituelle de l'abbaye de Saint-Denis, lorsqu'il mourut à Souvigny, le 11 mai 994. Hugues Capet lui rendit un témoignage public d'estime et de vénération, en prenant à sa charge les frais de ses funérailles. On assure même qu'il serait venu visiter son tombeau dans le prieuré bourbonnais. Le culte de saint Maïeul est resté, pendant des siècles, un des plus populaires de la France.

***

Odilon, son disciple préféré, fut désigné par lui pour occuper sa place.

Celui-ci appartenait par les Mercœur à cette

vieille noblesse arverne qui, malgré la conquête franque, conservait précieusement le souvenir de ses origines, fidèle au sang gallo-romain qui coulait dans ses veines.

« Petit homme, maigre, nerveux, dévoré d'une flamme intérieure que décelaient sa physionomie et ses yeux vifs, il fut un orateur médiocre, mais un écrivain habile et fécond. En lui se manifestèrent au plus haut degré les qualités communes à tous les créateurs de Cluny : la charité, la douceur, la foi robuste dans l'œuvre monastique, l'amour simultané de l'enseignement et de la vie active, une endurance et une mobilité incroyables. »

Il convient d'ajouter à ces lignes élogieuses d'Achille Luchaire que l'Abbé Odilon fut, comme son illustre prédécesseur, un politique de grande envergure et un chef énergique. Diplomate avisé, il reprit auprès des papes, des souverains et des princes féodaux, le rôle de conseiller et d'ami désintéressé qu'avaient déjà tenu saint Odon et saint Maïeul. C'est ainsi qu'il obtint de l'empereur d'Allemagne, Conrad, le pardon de Pavie révoltée. Il attira de Rome à Cluny le nouvel empereur Henri II. Ami de Hugues Capet et de Robert le Pieux, il put mener à bien la réforme de Saint-Denis, vers 996. Quelques années plus tard, lorsque s'engagea la guerre de succession de Bourgogne, la position indépendante de son abbaye et l'exemption dont elle jouissait lui permit de garder entre les adversaires, — le roi de France

Robert et le comte Otte Guillaume, — une neutralité scrupuleuse.

Cette parfaite impartialité le mettait à l'aise pour intervenir avec énergie quand les troupes franco-normandes ou bourguignonnes s'en prenaient à l'un ou à l'autre de ses monastères affiliés. Robert le Pieux s'attaque-t-il, en 1003, au *castrum* de Saint-Germain d'Auxerre, disposant à l'entour ses machines de guerre, sans respecter l'abbaye ? Aussitôt Odilon appuie avec véhémence la protestation de l'abbé Henri. Douze ou treize ans plus tard, Robert met le siège devant le *castrum* de Dijon ; l'abbé de Saint-Bénigne disperse le plus grand nombre de ses moines dans divers couvents. Mais Odilon prend leur défense auprès du roi ; il réussit à empêcher le pillage et peut-être l'incendie de l'abbaye qui venait d'être admirablement restaurée. Le monarque capétien déplorait lui-même la brutalité de ses soldats. Détail à relever : l'Abbé séjournait à Rome, lorsque le pape Benoît VIII lança un solennel anathème contre les agresseurs de Cluny et de ses filiales, au mois d'avril 1016.

Il faut insister sur ce document fameux, adressé par le Souverain Pontife aux archevêques de Lyon, de Besançon, de Vienne et d'Arles, ainsi qu'à leurs suffragants. Sommation y était faite à tous les spoliateurs de Cluny de restituer ses biens sans délai : faute de quoi ils seraient retranchés de la communauté des fidèles et tenus pour excommuniés jusqu'à parfaite

résipiscence. La bulle se terminait par un appel significatif aux grands féodaux dont les domaines avoisinaient l'Abbaye et dont la force pouvait lui devenir précieuse ou néfaste : Otte Guillaume, comte de Mâcon, puis de Bourgogne, Hugues de Chalon, évêque d'Auxerre, Renaud Ier de Bourgogne, Guigue, vicomte de Mâcon, Ansoud, seigneur de Bourbon-Lancy,etc.

En les priant de prêter main-forte, en cas de besoin, à l'Abbaye de Cluny, le Pape savait sans doute que celle-ci ne pouvait compter absolument sur la loyauté de protecteurs aussi suspects. Dès 1018, le plus considérable d'entre eux, Otte Guillaume, tombait sous les censures ecclésiastiques pour avoir bâti, trop près de l'Abbaye des bords de la Grosne, une forteresse destinée, disait-il, à faire obstacle aux projets belliqueux de Hugues de Chalon. Celui-ci la renversa.

Dans cet ordre de faits, il faut encore relever, vers la même date, une intervention du roi Robert le Pieux en faveur d'Odilon et de ses moines, très probablement motivée par des incidents de ce genre : par un acte solennel de son autorité, le monarque interdisait toute nouvelle construction de château ou de « fierté » entre Chalon, Mâcon, le mont d'Ajoux, Charolles et le mont Saint-Vincent.

Réformateur de Saint-Denis et, indirectement de Jumièges, Odilon agrégea à son Ordre bien des monastères fameux, entre autres Paray-le-Monial, Saint-Marcel de Chalon, Mois-

sac et Vézelay. Le nombre des maisons clunisiennes s'éleva de trente-sept à soixante-cinq. Il reconstruisit plusieurs d'entre elles, dont Charlieu, Ambierle et Romainmôtier ; il édifia, à Cluny même, un cloître orné de colonnes de marbre.

On peut dire qu'à la fin de son abbatiat, la période de formation de l'Ordre touchait à son terme.

Pour l'Abbé, chef suprême de légions de moines, administrateur de ce vaste empire spirituel et temporel, sur lequel il règne à la fois en monarque absolu et en père obéi, la tâche est écrasante. Sans relâche, Odilon va, de couvent en couvent, à travers la France, l'Italie, la Suisse, l'Allemagne. Il se rend au moins trois fois à Rome. Il arrive à Farfa juste au moment où l'abbé de ce monastère veut en abandonner la direction : il lui persuade d'en entreprendre la réforme et de garder le bâton abbatial. Ailleurs, il dépose des prieurs indignes, ramène les égarés, encourage, réprimande, rétablissant partout, dans sa pureté, l'observance de la Règle.

La vie de cet admirable religieux, qui gouverna pendant plus d'un demi-siècle l'empire clunisien, baigne dans une atmosphère de poésie. Il était d'une miraculeuse charité. Une nuit, raconte le moine Jotsald, un voleur tenta de lui dérober son cheval. Mais voleur et monture restèrent cloués par une force mystérieuse devant la porte de l'écurie. Au lever du jour,

Odilon surprit le coupable toujours immobile. « Mon ami, lui dit-il, il ne serait pas juste que vous ayez perdu toute une nuit à garder mon cheval... » Et il lui remit quelques pièces de monnaie.

Cette anecdote n'est pas seulement charmante ; elle est d'une précieuse vérité morale, car elle peint au vif le caractère d'Odilon. Il disait : « L'or de l'Église n'est pas fait pour être entassé, mais pour être distribué. » Suivant son biographe, Odilon « aliéna au profit des pauvres plusieurs beaux vases et joyaux de son église, y compris la couronne de l'empereur Henri Ier, jugeant indigne de refuser ces objets aux pauvres du Christ, alors que son sang a coulé pour eux. » Un jour que son confesseur lui reprochait son extrême indulgence : « Si je dois être damné, répondit-il, j'aime mieux que ce soit par excès de douceur que par dureté ou avarice. »

Cet homme exquis donna au monde égoïste et farouche de son temps un salutaire exemple en portant, dans la règle clunisienne, les devoirs de charité à un niveau élevé. En telle matière, certes, il n'innovait pas ; du moins eut-il le mérite de développer, sous forme d'obligations précises et permanentes, les institutions d'assistance aux malheureux. Dans l'Abbaye-mère, comme dans toutes ses filiales, deux dignitaires assumaient la direction du service des voyageurs et des mendiants : le gardien de l'hôtellerie, qui recevait les cavaliers et les hôtes de marque ; l'aumônier, chargé d'accueillir les piétons, de

visiter les malades et de secourir les indigents de la ville.

La magnificence de cette hospitalité rehausse en tous lieux le prestige de Cluny, en même temps que celui de la Bourgogne française. Tous les jours, non seulement les pauvres de la région, mais les « bélîtres » de passage prennent part à d'abondantes distributions de vivres, de vêtements, d'argent. Le moine-chroniqueur Udalric a calculé qu'en une seule année dix-sept mille indigents furent assistés par l'Abbaye métropolitaine. C'était en 1018, sous l'abbatiat du bienheureux Odilon, lequel ne se faisait pas faute, en cas de disette, de transformer les vases sacrés en sacs de froment.

Une tradition veut que cet homme charitable ait institué, le 2 novembre 998, pour ses monastères la commémoraison des Morts, cette fête du souvenir aujourd'hui célébrée par l'Église universelle. Cependant l'érudit E. Sackur a soutenu, en dépit du *Statutum Domini Odilonis*, que « la Fête des Morts », comme disent les bonnes gens, fut introduite seulement au cours des trente premières années du XIe siècle. L'écart des dates n'importe guère !

Une gloire qu'on n'enlèvera pas à Odilon, c'est d'avoir travaillé de toute son âme à empêcher les guerres, à faire régner la paix parmi ses contemporains. Il fut un des promoteurs de l'admirable mouvement qui, par les réunions d'Elne, d'Anse, de Nice, de Bourges, etc., devait aboutir à la « Paix de Dieu », puis à la « Trêve

Dieu » ; il y employa toute son influence et son immense autorité.

Saint Odilon mourut, chargé d'ans et de mérites, à Souvigny, le 2 janvier 1049. Son vœu était de reposer dans l'abbatiale bourbonnaise, auprès de son maître, le bienheureux Maïeul, pour lequel il avait toujours manifesté la plus profonde vénération. Lui-même avait merveilleusement préparé le règne du grand-prieur qui l'avait assisté et qui, après sa mort, fut élu Abbé par le Chapitre Général : Hugues de Semur, Hugues Ier le Grand, saint Hugues.



Comment désigner mieux que par ce terme de « règne » la longue période de soixante années, durant lesquelles, par l'ascendant de son autorité personnelle, plus encore que par l'influence exercée dans le monde par les membres de son immense famille monastique, Hugues traitait d'égal à égal avec les chefs des nations comme avec les Souverains Pontifes, où il édifiait une abbatiale qui devait rester jusqu'à la Renaissance, peut-être la plus belle, en tout cas la plus grande église de l'univers ?

Issu de la noble famille des comtes de Semur en Brionnais, qui possédait de vastes domaines en ce pays, en Mâconnais et en Autunois, il descendait par son père d'un fidèle compagnon de Guillaume le Pieux et, par sa mère, il se

rattachait à l'illustre Maison des Robertiens, d'où sortirent les dynasties capétiennes des rois de France et des ducs de Bourgogne.

De stature élevée, de noble visage, orateur distingué, diplomate souple et persuasif, vraiment né pour la grande politique, Hugues de Semur se montra, comme son prédécesseur, sur tous les chemins de l'Europe. C'est ainsi qu'on le trouve à Rome en 1049, lors de l'élection canonique de celui qui sera saint Léon IX. Il se rend au Mont-Cassin pour fonder, avec l'abbé Didier, une union de prières et de bonnes œuvres. Il arrive à Florence en 1058 pour recevoir le dernier soupir d'un autre abbé de la célèbre maison bénédictine, devenu le pape Étienne IX. Hauts barons, évêques, monarques et souverains pontifes, recouraient sans cesse aux lumières de son esprit et à son sens de l'équité.

Jaloux de garder son indépendance et, par ailleurs, d'une de ces franches humilités qui résistent à l'attrait des honneurs, même présentés sous l'aspect de devoirs à remplir, il refusa la tiare à diverses reprises. En revanche, il accepta telle distinction dont le privilège ne lui était point personnel, mais appartenait au chef d'Ordre et dont ses successeurs bénéficieraient à leur tour. C'est ainsi qu'il fut autorisé, en 1088, à porter la mitre aux processions et aux messes solennelles ; la dalmatique, les gants et sandales liturgiques aux cinq grandes fêtes de l'Église, en outre pour l'Épiphanie et l'Ascension, et à l'anniversaire de la dédicace de

l'abbatiale. Ce privilège sera renouvelé par Pascal II en faveur de Ponce de Melgueil et, peu à peu, l'usage des insignes pontificaux sera étendu, notamment par le pape Gélase. Bien mieux, au début du XIII[e] siècle, les Abbés de Cluny recevront de Rome le droit de bénir les fidèles suivant le rite des évêques. Faut-il ajouter qu'ils portèrent, dès le X[e] siècle, l'anneau à la main droite et marchaient en s'appuyant sur le bâton pastoral ?

Sous son long gouvernement, l'ami de Grégoire VII eut la satisfaction de voir deux de ses moines élevés au Souverain-Pontificat : en 1088, sous le nom d'Urbain II, Odon de Lagery, ancien archidiacre de Reims, prieur de Cluny, évêque d'Ostie, un politique habile, et, en 1099, Pascal II, d'abord moine de l'Abbaye métropolitaine, puis abbé de Saint-Paul-hors-les-murs. Nullement ébloui par ces exaltations successives, Hugues se contenta d'être le meilleur auxiliaire de la Papauté dans la lutte qu'elle menait alors pour arracher la collation des évêchés et des dignités ecclésiastiques à l'autorité civile ; pour réagir contre les abus du pouvoir féodal, contre le dérèglement des monastères et contre le relâchement des mœurs dans le clergé séculier, rongé par la lèpre de la simonie ; bref, pour faire triompher partout l'autorité de l'Église et l'intégrité de la doctrine chrétienne.

L'énergique Grégoire VII n'hésitait point à lui confier ses secrètes tristesses. « Je voudrais que tu saches, lui écrivait-il en janvier 1075,

toutes les angoisses qui assiègent mon âme. Ton amour fraternel te ferait alors demander à Dieu que Jésus voulût bien me donner la main, à moi misérable, et me délivrer de mes peines. » Il en vint bientôt à considérer son confident de Cluny comme un ami qu'on appelle aux heures difficiles : « Il me semble, lui écrivait encore le pape, que la flamme de ton affection s'en va décroissant, puisque je ne puis pas obtenir de toi la consolation, si souvent réclamée, de ta visite. J'invite maintenant, du plus profond de mon cœur, ton amitié à venir m'assister, le plus promptement possible, au milieu des grandes difficultés dans lesquelles je me trouve. »

Hugues ne se déroba point à cet appel pathétique : il se tint auprès du pape aux jours fameux de Canossa, au mois de février 1077. Il fut alors un de ceux qui tournèrent à l'indulgence la rigueur de l'indomptable pontife, tandis que l'empereur Henri IV attendait dans la neige, en dehors de l'enceinte du château, les pieds nus et à jeun. « Tous ceux qui nous entouraient, a écrit Grégoire, intercédant en sa faveur avec des prières et des larmes, s'étonnaient de l'extraordinaire dureté de notre âme. » L'empereur était le filleul de l'Abbé.

Un autre épisode met en pleine lumière l'esprit de miséricorde et de justice de ce dernier. Lors de la visite d'Urbain II à Cluny, il le conduisit au prieuré du Montet, près de Souvigny, dans l'Allier. Là, le pape, en présence de l'Abbé Hugues et du sire de Bourbon, Archam-

baud V, tandis qu'on chantait le psaume *Miserere*, toucha d'une baguette symbolique la pierre tombale d'Archambaud IV, mort avant d'être relevé de l'excommunication. Ensuite il déclara qu'en vertu de son pouvoir suprême, hérité de saint Pierre, le défunt, touché de repentir à l'heure de sa mort, « était réintégré dans la communauté des fidèles ».

Comme son prédécesseur, Hugues voulait une pratique sans réserve de la charité, ce devoir primordial des religieux. Il vaut mieux, disait-il, « dépenser l'argent et l'or que les garder tout rutilants dans des coffres ».

Mais ces manifestations d'une bonté foncière ne doivent pas faire illusion sur la fermeté de l'Abbé Hugues. Il sut défendre avec énergie les prérogatives de l'Abbaye-mère et de ses filiales. Les domaines de Cluny, de jour en jour plus étendus en raison des donations reçues et surtout des dots apportées par les moines appartenant à de riches familles, devaient exciter la convoitise de ses voisins. A plusieurs reprises il fallut les défendre contre les entreprises des seigneurs de Brancion, de Berzé, de Bussières, des comtes de Chalon, des évêques de Mâcon. En 1063, un de ces derniers, Drogo, fit une tentative à main armée, dans le but d'établir à Cluny même son autorité. Malgré les bulles pontificales sanctionnant les privilèges de l'abbaye et garantissant tous ses domaines, le belliqueux prélat voulut s'introduire dans l'église Saint-Mayeul pour y exercer les

droits épiscopaux. Hugues fit fermer les portes de la ville et ni Drogo ni les hommes d'armes qui l'accompagnaient ne purent venir à bout de la résistance que les gens de Cluny opposèrent. L'évêque se retira exaspéré, tandis que l'Abbé Hugues faisait appel à la protection du Saint-Siège. Quelque temps après, un synode provincial, tenu à Chalon-sur-Saône par le cardinal-évêque d'Ostie, l'illustre et vénérable Pierre Damien, institué légat à cet effet, condamna sévèrement Drogo.

Cette politique de certains évêques de Mâcon, si peu respectueux de l'exemption clunisienne, nous explique pourquoi des Abbés, tels qu'Almar en 944, Odilon en 994 et plusieurs des successeurs de saint Hugues, se firent bénir par divers archevêques ou évêques, mais jamais par les prélats dont la juridiction s'étendait sur le Mâconnais. Les comtes de Mâcon se seraient montrés plus respectueux de l'indépendance du grand monastère, si l'on en juge par la charte où l'un d'eux, Guillaume l'Allemand, rappelait en 1107 la mémoire de ses prédécesseurs, les comtes de Bourgogne et les comtes de Mâcon, qui avaient favorisé de leurs libéralités l'Abbaye. A vrai dire des liens de parenté unirent ceux-ci ou ceux-là à certains Abbés, saint Maïeul, Hugues de Semur entre autres.

Avec ce dernier, si justement surnommé Hugues le Grand, Cluny touche à son apogée. Non seulement l'Abbé est en Italie, en Espagne, en Allemagne, en Angleterre et jusqu'en Po-

logne, un arbitre respecté mais la puissance de l'Abbaye est telle qu'on est tenté de dire que son ombre couvre le monde chrétien.

Au début, son expansion s'était faite, pour ainsi parler, méthodiquement, gagnant de proche en proche, de la Bourgogne vers les pays de la Loire, le Bourbonnais et la « France » ; ensuite en Auvergne, dans la vallée du Rhône, en Suisse romande, dans la Haute-Provence, le Languedoc, la Gascogne, l'Aquitaine ; de là en Castille, Navarre et Aragon. Or, voici que, sous l'Abbé Hugues, la Picardie, la Champagne, la Flandre, la Lorraine se couvrent à leur tour de monastères clunisiens. La Règle conquiert enfin l'Angleterre et l'Écosse, à partir de 1077. L'Abbaye métropolitaine compta bientôt plus de mille dépendances, parmi lesquelles quelques prieurés de femmes.

Ce succès de Cluny est d'autant plus frappant que, sous le règne de saint Hugues, il se produisit, dans des sens différents, une curieuse effervescence de l'esprit monastique : à quelques années d'intervalle se succédèrent les fondations de Saint-Martin de Pontoise (1069), de Grandmont (1073), de Molesmes (1075), de la Grande-Chartreuse (1084), de Fontevrault (1096), de Cîteaux (1099), de Tiron (1112), de Clairvaux (1115).

Peut-être convient-il d'insister, au sujet de Cluny, sur un fait qui est à l'origine de nombre d'erreurs : si l'abbaye de la Charité-sur-Loire ne fut pas une des premières filiales du grand

monastère bourguignon, du moins fut-elle décorée par saint Hugues du titre de « fille aînée ». Elle méritait ce titre, qui n'était point purement honorifique, par son importance parmi les principales dépendances de Cluny. Au Chapitre général, qui se tenait annuellement sous la présidence de l'Abbé, le prieur de la Charité prenait rang immédiatement après le prieur claustral. Cet hommage était dû à un monastère qui, dès le priorat du Cluniste Gérard (1059-1080), abritait deux cents religieux et groupait déjà nombre de bénéfices. La *Bibliotheca Cluniacensis* signale que 56 bénéfices étaient dévolus à son prieur au début du XIIIe siècle. Son *pouillé* comportera même, à une date plus récente, quelque 400 dépendances, réparties en France, Angleterre, Italie, Portugal et jusque dans l'Empire byzantin.

Ainsi, sous l'abbatiat de Hugues le Grand, Cluny, pôle de la Chrétienté, apparaît comme la capitale d'un vaste empire monastique.

La grande Abbaye était digne d'une telle primauté, car elle donnait au monde, depuis deux siècles, l'exemple de la régularité dans la pratique de toutes les vertus. D'entre ses pierres vénérables s'échappaient un large courant de civilisation, merveilleusement fécond. La théologie, l'histoire, la littérature, les arts étaient en honneur chez elle et, plus que jamais, la charité. Que d'âmes victorieuses dans ce monastère si peuplé ! Que d'ardeurs disciplinées, de fraternités candides, de désirs du bien, de graves

méditations, de prières soutenues par l'étude et seulement interrompues par le labeur des mains ou de l'esprit ! Que de nobles rêves aussi, quand le soir tombait dans le recueillement de la belle ruche silencieuse !

Parmi ces rêves, l'un des plus merveilleux fut celui qui hanta longtemps le cerveau de l'Abbé Hugues, avant que ce grand réalisateur pût en commencer la traduction dans la pierre ou le marbre : nous voulons parler de la magnifique abbatiale dont il posa la première pierre en 1088 et dont l'entier achèvement suivit de peu sa mort. On ne saurait donc lui ravir sans une injustice flagrante l'honneur d'avoir doté Cluny d'un monument sans pareil, qui devait faire l'orgueil de l'Ordre pendant sept siècles.

Par surcroît, Hugues avait fait construire de très vastes bâtiments claustraux, parmi lesquels une infirmerie et une chapelle, avec un réfectoire de dimensions imposantes et dont les murs disparaissaient sous des fresques que Mabillon a vues. Enfin, il semble bien, comme nous l'avons noté, qu'il faille lui faire honneur, sinon de la réalisation, au moins du projet de remise en état de la chapelle au « château des moines » de Berzé-la-Ville. Au témoignage de Gilon et de l'évêque Hildebert de Lavardin, ce monument existait du vivant du grand Abbé. Il fut même atteint par la foudre, comme Hugues dormait dans sa chambre, qui était attenante *(in cubiculo conjuncto basilicae)*. Cet incendie nécessitait une restauration, qui est

sans doute celle que vise le passage déjà cité du testament du saint où il est dit que le moutier de Berzé sera bientôt reconstruit et remis en état prospère.

Lorsqu'il mourut le 29 avril 1109, après un « règne » de soixante années, le plus grand des « Grands Abbés » de Cluny avait bien mérité, par ses vertus et par les œuvres dont fut rempli son long gouvernement, l'auréole de gloire dont l'Église l'a décoré. Ses restes avaient été déposés d'abord dans un tombeau creusé derrière l'autel matutinal de sa magnifique basilique. Son cœur fut enfermé dans une urne de marbre.

***

Son successeur, Ponce (ou Pons) de Melgueil, ne lui ressemblait guère. Son règne de treize ans (1109-1122) fut assez orageux, surtout vers la fin. « Magnifique et dépensier », telles sont les épithètes que les moins sévères des historiens accolent à son nom.

Le goût de la dépense était inné chez ce descendant des riches comtes de Melgueil dont les domaines étaient peu étendus, mais qui avaient sous leur suzeraineté la ville de Montpellier, centre commercial des plus actifs. Surtout, ils fabriquaient la monnaie de billon (oboles et deniers), constamment mentionnée dans les chartes sous le nom de « monnaie melgorienne ». Il semble bien que Ponce, peut-être

grisé par la prospérité clunisienne, ait manqué de discrétion et de mesure. Cependant, pour si impulsif et violent qu'on le surprenne plus tard, il ne témoigna pas toujours d'un tempérament mal équilibré. C'est ainsi qu'il ne cessa jamais de servir de sage intermédiaire entre le Saint-Siège et l'Empire, qu'il avait représenté à cette assemblée de Tibur où fut enfin confirmée l'élection de Calixte II. Celui-ci avait été élu à Cluny même, presque aussitôt après la mort, en janvier 1109, du pape éphémère que fut Gélase II.

Lorsqu'il avait accédé au trône pontifical, juste un an auparavant, l'ancien moine du Mont-Cassin, Jean de Gaëte, promu au Souverain-Pontificat sous le nom de Gélase II, s'était vu emprisonner, à Rome même, par la faction gibeline, dévouée à l'ambitieux et violent empereur Henri V. Il avait réussi à s'enfuir en Bourgogne où il en appela à la chrétienté contre la tyrannie impériale. Il présida un concile à Vienne et, quelques jours après, mourut à Cluny, laissant derrière lui, pour mener la Querelle des Investitures à un dénouement heureux, cet archevêque viennois, Gui de Bourgogne, qui prit le nom de Calixte II.

Sous la présidence du nouveau pape, de grandes fêtes furent célébrées à Cluny, pour la canonisation de saint Hugues dont les restes furent élevés dans une châsse sur le maître-autel.

En souvenir de son exaltation et par grati-

tude envers Cluny, Calixte II décréta que l'Abbé, déjà revêtu des insignes pontificaux, aurait désormais titre et dignité de cardinal.

Ponce ne jouit pas longtemps des honneurs dont il était comblé : l'indépendance et l'âpreté de son caractère, qui lui avaient aliéné, dans l'Abbaye même, certains de ses religieux ; la jalousie dont, au dehors, celle-ci était l'objet en raison de ses richesses et de sa puissance, expliquent suffisamment l'opposition qu'il rencontra sans qu'il soit nécessaire de recourir à des hypothèses calomnieuses. Blâmé par les Pères du Concile de Reims pour l'orgueil et le faste de l'Ordre aux destinées duquel il présidait, Ponce de Melgueil sollicita de Calixte II la faveur de déposer la crosse abbatiale ; puis, avec la permission du pape, il partit pour la Terre-Sainte.

Un vieillard, Hugues II, le remplaça ; mais il ne porta la crosse que trois mois (avril-juillet 1122).

***

Au mois d'août de la même année, les moines élurent ce Pierre-Maurice de Montboissier, que l'histoire connaît sous le nom de Pierre le Vénérable.

Il appartenait à une puissante famille d'Auvergne que le mariage de son père Maurice de Montboissier avec la nièce de saint Hugues avait alliée aux sires de Semur.

Son règne de trente-quatre ans (1122-1156) ne laissa pas d'être troublé. Il avait débuté cependant par un acte de bon augure, le premier qu'on vît de ce genre : la confirmation solennelle de l'Abbé par le pape en personne.

Comme Pierre l'a dit lui-même, en prenant le bâton pastoral « il trouva une grande assemblée, religieuse et célèbre, mais fort pauvre, condamnée à de très grandes dépenses et dont les revenus, si on les comparait aux dépenses, étaient à peu près nuls ». *(Magnam quidem ecclesiam, religiosam et famosam inveni, sed pauperrimam, magnarum expensarum et, comparatis reddicibus cum expensis, nullorum paene reddituum.)* L'Abbaye comptait plus de trois cents moines, quand elle n'en pouvait nourrir commodément qu'une centaine. Ajoutez à cela « la foule des hôtes et, toujours, un nombre infini de pauvres » *(Turba hospitum, semper pauperum infinitus numerus)*.

Les tracas qu'allait lui causer l'ancien Abbé Ponce de Melgueil n'étaient pas faits pour arranger les choses. En 1125, alors que Pierre se trouvait en Aquitaine, occupé à la visite de quelques lointains prieurés, Ponce, revenu de Terre-Sainte, réussit à se réinstaller, pour quelques mois, à Cluny où il conservait des partisans ; il y reprit la direction de l'Abbaye, malgré l'énergique résistance du grand-prieur, le vieux Bernard de Brancion. Il aurait même raflé tous les objets d'or : chandeliers, châsses, vases précieux, etc., et pillé le trésor que Pierre avait commencé de reconstituer.

Comme nous l'avons dit, au milieu des désordres provoqués par cet audacieux coup de main, s'effondra la voûte, récemment construite, de la nef de la grande église : ce qui impressionna fort les esprits. Tous virent dans cette catastrophe, rapporte Orderic Vital, à la fois un signe de la colère du ciel et une manifestation de sa bonté, car il n'y eut pas d'accident de personne.

Frappé d'excommunication pour sa criminelle tentative, cité à Rome et condamné par Honorius II, Ponce y mourut en prison le 28 décembre 1125. Pierre le Vénérable ne s'opposa point à ce que la dépouille de ce malheureux trouvât son suprême asile dans un tombeau de l'abbatiale.

Il témoigna du même esprit de modération et de tolérance, au cours de la pénible querelle entre Cisterciens et Clunistes où saint Bernard ne fit pas toujours preuve d'autant de sagesse et de charité. Nous ne reviendrons pas sur les invectives fameuses, lancées par l'abbé de Clairvaux contre le faste des églises clunisiennes dont il jugeait les dimensions exagérées et le décor d'une excessive richesse. En revanche, voici encore un trait où s'accusent les oppositions de caractère de ces deux grands hommes : Un jour saint Bernard reprochait à Pierre le Vénérable la coutume de son Ordre qui, contrairement à la lettre de la Règle bénédictine, recevait un moine fugitif, même après une troisième rechute. L'Abbé de Cluny riposta en blâmant

à son tour « le nouvel Évangile qui interdit aux pécheurs l'espoir du pardon ». Bref, Pierre le Vénérable tint tête aux attaques passionnées de son adversaire dont il força l'estime et conquit si bien l'amitié, que saint Bernard comprit qu'il s'honorerait en rendant un public hommage à ce grand pacifique, l'un des controversistes les plus éclairés et les plus tolérants du moyen âge.

Cette tolérance n'était pas de la faiblesse. L'énergie s'accordait très bien avec elle et savait s'affirmer à l'occasion. Il serait même facile de montrer que, dans les rares circonstances où la passion monacale réussit à éclipser le libéralisme foncier de son esprit, Pierre se révélait capable d'injustice tout comme un autre. On sait le succès obtenu de son temps par l'institution des chanoines réguliers ; or, les meilleurs parmi les moines — observe Achille Luchaire — ne pouvaient se défendre, à l'égard de ces chanoines, d'un sentiment de méfiance et de froideur où la jalousie avait sa part. L'Abbé de Cluny, écrivant, en 1134, à un cardinal, déplorait comme un fait monstrueux et détestable *(detestabile prodigium)*, véritable insulte jetée à la face de tous les Bénédictins, la substitution des réguliers de Prémontré aux moines de Saint-Paul de Verdun. Tant l'idée de la supériorité absolue de l'état monastique, même sur le cléricat le plus cloîtré, le mieux affranchi des biens terrestres, persistait dans son esprit et dans celui de beaucoup d'autres, comme une sorte de dogme !

Cependant la France donnait alors le spectacle d'une extraordinaire affluence d'hommes et de femmes peuplant les maisons religieuses qui s'élevaient, comme par enchantement, dans les coins les plus ignorés du pays. Faisant écho à son contemporain, Hugues de Saint-Victor, Pierre le Vénérable s'écriait : « Quelle foule innombrable de moines, multipliée surtout de nos jours par un effet de la grâce divine ! Elle couvre presque toutes les campagnes de la Gaule ; elle remplit les villes, les châteaux, les lieux fortifiés. Quelle variété de vêtements et d'institutions dans cette armée du Seigneur qui a fait serment de vivre selon la règle, au nom de la foi et de la charité ! »

En ce qui concerne l'Ordre clunisien, sa période ascendante est, comme on sait, révolue depuis la mort de Hugues le Grand. Sous l'abbatiat de Pierre, quatre prieurés seulement sont fondés, dont un en Espagne : San Vicente de Salamanque et les trois autres en France : Dampierre, Sainte-Marie de Montdidier et Clunizet. Quelques affiliations ont encore lieu, comme celle de Notre-Dame Bertrée, dans la province de Liége, donnée à Cluny en 1124 par Gaultier de Trognée. Mais Pierre le Vénérable doit surtout lutter avec la dernière énergie pour maintenir dans les cadres telles filiales, comme Saint-Bertin de Thérouanne ou Vézelay, qui accusaient de plus en plus leurs tendances séparatistes.

Est-ce à dire que l'Abbé voulait ainsi marquer

l'omnipotence de l'Ordre et le caractère intangible de son observance ? Tout au contraire, il réprouvait l'uniformité absolue des règlements et des usages ; il n'admettait pas un conformisme invariable qui ne tiendrait aucun compte des circonstances et de besoins sans cesse nouveaux. C'est pourquoi il n'hésitait point à manifester à Innocent II la répugnance qu'il éprouvait à paraître préparer par surprise l'annexion à l'Ordre clunisien d'une abbaye aussi ancienne et puissante que Luxeuil. Il voyait juste, car les tentatives faites dans ce sens échouèrent lamentablement. Cette attitude d'un des plus célèbres parmi les Abbés de Cluny, en matière d'affiliation et de réforme, n'est-elle pas significative ?

Pierre avait vingt-huit ans lors de son élection. Malgré sa jeunesse, il sut tout de suite se montrer, « à l'extérieur », le digne successeur de Maïeul, d'Odilon, de Hugues I[er]. Comme eux il se trouva mêlé aux plus grandes affaires de son temps, médiateur, à l'occasion, entre les rois, les princes et les papes, par exemple entre le roi de France et le comte Amédée III de Savoie, entre Innocent II et Alphonse VIII de Castille qui se disputaient le droit de disposer de l'archevêché de Saint-Jacques de Compostelle. N'est-il pas curieux d'observer, par ailleurs, qu'en dépit des supplications d'un saint Bernard et d'un Suger, il ait refusé d'assister, en 1146, à l'assemblée de Chartres qui devait préparer la seconde croisade ? Est-ce à dire qu'il

entrevoyait les résultats désastreux de ces meurtrières expéditions, qui, sous le couvert de très nobles et très généreux desseins, masquaient bien des calculs et trop de basses ambitions ? Non, sans doute ; mais le fait est à retenir.

A mesure que l'Abbaye devenait plus prospère, ses domaines excitaient davantage l'envie de voisins, qui ne devaient pas être très pacifiques, si l'on en juge par la formidable arrogance des châteaux forts dont les carcasses guerrières couronnent encore plusieurs sommets de la région. Il était donc prudent de se garder. C'est pourquoi les moines fondèrent, aux portes de Cluny, sur une colline qui surplombe la vallée, le château-fort de Lourdon. Là, sous la menace d'un péril, ils se réfugiaient avec leurs trésors et leurs archives. Au surplus, tant que l'Abbaye eut à sa tête des chefs dignes de ce nom, elle sut se défendre avec énergie. Pierre le Vénérable qui, sous le voile d'une inaltérable douceur, joignait une grande force de caractère à un sens aigu des réalités, fut le dernier de ces chefs véritables.

Ses lettres et même tel de ses traités *(De miraculis*, par exemple) nous laissent voir avec quelle vigilance courageuse il tint en respect non seulement le puissant comte de Mâcon, Gérard, dont le mariage de Béatrice de Bourgogne avec Frédéric Barberousse devait faire un cousin de l'empereur, mais encore avec ce seigneur de plus modeste puissance, le sire de

Bussières, qui n'en fut pas moins l'un des voisins les plus tracassiers de l'Abbaye, avec laquelle il se querella au sujet de Clermain et de Saint-Point. A peine leur père parti à la croisade, Josserand et Henri de Brancion, seigneurs d'Uxelles, s'abandonnèrent aussi contre les moines à une telle tyrannie que, sur la prière de Pierre le Vénérable, le pape Eugène II, l'archevêque de Lyon Amédée Ier, les évêques de Chalon et de Mâcon durent s'employer de concert à la réprimer. C'était en 1147.

Cinq ans plus tard, toujours à l'instigation de l'Abbé, se tint dans l'église Saint-Vincent de Mâcon, une importante assemblée de prélats et de seigneurs, présidée par le cardinal Eudes, légat apostolique. Le frère de Pierre le Vénérable, Héraclius de Montboissier, archevêque de Lyon, y parut, environné de tous ses suffragants. Guillaume, comte de Bourgogne, le comte de Chalon Guillaume, Humbert de Beaujeu, Josserand le Gros, de Brancion, Hugues de Berzé, Hugues, seigneur de Bussières, et beaucoup d'autres représentants de la féodalité bourguignonne assistèrent, de leur côté, aux séances qui se prolongèrent trois jours durant. En fin de compte, tous s'engagèrent à respecter les domaines de l'Abbaye dans les pays limités par la Saône, la Loire et le Rhône, ainsi que ses dépendances en Autunois et Chalonnais. Ce pacte fut observé jusqu'à la mort de Pierre le Vénérable.

Par bonheur l'activité de cet Abbé ne fut pas toute employée à soutenir ces luttes pénibles.

Pierre, qui accordait la préférence aux travaux de l'intelligence sur ceux des bras, se plaignait d'un mal que nous croyons d'hier et qui n'a fait que se généraliser : le poids de la correspondance. « J'ai pour amis, écrivait-il, presque tous les prêtres de l'Église latine... Nous ne sommes pas des ermites à Cluny : de l'orient, de l'occident, nous recevons des messages auxquels nous ne suffisons pas à répondre. » Ce simple aveu en dit long sur le rayonnement intellectuel et moral de Cluny !

Par la douceur de son caractère, par son amour des humbles, par son vif sentiment de la nature, par son goût de l'art, par sa bonté enfin, Pierre rappelait surtout saint Odilon, le promoteur de la Paix de Dieu. En dehors de ses hautes fonctions administratives et de son rôle politique, il trouvait, dans l'étude de la musique religieuse et dans celle de la littérature latine, le plus agréable emploi de ses trop rares loisirs. On disait de lui : « Il parle comme Platon. » Ses lettres sont pleines de réminiscences, par quoi nous voyons que Virgile et Horace étaient ses poètes préférés. D'autre part, son souci du développement de l'art musical, si propre à rehausser la pompe des cérémonies liturgiques, était une tradition clunisienne. Cette tradition n'était-elle pas attestée par cette sorte de grammaire du plain-chant, sculptée sur les chapiteaux du chœur de l'abbatiale dont le pape Urbain II consacra l'autel majeur ?

Nous avons déjà dit comment, après la chute d'une partie des voûtes de la nef en 1125, Pierre le Vénérable se consacra à la tâche de réparer le désastre : tâche d'autant plus lourde que les finances de l'Abbaye se trouvaient en fort mauvais point. Notre Abbé y réussit cependant. Une des grandes joies de sa vie fut, à n'en pas douter, la dédicace du monument faite par le pape Innocent II, le 25 octobre 1130. De nombreux cardinaux, évêques et abbés, une grande foule de clercs et de laïcs, de nobles, de bourgeois et de gens du peuple, assistèrent à cette fête. Le Souverain-Pontife, que l'éloquence de saint Bernard venait de faire reconnaître par presque toute l'Église de France, séjourna à Cluny, avec sa suite, pendant onze jours, rapporte Orderic Vital.

Les embarras financiers de Cluny persistèrent, malgré tout, assez longtemps, puisqu'en 1149, Henri de Blois, évêque de Winchester, dut avancer à Pierre une grosse somme d'argent pour aider l'Abbaye à payer ses dettes et, du même coup, lui permettre de rentrer en possession de plusieurs des objets les plus précieux de son trésor qu'on avait dû engager.

Ame charmante, esprit libéral et très cultivé, mais plein d'humilité et de douceur, Pierre le Vénérable, artiste et lettré, fut non seulement un grand Abbé, il fut encore, dans toute la force du terme, un brave homme. On aurait pu le représenter avec les bras ouverts : il avait le génie du pardon ! Imarus, quatrième prieur

clunisien de la Charité-sur-Loire, nommé cardinal-évêque de Tusculum, puis légat apostolique en Angleterre, a-t-il commis la faute de prendre le parti d'un antipape ? Pierre lui fait savoir que le repentir trouvera toujours un asile à Cluny. Imarus y vint finir ses jours, réconcilié avec l'Église romaine.

C'est encore Pierre le Vénérable qui recueillit Abélard dans sa vieillesse désolée. Le célèbre abbé de Saint-Gildas de Rhuis, ce « chevalier errant de la dialectique », comme on l'a appelé, soutint de retentissantes controverses avec Guillaume de Champeaux et Anselme de Laon. Ses plus grands malheurs lui vinrent de ses entreprises dans le domaine du dogme. Son *Introduction à la théologie* le fit taxer d'hérésie. Deux fois, à vingt ans d'intervalle, il dut comparaître devant le concile de Soissons et celui de Sens. Après cette seconde affaire, il résolut d'en appeler au pape. Alors qu'il se rendait à Rome, il arriva un soir à l'Abbaye de Cluny. Il demanda au frère portier l'hospitalité pour une nuit ; il ne devait plus s'éloigner ! Pierre le Vénérable lui fit un tel accueil, que le vieil homme de lettres, trop passionné de gloire littéraire, que le fougueux controversiste, si profondément aigri, dépouilla son orgueil et perdit ses rancunes dans un volontaire oubli.

Ce ne fut pas là uniquement de la part de Pierre un acte de charité ; ce fut un témoignage public d'admiration rendu à celui qu'il ne craignit pas d'appeler « notre Socrate ». Par son

intermédiaire, Abélard ne tarda point à se réconcilier avec saint Bernard, qui le poursuivait d'une hostilité vigilante, et à recevoir du pape Innocent II l'autorisation de fixer sa vie à Cluny. Comme l'Abbé l'écrivait au Saint-Père, le présomptueux docteur était « devenu semblable au passereau qui rentre à son nid et ne demande que la paix ». Il devait mourir, en 1143, au prieuré de Saint-Marcel-lès-Chalon, « dans les sentiments du plus doux et du plus humble des serviteurs de Dieu », ainsi que Pierre l'écrit encore dans la lettre fameuse par laquelle il annonce sa mort à l'abbesse du Paraclet, Héloïse.

On montre dans les jardins de l'École d'Arts et Métiers, qui occupent une partie de l'emplacement de ceux de l'Abbaye, le « chêne d'Abélard », ou, plutôt, son lointain successeur, un gros tilleul qui n'étendit sûrement pas le magnifique pavois de ses branches au-dessus des derniers rêves de l'éloquent philosophe. Il n'importe ! L'ombre reste, l'ombre de l'homme !

Pierre le Vénérable disparut en pleine activité, le jour de Noël 1156.

En résumé, rien de plus édifiant pour l'historien que les règnes des Grands Abbés. Certes, il y aurait des réserves à faire sur l'administration de la plupart d'entre eux, sans excepter Hugues le Grand (par exemple, touchant l'excès des richesses et la multiplication dangereuse

des petits prieurés au temps de cet illustre chef de Cluny). Mais tous, quoique à des degrés divers, ont bien mérité de l'Ordre : ils en ont assuré la surprenante expansion ; ils l'ont défendu de leur mieux contre les périls qui menacent toute institution de ce genre.

Et, ce faisant, ils ont bien servi l'Église.

# DESTINÉES

> « *Cluny a été le premier, sinon le plus bel exemple d'idéalisme que la France ait inspiré.* »
> (P. Imbart de la Tour.)

L'époque qui suit l'abbatiat de Pierre le Vénérable marque le début d'une nouvelle période dans l'histoire de Cluny. Certes, l'Ordre s'accroîtra encore de quelques unités en divers pays, et cela jusqu'à la fin du XIV^e^ siècle. Mais l'Abbaye, parvenue à l'apogée de sa puissance, ne peut désormais que déchoir. Avec le XIII^e^ siècle commence une décadence qui, assez lente tout d'abord, deviendra bientôt aussi rapide qu'avait été la progression aux premiers degrés de la courbe ascensionnelle.

Et cependant, sous le crépuscule du plus grand siècle du moyen âge, — c'est le douzième que nous voulons dire, — aucun genre de gloire ne semblait manquer à l'Abbaye fondée par Bernon. Vainement eût-on cherché dans la chrétienté, avant le prodigieux essor de Cîteaux à partir du second quart de ce même siècle,

milieu monastique capable de rivaliser avec elle, tant sous le rapport du prestige moral que sous celui du nombre des dépendances, de leur population, de leur aire géographique. A cette époque, les monastères fondés ou réformés par Cluny, abbayes ou prieurés, parsèment l'Europe occidentale, centrale et méridionale. Citer seulement ceux de la France actuelle, ce serait dresser une liste qui comprendrait des centaines et des centaines de maisons, parmi lesquelles on saluerait les plus beaux fleurons de la couronne monastique de notre pays.

Au vrai, en dépit de sa majestueuse ordonnance et de sa forte organisation, patiemment, lentement mise au point par le génie des Grands Abbés, le magnifique Cluny de la fin du XIIe siècle portait en lui des germes de décadence. Il faut reconnaître pourtant que l'absolutisme et la centralisation, parfois reprochés au régime clunisien, se sont déjà bien atténués, car l'Abbé, investi de pouvoirs en apparence extrêmement étendus, est assisté par le Chapitre Général de l'Ordre, qui, d'ordinaire, contrôle et même entreprend parfois de diriger son administration. Entre la tête du grand corps monastique et ses membres, — les uns qui participent activement à sa vie, comme les abbayes sujettes et les « cinq filles » ; les autres, c'est à savoir le reste des prieurés, avec plus de réserve, — les chambriers s'efforcent d'assurer la liaison. Ils n'y parviennent pas toujours, du moins sans lutte, car, même dans les provinces françaises, la vie

individuelle des monastères s'affirme avec une vigueur grandissante. Doit-on voir, pour autant, dans l'institution des Chapitres Généraux et des Chambreries la cause primordiale du déclin de Cluny ? Non. Tout au plus est-il permis d'y reconnaître un premier symptôme de ce déclin. D'autres causes agirent plus efficacement.

***

En dépit de sa personnalité bien plus effacée que celle d'un Pierre le Vénérable, et de son règne assez court (1156-1163), Hugues III est considéré par quelques historiens comme le dernier des Grands Abbés. Tel n'est pas notre avis.

En pleine lutte du Sacerdoce et de l'Empire, ce prélat, de caractère pusillanime, s'écarta fâcheusement de la ligne de conduite si sage que ses prédécesseurs avaient toujours suivie à l'égard du Saint-Siège. Victime d'une erreur de jugement que rien ne justifie, mais que les circonstances expliquent, alors que beaucoup de monastères clunisiens s'élevaient dans des pays soumis directement ou médiatement à l'empereur d'Allemagne, il prit le parti de Victor IV que les partisans de Frédéric Barberousse opposèrent dès 1159 au nouveau pape Alexandre III. « Le comte de Mâcon, en la puissance de qui nous sommes, écrivait-il à l'évêque de Londres, Gilbert Folliot, est lié à

l'empereur par des serments ; aussi tient-il le glaive suspendu sur notre tête. » Quoi qu'il en soit, cette faute coûta cher à Cluny : lorsqu'il se fut réfugié en France, Alexandre III se hâta de rendre indépendantes les abbayes de Saint-Gilles et de Vézelay, qui, elles, s'étaient déclarées pour lui !

Hugues III fut un grand bâtisseur, par force il est vrai : un effroyable incendie ravagea, en 1159, une grande partie de la ville et nécessita des constructions nombreuses. La même année le prieur claustral, Léger, éleva l'église Saint-Marcel sur l'emplacement d'un édifice du XIe siècle, dédié par Hugues le Grand à saint Odon et probablement dévasté par le même incendie.

Si l'énergique douceur d'un Pierre le Vénérable avait réussi à tenir en respect les féodaux des environs, les choses changèrent à l'avènement de son successeur. Dès lors, les entreprises des nobles, jaloux de la puissance de l'Abbaye et envieux de ses richesses, se multiplièrent lamentablement.

En 1166, une bande de routiers brabançons, à la solde du comte de Chalon, Guillaume Ier, se jeta inopinément sur les religieux sortis en procession, mit l'église à sac, tua cinq cents bourgeois par la ville et réussit même à s'emparer du château de Lourdon, qui se dressait au nord et à peu de distance de la cité monastique, sur une hauteur commandant plusieurs routes.

Cluny en appela à la justice du roi de France,

vers qui le clergé bourguignon tournait de plus en plus les yeux. « Souvenez-vous, lui écrivit l'Abbé Étienne, que votre royaume ne se compose pas seulement de la France, bien qu'il en porte spécialement le nom ; la Bourgogne aussi est à vous *(Non sola Francia de regno vestro est... ; est et Burgundia)*. Vous ne devez donc pas moins veiller sur celle-ci que sur celle-là. » Louis VII répondit à cet appel. Pour venger le massacre des habitants de Cluny, il vint combattre le comte de Chalon et réussit à le dépouiller de son fief.

Mais de telles exécutions ne furent sans doute pas assez répétées pour maintenir la paix. Cette incursion féodale se renouvela, quelques années plus tard, et c'est alors que, pour mettre Cluny à l'abri des attaques des routiers à la solde des seigneurs malintentionnés, on commença d'entourer la ville et l'Abbaye d'une enceinte fortifiée. Le fait est significatif : pour se protéger, la cité monastique ne peut plus compter uniquement sur son prestige moral !

Cependant Cluny n'a pas abdiqué, tant s'en faut ! Réconcilié avec la Grande Abbaye, le pape Alexandre III y confirma dans sa charge le troisième successeur de Pierre le Vénérable, Rodolphe (ou Raoul) de Sully, qui, après un règne de trois ans (1173-1176) abandonna sa charge pour se retirer à La Charité-sur-Loire.

Guillaume Ier (1177-1179) le remplaça. Cet Abbé appartenait à la Maison royale d'Angleterre. Le fait est digne de remarque.

Les premiers titulaires de l'Abbaye furent, pour la plupart, demandés à la Bourgogne, à l'Auvergne et à l'Aquitaine, en d'autres termes, aux territoires appartenant encore aux fondateurs ou restés sous leur patronage moral ; un peu plus tard, après l'avènement des Capétiens, ils vinrent de la France du Nord. En revanche, dès le dernier quart du XII^e siècle, un certain nombre d'Abbés sortirent de la Maison royale d'Angleterre. Question d'opportunisme politique ? Sans doute, car, ainsi que nous l'avons déjà dit, pour vivre et se développer en paix, un grand monastère et à plus forte raison un Ordre de l'universalité de celui de Cluny devaient se ménager un peu partout des protecteurs et des amis. Mais des raisons d'ordre pratique, sur lesquelles nous insisterons, justifiaient également cette politique électorale. De bonne heure, en effet, les monastères anglais, fondés ou affiliés soit par la Grande Abbaye, soit par ses prieurés de La Charité-sur-Loire et de Saint-Martin-des-Champs, tendirent vers le particularisme le plus net. Après une lutte sourde d'un peu plus d'un siècle, les « Clunisiens » d'Outre-Manche finiront par conquérir, sinon une autonomie complète, du moins une situation des plus avantageuses. Aussi bien, presque dès l'origine, certaines maisons, telles que Lewes et Paisley, avaient obtenu pour leurs supérieurs des privilèges caractéristiques : le prieur de Lewes était inamovible ; il venait, dans la hiérarchie, immédiatement après celui

de La Charité-sur-Loire. Quant à l'abbé de Paisley, librement élu par les moines de ce monastère, il ne devait à Cluny que le serment d'obédience.

A l'abbé Guillaume Ier succéda Thibaud de Vermandois (1179-1186), qui, créé cardinal par Alexandre III, avait été évêque d'Ostie et légat pontifical en Allemagne. C'est à lui qu'on doit les premiers remparts de Cluny. Hugues IV de Clermont, qui gouverna l'Abbaye de 1189 à 1199, figura parmi les otages envoyés par Philippe-Auguste au roi d'Angleterre, Richard Cœur de Lion. Il désigna pour lui succéder Hugues V d'Anjou, un Plantagenet. Cet Abbé, qui porta le bâton pastoral de 1199 à 1207, a laissé de remarquables Statuts. Ainsi, par ce jeu de bascule politique, Cluny se protégeait tantôt contre la féodalité triomphante, tantôt contre les souverains de la France ou de l'Angleterre, tantôt enfin contre l'empereur d'Allemagne.

C'est peu après 1220 que l'Abbé Roland de Hainaut termina la construction du narthex de l'abbatiale.

En 1245 eut lieu à Cluny la célèbre entrevue du roi Louis IX et du pape Innocent IV. Elle suivit de près le concile de Lyon où l'empereur Frédéric II, « ce fils de Satan », avait été solennellement excommunié, le 17 juillet, et le trône d'Allemagne déclaré vacant.

Innocent IV arriva le premier. Le 30 novembre, il célébra la messe au maître-autel de

la « grande église ». Il était assisté de douze cardinaux de France, d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne, des patriarches d'Antioche et de Constantinople. Avec eux se trouvaient bon nombre d'archevêques et d'évêques français, naturellement l'Abbé de Cluny — c'était alors Guillaume III de Pontoise, cousin de saint Louis, — et « une foule d'abbés noirs, l'abbé de Cîteaux et quantité d'abbés blancs ». Quelques jours après, le roi de France fit son entrée dans la cité abbatiale. Il était accompagné de la reine Blanche de Castille, sa mère, de sa sœur Isabelle (canonisée en 1521), de son frère le comte d'Artois, de l'empereur Baudouin de Constantinople, des fils du roi d'Aragon et du roi de Castille, du duc de Bourgogne, du comte de Ponthieu et des chevaliers membres du conseil royal, du comte de Forez, du sire de Bourbon et d'une foule d'autres « comtes, châtelains, princes et chevaliers dont nous ne pouvons faire mention, — s'excuse le moine-chroniqueur Guillaume de Nangis, — à cause de leur trop grand nombre ».

L'entrevue avait été demandée par le roi qui ne partageait pas entièrement les vues d'Innocent IV. Les conférences, qui durèrent une semaine, furent tout à fait secrètes. Il est certain qu'il y fut question de la querelle du pape et de l'empereur, de la Croisade et du mariage de Béatrice, l'héritière du comté de Provence, avec le dernier fils de Blanche de Castille, Charles d'Anjou, union qui allait livrer défini-

tivement à l'influence française la Provence, jusque-là terre d'Empire.

Saint Louis demeura quinze jours à Cluny ; Innocent IV y séjourna un mois. Or, telle était alors l'importance des bâtiments réguliers que cette multitude de prélats et de princes put s'y loger et y être hébergée sans gêner en rien les exercices habituels de l'Abbaye, où l'on comptait quelque deux cents moines.

Les ressources du monastère étaient en harmonie avec l'ampleur de ses bâtiments, car il connaissait de nouveau, comme toute la France d'ailleurs, une période de prospérité qui devait durer jusqu'aux premières défaites de la Guerre de Cent ans, c'est-à-dire jusque vers le milieu du XIVe siècle. Aussi le pape ne fut-il pas seulement défrayé de tout pendant son séjour à Cluny ; au dire de Mathieu de Paris, il fut encore gratifié de vingt-quatre palefrois richement harnachés. Chaque cardinal reçut, pour sa part personnelle, un palefroi et un cheval de bât. En outre, le Saint-Père s'en retourna à Lyon, où il s'était réfugié pour échapper aux coups des partisans de l'empereur, étoffé d'un important viatique de vases précieux et d'argent monnayé. Cette provision fut, d'ailleurs, renouvelée, l'année suivante, sous forme d'un emprunt de 1.200 marcs sterling avancés par l'Abbaye au Saint-Siège.

Deux Abbés du même nom, qui se succédèrent sur la chaire abbatiale dans la seconde moitié du XIIIe siècle : Yves Ier de Vergy (1257-1275)

et Yves II (1275-1289), témoignent par les soins qu'ils apportèrent aux bâtiments de la prospérité de cette heureuse époque. Le premier entreprit et le second acheva la construction de vastes greniers et de plusieurs moulins.

De ces édifices, il subsiste, vers le sud de l'enceinte de l'Abbaye, celui qu'on appelle encore le « Farinier » et la haute tour à laquelle est restée le nom de « Moulin ».

Le Farinier est l'ancien grenier, élevé sous l'abbatiat d'Yves Ier. Il avait à l'origine 54 mètres de longueur ; il n'en a plus que 36, car il fut raccourci de trois travées au XVIIIe siècle. Des terrassements l'ont enfoui jusqu'à la naissance des ogives qui portent les voûtes du rez-de-chaussée. A l'étage, une vaste salle, éclairée par des fenêtres à meneaux, est couverte d'une magnifique charpente en berceau ; les combles en paraissent fort élevés. Au fond du farinier on voit encore l'ouverture d'un canal en pierre par lequel le grain passait directement dans le moulin.

De celui-ci il reste une sorte de grand donjon carré, traversé par une dérivation de la Grosne, le bras des « Quatre-Moulins ». Cette énorme tour, utilisée encore par des meuniers clunysois vers le milieu du XIXe siècle, comprend un rez-de-chaussée et trois étages ; ils sont reliés entre eux par un escalier à vis, ménagé dans l'épaisseur du mur. Cette tour servait à la défense, car les murailles des deux premiers étages sont seulement percées de meurtrières vers l'extérieur

de l'enceinte, et, dans les murs du troisième, sont pratiqués, au niveau du carrelage, des trous destinés à recevoir les consoles des hourds qu'on installait, en cas d'attaque.

Parmi les Abbés qui gouvernèrent Cluny vers la fin du XIIIe siècle, deux au moins furent confirmés dans leur charge par le chef de l'Église : Guillaume IV d'Igé, en 1294, par le pape Nicolas IV, et, en 1296, par Boniface VIII, le célèbre Bertrand de Colombiers qui, après la mort de Guillaume, survenue le 22 septembre 1295, prit le bâton pastoral et le garda pendant treize ans. Du reste, cette consécration n'empêcha point Bertrand de s'unir aux évêques français et aux abbés qui en appelèrent contre Boniface VIII en faveur de Philippe le Bel. Ses statuts, publiés en 1301, sont souvent cités par les historiens de Cluny. Henri Ier lui succéda en 1308 et dirigea l'Ordre jusqu'en 1319.

Pierre II de Chastellux (1322-1344) édifia la chapelle Saint-Martial, au croisillon méridional du grand transept. C'est lui qui acquit à Paris, entre la Seine et la montagne Sainte-Geneviève, les ruines de l'ancien palais de l'empereur Julien et notamment les thermes, auprès desquels s'élèvera plus tard le bel Hôtel de Cluny.

Une tour de l'enceinte, heureusement conservée, — l'élégante Tour Fabry, – perpétue le nom de famille de l'Abbé Hugues VIII (1347-1351).

Au XIVe siècle, où le déclin de l'Ordre clunisien s'accuse, les Abbés, déchus de leur ancien

rôle d'arbitres entre les souverains de l'Europe, sont ballottés entre les papes et les rois de France ou d'Angleterre. L'Abbaye métropolitaine et ses plus riches bénéfices servent à récompenser les services de ceux qui, parfois, s'associent pour exploiter de concert les biens des religieux, au mieux de leurs intérêts propres plutôt que de ceux de la religion. Néanmoins, en dépit de la décadence générale à laquelle l'institut clunisien ne pouvait échapper, des personnalités remarquables se rencontrèrent parmi ses chefs suprêmes. N'est-ce point le cas de ce cardinal Androin de la Roche, qui fut généralissime des troupes pontificales en Avignon, avant d'être élu Abbé en 1351 ? Cinq ans après cette date, il fut choisi par le pape Innocent VI pour tenter de conclure la paix entre la France et l'Angleterre, au lendemain de la défaite de Jean le Bon par le Prince Noir près de Poitiers. L'Abbé servit d'otage au roi, traita de sa rançon et obtint sa mise en liberté. D'autre part, Androin de la Roche rétablit l'accord entre le Saint-Siège et Barnabo Visconti, seigneur de Milan. Enfin, Innocent VI l'employa encore en Bretagne, en qualité de légat, en vue de mettre fin à la rivalité de Jean V de Bretagne et de Charles de Blois. Ainsi, cet Abbé de Cluny reprit, au milieu du XIVe siècle, la bienfaisante mission remplie par ses plus anciens prédécesseurs. Créé cardinal, sur les instances des monarques de France et d'Angleterre, en 1361, pendant qu'il était encore à

Londres, bientôt légat pontifical en Bretagne et en Italie, il fut l'un des exécuteurs testamentaires de Jean le Bon, qui l'estimait beaucoup, et du fils du roi, le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi. Il mourut victime de la peste à Viterbe en 1369, instituant l'Abbaye bourguignonne son héritière universelle. Urbain V préleva, dit-on, sur cette magnifique hoirie un pourcentage de 13.000 florins pour les besoins de l'Église.

Le successeur d'Androin de la Roche, Simon de la Brosse (1361-1365), fut, lui aussi, un ambassadeur bénévole du roi de France, le sage Charles V, auprès du duc d'Anjou, de la reine de Sicile et du pape.

A cette époque, le Saint-Siège, établi en Avignon depuis un demi-siècle, était bien près de retourner à Rome. Durant leur séjour au bord du Rhône, les Souverains Pontifes, de Clément V à Grégoire XI, s'occupèrent activement des affaires de Cluny ; en particulier, ils ne se firent point faute de recommander aux suffrages des moines, pour le titre d'Abbé général, tels de leurs serviteurs ou de leurs parents. Comme nous l'avons noté plus haut, cette double intervention du pape et du monarque français n'a pas été tellement néfaste, puisqu'on lui doit les choix excellents d'un Henri de Fautrières et d'un Androin de la Roche.

On sait déjà qu'avant d'être promu à la dignité suprême de l'abbatiat, Robert II de

Chaudesolles (1416-1423), avait été recteur du prieuré-collège de Saint-Martial en Avignon. En qualité de procureur général de Cluny, il avait victorieusement défendu et même fait renforcer sur certains points les privilèges de son Ordre par le concile de Pise et par celui de Constance, réunis en 1409 et en 1414 pour mettre fin au Grand Schisme. Trois ans après cette dernière date, Robert déplorait que l'Ordre dont il était devenu le chef, après avoir rempli d'admiration le monde chrétien, fût « presque réduit à néant », aux divers points de vue de la célébration du culte divin, du port de l'habit régulier, de la nourriture, de l'observation du jeûne et généralement des prescriptions de la Règle, sans parler des édifices, des ornements liturgiques et des livres nécessaires. Il ajoutait même : au point de vue « des revenus et de tous les autres droits ».

Il ne faut pas prendre à la lettre de telles plaintes, trop générales pour être pleinement justifiées. Malgré les difficultés très réelles du temps, l'Ordre faisait encore grande et belle figure par le monde. A Cluny même, la Grande Abbaye continuait la longue série de ses bienfaits : le pont de l'Étang, sur la Grosne, rappelle le souvenir de Raymond II de Cadoène (1400-1416). On a blâmé la négligence et la mauvaise administration d'un Abbé, tel qu'Eudes de la Perrière (1423-1456) ; mais on ne saurait oublier qu'on lui doit l'achèvement de l'abbatiale, dont il fit décorer le portail du narthex, et qu'il pré-

sida à la construction du fameux clocher des Bisans et de la tour des Fèves.

En tout cas, Jean III de Bourbon (1456-1485), Abbé régulier de Cluny, en même temps qu'évêque de Puy, ne se montra pas inférieur à sa tâche. Il fut élu sur les instances combinées du pape Calixte III et du roi de France Charles VII. Esprit audacieux, chef énergique, il tenta de relever son Ordre et de lui rendre son ancien prestige. S'il échoua, la faute n'en fut ni à lui ni à ses religieux, mais bien aux circonstances trop peu favorables et à la situation désastreuse de l'Ordre au point de vue économique. Les Statuts qu'il a publiés lui font honneur. C'était, du reste, un juriste : parmi les livres imprimés et les manuscrits offerts par lui à la bibliothèque de l'Abbaye, ceux de droit sont particulièrement nombreux. Ce prélat, fort riche, n'avait pas seulement le goût de la magnificence et du faste, comme on va le répétant ; il avait encore le sens de la beauté. Ce fut un grand bâtisseur. On lui doit, nous l'avons dit, l'hôtel où il se plut à résider à Cluny. Ses belles fenêtres, ses consoles sculptées de marmousets et de mascarons, ses deux cheminées délicatement décorées de feuillage et d'écussons, enfin le peu qui reste de son cloître, rendaient cet édifice assez digne d'intérêt pour qu'on l'ait transformé en Musée communal.

En outre, Jean de Bourbon fit élever la délicieuse chapelle qui subsiste, quoique mutilée dans son décor, à l'extrémité sud de ce qui fut

le petit transept de l'abbatiale. Construite avec beaucoup de soin, en pierres d'appareil, elle présente deux travées et une abside à trois pans. Sous la couverture d'ardoises, s'incurve une belle voûte à nervures prismatiques croisées dont l'épine porte en clefs trois écussons. Par malheur, les quinze grandes statues, appliquées, à l'intérieur, contre les parois, ont disparu. Il ne reste que leurs dais, d'un décor extrêmement fleuri, et leurs socles, d'un travail admirable dans l'esprit de l'École de Bourgogne. Ces socles présentent de vivantes têtes de prophètes, largement traitées. Une sorte de sacristie s'ouvre entre deux consoles ; sur le manteau de sa cheminée on voit l'écusson aux trois fleurs de lys, traversé par la barre de bâtardise. Par un curieux rappel de l'Antiquité païenne dans un oratoire chrétien, cet Abbé, déjà tout imbu des goûts de la Renaissance, avait fait graver, au-dessus de l'autel, ce vers de Virgile : *Semper honos, nomenque tuum laudesque manebunt.*

C'est enfin Jean de Bourbon qui édifia l'admirable hôtel de Paris que tout le monde connaît sous le nom d'hôtel de Cluny, sans parler du logis abbatial de Paray, achevé seulement par son successeur, Jacques II d'Amboise (1485-1516).

Celui-ci aimait aussi les arts. Il éleva, tout près de l'hôtel de Jean de Bourbon (avec lequel il communiquait par des portes et des couloirs), un logis abbatial qui sert actuellement d'hôtel à la municipalité de Cluny. On admire l'ordon-

nance harmonieuse de la façade principale, encadrée par deux pavillons carrés que relie une terrasse. Mais, si les balustres de cette terrasse et de son double escalier sont gracieux, la décoration extérieure, exécutée dans le goût de la Renaissance italienne, surprend par son aspect bizarre : elle est faite de placages d'albâtre, taillés en rosaces, fleurons et fleurs de lys à la manière florentine, entrelacs, rinceaux, pampres et mascarons. A tout prendre, il n'y a guère de petites villes qui puissent se vanter d'avoir une maison commune de cette élégance.

Jacques d'Amboise mourut au « château » de Paray dont il avait achevé les constructions et qui semble être devenu par la suite un lieu de villégiature des Abbés. Le cardinal de Bouillon, tombé en disgrâce auprès de Louis XIV, y passera bien des étés de son exil en Bourgogne.



Bien que les moines de la Grande Abbaye aient tenu jusqu'au bout à élire leurs supérieurs, on peut considérer Jacques d'Amboise comme le premier Abbé commendataire de Cluny. Avec lui la grande institution entre dans une phase nouvelle de son histoire, celle de l'irrémédiable décadence.

Cette décadence a eu diverses causes, qui ne sont pas toutes d'ordre matériel.

Cependant, l'une des plus aisément saisissables est l'affaiblissement apporté à la prospérité ancienne de Cluny par les guerres perpétuelles dont ses maisons, particulièrement vulnérables en raison même de leur dispersion, devaient à tout coup subir les dures conséquences. A ce point de vue on ne saurait trop exagérer les suites fâcheuses de la Guerre de Cent Ans pour les établissements clunisiens. Sans parler de celles qu'on devine, il convient de retenir qu'une source de lourdes dépenses fut, dès le XIVe siècle, l'utilisation de ces établissements par les rois anglais pour leurs soldats invalides : pratique dont la France ne s'inspirera que beaucoup plus tard. En outre, nombre de taxes furent alors levées, de part et d'autre, par exemple pour la libération de Jean le Bon.

L'histoire de l'Abbaye métropolitaine, de laquelle seule nous pouvons faire état, est une suite continuelle d'alertes. Même sous le règne de Louis XI, dont l'Abbé Jean III de Bourbon se devait d'être un chaud partisan contre le duc de Bourgogne Charles le Téméraire, Cluny ne fut pas indemne de désagréables surprises : les travaux, exécutés vers cette époque à la forteresse de Lourdon, portent témoignage de cet état d'insécurité. Au surplus, ce château devait être rendu encore plus fort, pendant les Guerres de religion, sur l'ordre de l'abbé Claude de Guise, vers 1586.

La précaution était justifiée, mais tardive.

Cluny eut, en effet, beaucoup à souffrir des Huguenots. En 1562, sous la conduite du vicomte de Polignac, un parti de soldats de l'armée de Condé envahit l'Abbaye, dévasta la basilique, violant les sépultures, brisant les autels. Le trésor, qui renfermait des reliques insignes et des objets de grande valeur, fut dilapidé. Les précieux manuscrits de la Bibliothèque furent souillés, lacérés, jetés au vent, parce que, d'après Théodore de Bèze, ces gens de guerre, ignorants autant que fanatiques, les prirent pour des « livres de messe ». De nouveaux pillages furent, de 1567 à 1575, l'œuvre des bandes protestantes de Pontcenat, du duc d'Alençon et du prince de Condé. Chaque fois, la tempête apaisée, les moines se remettaient avec une placide persévérance à leur besogne de paix et de progrès ; ils reconstituaient leur trésor de livres et d'ornements sacrés, recueillaient les débris épars et relevaient les ruines de leurs édifices ravagés.

En second lieu, il importe d'insister sur les difficultés économiques au milieu desquelles l'Ordre se débat depuis longtemps, lorsque la fin du xv^e^ siècle lui apporte la menace d'une prochaine catastrophe financière.

Ses ressources les plus générales proviennent alors des cens, baux et pensions dus à l'Abbaye métropolitaine par les maisons sujettes ; de certains droits de chancellerie, de justice, de dépouille (par exemple, au décès d'un prieur) ; des lods des foires et marchés, des péages, etc. ;

mais surtout des revenus des propriétés et des fermages des domaines.

Dans un ouvrage spécial, M. Guy de Valous a longuement étudié « le temporel et la situation financière de l'Ordre », du XIIe au XIVe siècle. D'après cet érudit, les domaines clunisiens étaient fort dispersés, mais, en général, d'assez faible étendue. Toutefois, comme ils étaient presque toujours situés en terroirs judicieusement choisis, donc fertiles ; comme leur valeur était assurée par la variété des cultures ou des exploitations (céréales, vignes, prairies, forêts, étangs et viviers, pêcheries et salines), par la richesse de l'élevage (toutes les espèces : chevaline, bovine, ovine, porcine, et les oiseaux de basse-cour), ces biens étaient de bon rapport. Au début, les Clunistes connurent une prospérité d'autant plus grande qu'ils faisaient sans doute de l'exploitation directe ; mais, plus tard, pour s'épargner l'excès des soucis matériels et dans le but de se consacrer entièrement aux offices de la vie régulière, ils en vinrent à multiplier métayages, fermages, baux de toute sorte, voire les concessions à perpétuité de domaines contre paiement de redevances en nature ou en argent. Dès lors, la situation tendit à se modifier, le plus souvent au détriment de la fortune de l'Ordre.

Il est clair que les cens en numéraire, dont le taux avait été fixé parfois deux ou trois siècles auparavant, grignotés par la dépréciation continue de la monnaie, se trouvaient anéantis au

xv^e siècle : revenus et fonds étaient également perdus ! D'autre part, les Clunistes, transformés en propriétaires non exploitants par l'abandon généralisé de leurs domaines à des tiers, durent fatalement recourir, en périodes calamiteuses, à des expédients onéreux. Comme les supérieurs de l'Ordre se désintéressaient visiblement du temporel, ce fut toute une administration — coûteuse et pas toujours désintéressée — qui s'organisa, avec une multitude d'agents comptables, — des laïques bien souvent, — collecteurs, contrôleurs, scribes chargés des inventaires et des terriers ; avec une énorme paperasserie ; avec des comptes, vérifiés avec plus ou moins d'exactitude par les commissaires des Chapitres Généraux et des Abbés.

Sans doute arrivait-il que, pour parer à des déficits temporaires, la Grande Abbaye levât des décimes ou des vingtièmes sur des établissements affiliés, cela sous le contrôle du Chapitre Général et avec l'autorisation du Saint-Siège et du pouvoir royal. Mais cette autorisation, à l'ordinaire, n'était pas gratuite et, même quand elle l'était, elle ne laissait pas d'ouvrir la voie à des demandes indiscrètes. En sorte que les impositions pontificales, trop répétées, notamment sous un Innocent IV ou un Boniface VIII, et auxquelles s'ajoutaient trop souvent de non moins lourdes taxes royales, furent une des principales causes des embarras financiers de Cluny.

La nécessité de se procurer de l'argent, quand

les recettes ordinaires ou extraordinaires ne suffisaient pas, explique, par ailleurs, nombre d'aliénations de domaines faites par l'Abbé général ou, avec sa permission, par les abbés ou prieurs de l'observance ; elle explique aussi les emprunts faits, avec l'autorisation pontificale toujours, à l'évêque de Winchester en 1149, aux banquiers de Pistoïe, les Clarentini, en 1292, à d'autres encore, Lombards et Templiers spécialement. Qu'on ajoute à ces causes de ruine les revers de fortune amenés par les calamités de tout genre : passages de troupes, pillages, famines, inondations, séismes, etc., et l'on comprendra que, même sans tenir compte du chancre rongeur de la commende et de la dépréciation continue de la monnaie, Cluny n'ait cessé de s'appauvrir.

A la fin du XV<sup>e</sup> siècle et dans le cours du XVI<sup>e</sup>, — attristé, à vrai dire, par les Guerres de religion, — beaucoup d'établissements sombrèrent dans la débâcle financière. Peut-être celle-ci eût-elle été retardée, si l'Ordre n'avait imprudemment aliéné ses domaines pour se consacrer tout entier à la vie spirituelle : l'exemple des Cisterciens, demeurés plus longtemps fidèles à la méthode d'exploitation directe des terres, tendrait à le faire croire.

Il convient d'observer encore, au sujet de ces crises d'ordre financier dont Cluny connut le poids à diverses époques, que, si certaines d'entre elles furent imputables à d'excessives dépenses dans les bâtiments ou à la déplorable

gestion de quelques Abbés, elles ne le furent point à de massives augmentations dans l'effectif des moines de la Grande Abbaye : leur nombre, qui varie de 200 à 280 dans le premier tiers du XIVe siècle, tombe aux chiffres de 60 à 120 dans la première moitié du quinzième, pour se relever ensuite sensiblement, mais sans atteindre jamais plus au maximum d'environ 300 religieux constaté en 1287.

Ce fléchissement apparaît autrement grave, si l'on envisage l'Ordre dans son ensemble. Aussi bien, après l'abbatiat de Jacques d'Amboise, Cluny perd, du fait surtout de la Réforme — anglicane, luthérienne ou calviniste, — tous les monastères situés hors des provinces françaises. Parmi celles-ci, malgré la domination anglaise durant la Guerre de Cent Ans, l'Auvergne, la Gascogne et le Poitou restèrent fidèles jusqu'au XVIe siècle et même, pour un grand nombre de leurs maisons, jusqu'à la veille de la Révolution, tout comme les chambreries de France, de Provence et de Lyon ou Cluny.

L'institution des chambreries et des chapitres généraux n'a pas tenu en échec, comme on l'avait espéré, les tendances particularistes des établissements espagnols, anglais, allemands ou italiens.

Les liens qui unissaient le chef d'Ordre et les monastères clunisiens d'Espagne ne furent vraiment étroits qu'au siècle de saint Hugues, à l'époque où les rois de Castille, en lutte contre les Maures, eurent besoin de l'aide matérielle

et morale de Cluny pour la « reconquête » de la péninsule. Bientôt la trentaine de monastères, véritablement incorporés à l'Ordre, mais groupés en une province spéciale, manifestèrent leur esprit d'indépendance : les définiteurs du Chapitre Général de 1292 s'en plaignent vivement ; en 1344, les Visiteurs blâment certains moines d'Outre-Pyrénées de leur fâcheuse habitude de fréquenter les cours des princes et d'y intriguer contre les supérieurs. De telles dispositions, en se généralisant, devaient fatalement amener la rupture des derniers liens qui unissaient à Cluny les monastères espagnols : elle se produisit à la fin du xv<sup>e</sup> siècle.

En Angleterre, la scission était déjà virtuellement faite depuis le début du même siècle : la difficulté des communications, l'insularisme ombrageux des Anglo-Saxons et la politique méfiante de leurs rois en furent les causes principales. D'une part, en effet, sous prétexte de la longueur et de l'insécurité des routes terrestres et maritimes, les monastères d'Outre-Manche cherchèrent de bonne heure à se dégager des obligations financières qu'ils avaient contractées vis-à-vis de l'Abbé de Cluny ou des prieurs de La Charité-sur-Loire et de Saint-Martin-des-Champs ; ils ne se pliaient, par ailleurs, qu'avec beaucoup de peine aux coutumes clunisiennes. D'autre part, les souverains normands voyaient d'un œil peu sympathique les échanges d'hommes et les exportations de capitaux vers un pays étranger. En 1295,

Édouard Ier prit des mesures draconiennes envers les « alien priories » : ceux de Cluny furent dès lors pris en charge par le roi et leurs biens mis en coupe réglée. La Guerre de Cent Ans ne pouvait qu'aggraver une tension déjà grande. Pour subsister, les monastères anglais s'enfermèrent peu à peu dans un nationalisme farouche, au demeurant fort pratique. En sorte qu'en dépit de la patience et de la ténacité des Abbés, acharnés à maintenir le contact avec leurs monastères d'Outre-Manche, la séparation était un fait accompli, lorsque la Réforme anglicane supprima les couvents.

Tout au contraire, les maisons clunisiennes de la province de Lotharingie ou d'Allemagne restèrent en union étroite avec l'Abbaye bourguignonne au moins jusqu'au XIVe siècle : on constate alors un certain relâchement, accusé par des absences de plus en plus nombreuses d'abbés ou de prieurs au Chapitre Général. Là encore l'intervention du pouvoir civil, en l'espèce celui des ducs de Savoie, contribua fortement à soustraire des monastères, tels que Payerne et Romainmôtier, à l'obédience de Cluny. De son côté, la ville de Berne ayant mis la main sur ceux de Ruggisberg, de Villars-les-Moines et de l'Ile-Saint-Pierre, réunis depuis 1484 au nouveau chapitre de Saint-Vincent avec l'assentiment de Rome, la Réforme luthérienne aura beau jeu pour tuer toute vie monastique là où elle fut longtemps si ardente.

Cette dislocation de l'empire clunisien — est-

il besoin de le dire ? — fut le fait capital de l'histoire du grand Ordre bénédictin, du XIVe au XVIe siècle. Elle est due, on le voit, en premier lieu, à l'éveil des nationalités au sein des « chambreries » espagnole, italienne, anglaise et allemande ; ensuite, aux difficultés économiques ; enfin, à la décadence morale, provoquée surtout par les malheurs du temps et par la commende, — décadence dont le spectacle n'est pas plus attristant chez les moines noirs que dans le reste de l'Église. L'obscur travail de désagrégation, qui minait depuis longtemps déjà certaines provinces de l'Ordre et — c'est une remarque à faire — les plus éloignées du centre, apparut au grand jour dès le début de la Renaissance, dans la seconde moitié du XVe siècle.



Il ne sied guère de considérer un Ordre religieux en dehors du temps où il naît et grandit, en d'autres termes indépendamment des besoins auxquels il répond. La fortune de la plupart de ces sortes de grandes associations est, dans leur printemps extraordinaire : ce qui s'explique par le fait que chacune d'elles correspond à un besoin précis de l'Église, à l'époque de sa fondation. Les institutions humaines, quand elles sont ainsi créées sous l'empire d'une nécessité morale, se fortifient et s'épanouissent pour

le bien commun. Mais, lorsque leur rôle utile est rempli, elles végètent, elles languissent. Alors malheur à elles, si elles ne se transforment pas ! Leur vie, toute factice, est frappée d'impuissance ou bien n'engendre que scandales et abus. Leurs richesses paraissent excessives, les privilèges dont elles jouissent, injustifiés. Elles provoquent l'envie, suscitent la colère des foules jusqu'à ce que le souffle des révolutions emporte l'institution tout entière, sans égard aux services rendus. L'oubli, avec la poussière, recouvre les ruines.

Aux xe, xie et xiie siècles, la Papauté combat les vices et les abus qui se sont introduits dans l'Église ; Cluny lui fournit alors la milice instruite et dévouée dont elle a besoin. Ces soldats du pape sont en même temps les soldats de la pensée : dans le désordre d'un monde en fermentation, ils contribuent à la paix sociale, ils sauvent ce qui subsiste de la civilisation antique et, parce qu'ils comprennent la beauté exaltante du travail intellectuel aussi bien que la nécessité de celui des mains, ils encouragent toutes les formes nobles du labeur spirituel, l'élan vers la perfection, l'étude des sciences divines et humaines, la pratique des arts, le goût de la musique sacrée.

Mais voici que Cîteaux élève sa protestation contre les recherches de luxe, contre l'opulence et l' « égoïsme » de Cluny. A peine l'Ordre rival est-il fondé que saint Bernard jette sur lui l'incomparable rayonnement de son génie, de sa

sainteté, d'un ascétisme monacal dont Cluny s'éloigne de plus en plus. Dès la fin du XIIe siècle, Cîteaux passe au premier plan. Le triomphe des moines blancs durera un peu plus de deux cents ans, c'est-à-dire à peu près autant que celui des moines noirs, et leur expansion sera aussi rapide et aussi large. Puis, l'œuvre accomplie, ces apôtres de l'ardent mysticisme et de la simplicité rude laisseront le champ libre à d'autres ouvriers, les mendiants et les prêcheurs, Franciscains et Dominicains, sortis du peuple et par le fait mieux instruits des besoins nouveaux.

Cette loi de l'utilité sociale des Ordres religieux nous explique en profondeur le déclin de Cluny, victime de son extrême conservatisme. Il ne sut pas évoluer assez vite, en se pliant aux nécessités des temps. « Cristallisé dans ses traditions », comme l'a dit très justement M. de Valous, il a cessé de pratiquer dès l'aurore du XIVe siècle, « une des qualités maîtresses qui ont assuré à la règle bénédictine sa survivance à travers les âges : la faculté de se modifier et de s'adapter aux époques et aux circonstances, sans pour cela renoncer à l'essentiel de son idéal ». Il s'éloignait ainsi de la politique de ses fondateurs, qui avaient su si bien utiliser la souplesse de l'Observance.

Il faut remarquer que cette sorte de mal du conservatisme apparaît à Cluny au moment où s'affirme avec vigueur en France le régime monarchique centralisateur, en d'autres termes lorsque achève de s'effondrer le système féodal,

avec lequel il est né et auquel il s'est si curieusement adapté. Il en va de lui comme des grands seigneurs que le Capétien domine peu à peu de son autorité jusqu'au jour où il confisque leur puissance avec leurs domaines. C'est un fait digne d'attention que l'Abbaye bourguignonne perd déjà une bonne part de son indépendance politique, lorsque, en 1119, elle se met sous la protection de Louis VI, dans le but de garantir ses terres contre les incursions perpétuelles des comtes de Chalon.

La protection royale, qui devait devenir si vite dominatrice, permit, il est vrai, à l'Abbaye de vivre quelque temps dans la paix et de s'enrichir. Mais il y avait là précisément un autre danger. A mesure que leur cloître prospère au point de vue matériel, les moines s'habituent à la vie de moins en moins austère qui découle fatalement de l'accroissement des ressources et de la puissance. Cluny en fit l'expérience regrettable. Il y perdit non seulement de sa force de résistance, mais de son énergie créatrice ; on ne saurait pourtant dire : de sa vertu, bien que l'abus des richesses ait entraîné certains désordres que les Abbés n'eurent pas toujours le courage ou les moyens de réprimer.

Ajoutons que, malgré la noble ordonnance de la Règle, l'organisation intérieure de l'Ordre ne laissait pas de présenter quelques défauts. Deux surtout, peu sensibles au début, s'accentuèrent avec le temps : les constitutions primitives exagéraient, en effet, l'autorité de

l'Abbé Général, au point d'en paralyser l'action ; en outre, elles réduisaient à l'excès l'autonomie des monastères affiliés, qu'elles maintenaient dans une sujétion absolue. Aussi arriva-t-il d'assez bonne heure, et par la seule force des choses, que, grâce à cette centralisation à outrance, les Abbés ne purent suffire à la tâche. La seule direction de la Grande Abbaye aurait dû absorber la meilleure part d'une activité qu'il leur fallait dépenser en chevauchées continuelles sur tous les chemins de l'Europe. D'autre part, en dépit de l'institution des Visiteurs et des Chapitres généraux, la multitude d'établissements, dont la prospérité dépendait de leur vigilance, ne tarda point à dépérir, surtout quand les Abbés n'eurent plus l'énergie et l'ascendant des saints fondateurs. Faut-il ajouter que ces prieurés, tenus en tutelle trop étroite, gouvernés par des supérieurs qu'ils n'avaient pas choisis, peuplés de sujets demeurant parfois de nombreuses années sans pouvoir faire profession à l'Abbaye-mère, ne menaient déjà, pour la plupart, qu'une existence languissante et factice ?

Le mal ne fit que s'aggraver lorsque la royauté réussit à s'immiscer dans les affaires de l'Ordre, à imposer son choix dans l'élection des Abbés.

Longtemps inquiète à l'endroit de cette puissance rebelle à ses prises, la Monarchie achève de s'en emparer à la fin du XV^e^ siècle. Jean de Bourbon mort en 1485, la Commende jette son manteau de plomb sur Cluny et l'étouffe. Mais

c'est surtout à partir de 1529 que s'épanouissent, ici comme dans toutes les abbayes, les abus de cette scandaleuse institution. Celle-ci ne livre-t-elle pas au roi — à l'État — les ressources des cloîtres, à la tête desquels elle place des hommes par trop étrangers à l'état religieux, cadets de grandes familles auxquels on donne des situations brillantes et desquels on attend en retour une docilité de grande allure ? Parmi ces Abbés commendataires qui s'appelleront Amboise, Lorraine et Guise au XVI[e] siècle, et, dans les deux siècles suivants, Richelieu, Conti, Mazarin, Este, La Tour d'Auvergne, Bouillon, La Rochefoucauld, la plupart se contentent de toucher les revenus de l'Abbaye, sans y séjourner. Ne partageant pas l'existence des moines, qu'ils n'ont aucun moyen et, sans doute, aucun souci de diriger et de surveiller, ils se désintéressent de toute la vie intérieure, jadis si active et si ardente, du monastère.

C'est en vain que, de loin en loin, paraissent des Abbés qui entreprennent des réformes et s'efforcent de rendre à Cluny son lustre d'antan par la restauration de la discipline monacale. Jacques de Vény d'Arbouze, témoin des louables tentatives qui étaient faites dans la grande famille bénédictine, en Lorraine par la Congrégation de Saint-Vanne, à Paris par celle de Saint-Maur, voulut introduire une observance plus stricte dans son monastère. Trop de timidité ou d'indécision fit échouer ce projet. Richelieu, son coadjuteur dès 1622 et son successeur

sept ans plus tard, reprit l'idée en l'élargissant. Son plan était de soustraire Cluny à la Commende et d'y introduire les statuts de Saint-Maur qui, du reste, devaient être appliqués dans toutes les abbayes bénédictines du royaume. L'hostilité de certains moines et la sourde opposition de la cour romaine, qui redoutait l'ambition du ministre, empêchèrent le projet d'aboutir. Mazarin, qui eut le titre d'Abbé de Cluny après le jeune prince de Conti, tenta de nouveau l'œuvre de réforme et d'union que Richelieu avait failli mener à bien. Il entendit se borner d'abord à l'Ordre de Cluny et à la Congrégation de Saint-Vanne. Là encore le succès fut de courte durée.

Sous le règne de Louis XIV, les richesses de l'Abbaye continuent à provoquer à la cour de scandaleuses compétitions au titre abbatial, et l'on s'en va répétant plus que jamais le fameux dicton qui fit tant de mal :

Partout où le vent vente
L'Abbé de Cluny a rente !

Cluny perd insensiblement sa fière indépendance et l'autorité qui résulte toujours de la liberté, noblement et utilement employée, de la puissance intelligente mise au service du plus bel idéal. Tant et si bien qu'à la veille de la Révolution, sous son dernier Abbé, le cardinal Dominique de la Rochefoucauld, l'Abbaye passera sous la dépendance de l'évêque de

Mâcon. Ainsi finira par se réaliser ce que les fondateurs avaient le plus redouté : la sujétion à l'Ordinaire, tant au spirituel qu'au temporel.

***

Certes, malgré le déplorable système de la Commende, non seulement l'Abbaye subsiste, mais elle reste un centre actif de vie religieuse en France, pendant les trois derniers siècles de son histoire. Les moines du grand monastère et d'un certain nombre de prieurés conservent, d'ailleurs, une règle de vie assez austère, ce qu'on appelle l' « Étroite Observance ». Les autres maisons, — qu'il ne faudrait pas croire pour autant peuplées de mauvais moines, au sens que l'on donne généralement à ce mot, — gardent la « Commune Observance ».

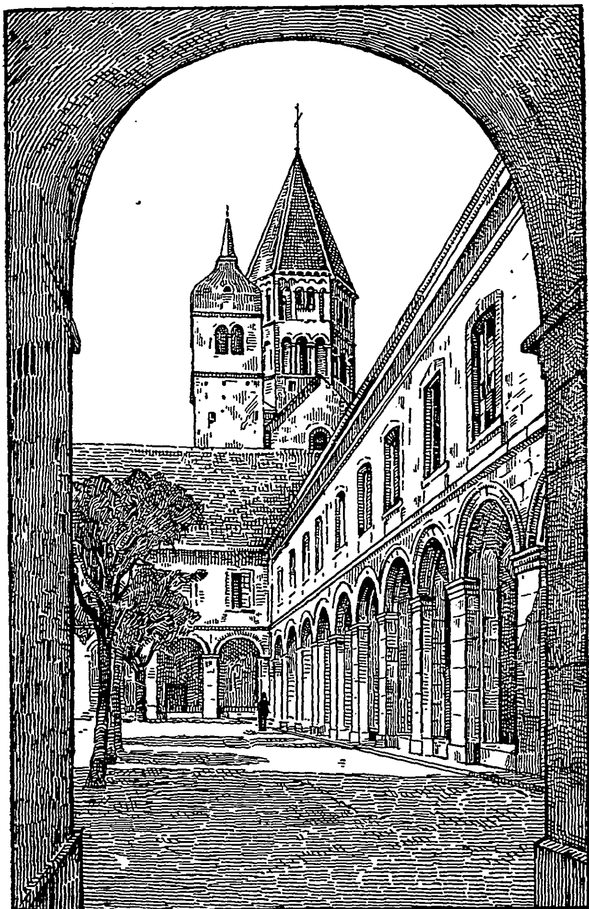
Bien plus, l'œuvre de culture se poursuit, mais moins belle, parce que l'atmosphère morale n'est plus aussi propice à l'exaltation intellectuelle, et, il faut le dire, parce que l'œuvre elle-même apparaît moins nécessaire. Il y a beau temps déjà que les étudiants, désertant peu à peu les écoles claustrales, le collège de Cluny et le monastère-collège Saint-Martial d'Avignon, sont allés s'asseoir sur les bancs des Universités, puis des collèges à la mode. Aussi bien, les moines ont cessé d'être les uniques détenteurs de la pensée d'autrefois.

L'Abbaye garde cependant sa dignité. L'irré-

parable ruine, consommée il y a une centaine d'années, ne doit pas nous faire oublier que les trois ou quatre siècles précédents avaient encore ajouté sinon à la beauté, du moins à la grandeur de ses vastes édifices.

Dans la noble lignée des Abbés qui gouvernèrent Cluny au XVIIe siècle, figure le cardinal Emmanuel-Théodore de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, ancien ambassadeur de France à Rome et doyen du Sacré-Collège. Fier de ses origines, ce prince de l'Église voulut ériger dans l'abbatiale un monument à la gloire de sa famille. Il le concevait dans l'ordonnance magnifique et pompeuse des mausolées au goût du jour : la statue de son père Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, se dresserait auprès de celle de sa mère Éléonore de Bergh ; des bas-reliefs représenteraient les faits principaux de leurs vies. C'était sous le règne de Louis XIV. Le Grand Roi n'aimait guère le faste et l'arrogance des autres. Il refusa l'autorisation d'installer ce monument dans la chapelle Sainte-Agathe, au croisillon nord du petit transept. Ce seul fait suffit à montrer combien les « Abbés des abbés » étaient devenus, avec le temps, dépendants du pouvoir royal.

Statues et bas-reliefs en marbre blanc avaient pourtant été commandés, en 1698, à un artiste français fixé à Rome, Pierre II Legros. Il en reste un ange, un bas-relief représentant le combat de la Marfée, la statue du duc et celle de la duchesse, dans une attitude qui rappelle




Le cloître du dix-huitième siècle.

la conversion au catholicisme du mari, obtenue par les prières de sa femme. Ces fragments, qui sont des œuvres d'art tout à fait remarquables, ont échappé par hasard au vandalisme révolutionnaire. On les a placés dans l'hôpital, à l'entrée de la chapelle où l'on conserve le bâton abbatial dit de saint Hugues et où l'on aperçoit, dans le demi-jour, des religieuses, revêtues d'un archaïque costume blanc et noir.

Le duc de Bouillon, mort en 1652, et son épouse, qui le suivit dans la tombe en 1657, avaient été inhumés d'abord à Saint-Taurin d'Évreux ; puis, leurs corps avaient été transférés à Cluny par ordre de leur fils, le cardinal. Comme dans le projet de leur mausolée, Frédéric-Maurice était représenté tenant à la main un bâton de commandement (il avait été lieutenant-général de cavalerie), on a cru longtemps — et cette erreur n'est pas entièrement dissipée — que cette figure représentait son frère, l'illustre maréchal de Turenne.

En réalité, le cœur du grand homme de guerre fut aussi apporté à Cluny. Il était enfermé dans un coffret de plomb, lui-même contenu dans une boîte en vermeil, sous une housse de velours cramoisi. La précieuse boîte disparut le 29 novembre 1793, avec les reliquaires et autres objets d'or et d'argent qui furent pillés ce jour-là. Le coffret de plomb, qui gardait le cœur du maréchal, fut dédaigné par les pillards. La ville de Cluny conserva pieusement ce dépôt sacré jusqu'en 1818, date à laquelle un comte de La

Tour d'Auvergne-Lauraguais réclama cette relique et, grâce à l'appui du gouvernement de la Restauration, se la fit remettre, « malgré la résistance de la municipalité et les réclamations des députés de Saône-et-Loire ». Un procès-verbal d'authenticité fut dressé, raconte M. Léon Daclin à qui nous devons ces détails, et le cœur de Turenne, emporté par les messageries royales, « voyagea comme un ballot de marchandises ».

***

En 1750, l'Abbaye subit une transformation considérable dans ses bâtiments conventuels : à cette date, le prieur claustral dom Dathoze éleva les vastes corps de logis qui subsistent et remplaça les vieux cloîtres romans par ceux qu'on voit aujourd'hui. Tout cet ensemble est intéressant, de proportions impressionnantes, majestueux, mais froid. Combien les anciens cloîtres devaient avoir plus de réelle beauté, tout à la fois harmonieuse et grave, avec leurs colonnettes légères et leurs chapiteaux sculptés ! (Plusieurs subsistent à Saint-Priest).

En cette occurrence, Cluny ne fit ni plus ni moins que d'autres monastères, lesquels se transformèrent aussi, au point de vue matériel, vers la même époque. Peut-être même dom Dathoze et ses compagnons s'admirèrent-ils de donner à la vieille Abbaye cet aspect de puissance affermie et de richesse bien assise, qui

frappe encore quand on contemple du fond des jardins la solide ordonnance et le noble développement des bâtiments du XVIIIe siècle...

Hélas ! l'âme de charité, de dévouement, d'ascétisme, qui avait animé la grande institution bénédictine, au temps de saint Odilon et de saint Hugues, s'apprêtait à quitter pour toujours les murs du couvent où elle se sentait devenir chaque jour plus étrangère. Lorsque, en 1790, les délégués de l'Assemblée constituante demandèrent aux quarante moines qui demeuraient à Cluny s'ils désiraient y rester, deux seulement déclarèrent vouloir continuer à vivre en communauté !... La Révolution ne fit donc que hâter une mort dont l'agonie se prolongeait.

Toutefois, même alors restait intact l'ensemble de l'édifice matériel, et survivaient quelques œuvres charitables, parmi lesquelles un collège où étaient élevés les enfants de la ville. Tout était destiné à disparaître, et la France, couverte de ruines, n'en devait pas avoir de plus affreuses, de plus irréparables que celle-là. Jamais le cri de désespoir du poète latin ne fut plus juste : *Etiam periere ruinae !...*

On se demande comment une ville, comment les bourgs voisins, comment une province, qui devaient l'existence ou la prospérité, ou leur meilleure gloire à cette institution, ont pu laisser périr une telle richesse et un tel souvenir.

Les Clunysois, — il faut leur rendre cette justice, — essayèrent bien de défendre et de sauver leur abbaye. Ils repoussèrent par la

force une première bande d'incendiaires, lui firent trois cents prisonniers dont ils pendirent quelques-uns : c'était dans l'été de 1789, pendant la « Grand Peur » qui suivit la nouvelle de la prise de la Bastille. En 1791, ils adressèrent au district une pétition pour demander au moins la conservation de l'église abbatiale. Le 6 juillet 1792, ils refusèrent de livrer les célèbres cloches des Bisans. Mais cette résistance ne devait pas tarder à être brisée.

Une dernière messe fut célébrée dans l'abbatiale déserte, le 25 octobre 1793. C'était l'anniversaire de la première dédicace faite par le pape Urbain II, sept siècles plus tôt !

La nouvelle commune révolutionnaire ordonna de démolir les mausolées de l'église et d'en vendre les pierres et les marbres. L'ordre était général ; il émanait de la Convention. Le 29 novembre des bandes fanatiques, résolues à anéantir jusqu'au dernier vestige de la « superstition », dévastent l'abbatiale, Notre-Dame et Saint-Marcel, profanent et renversent le tombeau de saint Hugues, brisent vitraux et stalles. Elles font, le lendemain, sur l'une des places de la ville, un immense autodafé des statues de bois, des livres, des manuscrits et des ornements sacerdotaux. Le mobilier de l'Abbaye, mis à l'encan, est vendu pour 12.000 francs.

Enfin, le 29 mars 1794, pendant la « Grande Terreur », le prieur dom Courtin et plusieurs religieux montent sur l'échafaud. D'autres moines devaient mourir à l'île de Ré.

Les bâtiments conventuels et la basilique, ouverts à tous les vents et à tous les rôdeurs, restèrent dans l'abandon jusqu'au 2 floréal an VI. Ce jour-là — 21 avril 1798 — sans la moindre pression, sous le seul prétexte de réparations indispensables et coûteuses, auxquelles la commune de Cluny se refusait aussi bien que le Directoire national, ce qui restait de l'Abbaye fut mis en adjudication. C'était le temps où le gouvernement famélique de Barras remplaçait les assignats dépréciés par des mandats territoriaux.

Les acquéreurs constituaient une sorte de syndicat, composé des citoyens Vachier, Bâtonnard, celui-ci marchand de biens à Mâcon, et d'un ex-curé, Génillon. L'Abbaye leur échut pour la somme de 2.014.000 francs. Ils commencèrent par enlever ce qui restait de la décoration intérieure de la basilique, — grilles, stalles, boiseries, — « beau matériel », dit un document contemporain, « dont ils pouvaient faire argent ». En même temps, comme leur but était précisément de réaliser une « bonne affaire », ils firent des propositions de rétrocession au gouvernement. Mais ils se heurtèrent, semble-t-il, à l'indifférence des bureaux.

Alors ils résolurent, sans doute afin de « rentrer dans leur argent », de démolir la basilique. Ils sollicitèrent du préfet de Saône-et-Loire la permission dont ils ne pouvaient se passer. Elle leur fut accordée !

Cependant il y avait à Paris quelqu'un qui se

rendait compte du sacrilège que serait la destruction de tant de glorieuse beauté : le ministre de l'Intérieur, Chaptal. Il enjoignit au préfet de prendre les mesures nécessaires pour la conservation de l'Abbaye, lui démontrant avec insistance la nécessité de revenir sur une vente, si désavantageuse au seul point de vue pécuniaire. On lit dans une des lettres du ministre à son collègue des Finances : « J'ai écrit au préfet sur-le-champ pour le blâmer d'avoir autorisé la démolition sans en avoir reçu des ordres, pour lui ordonner de la faire suspendre sur-le-champ jusqu'à ce que les consuls, à qui je vais exposer la nécessité de conserver ce monument, aient déterminé l'indemnité à accorder aux propriétaires. »

En 1801, la nouvelle municipalité clunysoise étant entrée en négociations avec Bâtonnard et Cie pour obtenir la rétrocession de tout ou partie de l'Abbaye en échange de forêts, prairies et autres terrains de rapport, Chaptal fut saisi du projet ; il l'accueillit avec empressement.

Il était malheureusement trop tard. Dans un but de spéculation immédiate, les « propriétaires » venaient d'ouvrir une rue qui, tombant perpendiculairement sur le vaisseau de l'église, la coupait en deux parties à peu près égales : d'un côté, le narthex et les piliers du portail, de l'autre, le chœur avec ses huit colonnes de marbre que surmontait encore la demi-coupole de l'abside. Quand il reçut le rapport du préfet, Chaptal, découragé, écrivit au ministre des

Finances : « Je cesse toute démarche... ; mais je vois avec douleur que l'influence d'un gouvernement réparateur n'a pu sauver un de nos édifices les plus intéressants pour l'histoire et pour les arts. » On continua donc de démolir.

On fit sauter la façade de l'église le 8 mai 1810 ; on abattit trois des clochers (ceux du chœur, des Lampes et des Bisans), puis l'on renversa quelques-uns des gros piliers. Ce fut la grande, la sauvage destruction ! En 1823, l'abside et les chapelles rayonnantes, encore debout en partie, furent détruites. Ainsi la ruine fut consommée de la splendide abbatiale qui, sauvegardée, attirerait aujourd'hui, pour la meilleure gloire et le plus clair profit de Cluny, les visiteurs du monde entier.

Les habitants actuels de la petite ville sont unanimes à condamner sévèrement un acte aussi préjudiciable aux intérêts matériels de leur pays qu'à l'histoire de l'art universel. Ils contestent l'authenticité d'une phrase cruelle de Napoléon qui, passant à Mâcon, reprocha sévèrement à leurs pères cette destruction systématique et barbare. On aurait tort, en effet, d'accabler ceux-ci, aussi bien que de rejeter toute la responsabilité de la faute sur les gouvernements d'alors. Vers 1800, la France n'était qu'un immense champ de ruines. Il eût fallu, pour tout sauver, des ressources considérables et surtout l'énergie tenace de l'État et des populations. Ce qui s'est passé à Cluny s'est passé également ailleurs. Accusons surtout le vanda-

lisme, fait d'ignorance autant que de brutalité, et les malfaiteurs qui en furent les exécuteurs, grâce à l'indifférence trop générale des Français d'autrefois à l'égard de leurs richesses artistiques. Ces sortes de désastres sont irréparables. Il serait à souhaiter qu'une aussi dure leçon pût en préserver, à l'avenir, tous les monuments de notre passé !...

Démantelée, déchue de son prestige, l'Abbaye resta inoccupée pendant la première moitié du XIXe siècle. Sous les voûtes du cloître s'étaient installées de petites boutiques, devant lesquelles on se promenait. Il en fut ainsi jusqu'au jour où Victor Duruy, ministre de l'Instruction publique sous le Second Empire, établit à Cluny une École Normale pour les professeurs de l'enseignement spécial qu'il venait de créer. Cette institution dura une vingtaine d'années. Après quoi, elle fut remplacée par une école de contremaîtres. Aujourd'hui, c'est une de nos cinq grandes écoles des Arts et Métiers.

Les fêtes du Millénaire, célébrées du 10 au 12 septembre 1910, ont fait revivre avec éclat, dans une sorte d'apothéose, les souvenirs de la Grande Abbaye.

***

Avoir, à une époque d'oppression et de désordre, sauvé l'idéal chrétien, en propageant dans les consciences le souci de la perfection, de la sainteté, avec l'amour ardent des justes

réformes ; fortifié l'intelligence, en nous gardant, par le labeur fécond d'obscurs copistes, le trésor de la pensée antique, en créant des écoles, en mettant en honneur le travail de l'esprit et le culte de l'art ; fait régner la fraternité véritable, en soulageant toutes les misères et en devenant l'apôtre de la paix, qui est le fruit de l'ordre et de la tolérance, tels sont quelques-uns des principaux titres par lesquels Cluny s'impose à l'admiration de quiconque réfléchit. Il était bon toutefois qu'on insistât, comme on l'a fait en 1910, sur cette splendeur morale, à la fois catholique et française à laquelle correspondait, plus fragile, la beauté de l'édifice matériel.

Certes, l'histoire de Cluny fut d'abord une très belle histoire religieuse, principalement dans ses trois premiers siècles. De saints personnages l'ont fondée : des sept premiers abbés, cinq ont été proclamés « saints » ou « bienheureux », et un autre « vénérable », ce qui fait « ressembler ces origines au paradis ». Ils eurent du catholicisme le sens le plus net, le plus ferme, le plus droit. Ils montrèrent le plus loyal dévouement envers la Papauté, dont ils se proclamaient les soldats. Ils furent, dans la grande famille orthodoxe, un puissant instrument, si l'on peut dire, de catholicité, en entretenant dans le corps mystique du Christ, aussi incessamment active que merveilleusement féconde, la « circulation de l'unité ». Le rôle de Cluny dans l'histoire religieuse fut celui du bon serviteur de l'Église, dont rien ne lasse le

dévouement, dont la fidélité ne se dément jamais.

Toutefois, par les qualités mêmes de son catholicisme, non moins que par son histoire et par ses origines, l'Ordre clunisien resta profondément français. C'est un fait, qui n'est contesté par personne, que, sous l'universalité de la doctrine, la fixité du dogme, l'unité de l'organisation, l'Église n'a pas effacé les traits originaux, héréditaires, des peuples qu'elle groupe autour d'elle. La grande Semeuse a pu jeter le même grain dans les champs de l'humanité ; la diversité des cieux dore d'éclats variés la moisson qui lève. Il y a ce qu'on peut appeler un « catholicisme français », celui des Gerson, des Jeanne d'Arc, des Vincent de Paul, des Bossuet, dont les caractéristiques sont une alliance heureuse d'idéalisme et de bon sens, de sentiment et de raison, un égal besoin de discipline et de liberté, une aussi forte répulsion à l'égard de l'individualisme qui isole les consciences que de l'autocratie qui les absorbe, l'amour de la clarté dans les croyances comme dans les devoirs, bref, une religion plus morale que métaphysique, moins mystique que sociale, missionnaire d'idées généreuses et de dévouements utiles, de vérité comme de fraternité universelle. Or, tels sont bien aussi les traits principaux du catholicisme clunisien.

Ce que nous avons dit de l'Ordre considéré en lui-même, de sa règle, où rien d'oppressif ni d'arbitraire ne se rencontre ; de ses institutions,

qui visent à accorder ensemble l'autorité et la liberté ; de son rôle de médiateur et d'arbitre dans la grande lutte du Sacerdoce et de l'Empire ; de son esprit conciliant dans les querelles artistiques et littéraires entre les tenants des deux grandes cultures intellectuelles : l'antique et la chrétienne ; tout permet d'affirmer que ce fut un Ordre profondément français. Un homme tel que Pierre le Vénérable a pu être le premier théologien et le premier lettré de son temps, combattre les hérétiques et accueillir Abélard, commenter l'Écriture et parler « comme Platon ». Ce grand moine n'est pas seulement un nom, c'est un symbole : celui de son Ordre et de son pays.

D'autres Ordres religieux du Moyen Age ont poussé plus loin la contemplation ou l'ascétisme. Cluny, lui, est mesure, équilibre. Il n'est que de voir ses églises : chefs-d'œuvre de force, de simplicité, d'élégance, où nulle parure factice ne masque la pureté des lignes et l'harmonie des proportions. On peut prier, on peut aussi méditer sous ces voûtes : elles sont graves et sereines. Ici l'art, ce grand révélateur d'âmes, nous dévoile l'âme française, avec son éternel besoin de se confier, de se communiquer, de répandre partout les idées généreuses, de servir Dieu, l'humanité, le pays.

Par Cluny, par ses moines et ses abbés, c'est déjà la France qui entreprend la lutte contre le césarisme saxon et son impérialisme intolérant ; qui se proclame la protectrice des

petits et des faibles, la gardienne jalouse de la primauté de la vertu, du savoir et du droit. Dans un temps où les comtes de Chalon et ceux de Mâcon se donnaient ouvertement comme les chefs du parti impérial aux bords de la Saône, les Abbés de Cluny n'hésitaient pas à écrire au roi de France que la Bourgogne était une dépendance naturelle de ses domaines. De même, quand le territoire, que, par une sorte d'obscure prévision, elle devine national, est envahi ou menacé, la Grande Abbaye est pour Jean le Bon contre Édouard III d'Angleterre, comme elle sera pour Louis XI contre Charles le Téméraire.

D'autre part, nul n'a plus puissamment contribué que les moines noirs, ces bons ouvriers de la civilisation chrétienne, à former l'idéal d'une humanité supérieure. N'ont-ils pas été, du xe au xiiie siècle, les agents essentiels de la culture morale et matérielle, ces défricheurs d'âmes plus que de forêts ? Si l'on a pu dire en général que les Ordres français étaient surtout de grandes fraternités, il n'est pas, pour Cluny, de définition plus juste. En vérité, dans une époque particulièrement dure, qui donc, mieux que ces religieux, a servi la cause du peuple ? Chacun de leurs centres de culture, chacun de leurs monastères s'offre à tous comme un asile. A l'ombre du couvent, sous la crosse bienveillante, près des hospices largement ouverts et des greniers coulant comme des fontaines publiques, les misérables se reprennent à vivre, à travailler avec l'espoir du lendemain. Ils savent

que, s'il le faut, pour les défendre contre l'usure, pour les faire manger durant la famine, un Maïeul, un Odilon n'hésiteront ni à vendre les vases sacrés ni à engager les terres. Mieux encore, ils voient ces moines réclamer des seigneurs et des princes la paix, la paix, c'est-à-dire le rêve hallucinant, la passion folle de ces âges d'anarchie et de violences, la paix pour le prêtre qui prie, pour le marchand qui voyage, pour l'artisan qui besogne, pour le serf rivé à sa tenure. Ne nous laissons pas abuser par nos préjugés modernes : ils étaient vraiment les pionniers de la civilisation, ils en tenaient la tête, ces Abbés de Cluny, qui intervenaient entre les souverains, qui se faisaient les auxiliaires de la Papauté dans ses luttes contre les abus du pouvoir féodal ou contre le relâchement des mœurs dans la société chrétienne !

De toute sa puissance, de toutes ses vertus, Cluny a soutenu, du xe au xiiie siècle, le premier, sinon le plus bel élan d'idéalisme que la France ait inspiré. Par là ses moines furent en même temps de bons Français et des hommes de progrès. Ils ne le furent pas moins lorsqu'ils fondèrent tant d'écoles monastiques qui permettaient à une élite d'étudier toute science divine et humaine, ou ces écoles, plus humbles, mais non moins nécessaires, que hantaient les enfants du peuple. Ils le furent encore en se transmettant, de siècle en siècle, pour nous le conserver, l'inestimable trésor de la pensée gréco-romaine. Ils le furent enfin par les innom-

brables œuvres d'art que créèrent leurs architectes, leurs sculpteurs, leurs peintres, leurs verriers, leurs enlumineurs.

Logiquement Cluny devait être et fut, en effet, un large foyer de science et une grande école d'art. Assurément la fin première de l'Ordre n'était point celle-là. Mais, comme la perfection ordonne de cultiver toute force noble, saint Benoît devait prévoir, en écrivant sa Règle, qu'il y aurait des penseurs, des écrivains, des artistes parmi ses disciples. Il n'avait imposé à leur activité qu'une condition, à vrai dire la plus difficile à réaliser, l'humilité. Les bénédictins de Cluny, savants ou artistes, furent également humbles. Presque toujours, on ignore tout de la personne, souvent même le nom est inconnu. Tout l'honneur revient à la source, et à la source seule, inépuisable et magnifique, à Cluny.

Et c'est pourquoi, sur les ruines de leur abbaye, la France se souvient avec reconnaissance de ces moines noirs, en qui elle reconnaît les fils de son génie et de son cœur. En eux elle honore pieusement les serviteurs les plus désintéressés de son idéal éternel.



Porte Saint-Mayeul et remparts.

## BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE.

Dom MARRIER, *Bibliotheca Cluniacensis*, Paris, 1614, in-f°. (Notes de Duchesne.)

J.-H. PIGNOT, *Hist. de l'Ordre de Cluny... jusqu'à la mort de Pierre le Vénérable*, Autun et Paris, 1868, 3 in-8°. — PENJON (A.), *Cluny. La ville et l'abbaye*, 2e édit., Cluny, 1884, in-8°. — CUCHERAT (F.), *Cluny au XIe siècle*, 4e édit., Autun, 1885, in-16.—SACKUR (E.), *Die Cluniacenser in ihrer Kirchlichen und allgemeingeschichtlichen Wirsamkeit, bis zur mitte des elften Iahrhunderts*, 1894, 2 in-8°.

GUY DE VALOUS, *Le Monachisme clunisien, des origines au XVe siècle*, 2 vol. in-8° ; *Le temporel et la situation de l'Ordre de Cluny, du XIIe au XIVe siècle*, un in-8°, Paris, 1895. *(Bibliographie*, pp. XIII-XLI, dans le premier de ces trois volumes).

VIREY (Jean), *Les Églises romanes de l'ancien diocèse de Mâcon*, 2e édit., Mâcon, 1935, in-4° ; *L'Abbaye de Cluny*, Paris, 1927, in-12 *(Bibliographie)*.

Académie de Mâcon, *Millénaire de Cluny*, Mâcon, 1910-1913, 2 vol. in-8°.

OURSEL (Charles), *L'Art roman de Bourgogne*, Dijon, 1928, in-4°.

MERCIER (Fernand), *Les Primitifs français. La peinture clunisienne en Bourgogne à l'époque romane. Histoire et technique*, Paris, 1932, in-4° *(Bibliographie.)*

Articles de KENNETH J. CONANT, dans le *Speculum* (1928-1934), le *Bulletin Monumental*, la *Revue de l'Art*.

*Congrès archéologique de France*, 1913 et 1936. (M. AUBERT, *Église abbatiale de Cluny ;* F. MERCIER, *Berzé-la-Ville. Bibliographies)*.

Nombreux et excellents articles dans la *Revue Bénédictine*, la *Revue Mabillon*, les *Annales de l'Académie de Mâcon*, etc.

*A la suite de ces brèves notations bibliographiques, l'auteur se fait un agréable devoir de rendre un témoignage de particulière gratitude à* dom Denys BUENNER, *de l'Abbaye royale de Hautecombe, qui a bien voulu relire toutes ces pages avec la charité patiente d'un bienveillant ami et la conscience scientifique d'un vrai bénédictin.*

Lyon, Pâques 1938.

## TABLE DES MATIÈRES

# OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

---

## SUR LES PAYS DE L'AIN.

Les Syndics de la ville de Bourg et la Corporation des Bouchers.

Bourg-en-Bresse au temps de la domination savoisienne.

Études sur la première annexion de la Bresse à la France.

Un évêché bressan au XVIe siècle.

L'église Notre-Dame de Bourg-en-Bresse.

Bresse et Dombes *(Illust. de Gabriel Pic)*.

Les Pays de l'Ain.

Le Bugey. Son esprit et son cœur.

Le Bugey militaire : Le général Baillod. — Le général Sibuet.

François Picquet le Canadien *(couronné par l'Académie Française)*.

Correspondance politique et administrative de Laurent de Gorrevod *(couronné par l'Institut)*.

Les fondations humaines de l'église de Brou.

Une princesse de la Renaissance : Marguerite d'Autriche-Bourgogne *(en collab. avec F. Girard)*.

Le poète Gabriel Vicaire et la Bresse.

## SUR LYON ET LA RÉGION LYONNAISE.

Le sol sur lequel nous vivons : De Bellecour au confluent *(Illustr. de Joannès Drevet)*.

Une belle figure de prélat lyonnais : le Cardinal-Archevêque Alphonse de Richelieu.

La basilique Saint-Martin d'Ainay et ses annexes *(couronné par l'Institut et par la Société Française d'Archéologie. Illustr. par Mme Plantey, Joannès et Joanny Drevet, P. Senglet et J. Coquillat)*.

Les Martyrs de Lyon en 177.

Lyon, berceau de la nation française.

Les origines de la cathédrale de Lyon *(en publication)*.

Un pays aimé des peintres : Sites et monuments de la région de Crémieu *(couronné par l'Académie de Lyon. Illustr. de Joannès Drevet)*.

COLLECTION DES VISIONS DE FRANCE.
(Photo. de G.-L. Arlaud.)

La Côte d'Azur.
Les Maures, de Toulon à Fréjus.
Marseille et ses environs.
Aix-en-Provence.
Arles et la Camargue.
Montpellier.
Nîmes, Uzès, Aigues-Mortes.
Avignon et Villeneuve-lès-Avignon *(2e édition)*.
Les Baux de Provence *(2e édition)*.
Vals-les-Bains et le Bassin de l'Ardèche.
La Louvesc, Annonay et le Haut-Vivarais.
Auvergne No 1 (Bourboule, Limagne d'Issoire).
Auvergne No 2 (Clermont-Ferrand, Vichy, Thiers).
Lyon et son paysage.
Bourg et Brou.
Jura No 1 (Besançon, Saint-Claude, Morez).
Aix-les-Bains et le lac du Bourget.
Lac Léman (Suisse et Savoie).
Haute-Alsace.
Basse-Alsace (Strasbourg).
Bretagne No 1 (de Quimperlé à la Presqu'île de Crozon).

Bretagne N° 2 (de Brest à Roscoff).
Bretagne N° 3 (Côtes-du-Nord).
Hautes-Pyrénées (Lourdes, Gavarnie, Cauterets).
Basses-Pyrénées (Biarritz et le Pays basque).
Pyrénées N° 3 (Luchon, Saint-Bertrand de Comminges, Toulouse).
Vallée de la Loire et ses châteaux (Tours, Angers).
Annecy et son lac *(2e édition)*.
Le Mont Blanc (Chamonix, Argentières, Saint-Gervais),
La Corse.

•

## Ouvrages d'Histoire et d'Art.

Un Ligueur : Honoré d'Urfé. *(2e édition)*.
Le lieutenant Louis de Bonnevie.
La cathédrale, œuvre du peuple de France.
Cluny et son Empire *(2e édit. illustrée par A. Pochet)*.
En Savoie *(estampes de Joanny Drevet)*.
La Vallée du Rhône *(estampes de Joanny Drevet)*.
Vienne-la-Belle *(estampes de Joanny Drevet)*.

***Made in France.*** ***Imprimé en France.***

LYON — Imp. Emm. VITTE, 177, avenue Félix-Faure — 22.091.



ANSON
The call of the
desert


UNIVERSITY OF CHICAGO
44 751 940

